



# John Adams Library,



IN THE CUSTODY OF THE  
BOSTON PUBLIC LIBRARY.



SHELF N<sup>o</sup>

ADAMS

225.4

66125







**HISTOIRE**

**DU TRAITÉ**

**DE WESTPHALIE.**

**TOME III.**

Digitized by the Internet Archive  
in 2010 with funding from  
University of Ottawa

# HISTOIRE DU TRAITÉ DE WESTPHALIE,

O U

## DES NEGOCIATIONS

*Qui se firent à Munster & à Osnabrug,  
pour établir la Paix entre toutes  
les Puissances de l'Europe.*

Composée principalement sur les Mémoires de  
la Cour & des Plénipotentiaires de France.

Par le Pere BOUGEANT, de la Compagnie  
de Jésus.

T O M E III.



A PARIS, *Quai des Augustins.*

Chez { DIDOT, à la Bible d'Or.  
NYON, fils, à l'Occasion.  
DAMONNEVILLE, à S. Etienne.  
SAVOYE, à l'Espérance. Rue Saint Jacques.

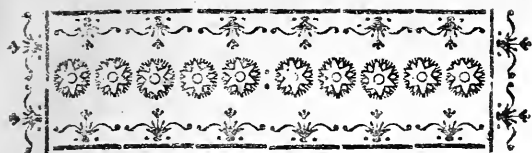
---

M DCC. LI.

*Avec Approbation & Privilège du Roy.*

\* \* ADAMS 225.4

or 3



# SOMMAIRE

## DU PREMIER LIVRE.

I. **C**aractere des Médiateurs. Fabio Chigi, Noncé du Pape. II. Louis Contarini, Ambassadeur de Venise. III. Intérêts des Puissances ennemie. Intérêts de l'Empereur. IV. Dispositions de l'Empereur à l'égard de la paix. V. Plénipotentiaires impériaux. VI. Intérêts du Roi d'Espagne. VII. Plénipotentiaires Espagnols. VIII. Intérêts des Alliés de la maison d'Autriche. Intérêts du Duc de Baviere. IX. Intérêts du Duc de Lorraine. X. Intérêts des autres Alliés de la Maison d'Autriche. XI. Intérêts de la France. XII. Projet de la Cour de France pour la paix, & ses prétentions sur les trois Evêchés. Sur la Lorraine. Sur le Roussillon & la Catalogne. Sur l'Artois & la Flandre. XIII. Projet de la France par rapport à l'Italie. XIV. Projet du Cardinal Mazarin pour la garantie du Traité. XV. Ses moyens pour le

## S O M M A I R E

*succès de la négociation* XVI. *Projet d'une trêve avec l'Espagne.* XVII. *Plénipotentiaires de France.* XVIII. *Intérêts de la France.* *Intérêts de la Suede.* XIX. *Plénipotentiaires de Suede.* XX. *Intérêts des Provinces-Unies.* XXI. *Plénipotentiaires des Provinces-Unies.* XXII. *Intérêts du Roi de Portugal.* XXIII. *Intérêts de la Catalogne.* XXIV. *Intérêts du Duc de Savoye, du Landgrave de Hesse-Cassel, & d'autres Alliés.* XXV. *Espèce de tiers parti.* XXVI. *Tableau du Congrès de Munster & d'Osnabrug.* *Difficulté de la négociation.* XXVII. *Lettre circulaire du Comte d'Avaux aux Princes & aux Etats de l'Empire.* XXVIII. *Les Impériaux en sont offensez.* XXIX. *Echange des pleinpouvoirs.* XXX. *Défauts des pleinpouvoirs des Espagnols.* XXXI. *Défauts du pleinpouvoir des François.* XXXII. *Défauts du pleinpouvoir des Impériaux.* XXXIII. *Les Impériaux à Osnabrug refusent de montrer leur pleinpouvoir.* XXXIV. *Les Médiateurs blâment les Impériaux.* XXXV. *Les François s'appliquent à gagner les Médiateurs.* XXXVI. *Mort du Pape Urbain VIII.* *Election d'Innocent X. peu favorable à la France.* XXXVII. *Habileté*

## DU PREMIER LIVRE.

*du Nonce à menager la bienveillance des François. XXXVIII. Artifices des Espagnols pour rendre les François odieux à Rome. XXXIX. M. Salvius vient à Munster pour conférer avec les François. XL. Les François se plaignent de la Suede, & menacent de lui refuser le subsidie. XLI. Succès de la conférence. XLII. Les François & les Suedois menacent d'abandonner la négociation. XLIII. Artifices des Espagnols pour broüiller les Alliés. XLIV. Ils publient que la France ne veut faire qu'une trêve. XLV. Ils interceptent les paquets de la Cour de France. XLVI. Suite de leurs artifices XLVII. Seconde lettre circulaire aux Princes & aux Etats de l'Empire. XLVIII. Les Impériaux & les Espagnols retardent la négociation. XLIX. Succès des armes Françoises en Allemagne. L. Bataille de Fribourg. LI. Conquêtes des François sur le Rhin. LII. Défaite des Impériaux par les Suedois. LIII. Perte des François en Catalogne. LIV. Leurs succès en Flandre. LV. L'Empereur paroît souhaiter la paix. LVI. Convention sur la réforme & l'échange des pleinpouvoirs. LVII. Le Comte de Lamberg succède au Comte*

## SOMMAIRE DU I. LIVRE.

*d'Aversberg. LVIII. Difficulté sur la réforme des pleinpouvoirs. LIX. Conférence des Médiateurs avec le Comte d'Avaux. LX. Les Princes & Etats de l'Empereur se disposent à députer au Congrès LXI. Les Impériaux & les Espagnols conviennent avec les François sur la réforme des pleinpouvoirs LXII. Démêlé des deux Plénipotentiaires de France entre eux. LXIII. Ils se réconcilient par ordre de la Cour. LXV. Ils se brouillent de nouveau. LXV. Les Médiateurs se plaignent de M. Servien. LXVI. Ecrit des François par lequel ils promettent de commencer la négociation. LXVII. Ecrit semblable des Impériaux & des Espagnols. LXVIII. la France consent que les Plénipotentiaires Espagnols n'ayent pas le titre d'Ambassadeurs.*



# HISTOIRE

DU TRAITE'

DE WESTPHALIE.

---

*LIVRE PREMIER.*



PRÉS l'exposition que j'ai déjà faite des guerres & des Négociations qui précéderent le Traité de Westphalie, le premier objet qui semble devoir intéresser le Lecteur dans l'Histoire même de ce fameux Traité, c'est le caractère des Ministres qui furent chargés de cette importante négociation, & la connoissance des intérêts opposés qu'il falloit ménager. C'est aussi par où je crois devoir commencer cette His-

A iij

toire , persuadé que ce détail préliminaire mettra les Lecteurs en état de suivre le fil de la négociation avec plus de facilité & de satisfaction.

AN. 1644.

I.

Caractere  
des Média-  
teurs.

Fabio Chi-  
gi, Nonce du  
Pape.

Fabio Chigi ; noble Siennois , Evêque de Nardo , après avoir déjà donné des marques de sa capacité dans plusieurs emplois considérables qu'il avoit exercés à Ferrare , à Malthe & à Cologne , faisoit à Munster la fonction de Médiateur au nom du Pape Urbain VIII. avec la qualité de Nonce extraordinaire. Quoique ce Prélat ne fût peut-être pas un génie du premier ordre , il avoit , au jugement des Plénipotentiaires François , beaucoup de cette habileté & de cet esprit insinuant , qui est le plus nécessaire pour la négociation ; & il sçut en faire usage pour son avancement , en témoignant de l'attachement à la France , autant qu'il en falloit pour persuader aux François qu'il leur seroit favorable , sans donner lieu à l'autre parti de l'accuser de partialité. Ce fut sur tout par cette adresse qu'il sçut se conserver à Munster l'emploi de Médiateur , dont on

ne l'avoit d'abord chargé qu'en attendant l'arrivée d'un Légat. Le Cardinal Rosetti avoit été nommé pour cet emploi. Mais il étoit haï du Cardinal Mazarin : il avoit eu en Angleterre des liaisons avec Madame de Chevreuse, il avoit fait paroître beaucoup d'inclination pour l'Espagne. Il n'en falloit pas tant pour le faire exclure. La Cour de France s'imagina même qu'en excluant Rosetti, elle se rendroit favorable celui qu'on nommeroit à sa place, parce qu'il lui seroit du moins indirectement redevable de sa nomination. Elle se servit pour cela d'un prétexte qui paroissoit plausible. Le Cardinal Ginetti ennuyé de faire depuis plusieurs années à Cologne la figure de Légat Médiateur sans en exercer aucune fonction, étoit retourné en Italie, sous prétexte de rétablir sa santé ; & la France prétendit que le Pape n'ayant point révoqué les pouvoirs de ce Cardinal, il n'étoit pas juste de nommer un nouveau Légat. Le Pape & le Cardinal Barberin mortifiés du refus de la France, crurent s'en venger en lui

AN. 1644.

Lettre du Card. Mazar. aux Plénipot. de France, 25. Jan. 1644.

Lettre de M. de Brienne aux Plénipot. de France, 28. Nov. 1643.

Adami re-  
latio de paci-  
fic. Westphal.  
c. 4.

Lettre de M. de Brienne aux Plénipot. 12. Dec. 1643.

AN. 1644.

accordant ce qu'elle demandoit, parce que le Cardinal Ginetti n'avoit pas en effet assez d'expérience & de capacité pour une médiation si délicate. Cependant comme ce Cardinal étoit encore en Italie, M. Chigi, qui étoit Nonce à Cologne, fut chargé d'aller à Munster, pour y présider à l'ouverture des Conférences, & faire les fonctions de Médiateur en attendant l'arrivée du Légat. Le Cardinal Mazarin le croyoit de ses amis, & on l'avoit autrefois demandé pour Nonce à la Cour de France. Par cette raison les François ne douterent point qu'il ne dût leur être favorable, & entrer dans leurs intérêts; mais ils crurent devoir dissimuler leur joie & leurs espérances, pour ne pas rendre le nouveau Médiateur suspect aux ennemis, & Chigi de son côté dissimuloit encore plus habilement ses véritables sentimens, pour se ménager la bienveillance de la Cour de France.

*Instruction.*  
*Mss. al. Sing.*  
*Chigi.*

Rien ne lui étoit tant recommandé dans l'instruction qui lui fut envoyée de Rome, que d'observer une parfaite neutralité entre les partis,

& d'éviter tout ce qui pouvoit donner le moindre soupçon de Partialité. On lui défendoit de faire aucune proposition de son chef, ni de dire son avis sur celles qui seroient faites par les Plénipotentiaires. Il devoit se contenter d'écouter & de rapporter les raisons de part & d'autre, & comme le confident des deux partis, les faire valoir tour à tour avec un zèle parfaitement égal. On ne vouloit pas même qu'il fît partir de courriers que de concert avec les Plénipotentiaires. Lorsqu'il auroit quelque avis à donner à la Cour de Rome, ou aux Nonces qui résidoient dans les Cours de l'Europe, on vouloit qu'il se servît de la voie des Marchands : ou si la chose pressoit, qu'il défendît à ses courriers de courir les premières & les dernières postes, afin qu'on ne les prit que pour des voyageurs ordinaires. Il avoit ordre de régler sur le même pied ses visites, ses discours & toutes ses démarches ; & enfin ses domestiques devoient se conformer en cela à la conduite de leur Maître. Le Pape n'étoit cependant pas tellement neutre dans sa

AN. 1644.

AN. 1644.

médiation, qu'il n'eût quelques intérêts à ménager dans le Traité. Ils se réduisoient en général à favoriser les Princes Catholiques contre les Protestans, à conserver les biens de l'Eglise, & à entretenir l'équilibre des Puissances en Italie.

II.  
Louis Contarini, Ambassadeur de Venise.

Ce dernier objet étoit aussi l'article essentiel que les Venitiens avoient en vûe de ménager dans le Traité, & qu'ils recommandoient à leur Ambassadeur C'étoit le Chevalier Louis Contarini, noble Venitien, qui s'étoit rendu à Munster plusieurs mois avant le Nonce, pour partager avec lui la médiation au nom de la République de Venise. Ce Ministre soutenoit depuis près de vingt ans le titre d'Ambassadeur de sa République à la Haye, en Angleterre, en France & à Constantinople avec beaucoup de réputation, d'adresse & de capacité. Il négocioit le plus souvent avec cette retenue & ce flegme qui est commun aux Venitiens; quelquefois avec beaucoup de vivacité, selon que l'occasion l'exigeoit, & il y joignoit toute la dissimulation & la subtilité ordinaire des Italiens. Quand il ne

pouvoit pas faire expliquer les Impériaux à Munster, il se servoit du Résident de Venise à Vienne pour faire parler les Ministres de cette Cour. Il employoit apparemment la même ruse avec la France, & les Plénipotentiaires François en donnerent avis à la Cour. Comme la France venoit de procurer la paix à l'Italie par l'accommodement du Pape avec le Duc de Modene & les Princes ligués, elle s'imagina que la reconnaissance de ce service lui rendroit la République de Venise & son Ministre plus favorables. Contarini avoit même autrefois paru fort attaché à la France, lorsqu'il résidoit à Paris; mais si cet attachement fut sincère, devenu Médiateur de l'Europe, il ne se crut plus permis de suivre ses inclinations particulières. La France l'accusa même quelquefois de ne pas tenir la balance avec assez d'égalité, & de pancher plus du côté de la Maison d'Autriche. Dès le commencement de la négociation elle se plaignit de quelques lettres qu'il écrivit peut-être avec trop peu de précaution aux Résidens Ve-

AN. 1644.  
*Lettre des*  
*Plénip. à M.*  
*de Brienne,*  
*12. Novembre*  
*1644.*

*Lettre de M.*  
*de Brienne aux*  
*Plénipot. 19.*  
*Mars 1644.*

*Lettre du*  
*Card. Mazarin,*  
*aux mêmes 16.*  
*Avril.*

*Lettre des*  
*Plénipot. 23.*  
*Avril 1644.*

**AN. 1644.** nitiens dans les différentes Cours de l'Europe, & de ce qu'il paroïssoit trop bien instruit des intérêts de la Maison d'Autriche, comme s'il en faisoit sa principale affaire : tant un Médiateur a de ménagemens à garder pour ne pas blesser la délicatesse des partis qu'il veut concilier. Les Plénipotentiaires François se plaignirent encore de ce qu'il refusoit la visite des Envoyés de Portugal & de Catalogne. Ceux-ci avoient prié les deux Médiateurs de leur permettre de les aller voir sans cérémonie, comme des personnes privées. Le Nonce y avoit consenti ; mais Contarini s'obstina à le refuser, & engagea le Nonce à révoquer sa permission, ce qui déplut beaucoup aux Plénipotentiaires François. Il étoit cependant difficile à un Médiateur d'en user autrement sans choquer ouvertement l'Espagne, que son caractère l'obligeoit de ménager autant que la France.

*Lettre des  
Plénipot. à M.  
de Brienne,  
26. Oct. 1644.*

La médiation du Nonce étoit bornée à la réconciliation des Princes Catholiques, c'est-à-dire, de l'Empereur, du Roi de France, du



Roi d'Espagne, des Ducs de Savoie, de Lorraine, de Baviere, de Neubourg, & de quelques autres Princes. Celle de Venise s'étendoit plus loin, & comprenoit la République des Provinces-Unies, les Etats Protestans d'Allemagne, & la Suede même, qui depuis plusieurs années avoit accepté la médiation des Venitiens, & l'auroit sans doute préférée dès le commencement à celle du Roi de Dannemarck, si elle n'avoit craint d'irriter ce Prince. Depuis la déclaration de guerre entre les Couronnes de Suede & de Dannemark, la France voulant se faire un mérite auprès des Venitiens, de leur procurer l'honneur de la médiation entre l'empire & la Suede pour le Traité d'Osnabrug, s'intéressa de nouveau pour la faire accepter aux Suedois, qui l'agrèerent en effet. Mais il s'y trouva quelque difficulté. On craignit d'offenser Contarini en lui donnant un Collègue, & on n'espéra pas pouvoir persuader aux Suedois de se contenter de l'entremise d'un simple Secrétaire. Cet inconvénient obligea les Impériaux & les Suedois de

AN. 1644.

*Lettre des  
Plénipot. à la  
Reine, 23.  
Mai 1644.*

---

**AN. 1644.**

s'en tenir à un usage assez ordinaire en Allemagne, qui fut de traiter par écrit, & de s'entrecommuniquer leurs cahiers sans l'entremise d'aucun Médiateur. Les pouvoirs du Nonce & de Contarini furent ainsi restraints à la seule négociation de Munster; mais ils ne laisserent pas d'agir quelquefois pour avancer celle d'Osna-brug dans les occasions où leur autorité parut nécessaire. Il faut encore ajouter que si la médiation de Contarini avoit plus d'étendue que celle du Nonce, en ce qu'elle comprenoit également les intérêts des Catholiques & des Protestans, M. Chigi avoit, par sa dignité de Nonce Apostolique, une grande supériorité sur le Médiateur Venitien dans les affaires, qui regardoient les Princes Catholiques. Car c'étoit le Nonce seul qui recevoit les écrits, les propositions & les repliques des Plénipotentiaires. Lui seul les gardoit & les signoit. Il appelloit chez lui M. Contarini, quand il vouloit lui communiquer les affaires. Enfin c'étoit chez lui que les Plénipotentiaires s'assembloient pour conférer avec les Mé-

diateurs. Il est vrai que le Nonce ne se servit pas de tous ses droits à la rigueur ; mais il en fit assez pour faire remarquer sa supériorité , de sorte qu'il pouvoit sembler que M. Contarini , quoiqu'il soutînt en effet le plus grand poids des affaires , étoit moins le Collégué du Nonce que son Substitut.

AN. 1644.

On a vû dans l'Histoire précédente quelles étoient les Puissances ennemies dont les Médiateurs devoient ménager la réconciliation. C'étoient d'une part la Maison d'Autriche & ses Adhérens , & de l'autre la France avec ses Alliés : deux partis redoutables , dont les moindres mouvemens ébranloient toute l'Europe , & dont les prétentions intéressoient tous les Princes Catholiques & Protestans. Jamais les Etats Germaniques n'avoient ressenti de plus cruels effets de la guerre : Jamais les Empereurs depuis Charles V. n'avoient vû tant d'ennemis soulevés contre l'autorité despotique qu'ils affectoient dans l'Empire. La situation de l'Allemagne d'ailleurs si avantageuse au milieu de l'Europe ,

III.  
Intérêts des  
Puissances en-  
nemies. Inté-  
rêts de l'Em-  
pereur.

---

**AN. 1644.**

ne servoit qu'à faciliter aux ennemis de Ferdinand III. les moyens de l'attaquer de toutes parts , & de porter la guerre dans tous ses Etats , ou dans ceux des Princes qui lui étoient attachés. La France l'attaquoit du côté de l'Occident avec des forces qu'elle ne s'étoit point encore connues à elle même , & qui étonnoient toute l'Europe. Elle étoit , sinon fécondée , du moins favorisée dans cette guerre par la République des Provinces-Unies , qui , sans déclarer la guerre à l'Empereur , affoiblissoit beaucoup sa puissance , en le privant des secours de l'Espagne occupée à se défendre elle-même. Les Suedois du côté du Nord , après s'être ouvert l'entrée de l'Empire avec cette impétuosité qu'aucun obstacle n'avoit pû arrêter , s'étoient répandus comme un torrent dans toutes les Provinces. Ils s'y maintenoient par leur valeur , & du fond de la Suede ils recevoient tous les ans de si grandes recruës , qu'il sembloit que ce Royaume tout entier voulût se transporter jusques dans le sein de l'Allemagne. Un autre ennemi , quoique peu re-

doutable dans un autre tems , profitoit de la conjoncture pour insulter l'Empire du côté de l'Orient. C'étoit Ragotski , Prince de Transylvanie , qui osant alors paroître en campagne à la tête d'une Armée de Transylvains & de Hongrois rebelles , refusoit avec hauteur les propositions d'accommodement que l'Empereur lui faisoit. Enfin les propres vassaux de l'Empire soulevés contre leur Chef , y entretenoient une es-pèce de guerre civile également dangereuse & incommode. Tels étoient le Lantgrave de Hesse-Cassel , l'Electeur de Trèves , & quelques autres Princes alliés de la France ou de la Suede.

---

AN. 1644.

Cependant l'Empereur obligé de partager ses troupes pour faire face de tous côtés , n'avoit pour résister à tant de peuples conjurés , que les seules forces de ses Etats héréditaires , & celles qu'il pouvoient tirer de l'Allemagne. Les Electeurs de Saxe & de Brandebourg , & les Ducs de Lunebourg , ne songeant qu'à garantir leurs Etats de l'embrasement général , refusoient d'épouser son

---

AN. 1644.

parti, & lui faisoient même envisager comme un grand avantage la neutralité qu'ils observoient. Christian IV. Roi de Dannemarck, à qui les Suedois venoient tout récemment de déclarer la guerre, étoit moins que jamais en état de le secourir; & si Ferdinand se flatta de tirer quelque avantage de cette diversion, ses espérances s'évanouïrent bien-tôt par l'accommodement qui se fit entre les deux Couronnes. Les Polonois, quoique naturellement favorables à la Maison d'Autriche par l'intérêt de la Religion & les alliances de leurs Rois, imiterent la conduite des Danois dans cette guerre, & n'en furent que les spectateurs. L'Italie observoit aussi une parfaite neutralité, excepté la Savoye, que des liaisons d'intérêt & de sang unissoient étroitement à la France contre l'Espagne; de sorte qu'il paroïssoit difficile que l'Empereur ainsi abandonné à lui-même, ne succombât pas enfin sous les efforts de tant de Puissances unies contre lui. C'est ce qui fut assez bien représenté dans une Estampe qu'un écrivain Suedois mit à la

tête de son ouvrage. On y voyoit d'un côté la France, & de l'autre le Lion Belgique, qui arrachotent les aîles à un Aigle Imperiale, tandis qu'un Suedois lui portoit des coups mortels sur la tête.

En effet depuis 1630. que Gustave Adolphe porta la guerre en Allemagne, & 1635. où la France prit les armes d'abord contre l'Espagne, & quelque-tems après contre l'Empereur, presque toutes les années furent marquées par de sanglantes défaites des Impériaux, ou par la prise de quelques grandes Villes. Il est vrai que ceux-ci réparèrent quelquefois assez heureusement leurs pertes, sur-tout après la mort du Roi de Suede, & qu'ils vendirent cher aux vainqueurs quelques-unes de leurs conquêtes; Ferdinand regagna aussi quelques Princes de l'Empire qui s'étoient détachés de son parti. Mais il ne put jamais acquérir la supériorité, & toujours plus foible ou moins heureux, il voyoit de jour en jour augmenter ses pertes & les avantages de ses ennemis. La France s'étoit rendue maîtresse

AN. 1644.

*Joachim  
Transée sous  
le nom d'Hyp-  
politus à La-  
pide. Dissert.  
de rat. status  
Imp. Rom.  
Germ.*

---

**AN. 1644.**

de plusieurs places dans le Luxembourg, & dans les Electorats de Cologne & de Treves, de presque toute la haute & basse Alsace, & de toutes les Villes Forestieres. Nous la verrons bien-tôt pousser encore plus loin ses conquêtes. La Suede occupoit la Poméranie, & avoit des garnisons dans plusieurs places importantes de la Boheme, de la Silésie & de la Moravie, de la haute & basse Saxe, & jusques dans la Westphalie. L'Empereur ainsi resserré de toutes parts, avoit le chagrin de voir l'ennemi aux portes de sa Capitale, & quelquefois du haut de ses remparts il put voir de ses propres yeux l'incendie des Villages, & le ravage des Provinces. Au lieu de ce pouvoir despotique que Ferdinand II. avoit exercé dans l'Empire, Ferdinand III. son successeur conservoit à peine son autorité légitime. Un cri général suscité & habilement soutenu par la France & la Suede, avoit réveillé dans tout le Corps Germanique l'amour de son ancienne liberté, & à l'ombre de ces deux puissantes protections, les Princes &



les Etats de l'Empire , pour forcer l'Empereur à leur restituer leurs anciens-droits , refusoient d'obéir à ses plus justes décrets.

AN. 1644.

La paix seule pouvoit calmer les troubles & mettre fin à tant de malheurs. Mais dans le mauvais état de ses affaires , quelle paix Ferdinand pouvoit il se promettre ? Il prévoyoit que le démembrement de l'Empire en faveur de la France & de la Suede , & la réduction de son autorité à celle d'un simple Chef de République , en seroient le prix ; & il ne pouvoit envisager ces conditions qu'avec horreur. La nécessité seule & une extrême nécessité pouvoit le contraindre à les accepter ; mais il ne se croyoit pas encore réduit à ces termes. Ses forces étoient abbatues , & son courage se soutenoit encore. Il se persuada qu'en se roidissant contre sa mauvaise fortune , le tems ameneroit quelque conjoncture plus favorable qui le mettroit en état de traiter avec plus d'avantage. La déroute de l'Armée Françoisé à Durlingen , quoique moins considérable que les Impériaux le publicient ,

III.  
Dispositions  
de l'Empereur à l'égard  
de la paix.

---

AN. 1644.

commença à relever ses espérances ; encore une pareille victoire , & il se flattoit de donner la loi à ses ennemis. En effet le Cardinal Mazarin étoit lui-même persuadé de cette maxime , que le succès du Traité de paix dépendoit uniquement du succès de la guerre en Allemagne. Les Impériaux de leur côté en étoient si bien convaincus , qu'ils comptoient pour rien toutes les pertes qu'ils faisoient ailleurs , pourvû que leurs armes réussissent dans l'Empire. C'est que par ce moyen ils espéroient contraindre tous les Etats à se ranger sous les Enseignes de l'Empereur , & qu'ils jugeoient avec raison que si tout le Corps Germanique se réunissoit une fois sous l'autorité d'un seul Chef , il n'y avoit aucune puissance en Europe qui pût lui disputer la victoire. Fondés sur ce Principe , ils voyoient avec un plaisir secret la France consumer une grande partie de ses forces dans les Etats voisins , où la conquête d'une seule Place étoit l'unique fruit d'une année de guerre , & d'une prodigieuse dépense , tandis qu'elle leur abandonnoit en

Allemagne des Provinces entieres ,  
où l'Empereur fortifioit sa domina-  
tion , & d'où il tiroit des troupes  
avec lesquelles il espéroit porter la  
guerre dans le sein de la France  
même , & reprendre en une seule  
campagne toutes les conquêtes qui  
avoient couté aux François tant d'an-  
nées de guerre.

AN. 1644.

*Mercurio di  
Vittorio Siri.  
part. 2, pag.  
442.*

Quant à la Suede , il la voyoit  
alors occupée à la guerre de Danne-  
marck , & quoique le Général Torf-  
tenfon eût déjà reparu sur l'Elbe  
après avoir repoussé les Danois ,  
Ferdinand ne douta pas que cette di-  
version ne dût avoir de grandes sui-  
tes pour le rétablissement de ses af-  
faires. Il considéroit d'ailleurs que  
les Suedois n'avoient acquis tant de  
puissance dans l'Empire que par le  
secours des Allemands mêmes qui  
composoient en effet une grande par-  
tie de leurs armées , & qui n'étoient  
entretenus que par les subliides que  
la Suede tiroit de la France. Or ju-  
geant des Allemands parce qu'on  
voit presque toujours arriver dans les  
autres Etats , il se persuadoit que les  
membres de l'Empire se lasseroient

AN. 1644. enfin de prêter ainsi leur secours à un peuple étranger pour déchirer leur Patrie ; ou du moins il se flattoit que la France ne seroit pas long-tems en état de fournir à la subsistance de ces troupes , soit par l'épuisement de ses finances , soit par les dissensions civiles que la jeunesse du Roi Louis XIV. devoit naturellement occasionner sous une Reine Espagnole & un premier Ministre Etranger. Alors toute la puissance de la Suede seroit tombée d'elle-même , & tous les membres de l'Empire se réunissant à leur Chef légitime , devoient conspirer à rétablir le calme dans l'Allemagne. Enfin au défaut de toutes ces ressources , la Maison d'Autriche comptoit toujours que l'adresse de ses Ministres , ou des intérêts particuliers faisant naître tôt ou tard quelques divisions entre la France , la Suede , & les autres Alliés , lui donneroient l'avantage sur des ennemis qui n'étoient redoutables que par leur union.

V.  
Plénipoten-  
tiaires Impé-  
riaux.

Plein de ces grandes espérances , Ferdinand , quoiqu'il désirât sincèrement la paix , croyoit devoir en éloigner

éloigner plus que jamais la conclusion, pour attendre des conjonctures plus favorables ; & tels furent en effet les ordres qu'il donna au Comte de Nassau & à M. Volmar ses Plénipotentiaires à Munster. Jean-Louis Comte de Nassau - Hadamar, étoit un Prince affable & poli, d'un caractère doux & bienfaisant ; mais le peu de part qu'il avoit eu jusqu'alors aux affaires, ne lui avoit pas permis d'acquérir toute l'expérience nécessaire pour soutenir le poids d'une négociation aussi importante que celle de Munster. Car il n'avoit encore eu qu'un vain titre de Plénipotentiaire à Cologne, où il avoit demeuré plusieurs années dans une entière inaction. M. Isaac Volmar qu'on lui avoit donné pour adjoint, étoit, disent quelques Historiens, un Jurisconsulte qui avoit corrigé le Pédantisme des Universités par l'usage de la Cour & le commerce des Grands, & qui avoit appris à manier les affaires avec assez d'habileté. Cependant le Comte d'Avaux n'ayant trouvé à Munster que ces

AN. 1644.

*Puffendorff.*

*Basnage.*

AN. 1644.

Lettre du  
Comte d'A-  
veaux à la  
Reine, du 2.  
Avril 1644.

Vienne, jugea, comme il étoit vrai, que l'Empereur avoit peu d'empres-  
sement pour la paix. » J'aurai, écri-  
vit-il à la Cour de France, meil-  
leure opinion de la disposition des  
Impériaux à la paix, lorsque je  
verrai arriver ici le Comte de  
Trautmansdorff ou le Vice-Chan-  
celier Curtz. « En effet le Comte  
de Nassau & le Docteur Volmar  
n'apportèrent à Munster que des ins-  
tructions générales & un pouvoir li-  
mité, & leur principal objet devoit  
être d'éloigner la négociation. Le  
Comte d'Aversberg & M. Crane,  
qui avoient le même emploi à Osna-  
brug, avoient aussi reçu en partant  
les mêmes ordres, & ce fut-là la  
source des chicanes & des contesta-  
tions presque puériles, qui retar-  
derent dans ces deux endroits le  
commencement de la négociation.

VI.  
Intérêts du  
Roi d'Espa-  
gne.

Philippe IV, Roi d'Espagne,  
Chef de la branche aînée de la Mai-  
son d'Autriche, se trouvoit par rap-  
port à la guerre, dans une situation  
à peu près semblable à celle où étoit  
Ferdinand; & par rapport à la  
paix, ses dispositions étoient préci-

fément les mêmes. Depuis la fameu-  
se trêve de 1609. que l'Espagne  
avoit été forcée d'accorder aux Pro-  
vinces - Unies , c'est-à-dire , depuis  
plus de vingt ans , elle avoit repris  
les armes contre la Nouvelle Répu-  
blique , & lui faisoit une guerre san-  
glante par terre & par mer , dans  
l'Europe & dans le nouveau monde.  
Les Provinces - Unies trop foibles  
pour résister seules à des forces si re-  
doutables , tirèrent de grands avan-  
tages de la diversion des Protestans  
en Allemagne. Elles reçurent aussi  
des secours considérables de la Fran-  
ce , & firent de si grands efforts pour  
la défense de leur liberté , qu'elles  
balancerent long-tems toute la puis-  
sance de la Monarchie Espagnole.  
En 1635. la déclaration ouverte de  
la France contre l'Espagne leur don-  
na la supériorité , & les mit en état  
de s'étendre par de nouvelles con-  
quêtes. L'ambition de Philippe &  
l'entêtement de ses Ministres contri-  
buoient encore à l'affoiblir ; car au  
lieu d'employer toutes ses forces à  
reconquérir ses anciens Domaines  
des Pais - bas , suivant l'avis du fa-

---

AN. 1644.

meux Marquis de Spinola, Philippe aima mieux les partager, suivant le sentiment du Comte-Duc d'Oliva- rez, pour s'accroître en Allemagne des dépouilles du Prince Palatin, & pour faire de nouvelles conquêtes en Italie; & en prenant ainsi le change, il se vit sur le point de tout perdre. Les Suedois, les François, les Etats Protestans d'Allemagne chasserent tour à tour les Espagnols du Palatinat. Le Roi de France ligué avec Christine sa sœur, Duchesse Régente de Savoye, arrêta leurs progrès en Italie, & s'y maintint dans quelques Places importantes, pour s'opposer à leurs entreprises. Cependant les Provinces Unies profitant de ces grandes diversions, fortifioient leur domination en Flandre, enlevant tous les ans à l'Espagne quelque nouvelle Place, & ce qui acheva de consterner les Espagnols, Louis XIII, conquit le Roussillon; la Catalogne & le Portugal se souleverent presqu'en même-tems, & se détacherent de la Monarchie Espagnole, l'une pour se donner à la France, l'autre pour reprendre le



titre de Royaume sous la domination d'un nouveau Roi.

AN. 1644.

Des pertes si considérables rendoient sans doute la paix nécessaire à l'Espagne, & le Conseil de Madrid en sentoit toute la nécessité ; mais il prévoyoit que la France la mettroit à un trop haut prix, & la même raison qui en éloignoit l'Empereur, en donnoit encore plus d'éloignement aux Ministres Espagnols, à la tête desquels étoit alors Dom Louis de Haro, qui avoit succédé au Comte - Duc d'Olivarez. L'Espagne encore pleines des idées de grandeur & de supériorité que ses prospérités passées lui avoient inspirées, ne pouvoit se résoudre à recevoir la loi d'un ennemi à qui elle l'avoit si souvent donnée ; & accoutumée à ne traiter que pour accroître son Domaine, il lui sembloit dur d'être forcée d'abandonner tant de conquêtes à l'ennemi, & de signer elle-même sa ruine. Elle aimoit mieux attendre quelque révolution favorable. Elle espéroit surtout voir naître dans la France, sous la minorité d'un jeune Roi, des troubles qui occuperoient au-dedans

AN. 1644.

toutes les forces du Royaume. Elle se flattoit enfin de diviser ses ennemis, & de les obliger ainsi à traiter séparément avec moins d'avantage. Ce fut sur ce plan que Philippe dressa les instructions qu'il donna à ses Plénipotentiaires à Munster. Il y en avoit envoyé trois ; mais le Comte de Zapata, l'un des trois étant mort, le Comte Diego de Saavedra, & M. Brun se trouvoient seuls chargés de la négociation. Le Comte de Saavedra extrêmement prévenu en faveur de sa nation & de son Prince, avoit dans sa maniere de négocier beaucoup de hauteur & de fierté. Il avoit d'ailleurs de l'adresse, & il sçavoit dissimuler ; mais il parut qu'il n'avoit été envoyé à Munster que pour y attendre l'arrivée d'un Ministre plus expérimenté. Antoine Brun son Collègue, étoit un des plus habiles Ministres que le Roi d'Espagne pût employer dans cette négociation. Il étoit né à Dole, où il avoit exercé la Charge de Procureur Général au Parlement. Il avoit l'esprit cultivé par l'étude des sciences & des belles-lettres. Il écrivoit avec beaucoup

VII.  
Plénipotentiaires Espagnols.

d'élégance en Latin & en François , & il étoit en relation avec tous les beaux esprits de son temps. Il avoit aussi donné plusieurs preuves de valeur & de courage , lorsque les troupes Françoises porterent la guerre dans sa Patrie alors sujette de l'Espagne. Mais le grand talent de ce Ministre étoit de négocier. Il avoit l'esprit doux , souple & vif. Il s'exprimoit avec grace & avec force. Il connoissoit toutes les ruses qu'on peut employer dans une négociation , & il n'en fit peut être que trop d'usage. Il étoit sur-tout bien instruit des affaires des Pais-bas & du Comté de Bourgogne sa Patrie , & comme il fut le principal Agent du Traité des Espagnols avec les Provinces-Unies , on peut dire que l'Espagne lui fut redevable de son salut.

Les deux plus considérables Alliés de la Maison d'Autriche étoient les Ducs de Baviere & de Lorraine. Le premier étoit en Allemagne le Chef du parti de l'Empereur , auquel il étoit attaché depuis longtemps par les liens du Sang , par l'intérêt de la Religion , qui étoit

VIII.

Intérêts des Alliés de la Maison d'Autriche.

Intérêts du Duc de Baviere.

AN. 1644.

pour lui un intérêt d'Etat , & par la nécessité de ménager une puissance dont les Pais héréditaires environnoient & bloquoient pour ainsi dire tous ses Etats. Il avoit reçu pour prix de son attachement le haut Palatinat & la dignité Electorale. Mais c'étoit peu d'avoir obtenu ces avantages , s'il ne les conservoit par un Traité de paix pour les perpétuer dans sa Maison. Or c'est ce qu'il ne pouvoit guères espérer dans la décadence où le parti de la Maison d'Autriche étoit tombé. Il avoit au contraire tout lieu de craindre que les François , & sur-tout les Suedois avec les Etats Protestans d'Allemagne , ne conspirassent à le dégrader pour rétablir le Prince Palatin. Cependant son penchant pour la Maison d'Autriche , la crainte du ressentiment de l'Empereur , & le péril auquel ses enfans demeureroient exposés après sa mort , que son grand âge lui faisoit regarder comme prochaine , prévalaient encore dans son esprit sur toutes les autres considérations. Il n'ignoroit pas d'ailleurs qu'il auroit toujours une ressource

dans la France, dès qu'il voudroit se retourner de ce côté-là. Car cette Couronne ayant une extrême passion de le détacher de la Maison d'Autriche dont il étoit un des plus fermes appuis, avoit souvent offert à ce Prince sa protection & son alliance; & il sçavoit qu'en acceptant ces offres, il engageroit sans peine le Roi de France à lui conserver tous les avantages dont il jouissoit; mais une démarche si contraire à toute sa conduite passée, ne pouvoit être justifiée que par une extrême nécessité, à laquelle il ne se croyoit pas encore réduit, & pouvoit d'ailleurs avoir des suites dangereuses s'il la faisoit sans le consentement de l'Empereur, qu'il n'avoit pas lieu d'espérer. Ainsi se voyant d'une part encore en état de soutenir la guerre, & de demeurer fidèle à ses anciennes liaisons, & de l'autre n'ayant dans la situation présente des affaires aucun avantage à espérer d'un Traité de paix, il ne songea dans le commencement de la négociation, à l'exemple de l'Empereur & du Roi d'Espagne, qu'à faire naître des ob-

AN. 1644.

~~AN. 1644.~~  
AN. 1644.

ftacles qui retardassent le Traité ; bien résolu de recourir à la France, lorsque la fortune des armes ne lui laisseroit plus d'autre ressource ; mais déterminé à ne le faire qu'à l'extrémité, lorsque l'Empereur lui-même ne pourroit pas raisonnablement le désapprouver, ou du moins l'en faire repentir. C'est ce qui arriva quelque-tems après, & par une heureuse révolution, on verra ce Prince devenir le principal instrument de la paix de la France avec l'Empereur, après en avoir été un des premiers obstacles.

IX.

Intérêts du  
Duc de Lorraine.

III. Duc de Lorraine, par rapport à la paix de la France avec l'Espagne. Car ses intérêts furent l'occasion ou le prétexte dont les Espagnols se servirent pour rompre la négociation. Ce Prince, après avoir, par son humeur inquiète, attiré les armes Françoises dans ses Etats, & s'être vû plusieurs fois réduit aux dernières extrémités, avoit souvent été obligé de recourir à la clémence des vainqueurs; mais quelque modération que ceux ci affectassent dans

leurs victoires pour gagner un ennemi dont ils estimoient le courage, & dont les armes & le voisinage les incommodoient beaucoup, le Duc de Lorraine sembloit ne faire de nouveaux Traités avec la France, que pour avoir occasion d'exciter de nouveaux troubles. Il étoit encore en négociation avec la Cour de France, lorsque les Plénipotentiaires François commençoient celle de Munster. Les articles du Traité étoient déjà réglés à Paris, & on y comptoit sur le secours des Troupes Lorraines pour le siège de Grave-lines, lorsque le Duc, au lieu de se joindre à l'Armée Française, tourna tout à coup du côté des ennemis. Malheureusement pour lui il fut toujours la première victime de son inconstance. La France étoit maîtresse de toutes les places fortes de la Lorraine, & l'Empereur n'étoit pas en état de l'obliger à les restituer. On ne fit même mention du Duc de Lorraine dans la négociation, que lorsqu'elle étoit déjà fort avancée. Car comme le Duc traitoit à Paris avec Louis XIII. lorsqu'on négociait

AN. 1644.

cioit à Hambourg le Traité préliminaire dans lequel par conséquent on n'avoit pas pû le comprendre , le Roi de France se crut en devoir de lui refuser un sauf-conduit pour envoyer des Députés à Munster.

X.

Intérêts des autres Alliés de la Maison d'Autriche.

Les autres Alliés de la Maison d'Autriche étoient les Electeurs de Cologne & de Mayence , & le Duc de Neubourg , qui suivoient à peu près les impressions que le Duc de Baviere leur donnoit pour la guerre ou la paix. Quelques autres Princes moins considérables & divers Etats d'Allemagne étoient entraînés dans le même parti , soit par l'autorité de l'Empereur , soit par la crainte de leurs voisins , ou par quelque intérêt particulier , comme le Landgrave de Hesse Darmstadt qui avoit un grand démêlé avec celui de Hesse-Cassel. Les Cercles suivoient les mouvemens de leurs Directeurs , & dans chaque Cercle , les Etats particuliers étoient obligés de suivre le torrent. Mais je n'expliquerai point ici tant d'intérêts différens , parce que ce détail exigeroit une discussion infinie de droits & de préten-



tions qui se développeront assez d'elles-mêmes dans le cours de cette Histoire. Je ferai seulement remarquer que tous ces Princes souhai-  
toient la paix avec une extrême passion, sensiblement touchés de voir depuis si long-tems toute l'Allemagne en proie à des armées étrangères qui y faisoient les plus cruels ravages. Cette considération obligea presque dès le commencement de la négociation l'Electeur de Saxe à se détacher du parti de Ferdinand, pour faire avec les Suedois un Traité de Neutralité. Les Ducs de Lunebourg en avoient fait un semblable les années précédentes avec l'Empereur, de sorte que ces Princes n'eurent plus à démêler dans le Traité de la Paix générale, que les intérêts communs du Collège Electoral & des Princes de l'Empire. Mais l'Electeur de Brandebourg, quoiqu'il observât aussi la neutralité, fut un de ceux qui eurent le plus de part au Traité. Ce Prince avoit de grands droits sur la Poméranie, & comme l'intérêt qu'il avoit d'acquiescer cette Province étoit lié à ce-

AN. 1644. lui que l'Empereur avoit de ne pas souffrir que les Suedois s'y établissent, il se trouvoit nécessairement engagé dans le parti de la Maison d'Autriche. D'un autre côté ce Prince avoit aussi des droits bien fondés sur les Etats de Cleves & de Juliers, qu'il avoit été obligé de partager avec le Duc de Neubourg, & dont il prétendoit que la possession entière lui étoit due. Pour faire valoir ce dernier droit, il se ménageoit une étroite alliance avec le Prince d'Orange, dont il vouloit épouser la fille, & il recherchoit aussi la protection de la France, flottant ainsi entre les deux partis, sans se déclarer ouvertement ni pour l'un, ni pour l'autre. On suivit de part & d'autre à peu près la même conduite à son égard, c'est-à-dire, qu'on ne lui témoigna ni beaucoup d'opposition, ni beaucoup de zèle pour ses intérêts, si ce n'est dans les occasions où la politique crut devoir les favoriser pour menager ses propres avantages.

Tel est le tableau du Parti de la Maison d'Autriche. Voici celui du

Parti contraire composé de la France, de la Suede, des Provinces-Unies, & de leurs Alliés.

AN. 1644.

J'ai déjà expliqué ailleurs les motifs qui avoient fait prendre les armes à la France, pour défendre d'un côté l'Italie & les Provinces-Unies contre l'Espagne, & d'un autre côté les Suedois & les Etats Protestans d'Allemagne contre l'Empereur. Depuis la guerre déclarée, la France n'avoit pas eu lieu de se repentir de la démarche qu'elle avoit faite. Du côté des Pirenées, maîtresse du Roussillon, elle comptoit les Catalans entre ses sujets, & les Portugais au nombre de ses Alliés. Du côté des Alpes elle possédoit Pignerol, qui donnoit à ses Troupes un libre passage en Italie. Elle étoit maîtresse de Casal dans le Montferat, & de plusieurs Places dans le Piémont, d'où elle portoit avec succès la guerre jusques dans le Milanés. Sur le Rhin elle avoit conquis presque toute l'Alsace & les Villes Forestieres. Philisbourg lui facilitoit la communication avec la Lantgrave de Hesse son Alliée, & donnoit

XI.  
Intérêts de  
la France.

---

**AN. 1644.**

entrée aux François jusques dans le sein de l'Empire. Enfin du côté des Pais-bas elle avoit étendu ses frontieres par la prise de plusieurs Places dans l'Artois, la Flandre, le Luxembourg, & jusques dans l'Electorat de Cologne & de Treves. Telle étoit la situation de la France, qui après avoir ressenti depuis Charles V. de cruels effets de l'excessive puissance de la Maison d'Autriche, lui rendoit alors une bonne partie des maux qu'elle en avoit reçûs ; elle ne s'étoit jamais vuë dans un si haut point de splendeur, & on peut dire que tant de succès étoient l'ouvrage du Cardinal de Richelieu qui en avoit tracé le plan, & dont le génie sembloit encore présider aux Conseils de la France, & donner le mouvement à ses entreprises. Quoique les ennemis de cette Monarchie lui vendissent cherement ses victoires & ses conquêtes, la guerre ne l'avoit pas tellement épuisée, qu'elle ne se crût en état de la soutenir encore long-temps, pour profiter de plus en plus de sa bonne fortune. C'avoit été le dessein du Cardinal

de Richelieu, & le Cardinal Mazarin remplissoit parfaitement les vuës de son prédécesseur. Outre la gloire de la nation, l'agrandissement de l'Etat & l'affoiblissement de ses ennemis, il trouvoit dans la continuation de la guerre un avantage personnel, qui étoit de s'affermir dans le ministere, en occupant au-dehors du Royaume, des Princes & des Seigneurs qui pouvoient y exciter des troubles.

Cependant comme les ennemis & les Alliés étoient également las de la guerre, la Cour de France étoit aussi déterminée à faire son accommodement, plutôt que de se voir seule abandonné au ressentiment de la Maison d'Autriche; & sur cela il est naturel de penser que le Cardinal Mazarin dut se proposer deux objets, comme il se les proposa en effet; le premier, de faire un Traité avantageux, le second, d'en assurer l'exécution & la durée. Or, pour parvenir au premier de ces deux objets, voici quel étoit son projet, & par quels moyens il espéroit le faire réussir.

AN. 1644.

XII.

Projet de la  
Cour de Fran-  
ce pour la  
paix, & ses  
prétentions.

*Instruction  
des Plénipot.  
François.*

Sur les trois  
Evêchés.

La France étant actuellement en possession de plusieurs conquêtes importantes qu'elle avoit faites en Italie, dans les Pais-bas, & dans l'Allemagne, sans compter le Roussillon & la Catalogne, le Cardinal Mazarin se proposa de conserver toutes ces nouvelles acquisitions pour augmenter la puissance des Rois de France, par l'agrandissement de la Monarchie, & affoiblir celle de la Maison d'Autriche. Il y avoit si long-temps, dit-il, dans l'instruction qu'il donna aux Plénipotentiaires François, que la France étoit en possession des trois Evêchés, Metz, Toul & Verdun, & l'acquisition en étoit si juste, que l'Empereur ne pouvoit pas raisonnablement les redemander, à moins qu'il ne voulût aussi retirer des mains des Espagnols tous les démembrements de l'Empire, qu'ils s'étoient appropriés avec beaucoup moins de justice, comme Bezançon, Lindau & Cambrai, dont ils se disoient même Seigneurs souverains; au lieu que les Rois de France ne prenoient que le titre de Protectors des trois Evêchés, avec

le droit d'en garder les principales Villes. La Lorraine devoit naturellement souffrir plus de difficulté ; mais le Cardinal prétendoit qu'elle devoit rester à la France , & qu'elle lui étoit dévoluë par les infractions réitérées que le Duc avoit faites à ses Traités , par le consentement formel de ce Prince , & par le droit de conquête. On pouvoit objecter aux François que le Duc de Lorraine n'étoit pas plus obligé de garder des Traités faits à Paris avec le Roi de France , que François I. n'avoit crû l'être d'exécuter celui qu'il avoit fait à Madrid avec Charles V. mais la différence de ces Traités étoit sensible. Car François I. ou du moins ses enfans étoient encore prisonniers en Espagne , lorsqu'il traita avec Charles V. au lieu que le Duc de Lorraine avoit traité avec la France étant en pleine liberté. Il étoit venu à Paris de son propre mouvement , & il en étoit sorti quand il avoit voulu. Il avoit envoyé la Ratification du Traité du milieu de ses Etats , après qu'il s'étoit vu rétabli , & pour marquer la satisfac-

AN. 1644.  
Sur la Lorraine.

---

---

AN. 1644.

tion qu'il avoit de la France , il avoit envoyé le Sieur Descoutures à la Diète de Ratisbonne , pour y rendre un témoignage public à la générosité du Roi à son égard , & effacer les fausses impressions qu'on avoit voulu donner aux Etats des desseins de la Cour de France C'étoit donc du consentement du Duc lui-même , consentement formellement exprimé dans son dernier Traité , que la France avoit droit de retenir la Lorraine. Mais les dépenses que cette guerre avoit coutées à la France lui donnoient encore un nouveau titre. C'est ainsi que la Maison d'Autriche s'étoit agrandie , & le moindre avantage qu'il sembloit que le Roi dût attendre de la paix , c'étoit d'être une bonne fois en repos du côté d'un Prince si turbulent. Au reste l'Empire ne pouvoit avec justice se plaindre de cette aliénation , parce que le Roi offroit de payer pour contribuer aux frais des guerres , ce que le Duc étoit obligé de payer suivant le règlement des Diètes ; ou même de payer le double , si on vouloit accorder au





AN. 1644.

C'étoit un dédommagement qu'il croyoit que l'Empereur devoit à la France pour les frais de la guerre. Il prétendoit même que l'Allemagne étant intéressée à resserrer la domination de l'Empereur, qui abusoit de sa trop grande puissance pour l'opprimer, elle ne pouvoit le faire plus sûrement qu'en cédant l'Alsace à la France, d'autant plus que cette Couronne n'ayant rien à prétendre en Allemagne, la cession qu'on lui feroit de cette Province ne pouvoit avoir aucun inconvénient, & ne serviroit qu'à mettre la France en état de secourir dans le besoin les Princes d'Allemagne, & sur tout le Duc de Baviere, qui sembloit devoir s'intéresser le plus à l'exécution de ce projet.

Sur le Roussillon & la Catalogne.

La Cour de France n'étoit pas plus disposée à restituer aux Espagnols les Places dont elle s'étoit emparée. Le Roussillon appartenoit au Roi de France par des droits si anciens & des titres si authentiques, qu'on étoit résolu de le retenir tout entier avec ses dépendances. La Catalogne étoit dans le même cas. Phi-

lippe, disoit le Cardinal Mazarin, n'avoit plus rien à prétendre, puisqu'en violant les conditions auxquelles les Catalans s'étoient donnés à l'Espagne, il avoit rendu leur liberté & tous leurs droits à ces Peuples, qui avoient pû par conséquent disposer d'eux mêmes, & se donner à la France. Le droit des Catalans, ajoutoit-il, est si ancien, & confirmé par tant d'actes & de titres, qu'on ne peut pas le contester. La forme ordinaire de leur Gouvernement, & la maniere dont ils reçoivent le Prince dans leur Ville capitale, est encore une preuve de leur indépendance; & si le Roi d'Espagne ne pouvoit plus redemander la Catalogne, le Roi de France pouvoit encore moins, sans se deshonnorer lui-même, renoncer à ses droits, & abandonner au ressentiment des Espagnols une Province qu'il avoit reçue sous sa protection. La France étoit également déterminée à ne point abandonner le Portugal; mais elle étoit encore plus fortement résoluë de retenir toutes les Places qu'elle avoit conquises dans l'Artois & la Flandre.

Sur l'Artois

& la Flandre.

AN. 1644. & dans la Flandre. Si les Espagnols, dit l'instruction des Plénipotentiaires, demandent la restitution de l'Artois, il faut leur redemander la Navarre, à laquelle ils n'ont jamais eu de droit, d'autant plus que la France avoit réservé ses droits sur ce Royaume dans le Traité de Ver vins. *A toute extrémité* la France consentoit à rendre à l'Espagne les Places conquises dans le Luxembourg & le Comté de Bourgogne, Dampvilliers & Landrecies, pourvû que les Espagnols ne se rendissent pas trop difficiles sur tout le reste.

## XIII.

Projet de la France par rapport à l'Italie.

L'Italie étoit un sujet de querelle entre la France, l'Espagne, les Ducs de Mantouë & de Savoye. Le Traité de Querasque ayant été ratifié par la Duchesse de Savoye, la Cour de France vouloit que ses Plénipotentiaires en demandassent l'exécution, en sorte que le Duc de Savoye payât au Duc de Mantouë les quinze cens mille livres promises pour la valeur des terres qui lui avoient été assignées en partage. Le Roi de France consentoit à payer aussi de son côté la somme promise  
par

par le même Traité, & de l'employer à acquitter les dettes du Duc de Mantouë en France. Pour mieux étouffer toutes les divisions qui pouvoient encore naître entre ces deux Etats voisins, la France proposoit de faire épouser la sœur du Duc de Mantouë au Duc de Savoye. Cette proposition devoit être publique; mais on devoit en faire une secrète, dont l'objet étoit d'attacher le Duc de Mantouë à la France. C'étoit de faire épouser à ce Prince Mademoiselle, qui lui porteroit des biens considérables. Le Roi de France vouloit de plus que les Espagnols restituassent au Duc de Savoye, entre les mains de la Duchesse sa mere, toutes les places qu'ils lui avoient prises; restitution d'autant plus juste, que le Roi s'offroit à restituer de son côté toutes celles qu'il occupoit; quoiqu'elles fussent en plus grand nombre. Il vouloit encore qu'on en assurât la possession au Duc, en laissant la Duchesse maîtresse d'y mettre telle garnison qu'elle voudroit, & il avoit donné sur cela aux Espagnols de grands exemples de désin-

AN. 1644.

---

**AN. 1644.**

téressément. Mais il prétendoit que Pignerol devoit être excepté de cette restitution. Car la France étoit déterminée à se conserver la possession de cette Place, & le Duc de Savoye n'avoit pas droit d'en exiger la restitution, après l'avoir cédée par un Traité solennel. On ne pouvoit pas non plus alléguer que cette Place relevoit de l'Empire; car les Ducs de Savoye ne la possédant que par la cession que les Rois de France leur en avoient faite, elle ne relevoit pas plus de l'Empire que le Marquisat de Saluces. Quant à la Garnison, les Espagnols ne pouvoient pas raisonnablement prétendre que la France y entretînt moins de deux mille hommes. Par rapport à Casal, la Cour de France n'avoit d'autre vûe que d'empêcher les Espagnols de s'en emparer, & la Duchesse de Mantouë d'en abuser. Pour cela il étoit nécessaire que la Place demeurât entre les mains du Roi, jusqu'à ce que le Duc de Mantouë fût en âge & en état de la défendre lui-même. Si cependant il n'étoit pas possible de faire la paix autre-

ment, la France étoit disposée à accepter un accommodement. On pouvoit, par exemple, faire garder la Place par des Suisses que le Roi de France payeroit sous le nom du Duc de Mantouë, & par des Venitiens entretenus par la République. Mais au cas qu'on prît ce parti, il falloit que les Ministres de Mantouë & les Officiers de la Garnison de Casal fissent serment de ne pas souffrir que les Espagnols s'en rendissent les maîtres, serment que le Duc feroit aussi lorsqu'il seroit en âge, & dont les Etats qu'il possédoit en France seroient caution. Les Espagnols pouvoient proposer d'en faire raser la Citadelle; mais la France n'y pouvoit consentir avec honneur, parce que c'étoit abandonner un peuple qui avoit signalé son attachement pour elle, & que cette Place avoit été le premier sujet de rupture entre les deux Couronnes. Elle faisoit d'ailleurs toute la sureté du Monterrat, & rendoit le Duc de Mantouë considérable en Italie. Oter à cette Ville sa défense, c'étoit l'ouvrir aux Espagnols, qui ne manque-

---

AN. 1644.

roient pas d'en rebâter la Citadelle , & rendre le Duc de Savoye trop puissant , parce que c'étoit Casal qui bridoit Trin & Verceil. Il est vrai que les Espagnols pouvoient s'autoriser de la démolition de Nanci ; mais s'ils avoient la même raison de désirer celle de Casal , ils n'avoient pas le même droit de l'exiger , parce qu'ils n'étoient pas les maîtres de la Place , comme les François l'étoient de Nanci. Etoit-il juste qu'étant maîtresse d'une Place , la France consentît à la raser avec autant d'avantage pour ses ennemis que pour elle-même ?

Outre ces prétentions qui étoient les principales dans le projet de la Cour de France pour le Traité de paix , il y avoit encore quelques autres articles qu'elle vouloit demander. Le Traité de Mouson étant rendu nul par le nouvel accord passé entre les Grisons & les Valtelins , elle n'en pouvoit pas exiger l'observation : mais ce nouvel accord étant contraire aux droits que la France avoit acquis par son alliance avec les Grisons , il n'étoit pas juste qu'il



fût exécuté. Ainsi les Plénipotentiaires François furent chargés de proposer que les alliances demeurassent en l'état où elles étoient en 1617. Ils avoient aussi ordre de demander la restitution de Sabionette & de Corregio ; mais c'étoit moins dans l'espérance de l'obtenir, que pour acquérir, par le refus des Espagnols, un nouveau titre pour retenir Pignerol. On vouloit d'ailleurs faire plaisir au Duc de Bozzolo, qui avoit des prétentions sur ces États, & dont le frere, Marquis de Poma, servoit dans les Armées de France. Les Plénipotentiaires François devoient aussi témoigner du zèle pour les intérêts du Prince Palatin ; mais ce ne devoit être que pour faire mieux valoir au Duc de Baviere le sacrifice qu'on lui en feroit, si ce Prince vouloit écouter les propositions de la France ; & pareillement si l'Empereur se rendoit facile sur les demandes de la France, elle étoit disposée à lui être favorable sur l'article de la restitution du Wirtemberg.

Ce Traité que le Cardinal Ma-

AN. 1644.

zarin projettoit, étoit dressé sur un plan dont le Cardinal de Richelieu avoit déjà tracé les principaux crayons ; & il faut avouer que rien ne pouvoit être plus glorieux, ni plus avantageux à la France que l'exécution de ce projet. Car outre que par ce seul Traité elle reparoit toutes les pertes qu'elle avoit faites par les Traités précédens, elle acquéroit un nouveau degré de puissance, qui la mettoit en état de balancer désormais toutes les forces de la Maison d'Autriche, cette dangereuse rivale, qui depuis plus d'un siècle lui portoit des coups si funestes. Mais comment assurer l'exécution & la durée de ce Traité, si les ennemis l'acceptoient, & comment le faire agréer aux ennemis ? Sur le premier de ces deux points, le Cardinal Mazarin imagina de faire deux ligues, l'une entre tous les Princes d'Allemagne, l'autre entre tous les Princes d'Italie, indépendantes pourtant l'une de l'autre, parce que les intérêts étoient différens, mais qui auroient toutes deux pour objet la garantie du Traité de paix, &

## XIV.

Projet du  
Cardinal Mazarin pour la  
garantie du  
Traité.

font le fruit seroit le repos de l'Europe. Il chargea les Plénipotentiaires de France d'en faire la proposition, & il crut que les Princes d'Allemagne y consentiroient sans peine, parce que l'Italie sembloit déjà désirer d'elle-même cette Ligue. Mais le second point qui consistoit à faire agréer aux ennemis les demandes de la France, étoit sans contredit le plus important, ou plutôt c'étoit tout l'objet de la négociation; ce devoit être le chef-d'œuvre de la politique du Cardinal, & s'il réussissoit, il pouvoit se flatter d'effacer la gloire de son prédécesseur.

Ce Ministre étoit trop éclairé pour ne pas comprendre que le succès d'une telle négociation dépendroit beaucoup plus de la force & du bonheur des armes, que de l'adresse & de l'habileté des Négociateurs, & que ni l'Empereur, ni le Roi d'Espagne ne souscriroient à des demandes qui devoient leur paroître si exorbitantes, qu'après avoir épuisé les dernières ressources du désespoir. Il falloit par conséquent con-

AN. 1644.

XV.

Ses moyens pour le succès de cette négociation.

AN. 1644.

tinuer de pousser la guerre avec vigueur, & c'est ce qu'il étoit bien résolu de faire. Ce n'étoit pas même assez ; car enfin la France s'épuisoit par les frais d'une si longue guerre, & quelques efforts qu'elle pût faire, elle se feroit envain flattée d'abattre avec ses seules forces toute la puissance de la Maison d'Autriche. Elle ne pouvoit espérer en venir à bout qu'avec le secours de ses Alliés. Aussi le Cardinal Mazarin regardoit-il l'étroite union de la France avec ses Alliés, comme le premier & le plus solide fondement de ses espérances, & le ressort dont il attendoit le plus de succès dans la négociation comme dans la guerre. De-là cette attention à écarter tout ce qui pouvoit donner aux Alliés le moindre soupçon de quelque Traité particulier, & le soin extrême qu'il eut toujours de prévenir tout ce qui pouvoit leur donner de l'ombrage & blesser leur délicatesse qui n'étoit pas médiocre, sans cependant leur donner lieu de se prévaloir aux dépens de la France du besoin qu'elle avoit d'eux. Ce fut aussi par ce motif qu'il

fut ordonné aux Plénipotentiaires de commencer la négociation par les intérêts des Alliés, afin de les attacher de plus en plus à la France par cette preuve de zèle, & pour détourner tous les soupçons qu'on pourroit leur faire naître de quelque infidélité de sa part, si elle commençoit par assurer ses propres intérêts. A ce premier moyen le Cardinal Mazarin se propoisoit d'en ajouter un second qui ne devoit pas être moins efficace; c'étoit de faire entrer dans ses vuës, & d'intéresser à la satisfaction de la France, les Alliés même de l'Empereur, comme le Duc de Baviere & les autres Princes & Etats de l'Empire qui soutenoient le parti de Ferdinand. Et comme la vûe de leur propre intérêt pouvoit seule faire réussir un semblable projet, il auroit voulu leur faire croire, s'il eût été possible, que la France désintéressée dans cette guerre, n'avoit armé que pour eux-mêmes, & n'avoit envisagé que leur liberté & leur sûreté. Du moins il se flattoit de leur persuader, ce qui étoit vrai, que si la France obtenoit par ce

AN. 1644.

*Lettre du  
Roi à divers  
Princes d'Al-  
lemagne lors  
du voyage du  
Sieur Stella  
l'an 1644.*

Traité de paix la satisfaction qu'elle demandoit, ils en retireroient eux-mêmes de grands avantages, non-seulement parce que la France obligeroit en même tems l'Empereur de restituer à la Nation son ancienne liberté & tous ses droits ; mais parce qu'étant une fois bien établie dans le voisinage de l'Allemagne, elle seroit à portée de secourir dans l'occasion les Princes & les Etats que l'Empereur voudroit opprimer. Il vouloit sur-tout qu'on fit envisager au Duc de Baviere, qu'en favorisant les demandes de la France, il travailleroit pour lui-même, parce que c'étoit le moyen le plus infailible de s'assurer la possession du haut Palatinat & de la dignité Electorale.

XVI.  
Projet d'une trêve avec l'Espagne.

Mais il est aisé de s'appercevoir que ce projet général regardoit principalement l'Allemagne, & il faut se rappeler ici ce que j'ai dit dans le Volume précédent par rapport à l'Espagne, que la France souhaitoit avec les Espagnols une longue trêve de dix ou douze ans préférablement à la paix. Sa raison étoit que vou-

lant retenir toutes les conquêtes, & n'espérant pas les conserver par un Traité de paix, elle se flattoit que l'Espagne consentiroit à les lui laisser du moins pour quelques années par un Traité de Trêve. C'étoit là le véritable objet de la politique du Cardinal Mazarin; mais pour parvenir à ce but, il s'étoit persuadé qu'il falloit prendre une voie détournée, c'est à-dire, demander toujours opiniâtrément la paix avec toutes les conquêtes, ne doutant point que si les Alliés de la France appuyoient sa demande comme ils devoient, les Espagnols ne consentissent à céder du moins par une trêve ce qu'ils ne pourroient se résoudre à perdre pour toujours par un Traité de paix, & qu'ils ne fussent même réduits à proposer eux-mêmes ce tempérament comme un moyen de sortir d'affaire avec moins de perte & de deshonneur. Au reste, comme le succès de ce projet demandoit un profond secret, rien ne fut plus recommandé aux Plépotentiaires, & ils exécuterent si bien leurs ordres, qu'il ne fut jamais

AN. 1644.

possible ni aux Médiateurs, ni aux ennemis, ni aux amis même de la France, de pénétrer du moins à fond ce mystère caché de la politique du Cardinal Mazarin.

XVII.  
Plénipotentiaires de France.

Tel fut le plan général de la négociation que ce Ministre forma, & qu'on verra se développer de plus en plus dans la suite de cette Histoire. Ce fut sur ces principes que les Plénipotentiaires de France réglèrent toutes leurs démarches, & on sent assez combien l'exécution de ces grands projets demandoit d'adresse & d'habileté. Claude de Mesme, Comte d'Avaux, Surintendant des Finances & Ministre d'Etat, & Abel Servien, Comte de la Roche-des-Aubiers, qui fut aussi ensuite Ministre d'Etat, étoient les deux Plénipotentiaires à qui la Cour de France, qui connoissoit leur capacité, avoit confié cette importante négociation. J'ai déjà fait assez connoître ces deux Ministres dans l'Histoire préliminaire. La Cour en nomma un troisième, qui surprit tout le monde en acceptant un emploi qui paroissoit au dessous de lui. Ce fut



Henri d'Orleans, Duc de Longueville. Rien ne sembloit d'ailleurs plus contraire à l'inclination que ce Prince avoit pour le plaisir & à son humeur inquiète, sur-tout dans un tems où la situation de la Cour pouvoit fournir des occasions de lier des intrigues & de former des cabales ; mais il se laissa persuader que le bien du Royaume demandoit sa présence dans une Assemblée aussi importante que celle de Munster, & la chose étoit vraie par rapport aux vûes du Cardinal Mazarin, qui étoient d'éloigner de la Cour un Prince capable d'y exciter des troubles. On comptoit si peu sur sa capacité, quoique ce Prince eût d'ailleurs du mérite, que la négociation étoit déjà avancée lorsqu'il se rendit à Munster, & qu'on lui permit d'en sortir avant la conclusion du Traité. On avoit même lieu d'appréhender de sa part quelque fautive démarche, parce que les Princes ont une manière de traiter décisive & indépendante, qui pouvoit déconcerter la politique raffinée du Cardinal Mazarin ; mais le crédit que le Comte

AN. 1644.

d'Avaux avoit sur l'esprit du Duc rassuroit la Cour. On étoit aussi bien - aisé que ce Prince qui étoit magnifique, affable & bienfaisant, donnât de l'éclat à l'Ambassade par son nom & par sa dépense.

## XVIII.

Intérêts des  
Alliés de la  
France.

Intérêts de  
la Suede.

Comme les Alliés de la France partageoient avec elle les succès de la guerre, ils étoient bien résolus de partager aussi les avantages de la paix, ou même, s'il étoit possible, d'en avoir la meilleure part. Les principaux de ces Alliés étoient la Suede & les Provinces - Unies. La défense de la Religion Protestante & de la liberté Germanique, n'étoit que le prétexte dont les Suedois s'étoient servis pour porter la guerre dans l'Empire. Le véritable motif qui leur avoit fait prendre les armes, étoit le désir de se faire un établissement dans l'Allemagne, d'où ils fussent à portée d'avoir plus de communication avec les Princes Protestans de l'Empire, & qui leur donnât de la considération en Europe. De toutes les Provinces de l'Allemagne, la Poméranie étoit celle qui étoit le plus à leur bienséance. Elle

confinoit d'un côté avec la Prusse, où ils avoient des intérêts à démêler, & dans sa longueur elle s'étendoit le long de la mer Baltique, où ils faisoient leur plus grand commerce. Ils prétendoient même avoir des droits sur cette Province, en vertu des Traités faits avec les anciens Ducs de Poméranie; mais on n'y auroit apparemment pas eu beaucoup d'égards, si leurs droits n'avoient pas été soutenus par la force des armes. Ils étoient déjà depuis plusieurs années en possession de la plupart des Places de cette Province, & il n'étoit pas aisé de les en chasser. Ils avoient même poussé leurs conquêtes beaucoup plus avant dans l'Empire, où leurs fréquentes victoires les rendoient de jour en jour plus redoutables, eux qui dans les siècles précédens, contens d'avoir secoué le joug des Rois de Danemarck, vivoient cantonnés à l'extrémité de l'Europe, sans songer à se montrer que rarement en-deçà de la mer Baltique. Aussi n'étoit-ce que sur la supériorité de leurs armes qu'ils fondoient l'espérance d'obte-

AN. 1644.

AN. 1644.

nir la Poméranie , soit en vertu des droits qu'ils avoient sur cet Etat , soit en dédommagement des frais de la guerre & à titre de satisfaction. Le refus que l'Empereur avoit toujours fait de leur accorder cette Province , les avoit obligés jusqu'alors de continuer la guerre , quelque épuisée que fût la Suede depuis douze ou treize ans qu'elle en soutenoit le poids ; & comme ils n'ignoroient pas que la France étoit résoluë de forcer l'Empereur à lui céder la meilleure partie des conquêtes qu'elle avoit faites dans l'Empire , ils étoient aussi déterminés à n'accorder la paix à ce Prince qu'aux prix de la Poméranie , ou d'un équivalent pour les Places qu'ils seroient obligés de céder à l'Electeur de Brandebourg , qui avoit des droits réels sur cet Etat. Une si belle portion de l'Empire ne leur paroissoit pas même encore suffisante pour le dessein qu'ils avoient de se faire un puissant établissement en Allemagne , & ils prétendoient qu'on y ajoutât l'Archevêché de Bremen , & les Evêchés de Verden , d'Halberstat , d'Osna-

brug & de Minden. Il est aisé de juger que de si hautes prétentions ne devoient pas plaire à la France, parce qu'elles nuisoient aux siennes, & que le Roi de France ne pouvoit les appuyer sans s'attirer la haine de tout le parti Catholique, qui ne pourroit voir qu'avec une extrême chagrin les Protestans envahir le patrimoine de l'Eglise Romaine. Les Provinces-Unies étoient encore moins favorables aux desseins des Suedois. Un si grand accroissement de puissance sur la mer Baltique excitoit la jalousie & les défiances d'une République qui tiroit une partie de sa subsistance du commerce qu'elle faisoit dans cette mer. Elle ne dissimula pas même ses sentimens jusqu'à la fin. Mais la France qui avoit besoin de la Suede pour parvenir elle-même au but qu'elle se proposoit, n'osoit donner aux Suedois que de foibles marques de son mécontentement, & elle gardoit d'autant plus de ménagemens avec eux, que les Provinces-Unies en gardoient moins avec elle.

On a déjà vû que *Christine*, Rei-

AN. 1644.

XIX.  
Plénipoten-  
tiaires de  
Suede.

ne de Suede , avoit nommé pour ses Plénipotentiaires le Baron Jean Oxenstiern & M. Salvius. Comme le dernier est assez connu par l'Histoire précédente , où on l'a vû soutenir avec beaucoup d'adresse & d'habileté les intérêts de la Suede , je me contenterai ici de faire connoître le premier. Il étoit fils d'Axel Oxenstiern , Grand Chancelier du Royaume de Suede , un des plus habiles Ministres de son siècle , & comparable à ceux qui firent de son temps l'admiration de l'Europe. Quoiqu'on ne remarquât pas en lui cette étendue de connoissances , cette solidité de jugement , ces grandes vuës & cette politique adroite & déliée , qui avoient acquis tant de gloire au Chancelier de Suede , il avoit assez de mérite personnel pour être à couvert du reproche d'avoir dégénéré. Il avoit été formé aux affaires par un trop habile maître pour n'en pas connoître tous les ressorts , & ce qu'on appelle les finesse de l'art ; & comme il avoit apporté à cette étude beaucoup d'esprit & de pénétration , il y avoit fait assez de

progrès pour qu'on le jugeât capable de la plus importante négociation que la Suede pût confier à ses Ministres. Mais il est vrai que ces belles qualités perdoient en lui un peu de leur éclat par le mélange de quelques défauts. C'étoient une opiniâtreté invincible , beaucoup de hauteur & de fierté , défauts qui ne peuvent jamais bien s'allier avec le caractère de Négociateur , & que nos mœurs pardonnent tout au plus à des Ambassadeurs de Rois barbares. On lui reproche encore d'avoir trop aimé le faste & l'éclat ; & en effet il ne faisoit jamais de visites que dans un carosse de la Reine de Suede , suivi de douze hommes armés de hallebardes , accompagné d'un grand nombre de Gentilshommes bienfaits qui marchaient à pied devant le carosse , & d'un égal nombre de Pages & de Valets de pied tous richement habillés. Les trompettes & les tymbales annonçoient tous les jours au public l'heure à laquelle il se levoit , se couchoit , ou se mettoit à table. Les Plénipotentiaires de France surpris & presque

---

**AN. 1644.**

jaloux de cette magnificence , se défabuserent de la pensée qu'ils avoient eue autrefois , que les Suedois ne refusoient de négocier dans la même Ville que les François , que pour éviter l'espèce de honte qu'ils auroient eue d'y paroître avec moins d'éclat. L'humeur peu traitable de ce Ministre & son obstination épuisèrent quelquefois toute la patience des François , & causerent entre lui & M. Salvius d'assez grands démêlés. Comme le Chancelier son pere lui avoit inspiré beaucoup d'indifférence pour la France , ce fut encore une autre source de querelles entre les deux Collègues. Car la jeune Reine de Suede témoignant de jour en jour plus d'inclination pour la France , Salvius par politique peut-être plus que par attachement , soutenoit les intérêts des François contre les résolutions impétueuses d'Oxenstiern , & par cette conduite il se seroit infailliblement perdu à cause du grand crédit que les Oxenstiern avoient à la Cour de Suede , si la Reine ne l'avoit protégé contre leur ressentiment.



Tandis que les Provinces-Unies blâmoient l'ambition des Suedois, & trouvoient les demandes de la France exorbitantes, cette République ne mettoit d'autres bornes à ses prétentions, que celles que le sort de la guerre mettoit à ses conquêtes. Le droit rigoureux de la guerre lui tenoit lieu de titre légitime. Tout ce qu'elle pouvoit enlever à l'Espagne, elle l'incorporoit à ce qu'elle regardoit comme son patrimoine. Sûre désormais de sa liberté, dont la défense avoit été le premier motif de la guerre, elle vouloit s'aggrandir, en réunissant à son Domaine tout ce qu'elle avoit acquis par la force de ses armes, & encore plus par le secours de ses Alliés; & cette façon de traiter passée en proverbe, s'appelloit *traiter à la Hollandoise*. Comme j'ai déjà exposé les prétentions de cette République à l'occasion du Traité que les Plénipotentiaires François firent à la Haye en passant par cette Ville pour se rendre à Munster, je n'ajouterai rien ici sur ce sujet; mais voici ce que le Cardinal Mazarin

AN. 1644.

XX.

Interêts des Provinces-Unies.

AN. 1644.

XXI.

Plénipoten-  
tiaires des  
Provinces-U-  
nies.

pensoit des Députés des Etats. C'é-  
toient MM. Meinderswick , Baron  
de Ghent , Mathenez , Paw , Sei-  
gneur de Heemsteede , Knuyth ,  
Nidershort , Donia , Ripperda &  
Klandt. Le Cardinal qui regardoit  
comme une affaire d'une extrême  
importance de retenir les Provinces-  
Unies dans le parti de la France,  
fut fort attentif au choix qu'elles fi-  
rent de leurs Députés pour le Trai-  
té de Munster , persuadé que les  
sentimens particuliers de ces Dépu-  
tés influeroient beaucoup sur les ré-  
solutions que prendroit la Républi-  
que. Dès qu'ils furent nommés , il  
fit connoître aux Plénipotentiaires  
François ce qu'il pensoit de leur ca-  
ractere & de leurs dispositions , afin  
qu'ils traitassent avec eux suivant  
ces connoissances. Il jugeoit que le  
premier seroit disposé à faire la paix ,  
parce qu'il étoit fils d'un pere qui  
avoit été un des principaux Auteurs  
de la trêve en 1609. & qui étoit  
mort dans la Communion de l'Egli-  
se Romaine. Cette dernière raison  
lui faisoit croire que M. Mathenez  
inclinerait aussi pour la paix encore

*Discours*  
*du Cardinal*  
*Mazarin sur*  
*les qualités des*  
*Plénipot. de*  
*MM. les E-*  
*stats.*

plus sûrement que l'autre, parce qu'il étoit tout dévoué au Prince d'Orange. M. Paw étoit de tous les Députés celui que le Cardinal redoutoit le plus. C'est, dit-il, *un personnage fort accrédité dans sa Province, & dont il faudra tâcher de mériter l'esprit le mieux que l'on pourra*; mais il n'en espéroit rien de bon, parce qu'il avoit été de tout temps ennemi du Prince d'Orange, & qu'on n'avoit pas lieu de croire qu'il eût quelque inclination pour la France. On n'avoit été content de lui à la Cour lorsqu'il y avoit été Ambassadeur, qu'à proportion qu'on y étoit mécontent du Prince d'Orange, & comme on étoit alors extrêmement satisfait de ce Prince, on ne doutoit pas que M. Paw ne suivît une route toute opposée pour ne pas se rencontrer avec son ennemi. Les François prétendirent même que l'or d'Espagne entretenoit & augmenta dans la suite cette opposition que la haine avoit fait naître. Mais autant que le Cardinal se défoit de ce Député, autant comptoit il sur MM. Knuyt, Nidershort &

**AN. 1644.** Ripperda. Ils étoient tous trois Créatures du Prince d'Orange, & il ne doutoit pas qu'ils ne suivissent aveuglement ses avis. Il pensoit de M. Klandt, que c'étoit un bon homme bien intentionné, qui suivroit toujours la pluralité des voix. Mais M. Donia lui étoit suspect, parce qu'il paroissoit désirer trop passionnément la paix, & encore plus parce qu'il témoignoit tant de zèle pour les intérêts des Espagnols, qu'on avoit lieu de soupçonner qu'il s'étoit déjà laissé gagner.

## XXII.

Intérêts du  
Roi de Portu-  
gal.

Outre la Suede & les Provinces-Unies, la France avoit encore pour Alliés le Roi de Portugal, les Catalans, le Duc de Savoye, l'Electeur de Treves, le Lantgravé de Hesse-Cassel. Comme les Provinces-Unies prétendoient retenir tout ce qu'elles avoient enlevé au Roi d'Espagne, Jean IV. Roi de Portugal, vouloit avec plus de raison se maintenir dans la possession d'un Royaume dont ses ancêtres avoient été injustement dépouillés. J'ai déjà raconté comment ce Prince avoit heureusement profité du désordre où étoient les affaires

es d'Espagne, pour détacher de cette Monarchie une portion qu'il regardoit comme son Patrimoine. Comme il n'étoit monté sur le Thrône qu'à la faveur des armes de la France, il ne pouvoit aussi espérer s'y affermir que par la même voye, ou en faisant comprendre expressément cet article dans le Traité de paix. Mais ni la France, ni aucun de ses Alliés n'avoient pris sur cela aucun engagement formel, & les Espagnols étoient disposés à tout sacrifier plutôt que de se relâcher sur un point de cette importance, pour l'intérêt & la gloire de la nation. Ainsi quoique la France donnât toujours de grandes espérances aux Portugais, & qu'elle fût en effet très-disposée à les servir, ceux-ci qui avoient une ressource beaucoup plus sûre dans la continuation de la guerre, n'envisageoient qu'avec frayeur le Traité qu'on alloit négocier, & regardoient la Ville de Munster comme le lieu fatal où ils devoient être immolés, sur l'Autel même de la paix, à la vengeance & aux ressentiment des Espagnols. Cependant le

AN. 1644.

AN. 1644.

Roi de Portugal pour ne rien négliger dans une affaire qui le touchoit de si près , voulut avoir ses Plénipotentiaires au Congrès, plutôt pour l'informer de ce qui s'y passeroit , que pour y agir publiquement en son nom. Car les Espagnols qui affectoient toujours constamment de traiter les Portugais comme des rebelles , auroient rompu l'Assemblée plutôt que d'avoir le moindre commerce avec eux ; & ce fut pour cette raison que le Roi de France conseilla au Roi de Portugal de ne donner encore aucun titre à ses Ambassadeurs , & de ne les envoyer à Munster & à Osnabrug que comme à la suite des Plénipotentiaires de France & de Suede.

XXIII.  
Intérêts de  
la Catalogne.

La même raison obligea les Députés de Catalogne de se servir du même expédient pour se rendre à l'Assemblée.. Le sort de cette Province dépendoit absolument de la France , à qui elle s'étoit donnée dans un de ces momens d'emportement , où l'on consulte moins son inclination , que le désir de se venger , & la nécessité de trouver un

appui contre une Puissance dont on est opprimé. La France souhaitoit sans doute de maintenir les Catalans dans l'indépendance, pour affoiblir la Monarchie Espagnole ; il étoit même ordonné aux Plénipotentiaires François, comme je l'ai déjà remarqué, de soutenir hautement les droits de ces Peuples ; mais dans le fond elle ne se flattoit que médiocrement de conserver longtemps une si belle acquisition, qui pouvoit lui échapper par une soudaine révolution, comme elle lui avoit été donnée. Ainsi son véritable but étoit d'en tirer, tandis qu'elle en jouïssoit, le plus d'avantage qu'elle pourroit pour la continuation de la guerre, & même pour la négociation de la paix, comptant de vendre chèrement aux Espagnols la restitution de cette Province. Il falloit pour cela laisser ignorer aux Catalans ses véritables dispositions, de peur qu'ils ne songeassent à la prévenir en faisant eux-mêmes leur accommodement avec l'Espagne. En effet le Cardinal Mazarin fut toujours extrêmement attentif à éviter

AN. 1644.

tout ce qui pouvoit leur donner quelque inquiétude ; mais il faut aussi lui rendre justice ; car supposé que l'exécution de ses projets l'obligeât à les abandonner , il étoit résolu de ne le faire que par quelque accommodement qui sauvât l'honneur de la France , & dont les Catalans n'eussent pas lieu de se plaindre.

## XXIV.

Intérêts du Duc de Savoye , du Lantgrave de Hesse-Cassel, & d'autres Alliés.

Il est tant parlé dans l'Histoire précédente des intérêts du Duc de Savoye , & du Lantgrave de Hesse , qu'il est inutile de réparer ce qui en a été dit. Je dirai seulement que le principal objet du Duc de Savoye étoit d'obtenir l'exécution du Traité de Querasque , & la restitution des Places que les Espagnols occupoient dans les États ; & que le Duc de Mantouë au contraire peu content du partage qui avoit été fait du Montferrat entre lui & le Duc de Savoye , vouloit qu'on fît un nouveau reglement. Le Lantgrave de Hesse-Cassel demandoit la cession de quelques Places dont il s'étoit emparé , & vouloit qu'on terminât à son avantage quelques démêlés qu'il avoit avec le Lantgrave de Hesse-



Darmstadt. L'Electeur de Treves prisonnier à Vienne, demandoit sa liberté & son rétablissement. Le Prince Palatin vouloit être remis en possession de sa dignité Electorale & de tous ses Etats. Enfin les Grisons prétendoient faire approuver le dernier accord qu'ils avoient fait avec les Valtelins.

AN. 1644.

Mais il faut observer qu'outre les Alliés de la Maison d'Autriche d'un côté, & ceux de la France de l'autre, qui faisoient deux partis ennemis, il y avoit encore une espèce de tiers parti qui étoit neutre entre les deux autres. Ce dernier parti, outre les Electeurs de Saxe & de Brandebourg, & les Ducs de Lünebourg dont j'ai déjà parlé, étoit composé de quelques Princes d'Italie, des Suiffes, des Villes libres de l'Empire, des Villes Hanséatiques, des Chevaliers de l'Ordre Teutonique, & de tous les Princes & les Etats de l'Empire qui avoient quelques intérêts à démêler, & des demandes à faire dans le Traité, soit par rapport à la Religion, soit par rapport à leurs droits, leurs privi-

XXV.  
Espèce de  
tiers parti.

AN. 1644.

lèges ou leurs biens. Enfin tous ceux qui avoient quelques prétentions bien ou mal fondées, regardant l'Assemblée de Munster & d'Osnabrug comme un Tribunal Souverain qui alloit regler en dernier ressort tous les intérêts de l'Europe, y envoyerent leurs Députés chargés de présenter leurs griefs, & en attendirent la décision; de sorte que cette fameuse négociation intéresseoit généralement tous les Princes de l'Europe, si on excepte les Rois d'Angleterre, de Dannemark & de Pologne, le Duc de Moscovie, le Pape, & la République de Venise. Encore faut-il remarquer que quoique ces deux derniers n'intervinssent au Traité que comme Médiateurs, ils ne laissoient pas d'y prendre beaucoup de part par rapport à la paix d'Italie, & le Pape en particulier par rapport à la Religion, qui étoit menacée de perdre beaucoup de sa supériorité en Allemagne. Le Roi de Dannemark, après avoir perdu sa qualité de Médiateur par la déclaration de guerre que les Suedois lui firent avant le commencement de la négociation,

ne prit plus d'autre part au Traité pour ce qui regardoit la Suede, que celle qu'un ennemi jaloux prend à la fortune de son rival. Il ne laissa pas d'envoyer à l'Assemblée un Résident pour veiller aux intérêts du Prince son fils, Archevêque de Bremen, & aux siens même si l'occasion s'en présentoit. Le Roi ou le Parlement d'Angleterre auroit pû en faire autant en faveur du Prince Palatin; mais les divisions intestines qui continuoient à déchirer ce Royaume, ne leur permettoient pas de songer aux affaires étrangères: l'Angleterre, la Pologne & la Moscovie furent ainsi les seuls Etats dont on ne vit point les Ambassadeurs à Munster ou à Osnabrug.

On trouvera à la fin de cet Ouvrage la liste de tous les Plénipotentiaires qui composoient cette célèbre Assemblée; & comme la négociation étoit partagée en deux lieux différens, on verra aussi par cette liste que les Députés se partagerent dans les deux Villes, selon leur intérêt ou leur inclination, ce qui n'empêcha pas qu'ils n'agissent

AN. 1644.

XXVI.  
Tableau du  
Congrès de  
Munster &  
d'Osnabrug.  
Difficulté de  
la négociation.

---

---

**AN. 1644.**

tous de concert, passant même quelquefois d'une Ville à l'autre, & que les deux Assemblées ne fussent regardées comme une seule, ainsi que le Traité. Après cela si l'imagination du Lecteur se représente à la suite de tant de Plénipotentiaires, les Officiers qui composoient leur Maison, la magnificence de leurs équipages & de leurs livrées, & la dépense que leur caractère les obligeoit de faire à l'envi les uns des autres, on n'aura pas de peine à concevoir que Munster & Osnabrug fournirent en cette occasion un spectacle aussi magnifique qu'intéressant. Une autre réflexion qui vient naturellement à l'esprit, c'est qu'une négociation où il entroit une si grande multitude de Négociateurs, tous chargés d'intérêts opposés ou différens, devoit être d'une difficulté extrême par la diversité des prétentions, & même des avis entre les Députés d'un même parti. Comme j'ai raconté ailleurs les visites de cérémonie que les Plénipotentiaires se rendirent les uns aux autres suivant l'usage, & les prières publiques que

Le Nonce fit faire pour l'heureux succès de la négociation ; je vais dès-à-présent entrer en matiere en suivant l'ordre des temps.

Le Comte d'Avaux secondant les vues politiques du Cardinal Mazarin, qui se propoisoit de détacher les Princes & les Etats de l'Empire des intérêts de la Maison d'Autriche par l'espérance d'une entiere indépendance, entretenoit des intelligences & des liaisons dans plusieurs Villes d'Allemagne. Il recevoit quelquefois par cette voie des avis importans que la Cour de France mettoit à profit ; mais la négociation de Munster étoit de toutes les occasions la plus favorable pour le dessein du Cardinal. Déjà le Collège des Villes impériales, qui étoit de tous les membres de l'Empire celui dont l'Empereur tiroit de plus grands secours pour la guerre, avoit donné dans la Diète de Francfort qui duroit encore, des marques d'une disposition prochaine à se soustraire à l'autorité de l'Empereur, pour traiter à Munster ou à Osnabrug de leurs intérêts particuliers avec une entiere indépendance.

AN. 1644.

XXVII.

Lettre circulaire du Comte d'Avaux aux Princes & aux Etats de l'Empire.

AN. 1644.

Le Comte d'Avaux crut que rien ne seroit plus propre à les affermir dans cette résolution , qu'une lettre adressée à tous les membres de la Diète , où en les faisant ressouvenir de leurs droits , on les inviteroit à l'Assemblée de Munster pour y traiter en pleine liberté. Il proposa son dessein à la Cour de France , qui l'approuva , & en attendant l'arrivée de M. de Servien , il composa la lettre ; mais il ne voulut l'envoyer qu'après la lui avoir communiquée. Il ne jugea pas non plus à propos de l'écrire au nom du Roi , ne pouvant pas prévoir bien sûrement l'effet qu'elle feroit sur les esprits ; & puisqu'il y avoit quelque risque à l'écrire , à cause du chagrin qu'elle causeroit infailliblement aux Partisans de l'Empereur , il aima mieux se charger de l'événement avec M. de Servien.

Dans cette lettre qui étoit latine , il représentoit aux Etats de l'Empire , » qu'après plusieurs années de délais affectés de la part » de la Maison d'Autriche & de ses » Partisans , les Plénipotentiaires

de France s'étoient rendus à Munster pleins de l'espérance d'une paix prochaine ; mais qu'ils étoient étonnés de n'y voir encore aucun Député , soit des Colléges des Princes & des Etats , soit des Etats particuliers qui les composent. Que c'étoit cependant en faveur de la liberté Germanique que la France & la Suede avoient pris les armes , résolues l'une & l'autre de ne les quitter qu'après avoir rétabli tous les Etats de l'Empire dans leurs droits. Que si les Partisans de la Maison d'Autriche s'efforçoient de leur persuader que ce n'étoit qu'un prétexte que les deux Couronnes alliées faisoient valoir pour se procurer leurs avantages particuliers , il seroit aisé aux Princes & aux Etats d'en juger par eux-mêmes en se rendant à Munster pour y être témoins de tout ce qui s'y passeroit. Qu'aussi bien on ne pouvoit espérer une paix générale & durable , à moins qu'elle ne fût concertée avec tous les Etats de l'Empire. Car , ajoutoit-il , le droit de la

---

AN. 1644.

» guerre & de la paix n'appartient  
» pas à l'Empereur seul, & la Fran-  
» ce a trop d'intérêt pour sa propre  
» sûreté à maintenir la liberté Ger-  
» manique, pour consentir jamais à  
» la laisser opprimer. Que ç'avoit été  
» là le principal motif de la guerre,  
» d'autant plus qu'on acculoit de-  
» puis long-temps la Maison d'Au-  
» triche d'aspirer à la Monarchie  
» de toute l'Europe, dont elle sem-  
» bloit vouloir établir le centre en  
» Allemagne sur les ruines de la li-  
» berté Germanique. De là tant de  
» droit abolis, de Loix violées, de  
» Magistrats dépoüillés, des Elec-  
» teurs & des Princes mis au ban  
» de l'Empire : qu'encore actuelle-  
» ment dans la Diète de Francfort  
» l'Empereur n'avoit d'autre vuë  
» que de se rendre maître des arti-  
» cles de la paix, & que si les Etats  
» ne s'y opposoient, c'étoit fait de  
» leur liberté ; mais que le temps  
» étoit venu, & qu'il se présentoit  
» l'occasion la plus favorable de re-  
» médier à ces abus, en envoyant  
» leurs Députés à Munster & à Os-  
» nabrug. Que c'étoit dans cette



vûë que la France avoit obtenu  
avec tant de peine des faufcon-  
duits pour tous les Etats , & que  
s'ils laiffoient échapper des mo-  
mens si précieux , ils auroient la  
douleur , lorsque toute l'Europe  
jouïroit de la paix , de voir leur  
repos dépendre de la volonté sou-  
veraine de l'Empereur , & même  
des Rois d'Espagne : témoin la  
paix de Prague , qui ayant été fai-  
te fans leur participation , n'avoit  
été qu'une semence de nouveaux  
troubles , qu'ils auroient prévenus  
si on les avoit consultés. Qu'enfin  
leur honneur & leur intérêt de-  
mandoient également leur présen-  
ce à Munster , parce que dans une  
Assemblée particuliere ils paroî-  
troient n'avoir qu'une part fort  
médiocre au Traité , & qu'ils ne  
seroient jamais bien informés de  
ce qui se passeroit à Munster & à  
Osnabrug. Que d'ailleurs l'Empe-  
reur s'y rendroit aisément le maî-  
tre des délibérations , & que dans  
un si grand éloignement , la com-  
munication ne pouvant se faire  
promptement d'un lieu à l'autre ,

AN. 1644.

» la négociation traîneroit en lon-  
 » gueur.

XXVIII.  
 Les Impé-  
 riaux en font  
 offensés.

La lettre étoit adressée aux Prin-  
 ces & aux Villes de l'Empire par une  
 autre lettre particuliere qui en étoit  
 comme la préface, & qu'on trou-  
 vera à la fin de ce Volume. Elle  
 étoit trop vive, & établissoit des  
 principes trop contraires aux intérêts  
 de la Maison d'Autriche, pour ne  
 pas exciter les murmures de tous ses  
 Partisans. Le Comte de Nassau s'en  
 plaignit aux Médiateurs à Munster,  
 sur-tout d'une traduction Françoisé  
 qu'on en avoit faite dans la Gazette  
 de France, & où véritablement l'Au-  
 teur avoit passé les bornes de la mo-  
 dération, en traitant l'Empereur de  
 Tyran. Aussi fut il défavoué & même  
 puni par la Cour de France. La ru-  
 meur fut encore plus grande à Franc-  
 fort Les Commissaires Impériaux  
 en firent publiquement leurs plain-  
 tes à la Diète, comme d'un outrá-  
 ge fait à la Majesté Impériale. Ils  
 proposerent aux Députés d'y faire  
 une réponse commune, pour ven-  
 ger l'honneur de l'Empire, que les  
 François, disoient-ils, attaquoient

*Mémoire de*  
*M. d'Avaux,*  
*9. Juin. 1644.*

dans les Princes de la Maison d'Autriche. Mais les Députés s'en excuserent sur ce qu'ils n'en avoient aucun ordre de leurs Maîtres, & loin d'entrer dans les sentimens des Impériaux, la plupart sçurent bon gré à la France de ce qu'elle faisoit ainsi valoir les droits des Princes & des Etats de l'Empire. Les Evêques de Wirtzbourg & de Bamberg, & l'Archevêque de Saltzbourg, témoignèrent hautement leur reconnoissance de l'honneur que la France leur faisoit, & tous les Députés de la Diète, excepté un petit nombre que la crainte retenoit dans la servitude, se confirmèrent dans la résolution d'obliger l'Empereur à consentir qu'ils assistassent à la négociation de Munster & d'Osnabrug, conformément à ce que j'ai déjà rapporté dans le huitième livre du Volume précédent. L'Empereur pour se venger des Plénipotentiaires François, défendit au Comte de Nassau d'avoir aucun commerce avec eux; & en effet le Comte d'Avaux étant tombé malade, les Impériaux n'envoyèrent pas un seule fois chez lui. II

AN. 1644.

*Lettre des  
Plénip. à M.  
de Brienne,  
18. Juin 1644.*

---

**AN. 1644.**

prétendit de plus que les François avoient rompu la négociation , & qu'ils étoient déchûs du droit que leur faufconduit leur donnoit pour la fureté de leur personne ; que la lettre étoit écrite fans ordre de la Reine ou des principaux Ministres , & qu'elle méritoit d'autant moins de créance , que les Auteurs qui se disoient Plénipotentiaires de France , n'avoient pas en effet de pleinpouvoirs. L'Evêque d'Osnabrug , Député du Collège Electoral , prit l'allarme sur ces faux bruits ; il demanda fort sérieusement aux Médiateurs s'il y avoit de la fureté à traiter avec les François , & si on pouvoit faire quelque fond sur leurs promesses : les Médiateurs le rassurerent , & il promit que tous les Princes d'Allemagne envoyeroient à l'envi leurs Députés à Munster. Plusieurs Villes Impériales répondirent dans les mêmes termes , de sorte que les Plénipotentiaires de France eurent tout sujet de s'applaudir de leur lettre , quoique dans le fond plusieurs , & M. de Servien lui même , en blâmassent quelques expressions trop

injurieuses à la Maison d'Autriche , AN. 1644.  
sur-tout dans un commencement de négociation , où il convient d'affecter de part & d'autre plus de modération. Il est vrai que les Ambassadeurs de Suede & la Landgrave de Hesse avoient écrit de pareilles lettres à la Diète ; mais elles étoient plus moderées , ce qui fit que tout le ressentiment de l'Empereur retomba sur les seuls François. Ils esfuierent une réponse imprimée fort injurieuse , qu'on attribua à M. Brun sous un nom supposé. Un François qu'on soupçonna être l'Abbé de Mourges , qui avoit autrefois suivi la Reine Mere en Flandre , fit une réplique encore bien plus vive que la réponse. Enfin les Autrichiens ne voulant point céder en injures aux François , repliquerent à leur tour d'une maniere atroce. Ce fut à cette guerre d'écrits outrageux de part & d'autre , qu'aboutit le chagrin des Ministres de la Maison d'Autriche ; vengeance que le Comte d'Avaux méprisa si bien , que voyant le bon effet que sa lettre avoit produit sur l'Esprit des Princes & Etats de l'Em-

▲ N. 1644.

pire, il conseilla au Roi de leur en écrire une seconde en son propre nom, ce qu'il fit en effet quelque-temps après.

*Mémoire du  
Sieur God-  
froy au Card.  
Mazar. Nov.  
643.*

C'étoient beaucoup moins les termes peu ménagés de la lettre circulaire qui déplaisoient à l'Empereur, que l'invitation qu'on faisoit aux Princes & aux Villes Impériales, & le droit qu'on leur attribuoit d'envoyer leurs Députés au Congrès. Car quoique ce droit fût réel & incontestable, il est cependant vrai que par un effet de l'autorité absolue que les Empereurs s'étoient attribuée, on n'avoit aucun exemple depuis Maximilien I. & Charles V. que les Princes & les Villes de l'Empire en eussent fait usage. Rappeller un droit si incommode pour un Souverain dans les circonstances où se trouvoit alors Ferdinand, c'étoit porter un coup mortel à l'autorité despotique dont ses prédécesseurs avoient joui; c'étoit soumettre ses intérêts aux avis d'une multitude tumultueuse, dont il avoit lieu de craindre qu'une partie, par esprit de cabale ou par des vuës d'in-

térêt particulier , ne se joignît à ses ennemis pour le forcer à accepter des conditions défavantageuses. Ces considérations lui firent mettre tout en œuvre pour attirer à Vienne les causes particulieres des Princes & des Etats de l'Empire , sur-tout celle du Prince Palatin , qu'il espéroit réduire aisément à se contenter de quelque portion de ses Etats , lorsqu'il seroit à Vienne destitué du secours des deux Couronnes alliées. Le Collège Electoral qui prétendoit avoir seul le droit de suffrage dans les délibérations de la guerre & de la paix , secondoit avec ardeur les vuës de Ferdinand. Tous les Electeurs , excepté celui de Treves , avoient vivement écrit sur ce sujet au Roi de Dannemark , lorsque ce Prince exerçoit encore la fonction de Médiateur ; & leurs efforts auroient peut-être prévalu , si les deux Couronnes avoient eu moins d'intérêt à soutenir les droits des Princes & des Etats de l'Empire. Mais la même raison qui faisoit tant redouter à l'Empereur la présence des Députés à Munster & à Osnabrug ,

AN. 1644.

la faisoit désirer passionnément aux deux Couronnes : & comme c'est l'intérêt qui persuade , cette victoire leur couta d'autant moins , que les Princes & les Etats trouvoient en effet un grand avantage à se laisser persuader.

XXIX.  
Echange des  
pleinpou-  
voirs.

Les mouvemens que cet incident produisit au dehors & au dedans de Munster , ne mirent aucun obstacle à l'ouverture de la négociation. Dès le lendemain des prières publiques que le Nonce avoit ordonnées pour l'heureux succès des conférences , ce Prélat apporta aux Plénipotentiaires François une copie des pleinpouvoirs des Impériaux & des Espagnols , à qui il communiqua pareillement une copie du pleinpouvoir des François. C'est une première formalité qui , lorsqu'on traite de bonne foi , est rarement sujette à de grandes difficultés ; mais ici elle fut une source de contestations presque aussi longues que l'avoit été l'échange des saufconduits dans le Traité préliminaire. On trouva de part & d'autre des défauts dans tous les pleinpouvoirs , parce qu'on étoit



rien aisé d'en trouver, & qu'on n'é-  
oit pas disposé à les dissimuler. Il AN. 1644.  
ne s'agissoit entre les deux partis que  
de donner le tort à ses adverfaires.

Les pleinpouvoirs des Espagnols,  
disoient les François, étoient rem-  
plis de fautes si grossieres, qu'elles  
sembloient moins échappées à la pru-  
dence des Ministres d'Espagne, que  
ménagées à dessein pour retarder le  
commencement de la négociation.

XXX.  
Défauts des  
pleinpou-  
voirs des Es-  
pagnols.

Lettre des  
Plénip. à M.  
de Brienne,  
16. Avril  
1644.

Au lieu d'un pleinpouvoir général  
& absolu, le Comte de Saavedra &  
M. Brun en avoient chacun un par-  
ticulier, où il étoit seulement fait  
mention en général des *autres Plé-  
nipotentiaires*, sans en définir le nom-  
bre, ni en exprimer les noms, quoi-  
qu'il fût ordonné à chaque Plénipo-  
tentiaire de ne traiter que *conjointe-  
ment* avec les *autres*. On leur enjoi-  
gnoit de faire tout ce qui seroit du  
bien de la Chrétienté, de l'intérêt  
particulier du Roi d'Espagne, de  
ses Alliés & de la Maison d'Autri-  
che : clause qu'on trouvoit captieu-  
se, parce qu'elle pouvoit, disoit-on,  
fonder un prétexte de désavouer tout  
ce qu'on auroit réglé avec les Plé-

AN. 1644.

nipotentiaires Espagnols, si la Cour d'Espagne n'y trouvoit pas ses intérêts assez ménagés. Enfin Philippe y prenoit la qualité de Roi de Navarre & de Portugal, & celle de Comte de Barcelone. Le premier de ces titres offensoit la France, quoiqu'elle l'eût souffert au Traité de Vervins; les deux autres sembloient traiter indirectement le Roi Jean IV. d'usurpateur, & les Catalans de rebelles.

*Mémoire des  
Plénipot. au  
Cardinal Ma-  
zarin, 29.  
Avril 1644.*

Il se trouva encore dans les qualités qu'on donnoit aux Espagnols, un défaut sur lequel les François avoient été jusques-là dans l'erreur. Dès le temps que ceux-ci étoient encore à la Haye, ils avoient écrit à M. Contarini pour le prier de s'informer exactement des qualités des Plénipotentiaires Espagnols, & de leur rang entr'eux, afin de regler le cérémonial suivant la dignité & le caractère de leurs personnes. Contarini, soit par inadvertance, soit qu'il crût que les titres d'Ambassadeurs & de Plénipotentiaires étoient égaux, répondit qu'il falloit traiter les Espagnols comme des Ambassa-

deurs Plénipotentiaires de Sa Ma-  
jesté Catholique, ce qui avoit été  
observé jusqu'alors. Cependant les  
François furent fort surpris en exa-  
minant le pleinpouvoir des Espa-  
gnols, de voir qu'on ne leur don-  
noit que le titre de Plénipotentiai-  
res, & non celui d'Ambassadeurs,  
ce qui faisoit selon eux une grande  
différence dans le caractère des per-  
sonnes, prétendant que l'Ambassa-  
deur étoit beaucoup au-dessus du  
Plénipotentiaire, & qu'ils ne de-  
voient plus par conséquent donner  
chez eux la main aux Espagnols, ni  
leur rendre les mêmes honneurs qu'ils  
en recevoient. C'étoit, ajoutoient-  
ils, dans Contarini une faute inex-  
cusable de ne s'être pas mieux in-  
struit, & dans les Espagnols une in-  
digne surprise. La conduite du Com-  
te de Saavedra leur parut d'autant  
plus suspecte sur ce point, qu'ils sça-  
voient que quelques années aupara-  
vant ce Comte passant par la Suisse,  
après s'être fait rendre par cette na-  
tion peu défiante tous les honneurs  
qu'on rend aux Ambassadeurs, lors-  
qu'on le pressa de montrer ses let-

AN. 1644.

tres de créance, se retira sans dire adieu. Mais le cas dont il s'agissoit n'étoit pas le même ; car les Espagnols étoient véritablement Plénipotentiaires, & en cette qualité prétendoient n'avoir exigé que ce qui leur étoit dû, parce que, selon eux, la dignité de Plénipotentiaire étoit égale à celle d'Ambassadeur. La question étoit nouvelle, & fut agitée pour & contre par ceux qui se piquoient d'entendre la matiere. Mais la Cour de France la décida alors contre les Espagnols, en exigeant que cet article de leurs pleinpouvoirs fût reformé avec les autres, à moins qu'ils ne consentissent à renoncer aux honneurs des Ambassadeurs.

Lettre du  
Card. Mazar.  
aux Plénip.  
26. Avril  
1644.

## XXXI.

Défauts du  
pleinpouvoir  
des François.

Mémoire des  
Plénipot. à la  
Reine, 29.  
Avril 1644.

Les Espagnols se voyant si vivement censurés, usèrent de représailles, & prétendirent que le pleinpouvoir des François étoit encore plus défectueux que les leurs. Ils trouverent à redire qu'on l'eût orné d'une espèce de préface pour justifier les armes de la France, ajoutant qu'ils auroient pû, à plus juste titre, faire une semblable apologie, puisque

puisque l'Espagne n'avoit pris les armes que pour défendre la Religion opprimée par les Protestans alliés de la France. Il sembloit, ajoutoient-ils, qu'on n'eût donné aux Plénipotentiaires de France que le pouvoir de *traiter des moyens de faire la paix*, & non celui de la conclure. L'expression de *traiter conjointement avec vos Alliés*, leur parut encore un défaut, parce qu'il s'ensuivoit que les Plénipotentiaires ne pourroient proposer, écouter, ni régler la moindre chose *qu'ils n'eussent leurs Alliés à leurs côtés*. Surquoi les Impériaux formerent une autre difficulté. C'étoit qu'il étoit fait mention des Alliés de la France, tant dans l'Italie que dans l'Empire. Or l'Empereur n'avoit selon eux aucun ennemi dans l'Italie, & il n'étoit permis à aucun Prince de l'Empire de se dire légitimement Allié de la France contre l'Empereur. Enfin la Reine Régente, disoit-on, n'avoit pas signé de pleinpouvoir, quoique le Roi fût mineur. La signature de la Reine ne suffisoit pas même selon eux, & ils demandoient celle du Parlement.

AN. 1644:

de Paris ou des Etats du Royaume  
 AN. 1644. A ces difficultés les François répon-  
 dirent qu'au Traité de Vervins on  
 avoit employé dans les pleinpou-  
 voirs des Ambassadeurs François  
 une préface toute semblable à cell-  
 dont on se plaignoit, & qu'il ne te-  
 noit qu'aux Espagnols d'en faire un  
 pareille, pourvû qu'elle ne contin-  
 rien d'offensant. Que l'instance qu'on  
 faisoit sur l'expression de *traiter de*  
*moyens de faire la paix*, n'étoit qu'une  
 chicanne de Grammaire. Que les  
 Impériaux ayant formellement ac-  
 cordé dans le Traité préliminaire  
 des saufconduits *aux Etats de l'Em-*  
*pire Alliés de la France*, ne pou-  
 voient pas trouver mauvais qu'on en  
 fit mention dans un pleinpouvoir.  
 & qu'exiger la signature de la Reine  
 Régente & des Etats du Royaume  
 c'étoit ignorer les usages de Fran-  
 ce, où les Lettres patentes ne sont  
 jamais signées que du Roi, lors mê-  
 me qu'il est mineur, & d'un Secrè-  
 taire d'Etat, parce qu'en effet on  
 ne reconnoit en France d'autre au-  
 torité que celle du Roi.

Ces réponses auroient sans doute

atisfait dans d'autres circonstances ; mais on étoit déterminé à se contenter sur tout, & quoique les pleinpouvoirs des Impériaux fussent plus réguliers que les autres, ils ne furent pas non plus exempts de censure. On n'y donnoit aux Plénipotentiaires que le titre de *Commissaires*. L'Empereur y prenoit celui du Duc de Bourgogne, quoique Charles V. & les Rois d'Espagne y eussent renoncé par divers Traités. On y faisoit à la vérité mention des *Alliés & adhérens des deux Couronnes*, mais ce n'étoit qu'au commencement, & il sembloit qu'on eût affecté de n'en point parler dans l'article essentiel où il étoit mention de conclure la paix. Enfin comme les Espagnols avoient trouvé à redire dans le pleinpouvoir des François, que leur pouvoir sembloit ne s'étendre qu'à traiter des moyens de faire la paix, ceux-ci trouverent le même défaut dans le pleinpouvoir des Impériaux.

Cette première contestation dans le commencement d'une négociation qui devoit être si longue par elle-même, n'en faisoit pas espérer une

~~1644~~

AN. 1644.

XXXII.

Défauts d

pleinpouvoir des Impériaux.

XXXIII.

Les Impériaux à Osnabrug refusent de montrer leur pleinpouvoir

AN. 1644.

prompte issuë, d'autant plus que les difficultés paroissoient affectées pour gagner du temps. Les Impériaux se décelèrent eux-mêmes à Osnabrug par la conduite qu'ils tinrent avec les Suedois. Car ils ne voulurent pas même leur communiquer leur plein pouvoir, sous prétexte qu'il falloit attendre les Députés de Dannemark, & que la forme des pleinpouvoirs ayant été concertée à Hambourg dans le Traité préliminaire, il étoit inutile d'en faire la communication. Ces deux prétextes étoient également frivoles; car la présence des Danois n'étoit plus nécessaire depuis que la guerre avec la Suede ne leur permettoit plus d'être Médiateurs, & la communication des pleinpouvoirs étoit au contraire une formalité indispensable. Le véritable dessein de l'Empereur étoit d'évoquer à Osnabrug le différend des Danois avec les Suedois, afin d'y fortifier son parti. N'ayant pû persuader au Roi de Dannemarck de se liguier avec lui pour faire en commun la guerre à la Suede & à ses Alliés, il vouloit du moins l'engager à s'unir pour faire un Traité commun de paix. Mais la



France qui voyoit de quelle conséquence il étoit pour elle de prévenir cette jonction, & ne pouvant la prévenir que par un prompt accommodement entre les Suedois & les Danois, travailloit avec d'autant plus d'ardeur à assoupir cette querelle, qu'elle faisoit ailleurs une diversion fâcheuse pour la guerre d'Allemagne ; or l'Empereur se croyoit autorisé à se plaindre des mouvemens que la France faisoit pour cette négociation particulière, prétendant qu'elle devoit faire partie de la négociation générale d'Osnabrug, & que si on n'y recevoit pas le Roi de Danemarck comme Médiateur, on devoit du moins le recevoir comme partie intéressée. Ce qu'il y avoit de plus singulier dans cette conduite des Impériaux, c'est que leur demande tendoit à embarrasser la négociation d'une affaire absolument étrangère, eux qui reprochoient aux Alliés de multiplier les difficultés, & qui sous prétexte de faciliter le Traité, faisoient tous leurs efforts pour en écarter les affaires les plus importantes de l'Empire.

AN. 1644.

Comme on étoit convenu que les négociations de Munster & d'Osnabrug marcheroient pour ainsi dire d'un pas égal, les Plénipotentiaires François déclarerent aux Médiateurs qu'il étoit inutile de disputer à Munster sur la forme des pleinpouvoirs, jusqu'à ce qu'on en eût réglé la communication à Osnabrug. Que si les Impériaux ne vouloient pas la paix, il ne falloit pas tromper les peuples par de fausses espérances; & qu'ils feroient eux-mêmes les premiers trompés, s'ils espéroient faire naître par cet artifice de la division entre les Alliés. C'étoit en effet une des vuës des Impériaux dans la conduite qu'ils tenoient à Osnabrug. Tandis qu'ils refusoient la communication de leurs pouvoirs aux Suedois, les Espagnols secon-  
dant leurs desseins, affectoient d'en presser à Munster la réforme de part & d'autre, afin de commencer au plutôt la négociation, *n'étant pas juste, disoient-ils, que l'intérêt des Barbares fût un obstacle à l'accommodement des Princes Catholiques*: comme si les Suedois avoient été plus barbares &

*Lettre des  
Plénipot. à la  
Reine, 13.  
Mai 1644.*

plus hérétiques que les Danois ,  
en faveur desquels ils vouloient re-  
arder la négociation. Le Comte de  
avedra ajoutoit que tandis qu'on  
erdoit le temps à Munster à contes-  
er sur des minuties , on appren-  
roit bien tôt que la paix auroit été  
uite à Paris ; & comme les Fran-  
ois leur reprochoient que ces dis-  
ours n'étoient qu'un artifice pour  
aspirer de la défiance aux Suedois  
& les détacher de la France , les  
impériaux reprochoient à leur tour  
aux François , que les plaintes qu'ils  
fisoient du retardement de la né-  
ociation à Osnabrug , ne tendoient  
qu'à obliger l'Empereur à traiter  
sans les Danois. Mais on voit assez  
la différence qu'il y avoit entre l'al-  
liance de l'Empereur avec le Roi de  
Dannemarck , & celle du Roi de  
France avec la Suede ; car l'Empe-  
eur n'avoit fait avec les Danois au-  
un accord qui l'obligeât à ne point  
traiter sans eux , comme les Fran-  
ois en avoient fait avec les Sue-  
lois ; & d'ailleurs l'alliance que Fer-  
dinand pouvoit avoir avec le Roi de  
Dannemarck contre la Suede , n'é-

AN. 1644.

*Lettre des  
mêmes , 28.  
Mai 1644.*

AN. 1644.

toit fondée que sur des intérêts étrangers à l'Empire, au lieu que l'alliance des François avec la Suede avoit pour objet les intérêts mêmes de l'Allemagne.

XXXIV.  
Les Médiateurs blâment les Impériaux

*Lettre des Plénip. à M. de Brienne, 23. Juillet 1644.*

Les Médiateurs appercevoient avec chagrin la source & le motif secret de ces contestations, qui étoit l'éloignement que les Impériaux & les Espagnols avoient de la paix. Contarini l'avoua aux Plénipotentiaires de France, & un jour chez le Nonce il se plaignit si haut de la conduite des Impériaux, qu'on l'entendit des chambres voisines, ce qu'il fit apparemment à dessein pour exciter leur lenteur. Mais ce qui le chagrinoit encore plus, c'est qu'il soupçonnoit avec raison qu'ils n'avoient pas même les pouvoirs nécessaires pour commencer la négociation. Les François au contraire profitoient de l'avantage qu'on leur donnoit pour faire valoir leur zèle pour la paix. La Reine leur permit de réformer leurs pleinpouvoirs au gré des ennemis, à condition que ceux-ci corrigeroient aussi dans les leurs les défauts qu'on y avoit remarqués.

*Lettre Presente du Roi à ses Plénip. 13 Mai 1644.*

Elle leur avoit même ordonné de donner à leurs adversaires pour cette réforme le terme de deux mois, pendant lesquels on pourroit toujours avancer la négociation ; mais les Plénipotentiaires François ne jugerent point à propos de déferer à cet ordre, pour ne pas donner d'ombrage aux Suedois. Ceux-ci s'étoient déjà plaints par le Baron de Rorté, de ce que les François avoient communiqué leurs pouvoirs, avant qu'ils eussent en faire autant à Osnabrug. Leur plainte étoit juste, parce que la chose avoit été ainsi réglée dans les Traités ; & la France avoit d'ailleurs trop d'intérêt à ne traiter que conjointement avec les Suedois, pour ne pas avoir égard à leurs plaintes. Ainsi les François s'en tinrent à la déclaration qu'ils avoient déjà faite aux Médiateurs, s'offrant cependant à réformer leurs pleinpouvoirs suivant la permission qu'ils en avoient reçüe de la Cour, dès que les Impériaux auroient levé l'obstacle qui arrêtoit la négociation à Osnabrug. Cette déclaration rassura les Suedois contre les allarmes qu'on vouloit

AN. 1644.

*Lettre de M.  
de Brienne aux  
Plénipot. 30.  
Avril 1644.*

*Lettre des  
Plénipot. à la  
Reine, 23.  
Mai 1644.*

leur donner, & les Médiateurs furent obligés d'avouer que le retardement ne devoit être imputé qu'aux Impériaux.

XXXV. Rien n'étoit plus recommandé aux Plénipotentiaires François, que de ménager la faveur des Médiateurs. Aussi ne négligeoient-ils rien pour se les rendre favorables. Mais soit que Contarini leur parût moins capable de se laisser gagner, soit qu'ils le crussent trop décidé en faveur de la Maison d'Autriche, ils s'attachèrent sur-tout à gagner le Nonce qui sembloit se prêter davantage à leurs sollicitations indirectes.

*Lettre du Comte d'Avaux à la Reine, 25 Mars 1644.*

Le Comte d'Avaux se croyoit en bonne intelligence avec lui, & ce fut ce Ministre qui proposa le premier à la Reine Régente d'engager la Cour de Rome à laisser Chigi à Munster, afin de lui procurer par ce moyen le chapeau de Cardinal. *Je n'ai pas oublié, dit-il, de lui en donner le goût.* Le Nonce n'oublia pas non plus de laisser espérer aux François beaucoup de reconnoissance, & la Cour de France recommanda le secret & promit d'agir. Le

moyen le plus efficace de persuader le Pape, étoit de lui faire entendre que la négociation devant être très-longue, il étoit à propos de laisser le Nonce continuer seul les fonctions de Médiateur, afin d'éviter la dépense que Sa Sainteté seroit obligée de faire pour entretenir pendant si longtemps un Légat à Munster. Mais la mort du Pape Urbain VIII. rendit alors ce projet inutile.

AN. 1644.  
Lettre de la Reine aux Plénipot. 9. Avril 1644.

Cette mort affligea toute l'Eglise qui perdoit un Pasteur encore plus recommandable par son zèle, sa modération & ses vertus Pontificales, que par les talens distingués de l'esprit dont il donna quelquefois des preuves. La France y perdit aussi doublement, parce qu'Urbain lui étoit aussi favorable que son successeur le fut peu. Ce fut le Cardinal Pamphile qui prit le nom d'Innocent X. La France avoit fait tous ses efforts pour le faire exclure, & elle en seroit probablement venue à bout, si le Cardinal Antoine Barberin qui étoit chargé de ses intérêts, ne les avoit trahis; non seulement en consentant à l'élection du

XXXVI.  
Mort du Pape Urbain VIII. Election d'Innocent X. peu favorable à la France.

Lettre de M. de Brienne aux Plénipot. 2. Octob. 1644.

AN. 1644. Cardinal Pamphile, mais en faisant lui-même brigue pour l'élever au Pontificat. Comme le Nonce Chigi étoit alors agréable à la Cour de France, on ne douta pas que le nouveau Pape ne le revoquât. La Reine de son côté déterminée à le conserver, résolut de donner l'exclusion à tous ceux que le Pape nommeroit. Ce qui l'inquiétoit le plus, c'étoit que le Pape à l'âge de soixante-onze ans jouissoit d'une santé parfaite, qui lui promettoit plusieurs années de regne. Or on craignoit avec raison que l'envie de plaire au Souverain Pontife ne l'emportât dans l'esprit du Médiateur sur toutes les espérances que la France pourroit lui donner. Mais comme la chose étoit encore plus à craindre, si la place de Chigi étoit occupée par une créature du Pape, la Cour de France regarda comme un coup d'état de le conserver à Munster. Les Plénipotentiaires en jugerent de même, & leur avis fut qu'on parlât à Rome avec fermeté, parce que si on le faisoit, le Pape ne pourroit révoquer le Nonce, sans laisser appercevoir

*Lettre des  
Plénipot. à M.  
de Brienne,  
26. Oct. 1644.*



sa partialité, & s'exposer à voir sa médiation refusée, ce qui lui feroit perdre également & la gloire d'avoir procuré la paix, & même l'occasion de servir les Espagnols.

AN. 1644.

Le Nonce qui n'ignoroit pas le désir extrême que les François avoient de le retenir à Munster, l'augmentoit adroitement en faisant entendre qu'il étoit résolu de quitter, *si on lui donnoit tel Cardinal pour Légat*. Il vouloit dire quelque Cardinal de la faction contraire à la France. Par-là il persuadoit aux François qu'il leur étoit tout dévoué, & les engageoit à demander qu'il fût seul chargé de la négociation. Les Plénipotentiaires vouloient même que pour décorer son ministere, on demandât dès-lors pour lui le Chapeau de Cardinal, & que ce fût là une des conditions secretes de la bonne intelligence où le Pape disoit qu'il vouloit vivre avec la Reine Régente. Mais il falloit pour cela laisser pendant quelque tems le Pape dans l'appréhension & dans l'incertitude des sentimens de la France à son égard. Cependant M. de Saint Chamont,

XXXVII.  
Habilité du  
Nonce à ménager la bienveillance des  
François.

**AN. 1644.** Ambassadeur de France à Rome, fit auprès du Pape une fausse démarche qui déranger le projet de la Cour & des Plénipotentiaires. Car au lieu de témoigner de la fermeté, il prit une route opposée, & pria humblement le Pape de ne pas révoquer Chigi. Le Pape se croyant trop fort par la foiblesse de l'Ambassadeur, répondit, que *les places de confiance ne pouvoient être remplies que par des personnes de confiance*, réponse qui faisoit assez connoître ses dispositions, d'autant plus qu'on disoit publiquement qu'il vouloit procurer à son neveu la gloire d'avoir ménagé la paix, quoiqu'il ne fût pas encore revêtu de la pourpre. La Cour de France mécontente de la conduite de son Ambassadeur pendant le Conclave & dans cette affaire, le révoqua, & nomma pour prendre sa place M. du Pleffis Pralain. Elle ordonna cependant à M. de Saint Chamont de réparer sa faute, si l'occasion se présentoit de parler au Pape des affaires de Munster. La Cour encore plus mécontente du Cardinal Antoine, lui

*Lettre de M.  
de Brienne aux  
Plénipot. 29.  
Oct. 1644.*

avoit aussi ôté la protection des affaires de France, pour la donner au Cardinal Bichi. Ce fut ce Prélat qui fit entendre adroitement au Pape, que ce seroit faire tort au bien public, & témoigner peu de bonne volonté pour la France que de révoquer Chigi. Que ce seroit même exposer l'honneur du Saint Siège, parce qu'y ayant déjà un Médiateur, on pourroit plus aisément se passer d'un second, ou même traiter directement sans Médiateur. *Cela a frappé un merveilleux coup*, écrivit-on aux Plénipotentiaires. En effet le Pape craignant de se broüiller avec la Cour de France, dès le commencement de son Pontificat, dissimula, & consentit à laisser le Nonce en possession de la place qu'il occupoit. Il lui adressa sur ce sujet un Bref daté du 5. Octobre 1644. par lequel il renouvelloit ses pouvoirs. La France s'en applaudit comme d'une victoire qu'elle eût remporté sur ses ennemis. Mais la suite fit voir qu'elle se trompoit dans ses espérances, & qu'il n'est que trop vrai que l'intérêt dans le commun des hommes

AN. 1644.

*Relat. Hist.  
de pacificat.  
Westphalica.*

AN. 1644.

*Lettre du  
Card. Mazar.  
aux Plénipot.  
3. Jan. 1644.*

l'emporte sur la reconnoissance. Chi-  
gi étoit un Prélat qui vouloit faire  
sa fortune, & il étoit trop habile  
pour ne pas prendre la voie la plus  
courte & la plus sûre. S'il avoit au-  
trefois témoigné de l'attachement à  
la France, c'est qu'il sçavoit que le  
Pape Urbain désiroit l'abbaissement  
de la Maison d'Autriche. Les temps  
étoient changés : les événemens de  
la guerre & les disgraces que cette  
Maison essuyoit depuis plusieurs an-  
nées, avoient considérablement af-  
foibli cette énorme Puissance dont  
les Papes dans Rome même redou-  
toient quelquefois les effets. Le Pa-  
pe Innocent X. soit par des vûes gé-  
nérales de politique, soit par atta-  
chement à l'Espagne, s'intéressoit à  
la fortune de cette Monarchie, &  
désiroit la voir réparer ses pertes.  
Ces dispositions de la Cour de Ro-  
me marquoient au Nonce la route  
qu'il devoit suivre, & il se proposa  
de ne s'en pas écarter. Il étoit d'ail-  
leurs intime ami du Cardinal Pan-  
cirole qui avoit du crédit. » Or il  
» est certain, écrivoit le Cardinal  
» Mazarin, qu'une seule lettre dudit

Cardinal peut avoir fait l'effet de « lui faire changer sa conduite du « blanc au noir, s'il lui a marqué « confidemment ce qui pouvoit plai- « re à sa Sainteté, & faire bien-tôt « sa fortune. « La chose étoit telle que le Cardinal Mazarin la soupçonnoit. Sur quelques plaintes que les Plénipotentiaires lui firent de la conduite du Nonce, il leur avoua qu'il ne comptoit plus sur lui; de sorte que de partisan secret de la France, Chigi devint par intérêt, Médiateur plus équitable, s'il ne pancha pas trop du côté de la Maison d'Autriche.

Autant que l'élection du nouveau Pape donnoit d'inquiétude aux François, autant les Espagnols en étoient satisfaits; mais les premiers dissimuloient leurs sentimens, au lieu que les Espagnols donnerent des démonstrations publiques de leur joie, comme si cette élection eût été uniquement leur ouvrage, & que le Pape fût tout dévoué à leurs intérêts. Le Comte de Saavedra qui aimoit tout ce qui avoit l'air de triomphe, fit chanter le *Te Deum* dans l'Eglise

AN. 1644.

XXXVIII.  
Artifices des  
Espagnols  
pour rendre  
les François  
odieux à Ro-  
me.

Lettre des  
Plénipot. à M.  
de Brienne  
26. Octobre  
1644.

AN. 1644.

Cathédrale pour célébrer l'exaltation du Saint Pere. Mais peu content de faire sa cour au Pape, s'il ne la faisoit aux dépens de l'autre Parti, il fit la chose si secrètement que les François n'en furent point avertis, & ne purent pas s'y trouver. Il en fut de même du Nonce & de Contarini à qui il en fit aussi un secret, de peur qu'ils n'avertissent les François. Il fit même porter avec lui les sièges & les tapis qui devoient servir à la cérémonie, afin que la chose fut encore plus secrète, & qu'il pût se vanter à Rome que les Espagnols seuls avoient assisté à ce *Te Deum*. Ce procédé déplut cependant beaucoup au Nonce, à qui on pouvoit faire un crime à Rome de ne s'être pas trouvé à cette cérémonie; & Contarini s'en plaignit aussi, parce que la République de Venise, quoique peu contente de l'Élection d'Innocent, gardoit avec lui beaucoup de ménagemens. Mais on fut bien-tôt informé à Rome de la supercherie, & les Espagnols n'en retirèrent d'autre fruit que d'avoir fait une tentative

inutile pour rendre les François odieux au Pape. Ce ne fut pas-là le seul moyen qu'ils employèrent pour en venir à bout. Un homme avec qui le Comte d'Avaux avoit habitude depuis long-tems, lui apprit que les Impériaux & les Espagnols envoioient de Munster à Rome des Mémoires contre la France remplis de chimeres & de traits odieux. Il lui montra même une copie des premières feüilles dans lesquelles on prétendoit qu'un des objets de la France dans l'invitation qu'elle faisoit aux Princes de l'Empire de se rendre à l'Assemblée de Munster, étoit de travailler de concert avec eux à réformer les abus de la Cour de Rome, & à modérer la puissance du Pape. Ils mirent encore en usage un autre artifice qui ne leur réussit pas mieux. Le Nonce les ayant priés de faire dans leurs pleinpouvoirs mention de la médiation du Pape, comme les François avoient fait dans le leur, au lieu de donner cette legere satisfaction au Nonce, ils avoient répondu qu'il suffiroit de nommer le Pape dans le Traité.

AN. 1644.

*Lettre au  
Comte d'A-  
vaux à M. de  
Brienne, 29.  
Octob. 1644.*

*Lettre des  
Plénip. à M.  
de Brienne,  
22. Novembre  
1644.*

AN. 1644.

Cette réponse avoit obligé les Plénipotentiaires François à retrancher le nom du Pape dans leurs pouvoirs, afin que tout fût égal de part & d'autre. Mais ils furent fort surpris, lorsqu'on vint à se communiquer réciproquement les pleinpouvoirs, de voir le Pape nommé dans celui des Espagnols. Ils s'en plainquirent comme d'un procédé plein de mauvaise foi & affecté par leurs ennemis, pour pouvoit se vanter encore à Rome d'être les seuls qui eussent fait mention du Pape dans leurs pleinpouvoirs, ou pour faire un crime aux François auprès du saint Pere, si ceux-ci les obligeoient à retrancher son nom. Les Médiateurs convinrent que les plaintes des François étoient justes, & donnerent le choix aux Espagnols, ou de laisser le nom du Pape dans leurs pleinpouvoirs, à condition que les François le nommeroient aussi dans les leurs, ou de le supprimer également dans les uns & les autres. Mais les Espagnols aimerent mieux le supprimer tout-à-fait, que de partager avec les François le mérite de l'avoir exprimé.



Durant ces contestations particulières, Salvius se rendit d'Osnabrug à Munster. Son arrivée fit beaucoup de plaisir aux Plénipotentiaires François, qui souhaitoient depuis longtemps d'avoir une conférence avec les Suedois, pour concerter ensemble les points par où on commenceroit la négociation, & pour chercher quelque accommodement propre à terminer la guerre de Danemarck. Mais plusieurs difficultés avoient jusqu'alors empêché cette entrevue. Quoiqu'il y eût entre Munster & Osnabrug plusieurs endroits commodes pour tenir la conférence, parce que les uns étoient trop près de Munster, & les autres d'Osnabrug, on avoit mieux aimé choisir Harcotten, tout incommode qu'il étoit, parce qu'il étoit précisément à moitié chemin de l'une à l'autre Ville; le Baron d'Oxenstiern ne voulant pas faire un seul pas plus que les François, & ceux-ci ne voulant pas à leur tour lui céder ce qu'il regardoit comme un avantage. Enfin les Suedois ayant accepté Harcotten pour la conférence, le jour

AN. 1644.  
XXXIX.

M. Salvius vient à Munster pour conférer avec les François.

*Puffend.,  
rerum Suecic.,  
L. XVI.*

*Lettre du  
Comte d'A-  
vaux au Ba-  
ron de Rorté,  
22. Mars  
1644.*

*Lettre des  
Plénip. à M.  
de Brienne ?  
16. Avril  
1644.*

AN. 1644.

fut aussi fixé pour s'y rendre de part  
 & d'autre. On y avoit déjà meublé  
 des maisons pour les Ambassadeurs,  
 & il ne restoit plus qu'à régler les-  
 quels rendroient la première visite  
 aux autres. Les Suedois ne voulant  
 pas céder cette marque de supério-  
 rité à la France, proposerent d'en  
 remettre la décision au sort. Les  
 François mépriserent cet expédient;  
 de sorte qu'après bien des délibéra-  
 tions les Suédois promirent enfin de  
 se trouver les premiers au lieu mar-  
 qué, pour rendre ensuite la premiè-  
 re visite aux François, ce qui étoit  
 sans conséquence, parce que c'est  
 l'usage entre les Ambassadeurs, que  
 le dernier venu reçoive la première  
 visite. Une nouvelle difficulté fit en-  
 core différer l'entrevue. Des Partis  
 de l'Archevêque de Bremen qui  
 avoit pris les armes en faveur du  
 Roi de Dannemarck son pere, in-  
 festoient les chemins entre Munster  
 & Osnabrug. Les Suedois ayant été  
 avertis qu'un de ces Partis avoit ré-  
 solu de les enlever, envoyerent un  
 Trompette pour s'en éclaircir, avant  
 que de se mettre en chemin; mais

† Puffendorff.  
 rerum Suecic.  
 L. XVI.

le Trompette ne revint pas à tems , ~~ce qui augmenta leurs soupçons , &~~ AN. 1644.  
la réponse ambiguë qu'il rapporta quelques jours après , les confirma dans la résolution de ne point exposer leurs personnes , jusqu'à ce qu'ils eussent reçu un saufconduit de l'Archevêque. Cependant comme les Suedois avoient de leur côté beaucoup d'impatience de conférer avec les François , Salvius se déguisa pour se rendre à Munster , & sans perdre de temps on entra en matière.

Les François se plainquirent de ce que les Suedois dans leur pleinpouvoir donnoient à l'Empereur le titre de Majesté , tandis qu'ils ne le donnoient pas au Roi de France , ajoutant que s'ils continuoient de donner ce titre à l'Empereur , la France l'exigeroit pareillement ; mais ce ne fut point là la matière intéressante de la conférence. Salvius avoit un principal objet , & les François avoient le leur. Le premier vouloit obtenir le subside que la France devoit à la Suede pour l'année courante , & les François vouloient que la

XL.

Les François se plainquirent de la Suede , & menacent de lui refuser le subside.

---

**AN. 1644.**

Suede terminât la guerre qu'elle faisoit au Roi de Dannemarck. Or entre tous les moyens que la France avoit imaginés pour finir cette guerre, elle croyoit que le plus efficace seroit de refuser aux Suedois le paiement ordinaire, jusqu'à ce que leurs troupes quittant le Holstein, rentrassent en Allemagne pour y continuer la guerre contre l'Empereur. Cet expédient paroissoit même fondé en raison, parce qu'effectivement la France ne s'étoit engagée à payer la somme promise aux Suedois que pour les aider à soutenir la guerre contre la Maison d'Autriche. Ainsi les Suedois ayant abandonné cette guerre pour se jeter dans le Holstein, sembloient avoir déchargé la France de cette obligation. Mais quelque juste que fût ce raisonnement, la pratique en étoit délicate. Les Suedois étoient trop avides d'argent pour se payer de raisons, & leur alliance étoit trop nécessaire aux desseins de la France, pour qu'elle s'exposât à la rompre. Il falloit par conséquent chercher quelque tempérament. Cependant la

conférence

onférence commença avec assez de liberté de part & d'autre. Les François renouvelèrent leurs plaintes sur la guerre de Dannemarck. Salvius répéta les raisons que les Suedois alléguoient pour se justifier. Mais ayant ensuite demandé le subsidé, les François lui répondirent qu'ils ne pouvoient ordonner, non-seulement de ne rien payer, mais de demander des secours à la Reine de Suede elle-même. Salvius étonné, demanda sur quoi les François fondeoient une proposition si extraordinaire. Ceux-ci répondirent avec froideur, comme s'ils s'y étoient préparés, que la guerre que les Suedois faisoient au Roi de Dannemarck pour leurs intérêts particuliers, ruinoit entierement les affaires communes. Qu'on ne devoit rien à la Suede en vertu des Traitez, puisque ses Troupes n'agissoient point en Allemagne. Que cependant l'Empereur prenoit de nouvelles forces, & retardoit la paix, enflé des espérances que lui donnoit cette diversion. Que tout le poids de la guerre étant ainsi tombé sur la France, il étoit plus raisonnable à la

*Letres des  
Plénipot. au  
Card. Mazarin.  
2. Juillet  
1644.*

---

---

AN. 1644.

Reine de Suede d'affister les François pour soutenir une guerre commune , que de leur demander de secours pour continuer une guerre étrangere où la Suede seule étoit intéressée. Ce raisonnement étoit sans replique. Aussi Salvius n'entrepris pas de le réfuter. Après avoir témoigné quelque indignation de la résolution où paroissoient être les Plénipotentiaires François , il leur demanda brusquement , si la France vouloit rompre l'alliance ? C'étoit là sans doute la vraie réponse au raisonnement des François , parce qu'il c'étoit les attaquer par l'endroit foible. Mais comme il est dangereux de témoigner de la foiblesse , lorsqu'on a le moins d'avantage le Comte d'Avaux répondit sans s'étonner , que la France étoit résolue d'observer les Traités d'alliance mais qu'il falloit de part & d'autre exécuter ce qu'on avoit promis. Quant les Suedois avoient fait entendre que la guerre de Dannemarck nuisoit en rien aux affaires d'Allemagne ; qu'ils ouvreroient la campagne dès qu'il y auroit des fourages

pour la Cavalerie ; qu'ils attendoient  
à présent que la moisson fût faite ,  
sous prétexte de ne pas ruiner les  
Provinces , & que Torstenfon trou-  
voit tous les jours de nouvelles rai-  
sons pour demeurer dans le Jutland.  
A tout cela Salvius insistant toujours  
sur ce qu'il avoit déjà dit , répondit  
que si la France refusoit de payer le  
subside , on croiroit en Suede l'al-  
liance rompue , & que cette opi-  
nion donneroit lieu à de fâcheuses  
résolutions. Que quelque fond que  
l'Empereur pût faire sur la guerre de  
Dannemarck , il recevroit toujours  
les Suedois à bras ouverts , lorsqu'ils  
voudroient faire avec lui un Traité  
particulier. Qu'il valoit mieux pour  
l'intérêt même de la France aider  
les Suedois à terminer promptement  
la guerre de Dannemarck , afin qu'ils  
ussent plutôt en état de rentrer en  
Allemagne , & d'obliger l'Empe-  
reur à accorder aux deux Couron-  
nes & à leurs Alliés une paix hono-  
rable & avantageuse. Cependant  
voyant la fermeté des François , &  
l'espérant pas les amener au point  
qu'il désiroit , il proposa le premier

AN. 1644..

AN, 1644.

un tempérament , qui étoit d'employer une partie du premier terme qui étoit déjà échû , à l'entretien des garnisons de Pomeranie , puisque ces troupes servoient effectivement en Allemagne , & l'autre partie à payer au Prince Ragotski la somme que les deux Couronnes lui avoient promise , comme j'ai raconté à la fin de l'Histoire précédente. Cet expédient agréoit aux Plénipotentiaires François , & c'étoit où ils avoient eux-mêmes prétendu amener Salvius ; mais comme il demandoit le second terme tout entier pour l'Armée de Torstenon , ce que la Cour de France ne vouloit pas , ils dissimulerent leurs sentimens sur l'un & sur l'autre point , de sorte qu'on se sépara sans rien conclure.

XLI.  
Succès de la  
conférence.

Salvius étoit trop habile pour ne pas se prévaloir du besoin que la France avoit de l'alliance de la Suède , s'il y avoit eu lieu de le faire. Mais la guerre de Dannemarck rendoit alors les Suédois encore plus dépendans de la France , que la France ne l'étoit d'eux. Salvius ne s'ignoroit pas ; & quoiqu'il affectât



de vouloir intimider les François par les menaces indirectes qu'il leur faisoit d'un Traité particulier avec l'Empereur, il sentoit parfaitement qu'ils ne prendroient pas l'allarme aisément, parce qu'en effet la Suede dans les circonstances où elle étoit, ne pouvoit traiter séparément de la France qu'avec un extrême désavantage. Dans cette situation il com-  
mencoit à se résigner, & il falloir céder encore quelque chose aux François. Ceux-ci voulant obliger les Suedois à rentrer en Allemagne, avoient imaginé de remettre à Hambourg, comme en dépôt, l'argent dû à la Suede, pour lui être payé dès que Torstenson reparoitroit en Allemagne avec son armée. Soit qu'ils eussent fait entendre leur pensée à Salsius, soit qu'il l'eût pénétrée, deux jours après la contestation précédente, il proposa lui-même cet expédient aux Plénipotentiaires François, qui l'accepterent après quelques difficultés affectées; car c'étoit dans le fond tout ce qu'ils souhaitoient. La chose ainsi résolüe ne fut cependant pas exécutée, parce que

AN. 1644.

AN. 1644.

les nouvelles qu'on eut bien tôt après du retour de Torstenfon dans l'Allemagne ; déterminèrent la France à payer la Suede , quoique l'armée Suedoise n'eût point encore repassé les frontieres du Holstein.

## XLII.

Les François & les Suedois menacent d'abandonner la négociation.

*Puffendorff. rerum Suecic. L. XVI.*

*Lettre des Plénip. à M. de Brienne , 9. Juillet. 1644.*

Ce fut-là tout ce qui fut arrêté dans cette premiere conférence. On remit à régler les conditions de la paix , & la satisfaction des deux Couronnes , au temps de la négociation , & comme elle ne pouvoit commencer tandis que les Impériaux d'Osnabrug refuseroient de communiquer leurs pouvoirs , on différa de convenir ensemble des premieres propositions qu'on feroit aux ennemis , jusqu'à ce que cet obstacle fût levé. Salvius proposa même aux François d'abandonner la négociation & de se retirer , irrité des violences de l'Archevêque de Bremen , qui interceptoit les lettres des Suedois , maltraitoit leurs gens , & n'en ufoit probablement ainsi qu'avec l'approbation tacite de l'Empereur. Les Plénipotentiaires François lui avoient dit qu'ils avoient eu eux-mêmes la pensée de se retirer , en

raissant seulement à Munster le Baron de Rorté, afin qu'on ne pût pas les accuser d'avoir entièrement abandonné la négociation; mais que les Médiateurs ayant fixé l'espace de deux mois pour la réformation des pouvoirs de part & d'autre, ils ne pouvoient désormais se dispenser d'attendre ce terme, après lequel ils étoient résolus de se retirer, si les Espagnols & les Impériaux persistoient dans leur refus. Qu'il falloit cependant se plaindre de la conduite de l'Archevêque de Bremen, lui demander ce commun des Passaports, & écrire une seconde lettre circulaire, dans laquelle on menaceroit de se retirer si l'on ne pourvoyoit à la sûreté des chemins, conformément au Traité préliminaire. Salvius partit satisfait de ces raisons, & après son départ les François firent sur tout cela leur déclaration aux Médiateurs.

Pendant le séjour de Salvius à Munster, les Espagnols toujours attentifs à profiter des occasions, apostèrent un Colonel Prussien nommé Peschuitz, pour aller voir ce Mi-

AN. 1644.

XLIII.

Artifices

des Espagnols pour brùler les Alliés.

AN. 1644.

Lettre du  
Card. Mazar.  
aux Plénip.  
17. Décembre  
1644.

Lettre des  
Plénip. à M.  
de Brienne,  
9. Mars  
1645.

nistre, & lui inspirer des défiances & de la jalousie des François. Salvius reconnut aisément l'artifice & le mépris. Mais le Cardinal Mazarin ayant été averti de Munster & de Bruxelles, que ce Colonel avoit fait des propositions, & ignorant la réponse de Salvius qui n'avoit pas jugé à propos d'en parler aux Plénipotentiaires François, en fut extrêmement inquiet, & écrivit à ceux-ci pour leur ordonner de s'informer exactement de tout ce qui s'étoit passé dans cette occasion, afin que si Salvius n'avoit pas bien répondu, on lui fit sçavoir qu'on en étoit informé, & que cela l'obligeât une autre fois à se tenir sur ses gardes par la crainte d'être découvert. La réponse des Plénipotentiaires rassura le Cardinal, sans cependant dissiper ses défiances, d'autant plus que dans la situation fâcheuse où se trouvoit la Maison d'Autriche, il sembloit qu'il ne lui restât d'autre ressource que de faire aux Suedois les plus grands avantages pour les détacher de la France, & que ceux-ci ne se piquoient pas d'une fidéli-

é & d'un défintéreffement qui fût l'épreuve d'une tentation fi délicate. Les Espagnols avoient auffi à Paris une intelligence secrète avec un certain Chevalier de l'Escale. Mais le Cardinal Mazarin étoit continuellement informé de tout ce que ce Chevalier écrivoit, & des réponses qu'il recevoit. Il eut encore des soupçons, quoique mal fondés, de la fidélité de Fontanella, un des Régents de Catalogne, & Député de cette Province à Munster, & il en informa les Plénipotentiaires François, afin qu'ils observassent de près la conduite de ce Deputé, avec ordre d'ouvrir même les paquets. Telle étoit l'extrême vigilance de cet habile Ministre. Toujours attentif à prévenir tous les obstacles qui pouvoient nuire à l'exécution de ses desseins, il avoit par-tout des espions & des correspondances qui instruisoient de tout, & personne ne put mieux que lui mettre en usage l'art de se multiplier ainsi soi-même pour agir par tout, & tourner à son avantage tous les incidens qui survenoient.

AN. 1644.

*Lettre du  
Card. Mazar.  
aux Plénipot.  
le 2 Juillet  
1644.*

*Lettre du  
Card. Mazar.  
aux mêmes,  
3. Dec.  
1644.*

*AN. 1644.*  
*XLIV.* Mais de tous les artifices que les Espagnols mettoient en œuvre, ce-

*Ils publient que la France ne veut faire qu'une trêve.* lui qui chagrinoit le plus le Cardinal Mazarin, étoit le bruit qu'ils répandoient avec affectation, que la France ne vouloit pas la paix, mais seu-

*Lettre du Comte d'Arvaux au Card. Mazarin 6. Mars 1644.* lement une trêve de plusieurs années, parce que la Reine persuadée qu'elle ne pouvoit rien restituer durant la minorité, vouloit conserver au Royaume toutes ses conquêtes, ce qui ne se pouvoit faire que par une trêve. Ce bruit faisoit d'autant plus de peine à la Cour de France, qu'il n'étoit dans le fond que trop vrai, comme je l'ai expliqué plus haut, & qu'il étoit d'une extrême importance pour la France de

*Lettre du Card. Mazar. aux Plénipot. 26. Avril 1644.* dissimuler profondément ses véritables dispositions. Car le Cardinal étoit averti de bonne part que les Espagnols souhaitoient eux-mêmes une trêve préférablement à la paix, afin de conserver du moins l'espérance de faire changer la fortune après la trêve, & de reprendre les conquêtes qu'ils auroient été forcés de céder à la France. Les avis que le Cardinal recevoit sur cela, étoient

conformes aux propositions qu'avoit faites autrefois le Jacobin envoyé à Paris par le Comte de Trautmansdorff, & à celles que le Duc de Baviere avoit faites sur le même sujet. Roncalli, Envoyé de Pologne, faisoit entendre la même chose. Enfin un Cardinal accredité dans le parti d'Espagne, avoit dit à un ami du Cardinal Mazarin, que si la France vouloit accepter quelque accommodement pour la Catalogne & le Portugal, l'Espagne consentiroit sans peine à une trêve de dix ans, pendant laquelle chaque Parti demeureroit en possession de ses conquêtes. C'étoit précisément ce que le Cardinal Mazarin souhaitoit. Or, *le seul moyen, disoit-il, de faire réussir cette affaire, étoit de cacher soigneusement les dispositions de la France, & il en ajoutoit la raison, qui étoit que si les Espagnols pénétroient le secret de la France, quelque inclination qu'ils eussent pour la trêve, ils ne manqueroient pas d'en affecter un grand éloignement, afin d'obtenir des conditions plus avantageuses.* Il étoit même probable

AN. 1644.

Lettre des  
Plénipotent. au  
Card. Mazarin.  
23. Avril  
1644.

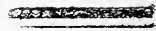
que ces bruits n'étoient qu'une ruse des Espagnols pour pénétrer les véritables intentions de la France par la maniere dont elle répondroit, & pour donner de l'inquiétude à ses Alliés. Ils publioient cependant la chose avec tant d'assurance, qu'ils persuaderent Contarini, qui l'écrivit peut être imprudemment à un de ses Secrétaires en Hollande, où sa lettre fut luë, & fit naître de fâcheux soupçons dans les esprits. M. Croscq, Résident de Hesse, en marqua aussi son inquiétude aux Plénipotentiaires François. Mais autant que les Espagnols affectoient de répandre ces bruits, autant les François s'appliquoient à les détruire. Il étoit sur tout important de persuader les Espagnols mêmes, & pour y mieux réussir, il falloit commencer par détromper Contarini & le Nonce. Les Comtes d'Avaux & de Servien mirent tout en œuvre pour en venir à bout; ils y réussirent à l'égard du Nonce; Contarini lui-même fit du moins semblant d'être défabusé; & le Cardinal Mazarin se flatta d'avoir aussi détrompé l'Am-

Lettre du  
Comte d'Avaux  
au Card.  
Maz. 26.  
Mars. 1644.



ambassadeur Venitien qui étoit à Paris.

L'envie que les Espagnols avoient de découvrir le secret de la France étoit telle, que contre toutes les règles de la bonne foi, ils firent arrêter entre Anvers & la Meuse, un courrier chargé de lettres de la Cour de France pour ses Plénipotentiaires. Ils ouvrirent le paquet, & lûrent toutes les dépêches; mais ils n'y trouverent pas ce qu'ils cherchoient. Au contraire les Ministres de France dans la plupart de leurs dépêches, parloient de la paix comme d'une chose qu'ils désiroient passionnément, comme ils la désiroient en effet avec l'Empereur, parce qu'ils espéroient la faire avec avantage, & comme ils l'auroient aussi désirée avec l'Espagne, s'ils avoient espéré des conditions aussi avantageuses. Les Espagnols tenterent encore une fois la même chose sans succès, & ils eurent le chagrin d'avoir fait une violence odieuse, sans en retirer aucun fruit. Ils renvoyerent aux Plénipotentiaires François les lettres toutes ouvertes, & ceux-ci ne manquerent pas d'en faire aux Média-



AN. 1644.  
XLV.

Ils interceptent les paquets de la Cour de France.

*Lettre des Plénip. à M. de Brienne, 2. & 7. Oâ. 1644.*

AN. 1644.

teurs des plaintes très-aigres , menaçant de traiter de la même manière les couriers d'Espagne qui passoient par la France.

*Mémoire des Plénip. à M. de Brienne , 22. & 23. Avril 1644.*

Cette espèce de guerre que les François & les Espagnols se faisoient à Munster , ne les empêchoit pas d'avoir quelquefois ensemble des entretiens , où chacun tâchoit de remporter quelque'avantage sur son adversaire , & de faire briller son adresse & sa présence d'esprit ; mais le Comte de Saavedra n'épuisoit pas toutes ses ruses contre les Plénipotentiaires de France. Il en avoit encore de réserve contre les Médiateurs mêmes , à qui il débitoit de fausses nouvelles , afin de leur donner plus de cours dans le public ; & c'est ainsi qu'un temps précieux destiné à procurer la paix à l'Europe , se consumoit en vains artifices & en petites querelles peu dignes du caractère des Ministres qui en étoient les auteurs.

*Vittorio Siri part 2. p. 423.*

*Lettre du Comte d'Avaux au Card. Mazar. 22. Octobre.*

**XLVI.**  
Suite de leurs artifices.

Un nouvel acteur parut encore sur la scène , & y fit pendant quelque-temps un personnage fort singulier. Ce fut Dom Miguel de Sala-

manque, homme vain & remuant qui présumoit beaucoup de son adresse. Il étoit envoyé en Flandre pour y être employé sous le Marquis de Castel-Rodrigue ; mais voulant apparemment faire parler de lui dans le monde, & se donner l'air d'un homme important, il prit en passant par Paris le titre de Plénipotentiaire d'Espagne. On crut à la Cour sur sa bonne foi qu'il alloit en effet remplacer le Comte de Zapata. Ce fut le seul artifice qui lui réussit ; car il *vouloit donner de ses nouvelles à plusieurs personnes dans le Royaume ; séjourner quelques jours à Paris, saluer le Roi & le Cardinal ; mais comme on connut bientôt son caractère, on se servit pour lui refuser toutes ses demandes du faux titre de Plénipotentiaire dont il se paroît ; parce qu'il ne lui convenoit pas, disoit-on, de perdre le tems à Paris, tandis que la négociation l'appelloit à Munster. Il est étonnant, écrit M. de Brienne, combien il s'est donné de mouvemens pour voir le Cardinal, disant qu'il avoit de grandes ouvertures de paix à lui faire. Mais ces*

AN. 1644.

*Lettre de  
M. de Brienne  
aux Plénipot.  
26. Octob.*

AN. 1644.

sortes d'ouvertures ne se font jamais avec tant d'éclat, & le Cardinal étoit trop habile pour ne pas appercevoir le piège, & que ce prétendu Plénipotentiaire ne manqueroit pas après une telle visite, de repandre dans le public mille bruits défavantageux à la France, & capables d'allarmer ses Alliés. Le refus qu'on lui fit ayant rompu toutes ses mesures, il voulut du moins se venger en partant, par une fausse nouvelle qu'il débita : c'étoit que le Roi d'Espagne qui venoit de perdre la Reine son épouse, devoit épouser Mademoiselle, & donner sa fille au Roi, de sorte que la paix seroit le premier fruit de cette double alliance. Salamanque arriva en Flandre peu satisfait de l'accueil qu'on lui avoit fait à Paris, & le Marquis de Castelle Rodrigue encore plus mécontent de la maniere dont il exerçoit son emploi, fit bien-tôt demander au Roi de France un nouveau passeport pour le renvoyer en Espagne, sous prétexte d'aller chercher de nouveaux pleinpouvoirs ; mais la Cour ne voulant pas être deux fois la dupe de

*Lettre du  
Card. Mazar.  
aux Plénipot.  
29. Nov.*

*Lettre des  
Plénip. à M.  
de Brienne,  
6. Nov.*

*Lettre du  
Card. Mazar.  
aux Plénipot.  
29. Decemb.*

cette mauvaise finesse , répondit qu'un simple courrier suffiroit pour une pareille commission , & feroit plus de diligence.

AN. 1644.

Il faut pourtant rendre justice aux Espagnols. C'étoit peut-être moins un esprit de chicane & naturellement artificieux , qui les faisoit recourir à ces petites ruses , pour donner de la jalousie aux Alliés de la France , que l'envie qu'ils avoient de rassurer les Flamands par l'espérance d'une paix prochaine. Ces peuples consternés des progrès que les armes Françoises faisoient alors dans leur país , témoignoit quelque envie de secouer le joug pour se délivrer une bonne fois , en se donnant à la France ou aux Provinces-Unies , des miseres dont le poids les accabloit. Les Espagnols allarmés mettoient tout en œuvre pour leur faire reprendre courage , & leur promettoient sur-tout de leur donner incessamment la paix. C'étoit pour les entretenir dans cette douce espérance qu'ils faisoient faire à Paris des propositions au Cardinal , & qu'un Ecclésiastique en faisoit aussi

AN. 1644.

à la Haye où ils l'avoient envoyé secrètement. Le Prince d'Orange en donna lui-même avis au Cardinal Mazarin. Tous ces discours des Partisans de la Maison d'Autriche ne faisoient pas après tout beaucoup d'effet sur l'esprit des peuples, parce qu'ils étoient démentis par leur conduite à Munster & à Osnabrug; de sorte que les François sans le mettre beaucoup en peine de détruire ces artifices par des contreruses, comme c'est l'ordinaire, s'appliquoient plutôt à cultiver l'alliance de leurs confédérés, & pour faire avec eux leurs arrangemens, profitoient du temps que leurs ennemis laissoient perdre. Comme Salvius, second Plénipotentiaire de Suede, étoit venu à Munster, il fut aussi résolu que M. de Servin, le second de l'Ambassade de France, iroit à Osnabrug lui rendre sa visite *incognito*, régler avec les Suedois le paiement du subside, & convenir avec eux d'une seconde lettre circulaire aux Etats d'Allemagne. Tout cela fut exécuté. Car les Plénipotentiaires François voyant le bon effet que

*Lettre des  
Plénip. à M.  
de Brienne,  
3. Septembre  
1644.*

leur premiere lettre circulaire avoit fait sur l'esprit des Allemands , malgré les murmures des partisans de la Maison d'Autriche , conseillèrent au Roi d'écrire lui-même aux Princes & aux Villes de l'Empire , pour témoigner de plus en plus son zèle pour la paix , & se plaindre des obstacles que la Maison d'Autriche y faisoit naître. Le Roi suivit leur conseil , & à la Lettre du Roi les Plénipotentiaires en ajouterent une autre en leur nom , & plus modérée que la premiere , où ils expliquoient les raisons qu'ils avoient de se plaindre des Espagnols & des Impériaux. (†)

AN. 1644.

Cette seconde lettre qui fut suivie peu de temps après d'une pareille lettre des Suedois , fit sur les esprits beaucoup plus d'effet que la premiere. Les Allemands ne douterent plus de la disposition de la France à la paix. Ils donnerent de grands éloges au zèle que le Roi témoignoit pour leurs interêts , & louerent sa modération au milieu de ses victoi-

XLVII.  
Seconde  
lettre circulaire aux Princes & aux Etats de l'Empire.

(†) Voyez cette Lettre à la fin du quatrième Volume.

AN. 1644.

XLVIII.  
Les Impériaux & les Espagnols retardent la négociation.

*Mémoire des Plénipot. à la Reine, 16. Juillet 1633.*

*Lettre des Plénip. à M. de Brienne, 13. Juillet.*

res ; car il est vrai que la France commençoit alors à prendre dans la guerre cette grande supériorité qu'elle conserva toujours depuis, & qui lui procura enfin la paix avec l'Empire. Mais quelque disposition que les Etats d'Allemagne eussent à envoyer des Députés à Munster & à Osnabrug, ils attendoient toujours qu'on eut terminé la contestation des pleinpouvoirs qui empêchoit de commencer la négociation. Si les difficultés que les Impériaux & les Espagnols faisoient sur ce préliminaire avoient été réelles, il eut été plus aisé de les surmonter ; mais comme ce n'étoit qu'un jeu de leur part pour gagner du temps, il étoit difficile de leur persuader de s'en désister. Pour sortir de cet embarras les François avoient imaginé de dresser à Munster pour les deux Partis la minute d'un nouveau pleinpouvoir, qui seroit aussi agréé pour Osnabrug, sur quoi ils avoient à l'insçû des Impériaux, obtenu quoiqu'avec peine, le consentement des Suedois. Les Médiateurs en ayant ensuite fait la proposition comme d'eux-mêmes,



les Impériaux donnerent dans le piège. Car ne doutant pas que les Suedois ne s'y opposassent, ou n'en fussent même offensés, ils approuverent l'expédient, & quand il fallut en venir à l'exécution, & qu'ils apprirent que les Suedois y consentoient, ils furent obligés de recourir à de frivoles excuses, entr'autres, qu'ils ne pouvoient accepter la proposition sans consulter le Comte d'Aversberg qui étoit à Osnabrug. Pour donner plus de vraisemblance à ce faux prétexte, ils inviterent le Comte à se rendre entre les deux Villes, & là ils perdirent ensemble plusieurs jours à faire semblant de délibérer sur une chose qui étoit déjà depuis long-temps toute résolüe dans le Conseil de Vienne. De retour à Munster, ils attendirent encore quelques jours pour s'expliquer, & enfin le résultat de tant de délais fut que le Comte d'Aversberg ne pouvoit pas accepter l'expédient proposé par les François, parce qu'on vouloit bien, disoit-il, que les deux Traités fussent regardés comme un seul, mais non pas qu'ils fussent dé-

AN. 1644.

*Mémoire  
des Plénipot.  
à M. de  
Brienne, 16.  
Octobre.*

*Lettre de  
M. de Servien  
à M. de Brien-  
ne, 13. Août.*

pendans l'un de l'autre , en quoi il se contredisoit manifestement , & ce qui étoit d'ailleurs contraire au Traité préliminaire. Pour achever de concerter les Médiateurs , à chaque proposition que ceux-ci faisoient , on leur répondoit qu'il falloit en écrire à Sa Majesté Impériale. Envain Contarini s'en plaignoit à Munster & à Vienne ; c'étoient , disoit-on , des formes établies qu'on ne pouvoit pas changer ; envain les Suedois faisoient de leur côté les mêmes plaintes à Osnabrug ; on ne leur faisoit pas même de réponse ; & ce qu'il y avoit de plus singulier , c'est que malgré une conduite si irrégulière , les Impériaux & les Espagnols continuoient toujours dans le Public d'imputer le retardement de la négociation aux Suedois , qui avoient déclaré la guerre au Roi de Danemarck , & aux François dont les pleinpouvoirs étoient défectueux.

Enfin rebutés de tant de longueurs , les Suedois qui menaçoient depuis long temps de rompre la négociation , songerent sérieusement à se retirer , résolution hardie qui don-

noit de l'inquiétude aux François. Ce n'est pas que ceux-ci ennuyés eux-mêmes de faire à Munster un séjour si long & si inutile, ne crussent comme les Suedois, qu'il étoit de l'honneur du Roi de France de faire du moins semblant de rappeler ses Ambassadeurs. Le Comte de Servien naturellement moins patient que son Collègue, penchoit beaucoup pour ce parti ; mais ils trouvoient de la difficulté à se déterminer. S'ils prenoient le parti de rester à Munster après la retraite des Suedois, ceux-ci ne pouvoient pas manquer d'en prendre de l'ombrage. S'ils se retiroient à leur exemple, ils sembloient autoriser l'imputation que les Impériaux & les Espagnols faisoient à la France d'être ennemie de la paix. Et que pourroient penser les peuples sur tout les Etats d'Allemagne dont on vouloit gagner la bienveillance, & qui après tant de démonstrations de zèle qui leur promettoient la paix se verroient de nouveau abandonnés à toutes les horreurs de la guerre ? Pour fixer tant d'irrésolutions & terminer toutes les difficultés de part

AN. 1644.

*Lettre des  
Plénip. à M.  
de Brienne,  
18. Juin.*

*Mémoire  
des Plénipot.  
à la Reine,  
16. Juillet.*

AN. 1644. & d'autre, il falloit une cause supérieure que les événemens de la guerre pouvoient seuls amener, & l'Europe en fut enfin redevable aux succès du Duc d'Enguyen & du Vicomte de Turenne.

XLIX.  
Succès des  
armes Fran-  
çoises en Al-  
lemagne.

Comme la déroute de l'armée Françoisse à Dutlingen avoit relevé le courage des Impériaux & des Bava-rois, la Cour de France se fit un point d'honneur de réparer cette disgrâce, & de rétablir la gloire de ses armes en Allemagne. Le Vicomte de Turenne employa l'hyver à rassembler les débris de l'armée, & les fortifia de nouvelles levées. Il ouvrit la campagne par la défaite de deux Régimens Bava-rois qu'il surprit auprès de Hohentwiel, & il auroit apparemment effacé dès lors la honte de la déroute de Dutlingen, si un païsan n'avoit donné à propos l'alarme aux ennemis. Après ce premier exploit n'étant pas en état de tenir la campagne contre une armée beaucoup plus forte que la sienne, il ramena en Alsace ses troupes chargées de butin Son dessein étoit de laisser aux Bayarois la liberté de s'attacher

à quelque entreprise , ré-  
olu de retourner aussitôt sur ses  
pas , pour chercher l'occasion de les  
défaire. En effet ceux-ci devenus  
maîtres de la campagne , mirent le  
siège devant Fribourg. Le Vicomte  
de Turenne y accourut , se campa  
sous les lignes de l'armée ennemie ,  
tenta plusieurs fois de s'y faire un  
passage ; enfin se voyant trop foible  
pour forcer une armée supérieure en  
nombre & bien retranchée , il de-  
manda du secours , & le Duc d'En-  
guyen eut ordre de l'aller joindre.  
Quelque diligence que fît ce Prin-  
ce , il ne put arriver assez à tems.  
Les Bavaois assiégés tout à la fois  
& assiégeans , se défendoient d'un  
côté contre les François par leur  
nombre , & encore plus par les bois  
dont ils étoient couverts , & de l'au-  
tre ils battirent si rudement la pla-  
ce , qu'après plusieurs assauts la gar-  
nison fut contrainte de capituler.  
La Ville avoit déjà ouvert ses portes  
lorsque le Prince arriva avec un corps  
d'armée de huit à dix mille hommes ,  
trop tard pour sauver la place , mais  
assez tôt pour réparer cette perte.

AN. 1644.

L.  
Bataille de  
Fribourg.

La jonction de ces deux célèbres Généraux promettoit la victoire aux François, & la leur auroit même assurée, s'ils avoient eu à combattre tout autre que le Comte de Merci. Mais ce fameux Général que son expérience & son habileté égaloient aux plus grands Capitaines de son tems, avoit tellement disposé son camp auprès de Fribourg, qu'il sembloit qu'on ne pouvoit sans une extrême témérité entreprendre de l'attaquer. Des bois, des marais, une montagne, un ruisseau, un grand Fort & des redoutes, tout ce que l'art peut ajoûter à une situation avantageuse par elle même, il l'avoit mis à profit pour fermer toutes les avenues à l'ennemi; & il est probable que le Vicomte de Turenne n'auroit osé entreprendre de les forcer, s'il avoit été seul responsable de l'événement. Mais le Duc d'Enguyen ne trouvoit rien d'impossible. Les plus grands obstacles ne servoient qu'à irriter son courage, & l'attaque fut résolüe. Elle dura cinq heures avec un extrême acharnement des troupes Françoises, qu

algré la résistance opiniâtre des ~~avarois~~ AN. 1644. avarois, & le désavantage du terrain, forcerent des lignes qui semoient inaccessibles, chasserent les ennemis de leurs redoutes, & gagnèrent sur eux le haut d'une montagne escarpée, tandis qu'une autre partie commandée par le Vicomte de Turenne, se faisoit un passage par un vallon, dont l'accès n'étoit pas moins difficile, & fut encore mieux défendu.

Une action si vigoureuse méritoit être suivie de plus grands avantages. Mais le Duc d'Enguyen forcé par l'obscurité de la nuit de suspendre sa victoire, vit le lendemain avec chagrin qu'elle lui étoit échappée par l'habileté de l'ennemi. Le Comte de Merci voyant les François maîtres de la montagne qui le couvroit, & le Vicomte de Turenne en état de marcher à lui par le vallon, trop foible pour hazarder une bataille contre une armée encouragée par un premier succès, se retira pendant la nuit avec une extrême diligence au-delà de Fribourg sur une hauteur voisine, & s'y re-

---

AN. 1644.

trancha de nouveau , de manier  
le forcer. Le Duc d'Enguyen  
laissa pas de l'entreprendre avec  
de bravoure que de prudence. Pe  
être même eût il réuissi , si un con  
temps imprévû n'avoit troublé l'e  
cution des ordres qu'il avoit do  
nés. Repoussé dans une premiere  
taque , il en fit une seconde , & il  
parut dans cette occasion ne pas ré  
nager assez le sang de ses Solda  
il ne ménagea pas plus sa person  
car il reçut deux balles dans ses  
mes , & de tous ceux qui l'enviro  
noient , aucun ne fut exempt de  
blessure. Mais l'entreprise étoit au  
dessus des forces humaines. Le Duc  
cédant à la nécessité , fit cesser  
l'attaque après une égale perte de  
part & d'autre ; & pour contraindre  
pendant l'ennemi à quitter un pos  
te si avantageux , il forma le projet  
de lui couper les vivres. Mais l'ennemi  
nétra incontinent son dessein , & ne  
pouvant éviter d'être affamé dans  
poste qu'il occupoit , il se détermina  
à la retraite. Le Duc d'Enguyen fit  
tous ses efforts pour le couper de



à marche , traversant des montagnes escarpées , des bois marécageux , des défilés impraticables. Ce fut inutilement. Le Comte de Mercuri avoit gagné de l'avance , & sçut à conserver , sans cependant pouvoir tout sauver ; car le Général Major Roze que le Prince avoit détaché pour harceler son arriere-garde , non-seulement l'incommoda beaucoup dans sa marche par sa bravoure & sa conduite , mais lui enleva toute son artillerie & son bagage ; nouvelle perte , qui ajoutée à celle que les Bavarois avoient faite dans les deux combats précédents , les mit hors d'état de paroître devant l'armée Françoisé.

La levée du siège de Hohentwiel fut le premier fruit de la retraite des Bavarois ; mais ce succès ne suffisoit pas pour satisfaire l'ardeur des troupes Françoises qui se croyoient invincibles sous les deux Chefs qui les commandoient. Ces deux grands-hommes profitant de leur avantage , renouvelèrent sur les bords du Rhin ces rapides exploits du grand Gustave qui avoient étonné l'Europe.

LI.  
Conquêtes  
des François  
sur le Rhin.

---

AN. 1644.

Manheim & Spire furent leurs premières conquêtes. La prise de ces deux Villes fut bientôt suivie de celle de Philisbourg, conquête beaucoup plus importante qui ne coûta qu'onze jours de siège. Les Soldats François ne se donnerent pas même la peine de se retrancher devant la plupart des villes qu'ils attaquoient ; Landau, le château de Magdebourg, Binghen, Baccarac & Creutznach subirent le joug des vainqueurs. On épargna Frankenthal pour ne pas fatiguer les troupes. Worms ouvrit ses portes au Vicomte de Turenne. Oppenheim fut pris en chemin, & Mayence se rendit au Duc d'Enguyen à des conditions fort avantageuses que ce Prince lui accorda, parce que la Cour de France étoit alors en négociation secrète avec l'Electeur pour l'attirer à son parti. Les troupes Françaises grossissoient à proportion de leurs conquêtes, la plupart des garnisons s'enrôlant volontairement dans l'armée victorieuse ; & dans une seule campagne la France se vit maîtresse de tout le cours du Rhi-

depuis Bâle jusqu'à Cologne. Mais la saison trop avancée mit des bornes à ces grands succès. Le Duc d'Enghuyen après avoir rempli toute l'Allemagne du bruit de son nom & de sa valeur, retourna à Paris pour se délasser de ses fatigues, & y reçut de la Cour & du peuple les applaudissemens que méritoit une si glorieuse campagne.

Les Impériaux furent encore plus malheureux sur l'Elbe que les Bava- rois sur le Rhin. Le Général Gallas voyant les Suedois engagés dans le Holstein & le Jutland, forma le projet de les y faire périr par la fa- mine, en occupant tous les passages par où ils pouvoient rentrer en Al- lemagne, & en les acculant dans la peninsule. Il commandoit une ar- mée composée de vieux soldats & des meilleures troupes de l'Empe- reur & du Roi de Dannemark. Il eut l'occasion la plus favorable de détruire du moins la flotte Suedoise que les vents contraires mirent à sa discrétion. Mais de si belles espéran- ces durèrent peu. Torstenson, comme je l'ai déjà insinué dans le Vo-

AN. 1644.

LII.

Défaite des  
Impériaux  
par les Suedois.

Puffendorff.  
rerum Suecic.

L. XVI.

~~1644~~  
AN. 1644. lume précédent, après avoir refait ses troupes aux dépens des Danois, vint au-devant des Impériaux, & leur présenta deux fois la bataille, sans qu'ils osassent l'accepter. Après quoi voulant quitter le Holstein pour rentrer en Allemagne, & prévoyant que les Impériaux ne manqueroient pas de le suivre, il se détermina à prendre les devants, afin que les ennemis ne trouvassent plus qu'un pays déjà ruiné par le passage de son armée. La chose arriva comme il l'avoit prévuë, & ce ne fut pas la seule disgrâce que Gallas eut à esfuyer; car dès qu'il voulut quitter le Holstein pour suivre l'armée Suedoise, les Danois refuserent de l'accompagner, & cette séparation se fit avec les reproches les plus aigres de part & d'autre. Affoibli par la retraite des Danois & par de fréquentes désertions, loin d'être en état de poursuivre les Suedois, il se vit obligé de fuir devant eux, & de chercher sa sureté sous le canon des Places fortes, perdant tous les jours quelque partie de ses troupes par la vigilance & l'activité de Torf-

Torstenfon, & encore plus par sa propre négligence qui étoit l'effet d'une intempérance démesurée. A peine lui restoit il encore quelque Infanterie, lorsque Torstenfon l'ayant atteint à Niemech près de Jutterboch, tailla en pièces toute la Cavalerie Allemande & le peu d'Infanterie Saxone qui la soutenoit. Gallas se sauva sous les murailles de Magdebourg, où la faim acheva de faire périr le reste de ses troupes, les habitans refusant de leur fournir des vivres. Enfin une autre armée que l'Empereur avoit envoyée en Hongrie contre le Prince Ragotski n'eut pas un meilleur sort, quoiqu'elle fût commandée par Goetz, Général habile & vigilant, & qu'elle eût affaire à un ennemi moins redoutable que Torstenfon. Goetz après avoir inutilement poursuivi pendant quelques journées les Transylvains qui faisoient leur retraite avec plus d'ordre & de discipline que ces peuples n'ont coutume de faire, n'osant pas s'engager dans les montagnes, revint sur ses pas, & assiégea Cassovie. Mais bien-tôt les fréquen-

AN. 1644.

tes sorties de la garnison, la disette d'eau & de vivres, enfin la peste qui se mit dans ses troupes, l'obligerent d'en lever le siège, après avoir perdu dans cette expédition plus de la moitié de son armée.

III.  
Perte des  
Français en  
Catalogne.

La joie de tant d'heureux succès fut tempérée en France par les pertes qu'elle fit en Catalogne. Le Maréchal de la Mothe qui y commandoit, laissa prendre Lerida à sa vue, & perdit encore une bataille devant cette Place. Il rétablit son armée, & il espéra se venger par la prise de Tarragone dont il forma le siège; mais ce ne fut que pour mettre le comble à ses disgrâces, car il fut contraint de se retirer après avoir perdu beaucoup de monde dans cette entreprise; & c'est la seconde fois que cette Place fut l'écueil de sa réputation & de sa gloire. La Cour de France fut cependant un peu consolée de ces pertes par quelques avantages que ses armes eurent sur la Méditerranée, & en Catalogne même; & encore plus par une grande victoire que les Portugais remportèrent sur les Espagnols entre

Montijo & Badajos sur les frontieres de Castille. Bien-tôt les succès que les François eurent en Flandre leur firent entierement oublier leur malheur de Catalogne, & rendirent à la France toute la supériorité qu'elle avoit euë jusqu'alors sur l'Espagne.

AN. 1644.

Le Duc d'Orléans, que la gloire du Duc d'Enguyen piquoit d'émulation, voulut se signaler par quelque conquête mémorable, & dans ce dessein entreprit le siège de Gravelines, dont la prise devoit ouvrir le chemin à celle de Dunkerque & des Places maritimes qui appartenoient à l'Espagne. Ce siège fit beaucoup d'honneur au Duc d'Orléans. La Noblesse Françoisé qui l'accompagnoit se distingua par des actions de valeur extraordinaire. Les assiégés de leur côté donnerent des preuves d'une égale bravoure; mais le projet du siège fut formé & conduit avec tant d'adresse & d'habileté, que le Général Piccolomini qui commandoit l'armée Espagnole ne put ni le prévenir, ni en empêcher le succès. Après avoir fait plusieurs

LIV.  
Leur succès en Flandre. Prise de Gravelines.

~~AN. 1644.~~  
AN. 1644.

tentatives inutiles pour secourir la Place, il ne lui resta plus d'autre ressource que de fermer aux François les passages par où ils pouvoient pénétrer plus avant dans le pais, leur abandonnant plusieurs postes importans voisins de Gravelines, & la liberté d'établir des contributions jusqu'aux portes d'Ipres, tandis que l'armée des Provinces-Unies commandée par le Prince d'Orange assiégeoit le Sas de Gand, & enlevoit aussi cette Place à l'Espagne.

LV.

L'Empereur  
paroit souhai-  
ter la paix.

*Puffendorff.*  
*secum Suedic.*  
L. XVI.

Ces divers succès de la France & de ses Alliés dans le temps que l'Empereur se croyoit sur le point d'en triompher, arracherent enfin à ce Prince son consentement pour le commencement de la négociation à Munster & à Osnabrug. Il ne fut plus mention du Roi de Danemark. Les Impériaux firent offrir aux Suedois la communication de leur pleinpouvoir, & leur proposerent de traiter par l'entremise de leurs Secrétaires de part & d'autre. Les Suedois auroient pû refuser ces offres, parce qu'ils étoient informés que le Comte d'Aversberg, qui étoit



à Osnabrug le Chef de l'Ambassade Impériale, devoit s'en retourner aux premiers jours à la Cour de Vienne, pour y prendre l'Emploi de Gouverneur du jeune Archiduc ; mais ils ne laissèrent pas d'accepter la proposition des Impériaux pour ne pas paroître vouloir retarder la paix. On convint que les Secrétaires de part & d'autre déposeroient la copie des pleinpouvoirs chez un Bourgeois d'Osnabrug qui l'envoyeroit aux Plénipotentiaires des deux Partis pour l'examiner pendant une ou deux heures, & la renvoyer ensuite chez le même Bourgeois après en avoir retenu une autre copie. Comme les Impériaux avoient apparemment corrigé la forme de leur pleinpouvoir sur tout ce qui avoit été contesté à Munster, les Suedois l'accepterent sans s'arrêter à des minuties qui auroient absolument pû former quelques difficultés. Les Impériaux témoignèrent de leur côté qu'ils approuvoient à quelque chose près le pleinpouvoir des Suedois ; mais il falloit toujours, disoient-ils, qu'ils attendissent sur cela la réponse de

AN. 1644.

LVI.

Convention sur la réforme & l'échange des pleinpouvoirs.

AN. 1644. l'Empereur, ce qui caufoit encore un nouveau retardement dont les François & les Médiateurs ne ceffoient de fe plaindre.

LVII.

Le Comte de Lamberg fuccède au Comte d'Aversberg.

Sur ces entrefaites le Comte Jean Maximilien de Lamberg vint à Osnabrug prendre la place du Comte d'Aversberg, & l'emploi de premier Plénipotentiaire de l'Empereur. Son arrivée ne changea rien à l'état des affaires. Au contraire il fit dire aux Suedois que l'Empereur approuvoit la forme de leur pleinpouvoir, & que rien n'empêchoit désormais d'en faire l'échange. Mais les Suedois craignant que les François ne trouvaissent mauvais que cet échange se fit à Osnabrug avant qu'on fût en état de le faire à Munster, répondirent qu'ils étoient obligés par le Traité préliminaire de le différer jusqu'à ce qu'ils eussent reçu réponse des François, nouvel inconvénient qui revint souvent, mais qui étoit inévitable dans le cours d'une négociation partagée en deux lieux différens. Les choses n'étoient cependant pas aussi avancées à Munster qu'à Osnabrug. Il est vrai que

*Lettre des Plénip. à M. de Brienne, le 26 44.*

les Médiateurs avoient aussi offert aux François de la part des Impériaux & des Espagnols de commencer la négociation par la réforme des pleinpouvoirs, & que les François qui attendoient ce moment avec impatience, avoient accepté la proposition; mais il fallut retomber dans un nouveau labyrinthe de difficultés. Outre les défauts dont les François avoient déjà demandé la réforme dans les pleinpouvoirs des Espagnols, ils exigèrent de plus qu'on en retranchât ces termes, *con beneplacito del Serenissimo Emperador*, & ces autres, *en todo lo que se me ha perdido*: les premiers parce qu'ils paroissent donner à l'Empereur une trop grande supériorité, & les autres parce qu'il sembloit que la France eût demandé la paix à l'Espagne, ce qui n'étoit pas vrai. Quant aux titres que l'Empereur & le Roi d'Espagne s'attribuoient, les François en demandoient aussi la suppression comme étant contraires aux droits des Rois de France; mais si on s'obstinoit à les exprimer, ils offroient de se contenter pour le bien

AN. 1644.

LVIII.

Difficultés sur la réforme des pleinpouvoirs.

Lettre des mêmes au même  
4. Oct. 1644.

---

**AN. 1644.**

de la paix de protester que ces titres n'acquerroient aucun droit à ces Princes , & qu'on n'en pourroit tirer aucune conséquence pour le présent ni pour l'avenir, ce qui fut accepté.

Les Impériaux & les Espagnols remirent aussi aux Médiateurs un écrit contenant les défauts qu'ils vouloient que les François corrigeassent dans leur plein-pouvoir. Ils ne pouvoient sur-tout se résoudre à approuver les termes de *traiter conjointement avec nos Alliés* ; car quoiqu'on eût supprimé le mot *conjointement* , on en avoit , disoient ils , retenu le sens ; & c'étoit ce sens qui les révoltoit , prévoyant qu'outre le tort irréparable que cette maniere de traiter feroit à l'autorité de l'Empereur , elle donneroit au Roi de France beaucoup d'avantage dans la négociation. Soit que les Médiateurs entraissent dans les intérêts des Impériaux & des Espagnols , soit qu'ils se fussent laissés persuader par leurs raisons , ils entreprirent d'engager les François à se relâcher sur ce point , & dans ce dessein leur de-

manderent une conference. Comme M. de Servien étoit malade , le Comte d'Avaux s'y trouva seul , & eut à soutenir une attaque où il eut besoin de toute sa fermeté.

Le Nonce ouvrant la conférence , comme il avoit coutume , déclara que ni les Impériaux ni les Espagnols n'étoient contents du pleinpouvoir des François , & fit valoir de son mieux les raisons de leur mécontentement ; sur-tout par rapport aux termes *conjointement avec nos Alliés*. Il avoua que tous les Alliés de la France pouvoient bien envoyer leurs Députés à Munster , & que le Roi de France pouvoit traiter pour eux ; mais il représenta avec beaucoup de vivacité qu'il n'étoit pas de la dignité Impériale de traiter avec chaque Prince ou chaque Ville qui se diroit alliée de la France. Il exagéra la longueur infinie d'une telle négociation , & prétendit que ce seul article pourroit servir de prétexte pour violer la foi du Traité , si quelques Princes ou quelques Villes se plaignoient qu'on les eût négligés. Il ajoûta que les Espagnols avoient

AN. 1644.

Lettre du  
Comte d'Avaux à M. de  
Brienne , 17.  
Octobre.

LIX.

Conférence  
des Médiateurs avec le  
Comte d'Avaux.

AN. 1644.

Lettre du  
Comte d'A-  
vaux à M. de  
Brienne, 22.  
Octobre.

encore plus de droit de rejeter absolument cette clause, parce que leur Roi déclaroit qu'il n'avoit pas d'Alliés, & qu'il se réservoit seulement la liberté d'appuyer les intérêts des Ducs de Lorraine, de Savoie & de Mantouë. A la vivacité du Nonce le Comte d'Avaux affecta d'opposer beaucoup de flegme, & comme ce Prélat n'alléguoit que des raisons qui avoient déjà été réfutées dès le commencement de cette contestation, le Comte n'eut pas beaucoup de peine à en faire sentir la foiblesse. Il ajouta que la France ayant eu la complaisance de retrancher la préface qu'on avoit censurée, d'ajouter les termes *de conclure la paix*, & de supprimer celui de *conjointement*, ses ennemis avoient mauvaise grace de se plaindre. Que l'intention de la France n'étoit pas qu'on traitât chaque article séparément avec chaque particulier intéressé, mais simplement de conclure la paix conjointement avec tous les Princes & toutes les Villes : résolution dont le Roi de France ne se départiroit jamais. Que la demande des ennemis

de la France ne tendoit qu'à suborner ses Alliés, en leur faisant croire qu'elle les abandonnoit. Que l'Empereur ne dédaignoit pas de traiter avec un seul Prince & un seul Etat de l'Empire : qu'il l'avoit fait à Goslar avec les Ducs de Lunebourg, & à Prague avec l'Electeur de Saxe. Que c'étoit d'ailleurs une affaire déjà décidée par les saufconduits, puisqu'on y permettoit aux Princes & aux Etats de l'Empire de se rendre à l'Assemblée pour y traiter par eux-mêmes ou par les Ambassadeurs des Couronnes Alliées.

---

AN. 1644.

Contarini sentant toute la force de ce raisonnement qui étoit sans réplique, prit la voie d'insinuation, & n'oublia rien pour exagérer au Comte d'Avaux le travail immense, les longueurs, les dépenses, les difficultés d'une négociation surchargée d'objets différens & de tant d'intérêts compliqués : au lieu que la négociation seroit beaucoup moins épineuse & plus courtée, qu'elle seroit même plus honorable à la France, si tous ses Alliés, excepté la

AN. 1644.

Suede & la Hollande , remettoient aux Ambassadeurs François le soin de ménager leurs intérêts dans le Traité. Ce raisonnement étoit spécieux, & avoit une apparence d'équité capable de faire illusion. Contarini y ajouta tout ce que l'art de persuader put lui fournir de tours & d'expressions séduisantes ; & cette contestation étoit devenue d'autant plus fâcheuse pour les François , que les Suedois par une complaisance mal entendue avoient consenti de rayer de leur plein-pouvoir le terme d'*Alliés*. Sur les plaintes qu'on leur en avoit faites , ils avoient promis d'être plus réservés à l'avenir ; mais le mal étoit fait. Tout l'odieux de cette contestation retomboit sur la France , & ce terme fatal d'*Alliés* , qui avoit déjà tant couté au Comte d'Avaux dans le Traité préliminaire , étoit encore ici un écueil où toute la négociation pouvoit échouer. Mais rien ne put l'ébranler. Il répondit au Médiateur que la liberté que les Alliés avoient de traiter par eux-mêmes , ne leur ôtoit pas celle de traiter par autrui , & que la cho-

*Puffend.*  
*rerum Suecic.*  
L. XVI.



se pourroit bien se faire ainsi : qu'il n'étoit cependant pas juste d'y entraîner les Alliés , sur-tout après tout ce que la France avoit fait pour leur faire restituer un droit si précieux. Qu'en tout cas les Alliés traitant conjointement avec la France , l'autorité du Roi contribueroit à les rendre faciles & équitables. Que si le Roi d'Espagne n'avoit point d'Alliés , ce n'étoit pas une raison pour le Roi de France d'abandonner les siens. Qu'enfin toutes ces plaintes n'étoient qu'un artifice des ennemis de la France pour retarder la négociation ; & ainsi finit cette conférence.

Les Impériaux sans se rebuter de tant de mauvais succès , ne cessent d'agir pour détourner les Princes & les Villes de l'Empire d'envoyer leurs Députés à Munster & à Osna-brug , & publioient sur-tout que l'Empereur alloit convoquer une Diète générale à Ratisbonne où il présideroit en personne , pour régler tous les différends de l'Allé-  
magne ; mais personne n'ajoutoit foi à ces faux bruits. Déjà tout l'Empire étoit

AN. 1644.

LX.

Les Princes & les Etats de l'Empire se disposent à céputer au Congrès.

Lettre des Plénip. à M. de Brienne , 6. Nov.

AN. 1644.

en mouvement pour députer à l'Assemblée, depuis qu'on avoit appris qu'on travailloit sérieusement à réformer les pleinpouvoirs, & que la négociation alloit commencer. Les Electeurs de Cologne & de Brandebourg, l'Evêque de Wirtzburg, les Ducs de Mekelbourg, de Saxe & de Wirtemberg, le Prince d'Anhalt & plusieurs Villes Impériales avoient écrit au Roi de France & à ses Plénipotentiaires pour les remercier de leur invitation. L'Evêque d'Osnabrug, Député du Collège Electoral, se dispoisoit à se rendre incessamment à Munster, & son arrivée devoit être le signal pour les autres Députés. Ces mouvemens qui n'étoient point ignorés des François, leur inspiroient d'autant plus de hardiesse & de fermeté, qu'ils sçavoient d'ailleurs que l'Empereur commençoit à souhaiter sincèrement la paix. L'Ambassadeur de Venise qui étoit à Vienne, avoit mandé à Contarini qu'il ne falloit plus douter des dispositions de l'Empereur. Le Duc de Baviere témoignoit depuis peu les mêmes sentimens, &

*Lettre du  
Comte d'Ar-  
vaux au  
Card. Mazar.  
22. Octob.*

On étoit persuadé que le Comte le Trautmansdorff n'étoit parti de Vienne sous le prétexte d'aller visiter ses terres , que pour s'aboucher avec le Duc de Baviere , & concerter ensemble le commencement de la négociation.

En effet après trois semaines de contestations , les Impériaux & les Espagnols cederent enfin aux François tous les points qui étoient en litige. Ils consentirent que le plein-pouvoir ne fût signé que du Roi , & qu'on y employât à la fin comme au commencement le terme d'*Alliés & d'Adhérens* , ce qui plut infiniment à la France , parce qu'elle crut avoir acquis par là le droit d'exiger dans la suite un saufconduit pour les Ambassadeurs du Roi de Portugal à qui on l'avoit refusé jusqu'alors , & même pour le Prince Ragotski. Cependant en cédant aux François un article tant débattu , les Impériaux voulurent encore user de finesse. Ils demanderent que la chose fût exprimée de maniere que l'Empereur ne parût pas approuver ces alliances & ces confédérations ,

AN. 1644.

LXI.

Les Impériaux & les Espagnols conviennent avec les François sur la réforme des pleinpouvoirs.

*Lettre des Plénipot. à M. de Brienne . 6. Nov.*

*Lettre de M. de Brienne , 12. Nov.*

---

---

**AN. 1644.**

d'autant plus, ajoutoient-ils, qu'il suffisoit que ce Prince donnât à ses Plénipotentiaires pouvoir de traiter avec les Alliés de la France comme avec la France même, *sans autoriser l'inséparabilité*. Mais le Comte d'Avaux pénétra leur dessein, qui étoit d'interpréter cet article en leur faveur, comme s'il leur laissoit la liberté de traiter avec les Alliés de la France conjointement avec elle ou séparément. Il refusa absolument de consentir qu'on y fît aucun changement, & il fut dressé à son avantage. Les Impériaux & les Espagnols consentirent encore à retrancher de leurs pleinpouvoirs les termes dont la France avoit demandé la suppression. On convint enfin que l'Empereur & le Roi de France seroient traités de la même maniere, c'est-à-dire, qu'on ne donneroit à l'Empereur aucun titre ni aucun rang qui marquât quelque supériorité sur le Roi de France, parce qu'effectivement le Roi de France en cédant la première place à l'Empereur, a néanmoins toujours prétendu conserver avec lui une parfaite égalité.

**Toutes**

Toutes les difficultés étant ainsi levées, les Plénipotentiaires des deux Partis dressèrent une minute des pleinpouvoirs réformés ; & tous consentirent de la déposer de part & d'autre entre les mains des Médiateurs, avec un Acte commun par lequel les uns & les autres devoient s'obliger à représenter leurs pleinpouvoirs conformes à la minute dans l'espace de deux mois ; & afin de gagner du temps pour avancer la négociation, on devoit déclarer par cet écrit que tout ce qui seroit arrêté dans cet intervalle entre les Plénipotentiaires seroit censé valide en vertu des premiers pleinpouvoirs, dont pour cette raison on conserveroit la date dans les nouveaux. Les deux Partis contentoient également à passer cet Acte ; mais la forme de l'écrit fut une nouvelle source de longues disputes de part & d'autre, & ce qui fut encore plus fâcheux, d'une cruelle dissension entre les deux Plénipotentiaires François, dissension que ni l'entremise de leurs amis, ni l'autorité du Roi, ni la considération de leur propre gloire ne purent jamais

AN. 1644.

AN. 1644. étouffer entièrement, & dont l'un des deux fut enfin la victime. On ne comprendroit pas que tant de foiblesse ait pu se trouver jointe à un si rare mérite, si l'histoire ancienne & moderne n'en fournisoit des exemples dans les plus grands hommes. Cependant cette fatale division éclata quelquefois dans le cours de la négociation d'une manière si scandaleuse, si j'ose parler ainsi, que je ne puis me dispenser d'en faire connoître ici l'origine & les premiers progrès, d'autant plus que cet incident est nécessairement lié avec l'histoire même de la négociation.

**LXII.** La mésintelligence avoit commencé dès le temps qu'ils négocioient à la Haye avec les Etats de Hollande. Le Comte d'Avau comme le premier & le plus ancien de l'Ambassade portoit la parole & tenoit la plume, c'est à-dire, faisoit les propositions & les reponses, & dressoit les dépêches qu'il falloit envoyer à la Cour. C'étoit une prérogative attachée à la dignité du premier Ambassadeur. Ainsi M. de Bellievre en avoit-il usé au Traité

Démêlé des deux Plénipotentiaires de France entr'eux.

Recueil des Lettres de M. d'Avaux & Servien.

le Comte d'Avaux lui même avoit  
laissé la parole & la plume au Ma-  
chal d'Etrées en Italie, & à M.  
de Saint Chamont en Allemagne.  
Mais M. de Servien croyant qu'il  
serviroit plus que d'ombre à M.  
d'Avaux s'il ne faisoit l'une des deux  
fonctions, lui demanda la plume,  
puisque, disoit-il, c'étoit au Pré-  
sident à signer les Arrêts, & aux  
Conseillers à les dresser. Le Comte  
d'Avaux, ajoutoit-il, étant déjà si  
bien établi à la Cour, ne devoit pas  
lui en envier le seul moyen qu'il eût de  
se faire aussi connoître. En un mot  
il croyoit mériter qu'on fit pour lui  
de nouvelles regles, & il auroit  
peut-être eu raison de le croire avec  
tout autre que le Comte d'Avaux  
qui ne lui cédoit en rien du côté du  
mérite & de la capacité. M. de la  
Thuillerie qui étoit le troisiéme de  
l'ambassade pour la Hollande, fut  
pris pour arbitre de ce différend, &  
il approuva la demande du Comte  
de Servien. M. de Saint Romain  
en fit de même. Mais le Comte d'A-  
vaux aimant mieux se relâcher de

~~AN. 1644.~~ AN. 1644. ses droits que d'aigrir un homme avec qui le service du Roi demandoit qu'il vécût en bonne intelligence, offrit à M. de Servien de tenir la plume tour à tour par semaine. Ce temperamment ne plut pas encore à M. de Servien, & comme sa méfintelligence croissoit malgré les soins de M. de la Thuillerie, Comte d'Avaux se résolut enfin de céder la plume. Il le fit même avec cette politesse qui lui étoit naturelle en avouant à M. de Servien, qu'il ne pouvoit pas être en de meilleures mains. Cette générosité toucha M. de Servien. Il en remercia le Comte d'Avaux, & lui protesta que désormais l'union seroit parfaite.

Mais il parut bien dans la suite que quand le Comte de Servien eut tenu sa promesse qu'il observa si exactement, il ne connoissoit pas la véritable cause de sa méfintelligence avec son Collègue. C'étoit une extrême antipathie fondée sur je ne sçais quelle supériorité que le Comte d'Avaux avoit sur lui dans l'exercice de son emploi. Le Comte qui étoit naturellement magnifique faisoit à Mu-



et pour soutenir la dignité de son caractère une dépense plus digne l'un Prince que d'un Ambassadeur. Sa livrée aussi riche qu'elle étoit nombreuse, sa suite composée d'un grand nombre de Pages, de Gentilshommes & d'Officiers, ses équipages, sa table & toute sa dépense effaçoit entierement celle de M. de Servien qui n'étoit ni si riche, ni si libéral. Comme les femmes sont ordinairement plus sensibles à ces sortes de comparaisons, Madame de Servien qui avoit suivi son mari à Munster ne contribua pas peu à l'aigrir sur ce point ; & il paroît bien par les reproches que M. de Servien fait dans une de ses lettres au Comte d'Avaux, qu'il étoit en effet jaloux de ce petit avantage. D'ailleurs le Comte d'Avaux étant le premier de l'Ambassade, recevoit aussi les premières visites & les premières propositions. C'étoit chez lui que se tenoient les Assemblées. Il avoit encore un autre avantage personnel ; c'est qu'il parloit Allemand avec les Allemands, & toutes les langues avec toutes les nations. Il étoit enfin si

AN. 1644.

connu & si universellement estimé en Allemagne, où il avoit si long-temps négocié avec tant d'éclat & de succès, que M. de Servien paroïssoit presqu'oublié. De-là une attention extrême dans celui-ci à faire connoître & remarquer dans le monde & à la Cour, quelques-uns aux dépens de son Collègue, comme il fit à l'occasion de la harangue du Comte d'Avaux en faveur des Catholiques des Provinces-Unies, & de la première lettre circulaire qu'il désavoua pareillement, persuadé qu'elle seroit blâmée à la Cour, ce qui ne fut pourtant pas. De-là un soin affecté qu'il eut toujours de faire connoître aux Ministres étrangers son égalité avec le Comte d'Avaux, & le chagrin qu'il témoignoït que l'on manquoit à son égard à la moindre formalité, ainsi qu'il arriva dans la visite que lui rendirent les Députés des villes Hanséatiques. Comme il étoit difficile que ces sentiments secrets dans un homme aussi vif que M. de Servien, n'éclataffent pas quelquefois d'une manière désagréable pour le Comte d'Avaux,

celui ci ne fut pas non plus toujours assez maître de lui-même pour n'en témoigner aucun ressentiment. M. de Servien avoit plus de feu & de ce qu'on appelle de l'esprit. Il avoit une pénétration supérieure dans les affaires. Il écrivoit d'un style plus vif, plus net & plus ferme. Le Comte d'Avaux s'en crut méprisé, & c'est une offense qui ne se pardonne point, sur-tout quand on a un peu bonne opinion de soi-même, comme on en accusoit le Comte d'Avaux. La chose alla si loin, que ces deux Plénipotentiaires que leur devoir obligeoit d'être toujours unis ensemble pour agir de concert, ne voulurent plus se voir, & prirent le parti d'écrire chacun à part leurs dépêches particulières. Il est aisé de juger combien une conduite si extraordinaire déplut à la Reine & aux Ministres. Toute la Cour s'entremet pour faire la réconciliation; mais le mal paroissoit sans remede. Au lieu de travailler ensemble à des dépêches communes & au service du Roi, on vit ces deux Ministres de la paix, sur-tout M. de Servien qui gardoit

**AN. 1644.** moins de mesures, employer leur loisir à publier l'un contre l'autre de Mémoires peu dignes de leur caractère. Le dernier que M. de Servien écrivit est véritablement, comme l'appella M. d'Avaux, *un libelle difamatoire*, où le fiel le plus amer coule de la plume de l'Auteur. Le ressentiment de la Reine contre ces deux Ministres fut tel qu'elle auroit infailliblement révoqué l'un ou l'autre, si le Comte d'Avaux n'avoit pas été aussi nécessaire qu'il l'étoit à Munster, & si M. de Servien n'avoit pas eu à la Cour autant de protection qu'il en avoit par le crédit de M. de Lyonne son gendre.

**LXIII.**

Ils se réconcilient par ordre de la Cour

Cependant après plusieurs ordres réitérés ils furent enfin obligés l'un & l'autre de se réconcilier, ou d'en faire le semblant. C'étoit naturellement à M. de Servien à faire la première démarche, d'autant plus que le Comte d'Avaux étoit alors malade & allité; mais le Comte le prévint & alla chez lui sans suite, quoi que M. de Servien eût écrit quelque-temps auparavant à la Reine qu'il n'osoit aller chez le Comte d'A

*Mémoire de M. d'Avaux, 9. Juin.*

vaux sans les domestiques & des Gardes. La paix étant ainsi faite on songea à écarter les occasions qui pouvoient reveiller l'animosité. Le meilleur moyen que le Cardinal Mazarin put imaginer fut de leur envoyer un Secrétaire d'Ambassade qui seroit uniquement chargé d'écrire les dépêches sur les Mémoires communs ou différens des deux Ambassadeurs. Le Comte d'Avaux n'eut pas de peine à accepter cette proposition, parce qu'elle étoit à son avantage; mais M. de Servien ne pouvant se résoudre à se défaisir de la plume, fit si bien en refusant tantôt M. Brasset, tantôt M. de S. Romain qu'on lui proposoit pour Secrétaires, que les choses demeurèrent comme elles étoient auparavant, les deux Plénipotentiaires dissimulant leur ressentiment sous les dehors d'une réconciliation forcée. Le Comte d'Avaux se contenta de s'observer plus que jamais; mais M. de Servien qui se sentoit soutenu à la Cour, n'en parut que plus attentif à profiter des occasions qui se présenteroient de faire de nouveaux éclats.

AN. 1644.

*Lettre de M.  
de Brienne aux  
Plénipot. 23.  
Août 1644.*

AN. 1644.

LXIV.

Ils febroüill-  
lent de nou-  
veau.*Lettre du  
Comte d'A-  
vaux à M. de  
Brienne, 24.  
Novembre.*

Il y avoit déjà six semaines que pour mortifier le Comte d'Avaux, M. de Servien l'obligeoit à venir chez lui tenir les conférences, sous prétexte qu'il étoit indisposé, quoiqu'il sortît assez souvent pour aller prendre l'air à la campagne. Ce fut ce qui donna occasion à une nouvelle querelle au sujet de cet acte commun dont je viens de parler, & que les Plénipotentiaires des deux Partis étoient convenus de remettre aux Médiateurs. Ceux-ci ayant reçu l'écrit de la part des Impériaux, envoyèrent demander au Comte d'Avaux une heure pour s'assembler chez M. de Servien. Mais le Comte ayant appris que M. de Servien étoit sorti, s'excusa sur l'absence de son Collègue. Lorsque M. de Servien fut de retour, il s'excusa lui-même sur son indisposition qui ne lui permettoit pas de parler d'affaires. Les Médiateurs sans se rebuter se mirent en chemin pour se rendre chez lui; mais le Comte d'Avaux appréhendant quelque scene désagréable les prévint, les engagea à s'en retourner & les suivit. Alors les Médiateurs lui

communiquerent l'écrit qui commençoit ainsi : *Essendosi aggiustate le Plenipotenze tanto dell'Imperatore quanto del Rè Catholico, e del Rè Christianissimo Nostro ignore, Noi Plenipotentieri di sua Maestà Christianissima ci obblighiamo &c.* Selon l'idée des Impériaux & des Espagnols, les François devoient signer seuls cet écrit où l'Empereur & le Roi Catholique étoient nommés avant le Roi de France, & les Espagnols devoient à leur tour signer une autre copie où le Roi de France seroit nommé le premier, mauvais projet que le Comte d'Avaux ne voulut seulement pas écouter. Les Médiateur lui offrirent de faire changer la phrase de cette maniere : *dell'Imperatore e delle due Corone.* Le Comte répondit que cette seconde façon valoit mieux, sans cependant l'accepter, parce qu'il ne pouvoit le faire sans l'avis de son Collègue : sur quoi comme il étoit déjà tard, les Médiateurs le prièrent d'en conférer avec M. de Servien, & de leur rendre réponse le lendemain à dix heures, parce que c'étoit l'heure mar-

AN. 1644.

quée pour faire leur rapport aux Impériaux & aux Espagnols. Le Comte d'Avaux montra en effet dès le soir même les deux formules à M. de Servien, lui disant qu'il avoit rejeté la première, qu'on pouvoit accepter la seconde, & qu'il y falloit penser tous deux pendant la nuit pour en trouver une meilleure. Celle que le Comte imagina pour éviter toutes les contestations fut de mettre : *essendosi aggiustate le Plenipotenze d'ambe le parti*. Mais M. de Servien n'ayant pas été visible tout le matin, & les Médiateurs ne recevant point de réponse, ceux-ci ne laissèrent pas de porter aux Impériaux la seconde formule, *dell'Imperatore e delle due Corone*, & de la leur faire approuver, ce qu'ils firent volontiers. Ce fut un nouveau sujet de querelle entre les deux Plénipotentiaires François. M. de Servien en prit occasion d'accuser le Comte d'Avaux d'avoir accepté la première formule où le Roi d'Espagne étoit nommé avant le Roi de France, ou du moins la seconde où la prééminence de la Couronne de France



sur celle d'Espagne n'étoit pas conservée. Le Comte d'Avaux nia avec raison le premier chef d'accusation, & répondit sur l'autre que quand il auroit accepté la seconde formule, ce qui n'étoit pas, il n'auroit fait que suivre l'exemple de M. de Servien lui-même qui l'avoit employée dans le Traité de Querasque, où on lit : *la Corona Imperiale e le due Corone*, & les ordres de la Reine qui défendoient *de pointiller avec les ennemis*. Les deux Pléntpotentiaires en écrivirent à la Cour, & M. de Servien traita l'apologie de son Collègue *d'attentat & d'assassinat*. Le Comte d'Avaux rebuté d'une persécution si opiniâtre & si déclarée, & voyant d'ailleurs que cette dissension nuisoit déjà beaucoup & nuiroit encore plus dans la suite au service du Roi, demanda instamment à la Reine la permission de s'en retourner. Il s'étoit déjà acquis assez de gloire dans ses négociations passées pour ne point envier à d'autres Ministres celle du Traité de Munster, ou du moins il avoit de quoi s'en dédommager par l'exercice de l'Emploi distingué qu'il

AN. 1644

Recueil des  
Traités de paix

AN. 1644.

avoit à la Cour. Mais toutes les instances furent inutiles. La Reine qui ne voyoit personne capable de remplir à Munster la place qu'il vouloit quitter, lui ordonna de sacrifier son ressentiment & son repos au service du Roi & au bien du Royaume. D'ailleurs le Cardinal Mazarin qui ne l'aimoit pas, quoiqu'il lui fit beaucoup de protestations du contraire, n'auroit pas vû volontiers à la Cour & dans le Conseil du Roi un homme dont le mérite pouvoit lui faire ombrage ; de sorte que le Comte d'Avaux prit encore le parti de dissimuler.

LXV.

Les Médiateurs se plaignent de M. de Servien.

Cependant les Médiateurs étoient de leur côté offensés de la conduite de M. de Servien, qui par sa négligence à leur répondre, les avoit laissés faire une fausse démarche auprès des Impériaux & des Espagnols. Le Nonce s'en plaignit avec aigreur, & la chose devenoit encore plus fâcheuse par les plaintes que les ennemis de la France faisoient de leur côté, accusant les François de rétracter leurs paroles & de retarder la négociation. Mais ceux-ci n'en

persisterent pas moins à refuser la formule qu'on leur proposoit, *dell'Imperatore e delie due Corone*, parce qu'elle préjudicioit à la dignité du Roi de France. Car en nommant l'Empereur seul & les deux *u* Couronnes ensemble, elle donnoit à l'Empereur tout ce qu'il pouvoit desirer, & ôtoit à la France ce qu'elle avoit droit d'exiger, sçavoir d'être nommée avant l'Espagne. Il sembloit qu'après avoir établi la supériorité de l'Empereur sur toutes les Couronnes, on réduisoit celles-ci à disputer entr'elles de l'égalité; c'étoit accorder à l'Empereur ce qui lui étoit contesté, & refuser à la France ce qui lui étoit dû. C'étoit établir entre la France & l'Espagne une trop grande égalité, & entre le Roi de France & l'Empereur une trop grande différence. L'Empereur & l'Espagne y gaignoient, tandis que la France seule y perdoit. Ce n'est pas que la France ne puisse en traitant avec l'Espagne seule admettre l'expression *les deux Couronnes*, elle l'a même souvent admise; mais c'est qu'alors rien ne désigne qu'elles soient inférieures à

AN. 1644.

quelqu'autre , ni même égales entre elles , parce qu'il n'y a aucun terme de comparaison ; au lieu que dans la formule dont il s'agit il semble qu'on établisse l'*Empereur* comme un genre supérieur , & ensuite *les deux Couronnes* comme une même espece sans inégalité. Quand la France traitant avec l'Espagne seule reçoit l'expression des *deux Couronnes* , elle ne prétend pas plus s'égaliser avec l'Espagne , que l'Empereur prétend s'égaliser avec la France , lorsqu'on dit des deux *leurs deux Majestés* ; & de là il s'ensuit que M. de Servien dans le Traité de Querasque , où il avoit d'ailleurs si bien ménagé la dignité du Roi de France , avoit véritablement fait une faute en admettant la clause : *la Corona Imperiale e le due Corone*.

LXVI.

Ecrit des  
François par  
lequel ils pro-  
mettent de  
commencer la  
négociation.

Mais comme les Plénipotentiaires François n'avoient point d'ordre de disputer à l'Empereur sa supériorité prétendue , ils craignirent d'entamer avec leurs ennemis une contestation dangereuse qui pouvoit faire échouer toute la négociation , & dont le succès demeureroit toujours

incertain. Ils prirent donc le parti d'exposer simplement aux Médiateurs les raisons qu'ils avoient de ne pas accepter l'écrit, comme pour les en instruire seulement sans prétendre les obliger à les rapporter aux Plénipotentiaires de l'autre parti. Ils ajoutèrent que dans un acte qui n'étoit point un Traité, mais une simple promesse particuliere que chacun faisoit de son côté, ce n'étoit point l'usage que les Sujets d'un Roi souverain nommassent avant lui quelque autre Prince que ce fût; sur quoi ils alléguerent l'exemple des Suedois qui dans la copie du Traité préliminaire qu'ils avoient signée seuls & remise aux Impériaux, avoient nommé leur Reine avant l'Empereur sans que les Ministres de ce Prince eussent réclamé. Que les François étoient obligés de prendre d'autant plus de précaution sur cette matiere, qu'ils s'apercevoient depuis long-tems que les Impériaux & les Espagnols cherchoient à les surprendre dans ces Actes publics pour en tirer avantage en faveur de leurs Maîtres. Que si dans un écrit particulier signé

AN. 1644.

d'eux seuls ils nommoient l'Empereur avant le Roi de France, les Impériaux ne manqueroient pas de regarder cet Acte comme une reconnaissance de la supériorité de l'Empereur sur le Roi de France. Qu'il n'étoit pas besoin de préface pour composer l'écrit dont il s'agissoit : que si on s'obstinoit à en faire une, il falloit y employer des termes généraux comme *ambe le parti* ou *tutte le parti* ; mais que pour terminer tant d'inutiles contestations, ils leur remettoient en main leur promesse particulière, dans laquelle ils avoient évité tout ce qui pouvoit donner lieu à de nouvelles disputes ; & qu'il ne tiendroit qu'aux ennemis de la signer, à moins qu'ils n'aimassent mieux en donner aussi une semblable de leur côté. (†)

A peine les Médiateurs eurent-ils proposé cet écrit aux Plénipotentiaires Impériaux & Espagnols, que ceux-ci l'accepterent avec joie. Les Espagnols se voyoient par-là délivrés de l'appréhension que les François ne voulussent les obliger à re-

(†) On trouvera cet écrit à la fin de ce Volume.

connoître formellement la supériorité de la France sur l'Espagne ; & les Impériaux ne craignoient pas moins de voir renouveler les anciennes contestations avec l'Empereur sur une prééminence qu'il est en effet assez étonnant que la France n'ait pas toujours maintenüe , & ait laissé tomber en controverse. Chacun donna un écrit semblable aux Médiateurs , & l'affaire fut ainsi terminée avec une égale satisfaction de toutes les Parties. Mais les Médiateurs ayant témoigné désirer que dans la promesse dont on vient de parler il fût fait mention de leur entremise , les François convinrent avec les Impériaux de faire un Acte commun dont la substance seroit la même que celle du précédent , & où les Médiateurs seroient nommés. Comme cet Acte devoit être signé par les Impériaux & les François , l'Empereur y est nommé avant le Roi de France , & dans les Actes particuliers tout semblables que firent les Espagnols & les François par rapport à l'Espagne , on employa la formule *delle due Corone*. Voici le premier.

AN. 1644.

LXVII.

Écrit fem-  
b'able des Im-  
périaux & des  
Espagnols.

*Les pleinpouvoirs tant de l'Empereur que du Roi Très-Chrétien venant d'être ajustés par un consentement & avec une satisfaction unanime par l'entremise de Monseigneur le Nonce Apostolique & du Seigneur Ambassadeur de Venise, après en avoir laissé une copie signée de chacune des Parties entre les mains des deux susdits Seigneurs Médiateurs, afin qu'ils la puissent collationner avec celle qu'on fera venir signée de nouveau, Nous Plénipotentiaires de leurs Majestés, promettons que lesdits pleinpouvoirs en forme authentique & écrite de mot à mot comme la dite copie signée, seront ici dans le terme de deux mois de la date de la présente. Et afin que le progrès de la négociation pour le bien commun de la paix ne soit point retardé, & pour gagner du tems qui est si précieux dans cette affaire, Nous sommes convenus ensemble que ce qui pourra être traité & arrêté entre les Parties sera valide en vertu des premiers pleinpouvoirs qui furent présentés dans le mois d'Avril passé entre les mains des Médiateurs, le tout devant demeurer valide dans la suite en vertu des autres pleinpouvoirs.*



qui viendront des Cours dans le terme susdit. En foi de quoi Nous avons fait la présente & signée de notre propre main à Munster le 20. Novembre 1644.

Nassau & Volmar.

D'Avaux & Servien.

AN. 1644.

Dès que cette contestation fut ainsi finie, les Espagnols dépêcherent un courier à Madrid pour en instruire leur Maître, & les François de leur côté en instruisirent la Cour de France, & en publièrent la nouvelle avec éclat pour ne pas paroître prendre moins de part que leurs ennemis à la joie publique.

Il ne restoit plus rien à désirer aux Plénipotentiaires François, sinon que l'Empereur & le Roi d'Espagne donnassent à leurs Plénipotentiaires la qualité d'*Ambassadeurs*. Mais ni les instances des François, ni les sollicitations des Médiateurs ne purent vaincre sur ce point l'obstination des Impériaux & des Espagnols, qui disoient pour toute raison que c'étoit leur usage de tout tems, & qu'ils n'étoient pas obli-

LXVIII.

La France consent que les Plénipotentiaires Espagnols n'ayent pas le titre d'*Ambassadeurs*.

---

---

AN. 1644.

gés d'avoir pour les François la complaisance de le changer. Il étoit aisé à ceux-ci de lever la difficulté en quittant la qualité d'Ambassadeurs pour ne prendre comme leurs ennemis que celle de Députés ou Commissaires Plénipotentiaires ; mais outre que ce n'étoit pas non plus l'usage de la France dans ces sortes de Traités solennels , plusieurs autres raisons engagerent la Reine à laisser à ses Plénipotentiaires le titre d'Ambassadeurs , & entr'autres parce que si la paix ne se faisoit pas , les Plénipotentiaires seroient incontinent en état de négocier avec les Princes d'Allemagne chez qui la Cour de France voudroit les envoyer , sans craindre qu'on insultât leurs personnes revêtuës d'un tel caractère. D'ailleurs c'étoit un nouveau scrupule auquel personne n'avoit pensé avant la négociation de Munster. Car sans remonter plus haut , le Comte d'Avaux avoit fait le Traité préliminaire , & le Comte de Servien celui de Querasque , tous deux avec le titre d'Ambassadeur , quoique les Ministres Impériaux n'eus-

sent que celui de Commissaires Plénipotentiaires , & le Maréchal de Toiras qui étoit Ambassadeur avec M. de Servien au Traité de Quarasque l'avoit signé aussi-bien què son Collègue vis-à-vis le Baron de Galas simple Plénipotentiaire. Les Suedois quoiqu'ils n'eussent que le titre de Plénipotentiaires ne laissoient pas de prétendre l'égalité avec les François. Enfin on considéra que si le Roi d'Espagne donnoit dans la suite le titre d'Ambassadeur à quelqu'un de ses Ministres pour venir mettre la dernière main au Traité , il seroit fort désagréable aux François de s'être dépouillés eux-mêmes d'un titre qui de leur aveu donneroit la supériorité sur eux au Ministre Espagnol. Il est vrai que le Duc de Baviere avoit témoigné qu'il trouvoit indécemment que le Docteur Volmar prétendît partager avec le Comte de Nassau les honneurs de la Commission Impériale , & l'on disoit que l'Empereur lui même en avoit paru surpris. Mais le principe de ce raisonnement est faux ; car il est certain que la naissance & la dignité person-

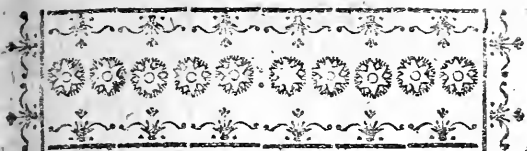
---

**AN. 1644.**

nelle décorent le caractère d'un Député ; mais comme c'est au caractère seul & non à la dignité personnelle que les honneurs sont rendus , lorsque le caractère est égal , les honneurs doivent être égaux. Quoi qu'il en soit , s'il étoit vrai auparavant que le titre d'Ambassadeur fût supérieur à celui de Plénipotentiaire , cette maxime cessa d'être vraie dans cette occasion , puisque la Cour de France consentit que ses Ambassadeurs rendissent à de simples Plénipotentiaires les mêmes honneurs qu'ils en recevoient ; ou peut-être la France fit-elle en cette occasion une faute de se relâcher si aisément sur un point si important.

*Fin du premier Livre.*

**SOMMAIRE**



# SOMMAIRE

## DU SECOND LIVRE.

I. **P**rojet général des premières propositions. II. Les François proposent aux Suedois de s'établir à Munster. III. Les François & les Suedois concertent ensemble leur première proposition. IV. Premières propositions présentées aux Médiateurs par les partis opposés. V. Nouvelle difficulté formée par les Espagnols. VI. Les Impériaux & les Espagnols se plaignent des François & des Suedois. VII. Les Médiateurs n'approuvent pas la proposition des François. VIII. Réflexions des François & des Suedois sur leurs propositions. IX. Réponse des François aux Plaintes de leurs ennemis, & aux raisons des Médiateurs. X. Les François sont mal satisfaits des Médiateurs, & sur tout de M Contarini. XI. La Cour de France n'approuve pas la proposition de ses Plénipotentiaires. XII. Réponse des Plénipotentiaires.

## S O M M A I R E

XIII. *La négociation languit.* XIV. *Histoire du cérémonial qui fut réglé à Munster entre les diverses Puissances de l'Europe.* XV. *Fermeté des Provinces-Unies à demander les mêmes honneurs que les Rois.* XVI. *La France tâche inutilement de modérer les prétentions de la République & de divers autres Etats.* XVII. *La France consent à satisfaire la République des Provinces-Unies.* XVIII. *Cérémonial avec l'Evêque d'Osnabrug Député du College Electorat.* XIX. *Contestation entre l'Ambassadeur de Venise & l'Evêque d'Osnabrug.* XX. *Cérémonia des François avec les Députés des Electeurs.* XXI. *Les François refusent de rendre au Député de l'Electeur de Brandebourg les mêmes honneurs qu'aux autres Députés des Electeurs.* XXII. *Contestation sur le titre d'Excellence.* XXIII. *Différence du cérémonial entre les Ambassadeurs des Rois & ceux des Electeurs.* XXIV. *Démêlé de M. de Servien avec les Députés des Villes Hanséatiques.* XXV. *Divers autres Démêlés.* XXVI. *On refuse de reconnoître les Ambassadeurs de Portugal.* XXVII. *Sage conduite des Médiateurs & des Plénipotentiaires.* XXVIII. *Contestation entr*

## DU SECOND LIVRE.

es trois Colleges de l'Empire sur la forme des délibérations. XXIX. Le College des Princes & celui des Villes s'opposent à celui des Electeurs. XXX. Contestation sur la forme & le lieu des Assemblées. XXXI. Les Impériaux font un Décret pour regler ce différend. XXXII. Les Suédois proposent une Diète générale. XXXIII. Suite de la même contestation. XXXIV. Le Comte d'Avaux propose un avis qui termine le différend. XXXV. Contestation entre les Impériaux & quelques Députés de l'Empire. XXXVI. Le différend est accommodé. XXXVII. La France exclut du commencement de la négociation les intérêts des Portugais & des Catalans. XXXVIII. Son premier dessein étoit de commencer par les Affaires d'Italie. XXXIX. Les Plénipotentiaires se déterminent à commencer par les affaires d'Allemagne. XL. Les Plénipotentiaires de France proposent leur projet à la Cour. XLI. Le Cardinal Mazarin y trouve des inconvéniens. LII. Réponse des Plénipotentiaires. LIII. Ils adoucissent leur proposition qui est agréée de la Cour & des Suédois. LIV. Troisième lettre circulaire aux Princes & aux Etats de l'Empire. XLV.

## S O M M A I R E

*Le Cardinal Mazarin envoie aux Plénipotentiaires de France un écrit pour être présenté aux ennemis XLVI. Jugement des Plénipotentiaires sur cet écrit XLVII. Opposition des Suedois à l'écrit du Cardinal Mazarin. XLVIII. Le Comte d'Avaux promet aux Suedois de différer de présenter l'écrit. XLIX. Il tâche de découvrir le projet des Suedois sur les conditions de la paix. L. Zèle des Suedois pour la Religion Protestante. LI. La France se plaint d'une négociation de la Suede avec l'Angleterre. LII. Le Roi de Pologne veut demander la Reine Christine en mariage. LIII. Nouveaux défauts dans les pleinpouvoirs des Espagnols. LIV. Les François en profitent pour différer la négociation. LV. Démêlé entre les deux Plénipotentiaires François à l'occasion de l'écrit du Cardinal Mazarin. LVI. L'écrit est présenté aux Médiateurs. LVII. Les Suedois s'en plaignent, & M. de Servien en fait un crime au Comte d'Avaux. LVIII. Le Comte d'Avaux est blâmé de la Cour qui consent à son retour en France. LIX. Il reste à Munster LX. Réponse des Impériaux & des Espagnols à l'écrit des François. LXI. Les Médiateurs sollicitent*



## DU SECOND LIVRE.

ent pour qu'on ne traite point par écrit. LXII. Les François sont pressés de toutes parts de donner leur proposition. LXIII. L'Empereur rend la liberté à l'Electeur de Treves. LXIV. Ce Prince demeure attaché à la France. LXV. Le Prince Ragotski traite avec la France. LXVI. La France en tire peu d'avantage. LXVII. Considération des François sur les succès de la Suede. LXVIII. Victoire des Suedois près de Tabor. LXIX. Vûes opposées de la France & de la Suede. LXX. Négociations secretes de la France avec le Duc de Baviere. LXXI. Divers intérêts de ce Prince. LXXII. Il se trouve dans la nécessité de ménager la France. LXXIII. Ménagemens réciproques de la France pour le Duc de Baviere. Elle refuse de rétablir l'Electeur Palatin dans ses Etats. LXXIV. L'Electeur de Brandebourg fait aussi des propositions à la France. LXXV. Suite de la négociation du Duc de Baviere avec la France. LXXVI. Le Duc de Baviere envoie son Confesseur faire à la Cour de France des propositions. LXXVII. La France renvoie cette négociation à Munster. LXXVIII. Sentimens de la France par rapport à cette négociation. LXXIX. Con-

## SOMMAIRE DU II. LIVRE.

*fidérations de la Cour de France sur la guerre d'Italie. LXXX. Les Plénipotentiaires François opinent pour la guerre d'Italie. LXXXI. Faux Bruits d'une ligue en Italie répandus par les Espagnols. LXXXII. La France cède dans le Piémont plusieurs Places au Duc de Savoye. LXXXIII. La France est mécontente du Pape. LXXXIV. Les Impériaux accordent aux François les préliminaires qu'ils avoient demandés.*



## LIVRE SECOND.

LA négociation des pleinpou-  
voirs avoit été si longue & si  
epineuse, que les Médiateurs en re-  
garderent la conclusion comme une  
grande victoire, sans cependant qu'ils  
pussent encore se flatter d'un pareil  
succès dans le reste du Traité qu'ils  
avoient à ménager. Car si ce préli-  
minaire qui dans les autres négocia-  
tions est ordinairement réglé dès la  
premiere entrevüe, avoit dans celle-  
ci couté plus de six mois de travail,  
à quelles difficultés ne devoient-ils  
pas s'attendre dans la discussion de  
cette multitude d'articles importans  
qui devoit fonder la paix de l'Eu-  
rope? C'étoit cependant avoir beau-  
coup gagné que d'avoir enfin rap-  
proché les Partis opposés, de les  
avoir pour ainsi dire amenés en pré-  
sence les uns des autres, & dans la  
nécessité d'entrer désormais en ma-  
tiere. Ce point étoit proprement le  
fruit de tous les mouvemens qu'on  
se donnoit depuis près de dix ans :

AN. 1644.

AN. 1644.

c'étoit depuis le commencement de la guerre l'objet des sollicitations des Papes, de la politique des Ministres & des vœux des peuples. Il ne s'agissoit plus que de commencer.

I.

Projet général des premières propositions.

Les Médiateurs avoient d'un commun consentement assigné le 4. Décembre pour faire de part & d'autre la première proposition. Les Secrétaires des deux Partis devoient la porter aux Médiateurs signée & cachetée, & ceux-ci après l'avoir luë devoient la communiquer aux intéressés. Dans l'état où la guerre avoit réduit les Impériaux & les Espagnols, leur première proposition ne devoit pas leur couter beaucoup à faire. Il ne s'agissoit pour eux que de demander la restitution de ce qu'on leur avoit enlevé dans le cours de la guerre, & ces sortes de demandes ont toujours un air d'équité qui les autorise. Mais il n'en étoit pas ainsi des François ni des Suédois. Comme ils vouloient retenir tous les avantages dont ils étoient en possession, & que ces demandes sont toujours odieuses par elles-mêmes, ils avoient des ménagemens à garder

*Adam Adams  
relat. hist.  
de pacific.  
Westphal. c. 4.*

*Puffend.  
rerum Suevic.  
L. XVI.*

pour donner à leurs prétentions quelque couleur de justice & de modération. Ils ne pouvoient s'expliquer d'abord qu'en mots couverts, ni amener leurs ennemis à ce terme que par de longs circuits. La condition des François & des Suedois étant la même sur ce point, ils résolurent de conférer ensemble afin d'agir ensuite de concert.

AN. 1644.

La difficulté qu'il y avoit à ménager des entrevuës à moitié chemin des deux Villes, les avoit obligés de changer leur premier projet, & de se contenter de se rendre visite tour à tour & *incognito*, selon que les affaires le demanderoient. Les François proposèrent même aux Suedois de venir s'établir tout-à-fait à Munster. Outre l'avantage commun d'être plus à portée de se voir & de conférer ensemble, les François y auroient gagné d'être plus assurés de la fidélité des Suedois qui auroient ainsi négocié sous leurs yeux, & ils n'oublièrent rien pour le leur persuader, en représentant à Salvius qu'ils s'épargneroient par ce moyen la peine d'écrire, d'envoyer des couriers, de se

II.  
Les François proposent aux Suedois de s'établir à Munster.

*Puffend. rerum Suecic. L. XVI.*

---

AN. 1644.

rendre des visites, & d'avoir un Réfident les uns auprès des autres. Que l'Ambassade Suedoise auroit beaucoup plus d'éclat à Munster où les Députés de tous les Princes devoient se rendre, & où l'on comptoit déjà plus de cent carosses à six chevaux, au lieu qu'ils étoient presque les seuls qui fissent quelque figure à Osna-brug. Qu'ils acheveroient d'ôter par là au Roi de Dannemark toute espérance de reprendre la médiation, aussi bien qu'au Roi de Pologne, que l'Empereur auroit peut-être envie de leur proposer. Qu'ils pourroient alors employer la médiation de Venise, & que par rapport au rang & au cérémonial il seroit aisé de trouver des expédients pour éviter toutes les contestations. Les Suedois sentoient assez la force de ces raisons; mais il n'étoit plus temps pour eux de changer leur première résolution, la chose ayant été ainsi réglée par un Traité formel. Ils répondirent qu'on en prendroit occasion de les accuser de retarder la négociation. Que dans la saison où l'on étoit il falloit beaucoup de temp

pour recevoir les ordres de leur Reine : qu'il faudroit encore après cela obtenir le consentement de l'Empereur, lui demander de nouveaux saufconduits, faire rentrer dans Osnabrug la garnison Suedoise qui en étoit sortie, & que tout cela demandoit un temps trop considérable. Les François n'eurent rien à répliquer à des raisons si solides. M. de Servien avoit rendu la dernière visite aux Suedois ; ainsi Salvius vint à son tour à Munster conférer avec les François.

Le principal fruit de cette conférence fut de s'affermir de plus en plus de part & d'autre dans la résolution de se tenir toujours étroitement unis, & de faire toutes les démarches de concert. Les Suedois promirent aux François de ne faire à Osnabrug l'échange des pleinpouvoirs, quoiqu'ils eussent déjà approuvé ceux de leurs ennemis, que lorsqu'il se feroit à Munster. Mais il falloit sur-tout concerter la première proposition qu'on devoit faire, & ce fut le principal objet de cette conférence. Les uns & les autres avoient

~~ESTABLISHED~~  
AN. 1644.

III. /  
Les François  
& les Suedois  
concertent  
ensemble leur  
première pro-  
position.

AN. 1644.

établi pour fondement de leur politique de soustraire les États de l'Empire à l'autorité despotique des Empereurs, de les attirer au Congrès pour y traiter par eux-mêmes & en liberté, & de les rendre favorables à leurs prétentions par la vue des avantages qu'on leur ménageroit dans le Traité. Cependant malgré les invitations réitérées qu'on leur avoit faites, & les espérances que la plupart des États avoient données, leurs Députés n'arrivoient point, & les plénipotentiaires Alliés ne pouvoient ouvrir la négociation avant leur arrivée, sans perdre tout l'avantage qu'ils s'étoient promis, & autant plus que dans leurs lettres circulaires ils les avoient assurés qu'on attendroit leur présence pour entrer en matière. Il fut donc résolu qu'on écriroit encore à tous les Princes & les États d'Allemagne une troisième lettre circulaire, courte, modérée & sans éciat, (†) pour les avertir que la négociation alloit commencer, & presser le départ de leurs Députés; & que pour justifier ce que

*Lettre des  
Plenip. à M.  
de Branne,  
26. Novembre  
1644.*

(†) *Voyez cette lettre à la fin de ce Volume.*



les Alliés avoient avancé sur cela dans leurs lettres circulaires ; ils se borneroient dans la premiere proposition qu'ils devoient faire à demander la venue des Etats de l'Empire , comme un préliminaire nécessaire pour commencer la négociation. A cette demande commune & générale les François devoient en ajouter une particuliere , qui étoit la liberté de l'Electeur de Treves , comme un des principaux membres de l'Empire , dont le suffrage étoit nécessaire dans une négociation où il s'agissoit de régler les intérêts les plus importants de l'Allemagne. Ils auroient encore voulu , suivant l'idée du Cardinal Mazarin , proposer pour la garantie du Traité deux ligue , l'une entre tous les Princes d'Allemagne , l'autre entre tous les Princes d'Italie ; mais les Suedois , soit par *raison politique* , soit par *esprit de faction protestante* , comme les François les en soupçonnerent , ne goutoient point ce projet qui étoit plus spécieux que solide , & que le Cardinal fut en effet obligé d'abandonner dans la suite. Au lieu de cette ligue

AN. 1644.

dont l'exécution étoit difficile & le succès encore plus incertain, les Suédois vouloient qu'on s'attachât à faire venir les Députés des Princes & des Etats, & que dès qu'il y en auroit un nombre suffisant à Munster & à Osnabrug, on proposât l'article du droit de la guerre, c'est à dire, de faire déclarer par le consentement unanime des Etats de l'Empire, qu'il ne seroit plus permis à l'Empereur de déclarer la guerre à aucun Prince voisin de l'Empire, sans un consentement & sans une résolution précédente d'une Diète générale & libre. C'étoit, disoient-ils, le défaut d'une si sage précaution qui avoit allumé la guerre entre l'Empereur & les Rois Alliés. Cet article en affoiblissant l'autorité de l'Empereur, devoit faire la sûreté de tous les Princes voisins, & Salvius étoit même persuadé que si on en pouvoit faire une constitution de l'Empire, cette loi seule feroit une garantie suffisante du Traité, & réduiroit à de justes bornes la puissance de la Maison d'Autriche. Ce fut sur ce plan que les Plénipoten-

cières Alliés dresserent leurs propositions chacun de son côté telles que je vais les rapporter, en commençant par celle du parti contraire.

*Propositions des Plénipotentiaires  
Impériaux. (†)*

Depuis que le très Auguste Empereur notre très-Clément Seigneur a été par la grace Divine légitimement élevé à la Dignité Impériale, il s'est proposé pour unique objet de ses soins & de ses desirs, de trouver les voies & les moyens de procurer la paix au Saint Empire Romain, aux Electeurs, aux Princes & aux États avec les Couronnes étrangères dont les Armées sont entrées dans les Terres du Saint Empire, de faire revivre l'ancienne amitié avec tous les devoirs que l'humanité a établis entre des voisins pacifiques, de rétablir la liberté réciproque du Commerce, l'ancienne communication, la société & la confiance

IV.  
cc Premières  
cc propositions  
cc présentées  
cc aux Média-  
cc teurs par les  
cc Partis oppo-  
cc sés.

(†) Voyez ces différentes propositions dans leur langue originale à la fin de Volume.

---

AN. 1644.

» mutuelle. Ce fut pour satisfaire à  
» ce desir que Sa Majesté Impéria-  
» le signala le commencement de  
» son gouvernement par le soin qu'el-  
» le prit de rappeler tout ce qui  
» avoit été fait & commencé par le  
» feu Empereur son pere pour par-  
» venir à la paix, & d'envoyer des  
» Ambassadeurs & des Plénipoten-  
» tiaires aux lieux dont on étoit con-  
» venu, étant persuadée que si de  
» part & d'autre on vouloit suivre  
» les regles de la justice & de la droi-  
» te raison, & se résoudre à restituer  
» réciproquement ce que chacun oc-  
» cupe par la force des armes plu-  
» tôt que par le droit des gens, on  
» trouveroit aisément les moyens  
» d'assoupir les querelles & de faire  
» cesser les hostilités. Or elle croit  
» qu'on pourroit faire servir comme  
» de fondement à ce dessein la paix  
» qui fut conclüe à Ratisbonne l'an  
» 1630. entre ledit feu Empereur  
» Ferdinand II. & le Roi de Fran-  
» ce Louis XIII. de l'avis & du  
» consentement des Sérénissimes  
» Electeurs du Saint Empire, la-  
» quelle ayant été mise à exécution

par le feu Empereur, Sa Majesté  
impériale a aussi observée très-  
exactement, & est résoluë d'ob-  
server dans la suite fidèlement &  
de bonne foi, pourvû que le Sé-  
rénissime Roi de France fasse la  
même chose de son côté, & qu'en  
conséquence tout ce qui a été de-  
puis ce tems-là enlevé à Sa Majesté  
Impériale, au Saint Empire Ro-  
main, à la Sérénissime Maison  
d'Autriche, à ses Alliés & consé-  
dérés, principalement au Duc de  
Lorraine, contre les clauses de ce  
Traité, leur soit rendu & restitué  
en entier avec toutes les dépen-  
dances. Ce fondement général une  
fois établi, le détail sera facile à  
régler; & si les Ambassadeurs &  
Plénipotentiaires du Roi très-  
Chrétien agréent cette voie d'ac-  
commodement, ceux du très-Au-  
guste Seigneur Empereur n'appor-  
teront aucun retardement à ce que  
tous les articles particuliers qui  
s'ensuivent, soient réglés de part  
& d'autre avec équité, en réser-  
vant néanmoins tous & chacuns  
droits, actions & supériorités qui

cc ~~XXXXXXXXXXXX~~

cc ANs 1644

cc

cc

cc

cc

cc

cc

cc

cc

cc

cc

cc

cc

cc

cc

cc

cc

cc

cc

cc

cc

cc

cc

cc

cc

cc

cc

cc

cc

AN. 1644.

22 peuvent lui appartenir ou qui se-  
 22 ront trouvés lui appartenir de quel-  
 22 que maniere que ce soit dans ce  
 22 qui étoit autrefois de l'Empire,  
 22 & que la Couronne de France re-  
 22 tient jusqu'à cette heure. Fait à  
 22 Munster en Westphalie le 4. Dé-  
 22 cembre 1644.

*Propositions des Plénipotentiaires  
d'Espagne.*

22 Le cours de la guerre & des  
 22 hostilités entre les deux Couron-  
 22 nes ayant continué, non sans un  
 22 déplaisir extrême du Roi notre  
 22 Seigneur, jusqu'au temps du Roi  
 22 de France à présent régnant son  
 22 neveu, & de la Reine Régente  
 22 sa soeur, sans que leurs Majestés  
 22 aient eu aucune part aux com-  
 22 mencemens de cette guerre, cette  
 22 considération a augmenté dans Sa  
 22 Majesté Catholique le desir d'af-  
 22 fermir de si puissans liens du sang,  
 22 & ensemble une bonne & sincere  
 22 correspondance & amitié par le  
 22 moyen d'une paix honnête, fer-  
 22 me & durable, pour la plus grande

gloire de Dieu, le bien de l'E-  
glise & le bonheur de ses Royau-  
mes, sans que le desir de retenir  
ce que l'on a envahi puisse servir  
de raison pour continuer la guerre  
& faire de nouvelles conquêtes,  
ou que la cession de ce qu'on a per-  
du ait d'autre motif que de cher-  
cher des occasions & des prétextes  
de rompre le Traité pour se remet-  
tre par la force en possession de ce  
que l'on possédoit auparavant. A  
ces causes les Seigneurs Médiateurs  
ayant réglé d'un commun accord  
que le 4 du mois de Décembre de  
la présente année 1644. chacun des  
Plénipotentiaires présenteroit ses  
propositions pour la paix, la pro-  
position qui se fait de là part de  
Sa Majesté Catholique, est qu'el-  
le consentira à faire la paix avec la  
Couronne de France, moyennant  
la restitution réciproque de tout ce  
qui aura été envahi durant la guer-  
re, cette forme de traiter étant la  
plus conforme au droit des gens,  
& à l'usage ordinaire entre les Prin-  
ces Catholiques, ainsi qu'il a été  
observé dans les Traités de Cateau-

~~AN. 1644.~~  
AN. 1644.

---

AN. 1644.

» Cambresis & Vervins, & qu'il a été  
» pareillement observé depuis dans  
» tous ceux qui ont été faits en Eu-  
» rope ; bien entendu que dans les-  
» dites restitutions on indemnifera  
» les pertes & les dommages reçus,  
» remettant les choses en leur pre-  
» mier état, & en sa force & vigueur  
» tout le contenu des Traités, capi-  
» tulations & conventions entre les  
» deux Couronnes, & en particulier  
» de ceux de Cambrai, Crespi, Ca-  
» teau-Cambresis, Vervins, Mou-  
» zon & Ratisbonne, sans préjudi-  
» ce d'aucun autre Traité que Sa  
» Majesté aura fait avec quelqu'au-  
» tre Prince ou République ; qu'on  
» renouvellera la neutralité entre le  
» Comté de Bourgogne, les Terres  
» y enclavées, & le Duché de Bour-  
» gogne & le pays de Bassigny en la  
» forme qui a été reçue ci devant,  
» & les termes qui seront convenus :  
» qu'on remettra en leur ancien état  
» toutes les choses appartenantes à  
» l'Empereur & à l'Empire, à la  
» très-Auguste Maison d'Autriche,  
» au Duc de Lorraine, & aux au-  
» tres confédérés, Alliés & Adhé-



rents, qui auront été envahies & usurpées depuis la paix de Ratibone. Et quant aux représailles & confiscations des Vassaux de l'une & de l'autre Couronne, & le Commerce, l'union & amitié réciproque entre elles contre leurs ennemis, & autres choses semblables, on emploiera les clauses ordinaires, & aussi celles de la garantie & sûreté de tout ce qui sera convenu, en la forme usitée dans les susdits Traités de Paix; & comme les malheurs de la guerre que la Chrétienté souffre dans toutes ses parties depuis tant d'années, avec un notable préjudice de la Religion Catholique, demandent un prompt remède, lequel seroit retardé ou empêché, si dans ce Congrès Sa Majesté proposoit tout ce qu'elle a droit de prétendre de la Couronne de France, & s'il s'agissoit d'en traiter & d'en convenir définitivement, on n'en fait pas mention dans cette proposition, sauf néanmoins les droits de Sa Majesté, sans qu'ils puissent recevoir aucun préjudice du Traité qui se fera,

AN. 1644

AN. 1644. A Munster le 4 de Décembre  
1644.

*Propositions des Plénipotentiaires  
Suedois.*

Très-illustres Seigneurs , après  
avoir achevé par la grace de Dieu  
tout ce qui regardoit les prélimi-  
naires de la paix , & fait l'échan-  
ge des pleinpouvoirs de part &  
d'autre , comme il s'agit enfin de  
commencer la négociation , après  
avoir invoqué l'assistance Divine  
pour l'heureux succès de toutes  
choses ; ce qui nous paroît le plus  
nécessaire, tant pour mettre la der-  
niere main aux préliminaires , que  
pour fonder solidement & accélérer  
avec plus de facilité l'action  
principale , c'est que les Etats de  
l'Empire , les Electeurs , les Prin-  
ces & Villes assistent à l'Assem-  
blée par eux-mêmes ou par leurs  
Députés. Car si pour conserver ce  
droit des Etats de l'Empire , il a  
été nécessaire de soutenir jusqu'à  
présent le poids d'une si longue  
guerre , & d'essuyer les dégouts

que nous a donnés la lenteur des  
préliminaires, il est vrai aussi que  
sans eux on ne peut ni traiter lé-  
gitimement de la paix, ni en assu-  
rer l'exécution. Or quoique Sa  
Majesté Impériale par le fauseon-  
duit général qu'elle a accordé à  
vous & chacun des Etats, ait de-  
puis long-temps consenti qu'ils  
vinssent ou qu'ils députassent à  
l'Assemblée avec sûreté & liberté,  
comme nonobstant ce consente-  
ment il n'en a encore paru que  
deux, il est nécessaire que Sa Ma-  
jesté s'explique plus ouvertement,  
ou même les presse, afin qu'ils se  
hâtent d'arriver plutôt & avec plus  
de confiance. Ainsi avant toutes  
choses nous demandons, & c'est  
notre première proposition, que  
tant vos Excellences que Sa Ma-  
jesté Impériale les avertissent effi-  
cacement, & les exhortent à se  
rendre incessamment, afin que leur  
retardement ne mette point d'ob-  
stacle au rétablissement de la tran-  
quillité publique. Que s'il plaît aus-  
si à vos Excellences de nous don-  
ner par écrit ce qu'elles nous ont

AN. 1644.

„ fait dire par M. le Doyen, sçavoir  
 „ si nous l'avons bien compris, qu'e  
 „ les jugeroient à propos de repren  
 „ dre les articles de la négociatio  
 „ qui furent agités l'an 1635. entr  
 „ le Chancelier de Suede & l'Elec  
 „ teur de Saxe, nous leur explique  
 „ rons plus amplement nos sentimen  
 „ sur la matiere que nous avons  
 „ traiter; & dès que les Etats seroi  
 „ arrivés, nous serons prêts à entre  
 „ en matiere; & nous nous rendro  
 „ si faciles dans toute la négociatio  
 „ qu'il demeurera pour constant qu  
 „ nous n'aurons rien négligé de tou  
 „ ce qui peut procurer au plutôt  
 „ tout l'Empire une paix équitabl  
 „ de toutes manieres, sure & hono  
 „ rable: Nous promettant la même  
 „ chose de vos Excellences que nous  
 „ recommandons à Dieu par ces pro  
 „ sentes. A Osnabrug le <sup>26. Novemb.</sup>  
 „ 1644. <sup>4. Decemb.</sup>

*Propositions des Plénipotentiaires  
François.*

„ Le Roi ayant toujours estimé  
 „ que c'est une chose beaucoup plu  
 „ nécessaire

nécessaire de pourvoir à la durée  
& à la sûreté de la paix générale,  
lorsqu'elle aura été une fois con-  
cluë, que de penser seulement aux  
moyens de quitter les armes pour  
un temps, afin qu'on ne retombe  
pas si facilement dans les miseres  
présentes, lorsqu'il aura plu à Dieu  
de les faire cesser : les Plénipoten-  
ciaires de Sa Majesté très-Chré-  
tienne demandent pour cet effet  
qu'avant toutes choses on fasse ins-  
tance d'une & d'autre part aux  
seigneurs Electeurs, aux Princes  
& États de l'Empire, pour hâter  
leur venuë en cette Ville, ou en-  
voyer leurs Députés suffisamment  
autorisés, dont la plupart sont dé-  
jà en chemin ; & ce afin que leurs  
intérêts puissent être considérés &  
développés comme il convient ; &  
qu'on puisse se trouver avec eux  
traitant de la paix générale, &  
des moyens convenables pour ob-  
vier aux maux & aux préjudices  
que les désordres de la guerre leur  
ont fait souffrir, & afin que leur  
présence & leur intervention ren-  
dent le Traité durable & légitime.

AN. 1644.

---

AN. 1644.

» Et pour faire voir que l'intention  
» desdits Plénipotentiaires n'est pas  
» de retarder la négociation, mais  
» plutôt de la hâter, ils déclarent  
» que si-tôt que l'Assemblée sera en-  
« tière par l'arrivée de ceux qui ont  
» droit d'y assister, ils feront des ou-  
» vertures si justes & si raisonnables  
» pour la conclusion de la paix  
» qu'il ne se rencontrera pas, de  
» moins de leur part, tant de diffi-  
» cultés à surmonter dans la déci-  
» sion des plus importantes matiè-  
» res, qu'il s'en est trouvé d'autre  
» part, & qu'il s'en trouve encore  
» aujourd'hui pour donner la forme  
» & l'autorité nécessaire à ladite  
» Assemblée.

» Ils demandent encore avant  
» toute chose, que le Seigneur Elec-  
» teur de Treves soit mis entière-  
» ment en liberté & rétabli dans sa  
» possession de tous ses Etats, biens  
» & dignités, afin qu'il soit en son  
» pouvoir de se trouver à ladite As-  
» semblée, s'il le juge à propos, se-  
» lon le passeport accordé à tous les  
» Princes & Etats de l'Empire con-  
» fédérés ou adhérents de la France

d'y envoyer ses Députés , «  
vertu du passeport particulier «  
il en a , après qu'il aura été mis «  
état & en lieu qu'on ne puisse «  
croire qu'il eût été contraint de «  
donner des instructions plutôt «  
lon la volonté d'autrui , que sui- «  
ant la sienne propre , & afin qu'il »  
uisse avoir une libre communica- «  
on & correspondance avec l'As- «  
emblée. Le rétablissement dudit «  
Seigneur Electeur tient si fort à «  
œur à Sa Majesté par un intérêt «  
honneur , & est en même-temps «  
e telle importance pour tous les «  
Princes , & il est d'ailleurs si neces- «  
aire pour rendre , comme il a été «  
it , l'Assemblée légitime & com- «  
lete , que lesdits Plénipotentiai- «  
es de France déclarent ne pouvoir «  
asser plus outre , si ledit Seigneur «  
lecteur & Archevêque de Treves «  
est remis en une entière liberté. «  
ait à Munster le 4 Décembre «  
644. »

Avant que ces propositions eussent  
é consignées entre les mains des  
édiateurs de la maniere dont on  
oit convenu , les Espagnols crai-

V.  
Nouvelle  
difficulté for-  
mée par les  
Espagnols.

AN, 1644.

Vittorio Siri  
Mercur. Vol.  
5. part. 2.

Négoziations  
secretés de  
Munster. tom.  
1. p. 309.

Puffendorff.  
rerum Suecic.  
L. XVI.

Adam Ada-  
mi relatio. hist.  
1. 2.

gnant ou affectant de craindre que les François pour prolonger la négociation, ne fissent que des propositions vagues ou indéterminées, prirent la précaution de faire dire aux Médiateurs que si la chose arrivoit comme ils l'appréhendoient, ils n'ouloient point qu'ils communiquassent leurs propositions aux François. Cette déclaration obligea les Médiateurs le jour même qu'ils avoient reçu les propositions, de se transporter chez les Impériaux, où ils avoient fait prier les Espagnols de se rendre & là ils leur représentèrent qu'ils n'appartenoit pas à des Médiateurs de prononcer sur la nature & la teneur des propositions, & que leur devoir se bornoit à les rapporter fidèlement sans y rien ajouter du leur que de simples exhortations à la paix. Cette contestation fut vive & dura assez long-temps. Enfin les Espagnols se rendirent aux raisons des Médiateurs, & les propositions ayant été remises à toutes les Parties intéressées, furent luës de part & d'autre avec une égale avidité.

Les Impériaux & les Espagnols



rurent avoir trouvé l'occasion de se venger de tous les reproches que les François leur faisoient de retarder la paix. Ils éclaterent en plaintes ameres contre eux, & les accuserent de vive voix & par écrit de les avoir trompés, & d'avoir indigne-ment abusé de leur droiture & de leur bonne foi. Les Médiateurs eux-mêmes ne furent pas épargnés, comme s'ils avoient été complices de la prétendue supercherie des François. Ces plaintes étoient fondées sur ce qu'ils prétendoient que les François, au lieu de faire une proposition fixe & déterminée sur ce qui devoit être la matiere du Traité, ne propoisoient qu'un préliminaire : qu'eux cependant comptant sur la bonne foi de leurs adversaires, avoient découvert leurs pensées & leurs prétentions. Que les François n'en faisoient ainsi que pour prolonger la négociation & découvrir par cet artifice les sentimens de leurs adversaires. Qu'ils eussent mieux aimé qu'ils eussent demandé l'Empire & le Royaume d'Espagne, ou quelque autre chose encore plus déraisonna-

AN. 1644.

VI.

Les Impériaux & les Espagnols se plaignent des François, & des Suedois

AN. 1644.

ble , parce qu'ils paroïtroient d  
moins vouloir entrer en négociation  
Que les Princes & les Etats de l'Em  
pire avoient la liberté de se rendre  
au Congrès , mais que ni l'Empereur  
ni le Roi d'Espagne n'étoient pas obl  
gés de contraindre ceux qui refuse  
roient de s'y rendre , ni d'attendre  
ceux qui tarderoient à le faire. Qu'o  
ne songeoit à la fureté d'un Traité  
que lorsqu'on étoit sur le point de  
conclure , & non pas lorsqu'il n'éto  
pas encore commencé. Que le mei  
leur moyen d'en assurer l'exécution  
seroit de le faire approuver & rat  
ifier dans une Diète générale de l'Em  
pire , comme on l'avoit souvent pra  
tiqué. Que si la France s'obstiné  
à demander les suffrages de tous l  
Ordres de l'Empire , l'Empereur de  
manderoit pareillement à la France  
la convocation des Etats généraux  
& des Parlemens du Royaume pour  
garantir le Traité. Qu'enfin il n'  
toit fait aucune mention de ce pré  
liminaire dans le Traité de Han  
bourg. Quant à la demande particu  
liere en faveur de l'Electeur de  
Trevés , ils ajouterent que si l'

François le regardoient comme prisonnier, la raison vouloit qu'il ne fût délivré qu'après la conclusion de la paix. Que ce Prince n'étoit pas au pouvoir seul de l'Empereur, mais encore du Pape, & à la garde du Noncé Apostolique qui résidoit à Vienne. Que les François se trompoient, s'ils croyoient, comme ils le publioient, que l'Electeur n'eût été arrêté que pour s'être mis sous la protection de la France. Qu'il étoit convaincu de plusieurs *délits* contre les constitutions de l'Empire & l'union du Collège Electoral, pour lesquels il en avoit été justement exclus, sans que cette exclusion diminuât en rien l'autorité du Corps des Electeurs qui pouvoient juger & donner leurs suffrages comme auparavant. Que si le Roi de France regardoit comme un point d'honneur de remettre l'Electeur en liberté, il n'étoit pas moins de l'honneur de l'Empereur de ne pas se laisser arracher son prisonnier.

Toutes ces raisons & plusieurs autres furent exposées fort au long & avec beaucoup d'aigreur dans des écrits qu'on présenta au Noncé & à

AN. 1644.

VII.  
Les Médiateurs n'approuvent pas la proposition des François.

AN. 1644.

M. Contarini, en les priant de ne point admettre l'écrit des François sous le nom de proposition, mais de le refuser & de le leur renvoyer comme une piece frauduleuse qui ne tenoit qu'à retarder la négociation. Mais les Médiateurs, suivant les regles qu'ils s'étoient sagement prescrites dans l'exercice de leur emploi, refuserent l'un & l'autre point. Ils ne voulurent ni recevoir les écrits qu'on leur présentoit, pour ne point paroître approuver les plaintes qu'on y faisoit des François, ni renvoyer à ceux-ci leur proposition pour ne point paroître la blâmer : sur quoi les Impériaux & les Espagnols leur protestèrent qu'ils ne passeroient plus outre, & qu'il n'écouteront rien jusqu'à ce que les François eussent fait une autre proposition semblable à la leur. Quelque modération que les Médiateurs affectassent à l'égard des François, ils ne laissoient pas d'être en effet très-mécontents de leur proposition; & comme la conduite équitable qu'ils avoient tenuë dans le cours de cette affaire sembloit leur donner droit de parler aux François

avec plus de franchise, ils leur représenterent en particulier qu'on perdroit un temps infini à attendre l'arrivée de tous les Députés. Que cependant le sort des armes pouvoit changer, & que la France perdroit alors l'avantage que sa prospérité présente lui donnoit dans la négociation. Qu'il falloit considérer pour quelle fin ils demandoient l'arrivée des Députés. Que si ce n'étoit qu'en vue de faire partager entre l'Empereur & les Etats de l'Empire le droit de la paix & de la guerre, la présence des Députés n'étoit nullement nécessaire, puisqu'on pouvoit obtenir ce point en exigeant après la conclusion du Traité, qu'il fût ratifié dans une Diète générale de l'Empire. Que s'ils se flattoient d'amener à leur parti le plus grand nombre des Députés, ils se trompoient manifestement, parce que ceux d'entre eux qui étoient depuis long tems asservis à la Maison d'Autriche, ne seroient nullement touchés de la considération de leurs droits & de leurs privilèges. Que leur présence ne serviroit ainsi qu'à fortifier le parti

AN. 1644.

AN. 1644.

de l'Empereur. Qu'ils devoient en bonne politique songer à diviser le Corps Germanique plutôt qu'à l'unir. Que pour y entretenir la division il suffisoit qu'ils fissent venir à Munster les Partisans de la France, & tâcher d'en faire secrettement de nouveaux. Que s'ils s'obstinoient à demander que tous les Députés y vinssent, comme la chose étoit impossible à la rigueur, il falloit du moins en déterminer le nombre, le tems jusqu'auquel on les attendroit, les matieres que l'on traiteroit avec eux, & la forme dans laquelle on traiteroit, parce que sans ces précautions ce seroit une source perpétuelle de chicannes.

## VIII.

Réflexions  
des François  
& des Sue-  
dois sur leurs  
propositions.

Ces raisons paroissoient solides, & firent impression sur les Plénipotentiaires. Le Baron d'Oxenstiern vint dans ce temps-là fort à propos à Munster pendant les Fêtes de Noël, sous prétexte de voir les cérémonies de l'Eglise Romaine, mais en effet pour ne pas céder à Salvius tout l'honneur des négociations particulières avec les François. Après plusieurs conférences ceux-ci convinrent

avec lui qu'il seroit honteux de se dé-  
sister si-tôt d'une proposition qu'ils  
avoient soutenuë avec tant de cha-  
leur : qu'il seroit même dangereux  
de le faire , parce qu'on offenseroit  
les Etats de l'Empire , & qu'on per-  
droit ainsi en un moment le fruit de  
rous les mouvemens qu'on s'étoit  
donnés jusqu'alors pour se les ren-  
dre favorables. Qu'il falloit cepen-  
dant mettre des bornes à une pro-  
position qui , comme remarquoient  
sagement les Médiateurs , paroissoit  
trop générale & trop indéterminée.  
Qu'on pouvoit fixer le temps jus-  
qu'auquel on attendroit les Dépu-  
tés , à celui où les pleinpouvoirs se-  
roient entierement réformés , ren-  
dus à Munster & échangés au gré  
de toutes les Parties. Que si avant  
ce temps-là les Députés des Etats  
de l'Empire se rendoient au Con-  
grès , on ne laisseroit pas d'entrer en  
négociation sur tous les articles dont  
les Médiateurs demandoient la dé-  
cision. Mais si les Suedois étoient  
d'accord avec les François sur le pre-  
mier point de leur proposition , il  
n'en étoit pas de même du second

AN. 1644.

où ils demandoient la liberté de l'Electeur de Treves. Ce n'étoit cependant pas la demande même qu'ils condamnoient ; Salvius l'avoit approuvée ; mais la clause où les François déclaroient qu'ils ne feroient aucune proposition jusqu'à ce que l'Electeur eût été rétabli. Les Etats de l'Empire en furent eux-mêmes offensés. On ne concevoit pas, disoit-on, pourquoi les François établissoient la liberté de l'Electeur de Tréves, & sur-tout son rétablissement dans ses Etats, comme un préliminaire du Traité : la raison & l'usage voulant que la réparation des griefs fût la matiere des négociations & non le préliminaire. Pourquoi d'ailleurs commencer par le rétablissement de l'Electeur de Tréves préférablement à tant d'autres qui étoient lésés comme lui dans leur personne ou dans leurs biens ? Les Suedois ajoutoit que cette clause étoit capable d'arrêter les Députés des Etats de l'Empire, lesquels ne devoient pas naturellement se presser de se rendre au Congrès avant qu'on eût éclairci cette nouvelle dif-



culté. Mais il se tromperent dans leurs conjectures, quoiqu'assez bien fondées; car plusieurs Députés arri-  
erent dans ce temps-là même à Munster. Le Duc de Neubourg travailloit à engager le Cercle de Westphalie à nommer les siens. Le Cercle de Franconie prit la même résolution, & les Impériaux perdant enfin toute espérance de parer ce coup qu'ils avoient toujours tant redouté, commencerent à paroître approuver eux-mêmes la résolution des Princes & des Etats de l'Empire.

AN. 1644.

Comme c'étoit pour avoir le tems de gagner ce point que les Plénipotentiaires François avoient dressé leur proposition telle qu'on l'a vuë, ils se mirent peu en peine des plaintes & des murmures de leurs ennemis. Ils ne demeurèrent cependant pas sans repliche. Après s'être plaints aux Médiateurs de la liberté que les Impériaux & les Espagnols se donnoient de mêler la satyre & l'investitive à une négociation si importante, ce qui prouvoit, disoient-ils, que le plein-pouvoir de ces Messieurs se borroit, comme ils le soupçonnoient

IX.

Réponse des  
François aux  
plaintes de  
leurs ennemis  
& aux raisons  
des Médiateurs.

AN. 1644.

depuis long-temps, à composer de libelles & à faire des déclamations injurieuses, ils ajoutèrent qu'ils vouloient faire paroître autant de modération que leurs ennemis avoient témoigné d'aigreur. Que si la demande que la France faisoit de l'Assemblée des Députés des Etats & des Princes de l'Empire reculoit en effet la négociation, il ne falloit s'en prendre qu'aux ennemis, qui après avoir laissé perdre cinq mois entiers sous prétexte qu'ils ne pouvoient traiter sans le Roi de Dannemarck, faisoient encore tous leurs efforts pour empêcher la venue des Députés. Qu'ils n'ignoroient cependant pas que l'Empereur n'avoit pas droit de décider les affaires qui intéressoient tout l'Empire sans le consentement des Députés. Que la France par conséquent ne demandoit en cela rien d'étrange ni d'inouï, comme on le publioit. Qu'il étoit d'ailleurs raisonnable de régler la forme de l'Assemblée avant que d'entamer les matières qu'on y devoit traiter. Que la paix, terme vague & spécieux, semblable à l'aurore, qui n'est réelle-

ment que le retour de la lumière, AN. 1644.  
étoit aussi que le retour de la sûreté publique. Qu'il falloit avant toutes choses établir cette sûreté, ce qui ne se pouvoit faire qu'en réunissant les suffrages de tout l'Empire. Que la France donnoit en cela une preuve bien convaincante de la résolution sincère où elle étoit d'exécuter fidèlement le Traité, tandis que ses ennemis songeoient beaucoup moins à traiter sérieusement qu'à diviser les Alliés. Qu'il ne s'agissoit plus de proposer une Diète générale pour ratifier le Traité après sa conclusion; parce qu'outre que cet expédient ne donneroit pas aux Princes & aux Etats d'Allemagne toute la liberté nécessaire pour faire valoir par eux-mêmes leurs intérêts & leurs droits dans la négociation, l'Empereur n'avoit plus droit de proposer cette voie, depuis que par le Traité préliminaire il avoit accordé des passeports à tous les Alliés & Adhérents de la France, de la Suede, de l'Empereur même & du Roi Catholique. Car il étoit évident, disoient-ils, que toute l'Allemagne étoit compri-

AN. 1644.

se dans ce nombre , & que la concession des passeports n'auroit été qu'une concession frivole & illusoire , si l'intention de l'Empereur n'auroit été que tous les Députés intervinssent réellement au Traité. Que si la France n'auroit en vuë que d'imposer au monde par de fausses apparences de zèle pour la paix , il lui auroit été aisé de faire comme ses ennemis une proposition vague & générale , & à leur exemple demander tout sans rien offrir. Qu'il étoit étrange , pour ne rien dire de plus , que les Autrichiens dans le déclin de leur puissance , & sans espérance de réparer leurs pertes récentes , osassent faire une demande telle qu'ils oseroient à peine la faire si la France étoit au abois. Que n'ayant avancé de leur côté qu'une proposition insoutenable de toutes manières , ils avoient mauvaise grace de se plaindre avec tant d'aigreur de celle des François. Que les Impériaux en appelloient en vain au Traité de Ratibonne , ( † ) tandis qu'ils ne fai-

( † ) Je ferai remarquer ici en passant que ce fut une adresse du Cardinal Mazarin dans le

voient aucune mention de celui de Querasque qui le détruisoit. D'ailleurs ce Traité fait par des Ministres sans pouvoir, n'avoit jamais été ratifié par la Cour de France, & avoit été ensuite désapprouvé dans une Diète des Princes & des Etats de l'Empire. Que si les Espagnols avoient cru être autrefois en droit d'abuser de leur bonne fortune & des malheurs de la France pour envahir injustement ses Provinces, par la force des armes ou par des concessions extorquées, ils avoient tort d'exiger aujourd'hui que la France plus modérée, dans ses victoires, abandonnât des conquêtes qui la dédommageoient de ses anciennes pertes. Que s'ils prétendoient y obliger la France, il falloit que l'Espagne comptât pour ainsi dire tout de nouveau avec elle, & restituât de son côté tout ce qu'elle retenoit injustement à la France depuis un siècle. Que les Espagnols ci-

AN. 1644.

*Traité de Querasque, d'y avoir fait souvent mention du Traité de Ratisbonne, afin de paroître le confirmer, comme le prétendoit le Baron de Gallas, tandis qu'en effet il en anéantissoit tous les articles par le nouveau Traité.*

AN. 1644.

toient adroitement les Traités de Cambrai, de Crespy & les autres ; mais qu'ils n'avoient eu garde de citer celui de Madrid, pour ne pas rappeler le souvenir des violences & des injustices énormes qu'ils firent à un Roi que sa bravoure avoit rendu leur prisonnier. Qu'enfin dans les Traités, mêmes cités par les Espagnols, on avoit fait à la France beaucoup de grandes promesses qu'on n'avoit jamais exécutées ; & que si on souffroit que l'Espagne profitât toujours de la prospérité de ses armes pour s'agrandir, sans qu'il fût permis aux autres Etats d'imiter son exemple, la Chrétienté seroit éternellement exposée à de nouvelles guerres de la part de cette Monarchie ambitieuse.

Quant à l'Electeur de Treves, ils représenterent que s'il n'étoit pas en effet prisonnier comme les Impériaux le publioient, rien n'étoit plus juste que la demande de la France. Que c'étoit l'intérêt commun des Princes d'Allemagne & de toute la Chrétienté Que l'autorité du Pape y étoit intéressée par le caractère

d'Archevêque que l'Electeur portoit, & par la sentence prononcée par le feu Pape en faveur de ce Prince, du consentement de l'Empereur même. Que si l'Electeur avoit pris les armes contre l'Empereur ou contre l'Empire, on auroit raison de remettre sa liberté à la conclusion du Traité. Mais qu'il falloit remarquer que ce Prince n'avoit fait aucune hostilité : qu'on l'avoit arrêté par surprise & par une violence inouïe, dans sa Capitale avant qu'il y eût encore aucune rupture entre la France & la Maison d'Autriche. Qu'après l'avoir mené par toute la Flandre comme un captif à la suite d'un triomphe, on l'avoit conduit à Vienne, où on lui faisoit éprouver depuis dix ans toutes les rigueurs d'une dure prison, sans égard à sa dignité d'Electeur, ni aux besoins de son Eglise privée depuis si long-temps de son Pasteur. Que cependant tout son crime étoit d'avoir, suivant l'usage & le droit que lui donnoient les Constitutions de l'Empire, fait alliance avec la France, pour conserver ses Etats, & détourner la ruine de la Religion Catholi-

A. N. 1644.

que. Que si on demandoit aujourd'hui sa liberté, ce n'étoit pas seulement pour réparer l'injure faite au Roi très-Chrétien par la détention de son Allié, mais encore pour exécuter le Traité préliminaire qui accordoit un passeport aux Députés de l'Electeur. Qu'il falloit par conséquent que ce Prince fût en lieu d'où il pût librement instruire, envoyer ses Députés, & entretenir avec eux un libre commerce.

X.

Les François  
sont mal satis-  
faits des Mé-  
diateurs, sur-  
tout de M.  
Contarini.

Mais pour donner quelque satisfaction aux Médiateurs sur les questions auxquelles ils avoient prié les Plénipotentiaires François de répondre, ceux-ci leur déclarerent, conformément à ce qu'ils avoient réglé avec les Suedois, qu'ils consentoient à entrer en matiere dès qu'il y auroit un nombre suffisant de Députés; ou que si les Députés tardoient à se rendre dans l'espace de temps qu'il falloit pour recevoir les nouveaux pleinpouvoirs, ou même pour recevoir la réponse des Princes d'Allemagne à la nouvelle invitation qu'on alloit leur faire, ils ne laisseroient pas de commencer la négociation avec ceux



les Députés qui se trouveroient sur  
ces lieux. Cette réponse ne satisfit  
cependant pas encore les Médiateurs,  
ce qui chagrinoit extrêmement les  
François. Car tandis que d'un côté  
ils souffroient de » la lenteur des «  
Députés d'Allemagne & de Hol- «  
lande qui se remuoient difficile- «  
ment, de la fermeté des Suedois «  
qui ne se départoient qu'avec pei- «  
ne de leurs maximes, & enfin des «  
artifices & de l'impatience de leurs «  
adversaires, » ils se voyoient encore  
pour ainsi dire persécutés par les Mé-  
diateurs mêmes, qui » ennuyés de «  
ne rien faire, les fatiguoient sans «  
cesse, & ne s'en prenoient qu'à «  
eux du retardement de la négocia- «  
tion, ... plus touchés des plaintes «  
des ennemis, que disposés à se lais- «  
ser persuader par leurs raisons. Ils «  
ont fait semblant, disent-ils, de «  
prendre nos discours & nos assu- «  
rances pour de nouvelles défaites. «  
Contarini particulièrement en di- «  
vers endroits de la conférence, a «  
fait paroître une chaleur accompa- «  
gnée quelquefois d'un peu d'ai- «  
greur que nous voulons plutôt im- «

AN. 1644.

Lettre des  
Plénip. à M.

de Brienne »

7. Janvier

1645.

AN. 1644.

» puter à sa franchise & au zèle qu'il  
 » a pour l'avancement des affaires,  
 » qu'à aucune autre cause. » Il s'ef-  
 força sur-tout de leur persuader que  
 c'étoit inutilement qu'ils attendoient  
 les Députés d'Allemagne. Que le  
 Cercle de Franconie avoit quité la  
 pensée d'envoyer les siens pour ne  
 point causer de jalousie entre divers  
 Prétendants. Que le Duc de Bavière  
 n'y songeoit plus, & que la France  
 suivant le proverbe *chi vuol meglio  
 guasta il tutto*, perdrait l'occasion la  
 plus favorable qu'elle eût jamais eüe  
 de traiter avec avantage. Qu'au lieu  
 d'acquérir de nouveaux Alliés, elle  
 se verroit abandonnée des anciens ;  
 & que c'étoit une trop grande en-  
 treprise de *vouloir réformer l'Empire* ;  
 ajoutant pour justifier la vivacité  
 avec laquelle il parloit, qu'il étoit  
*d'humeur libre & dans une République  
 libre : qu'il ne prétendoit rien de per-  
 sonne, & qu'il n'avoit d'autre intérêt  
 que celui du bien public.* Les François  
 eurent assez de modération pour ne  
 pas offenser Contarini ; mais ils lui  
 témoignèrent aussi assez de sensibili-  
 té pour lui faire appercevoir qu'il

avoit tort de se laisser ainsi emporter par sa vivacité naturelle. Le Cardinal Mazarin en marqua encore plus de ressentiment, & on écrivit aux Plénipotentiaires de ne point permettre à M. Contarini de pareilles faillies. « Les Vénitiens, dit-on, « sont fort avantageux en leur manière de négocier, quand on les souffre; & il n'y en a peut être pas un qui s'emportât plus que M. Contarini, si on le laisse faire. Il pouvoit bien avoir raison en quelque chose de ce qu'il disoit; mais ce n'est pas aux Médiateurs de décider, & il n'y a point de qualité moins propre pour eux que celle de s'emporter & porter trop violemment les raisons des Parties. Ils doivent être le symbole de la patience. Cependant il semble que celui-ci se plaigne & s'inquiète de ce que tout n'est déjà pas conclu. Les conditions qui leur conviennent davantage, sont celles d'être souples, plians, accommodans, faire valoir à chacune des Parties les raisons de l'autre, non comme siennes propres, mais comme leur

AN. 1644.

Mémoire à  
MM. les Plénipotent. 21.  
Janv. 1644.

AN. 1644.

» ayant été dites, si bien que quand  
 » ils sortent de ces termes, ils rui-  
 » nent l'essence de la médiation, &  
 » donnent juste sujet de se plaindre  
 » d'eux.

## XI.

La Cour de France n'approuve pas la proposition de ses Plénipotentiaires.

Cependant la Cour en blâmant la vivacité du Médiateur Vénitien, ne laissa pas de désapprouver aussi la proposition de ses Plénipotentiaires, 1<sup>o</sup>. Parce qu'ils l'avoient donnée par écrit ; car on prétendoit que cette maniere de traiter, outre qu'elle n'étoit point usitée en France, donneroit aux ennemis un moyen facile de rendre la France odieuse, en répandant dans le public des copies de ses propositions avec des notes & des interprétations malignes pour en exagérer l'injustice. Qu'on ne concluroit jamais rien de solide par cette voie, parce que toute la négociation se réduiroit insensiblement à des écrits que les deux Partis entasseroient les uns sur les autres, au hazard de causer quelque rupture ouverte par des termes offensans. Qu'enfin on s'exposoit au danger de mécontenter les Alliés, si dans ces écrits on n'insistoit pas assez à leur gré sur leurs

eurs intérêts , ou d'aliéner les Mé-  
diateurs & tout le public , si on sou-  
enoit avec trop de chaleur les pré-  
entions exorbitantes de tant d'inté-  
ressés ; d'où la Cour de France con-  
voit que pour prévenir ces incon-  
véniens , il falloit faire agréer aux  
Médiateurs qu'on leur déclarât de  
live voix les demandes qu'on auroit  
faire , afin qu'ils les communiquas-  
sent au Parti contraire , & qu'à mé-  
me que chaque article seroit arrêté ,  
on le remettroit par écrit entre les  
mains des Médiateurs , signé par les  
secrétaires des deux Partis , pour  
être ensuite inséré dans le Traité gé-  
néral. 2<sup>o</sup>. On trouva à redire que  
les Plénipotentiaires eussent avancé  
que la convocation de tous les Dé-  
putés des Etats de l'Empire fût un  
article nécessaire pour rendre l'As-  
semblée légitime. Car il étoit bien  
vrai que la Cour de France souhai-  
toit cette convocation , & que c'é-  
toit de son consentement que les Plé-  
nipotentiaires l'avoient demandée ;  
mais elle n'avoit jamais prétendu  
que l'absence de quelques Députés  
pût rendre l'Assemblée illégitime.

AN. 1644.

AN. 1644.

3<sup>o</sup>. Elle avoit pareillement ordonné aux Plénipotentiaires de demander la liberté de l'Electeur de Trèves & la restitution de ses Etats ; mais elle les blâma d'avoir demandé ce dernier article comme un préliminaire nécessaire pour commencer la négociation, & elle prétendit qu'ils avoient en cela passé leurs ordres : ce qui fait voir avec quel scrupule & quelle circonspection un Ambassadeur doit peser dans un écrit les termes qui paroissent les plus indifférens.

## XII.

Réponse des  
Plénipotentiaires.

Je ne rapporterai point ici les raisons dont les Plénipotentiaires se servirent pour se justifier à la Cour, parce qu'elles furent à peu près les mêmes que j'ai déjà exposées. Quant au reproche qu'on leur faisoit de n'avoir donné leur proposition par écrit, ils s'excusèrent sur la nécessité où ils avoient été d'en user ainsi pour ne pas offenser les Médiateurs qui y avoient forcés, ni donner lieu à leurs ennemis de leur faire dans le public un crime de leur refus. En effet, la première proposition devant être comme la base & le fondement

out le Traité, ou du moins comme  
ne déclaration que la négociation  
toit commencée, il eût été dange-  
eux de ne pas donner aux peuples  
& aux Alliés cette démonstration  
publique de la disposition de la Fran-  
ce à la paix. On verra même dans  
la suite que les Plénipotentiaires fu-  
rent souvent obligés de condescen-  
dre en cela aux desirs des Média-  
teurs, quoiqu'ils eussent protesté en  
donnant cette première proposition,  
que ce seroit le dernier écrit qui sor-  
roit de leurs mains. Au reste on  
peut soupçonner que la France ne  
s'approuva dans cette occasion la  
conduite de ses Plénipotentiaires,  
que parce qu'elle ne pouvoit s'empê-  
cher de reconnoître en secret que sa  
proposition n'étoit pas de nature à  
lui faire honneur dans le public. Car  
cette méthode de négocier par écrit  
non-seulement n'a aucun inconvé-  
nient lorsqu'on borne les écritures  
aux propositions & aux déclarations  
nécessaires de part & d'autre; mais  
elle est même avantageuse pour ceux  
qui traitent de bonne foi, en ce qu'elle  
est une preuve publique de l'équité

---

**AN. 1644.**

de leurs demandes & de la droiture de leurs intentions. Mais comme la France ne jugeoit point qu'il fût temps encore d'expliquer nettement ses prétentions, & que l'écrit de Plénipotentiaires étoit en effet moins une proposition qu'une espece de préface, la Cour craignoit que les ennemis ne s'en prévalussent pour la rendre seule coupable du retardement de la paix. Elle avoit cependant d'autant moins sujet de l'appréhender, que la proposition des ennemis, sur-tout celle des Espagnols, n'étoit ni plus détaillée, ni plus raisonnable. Car c'étoit une chose assez singulière que les Espagnols dans le désordre où étoient leurs affaires, offrissent la paix à la France comme une grace, & promissent de se contenter de la restitution de tout ce qu'on leur avoit pris, en considération de ce que le jeune Roi Louis XIV. n'avoit eu aucune part à la guerre. C'étoit faire entendre que si Louis XIII. avoit vécu, ils eussent encore demandé des dédommagemens pour les frais de la guerre.

Le mauvais succès de cette pré



niere proposition mit les Plénipotentiaires de part & d'autre dans la nécessité d'en composer une seconde plus étendue & plus détaillée. Ce travail dura plusieurs mois, & cet intervalle fut rempli par diverses négociations particulières que je vais raconter, en commençant par celles qui se firent au sujet du rang & des titres des divers Ambassadeurs & députés qui se rendoient en foule à Munster depuis qu'ils avoient appris qu'on alloit commencer à traiter.

La prééminence des Princes & des Etats les uns sur les autres, a été de tout temps entre les peuples un sujet de contestations, & quelquefois de démêlés sanglans, parce qu'on ne veut convenir d'aucun principe pour décider ces différends. Un Prince qui veut s'élever n'admet aucune des règles que l'usage & l'équité naturelle ont établies entre les hommes, & ne fonde ses droits que sur ses forces, son ambition & sa jalousie. Un Ambassadeur dont la fortune dépend du zèle qu'il fait paroître pour soutenir de prétendus droits, conteste avec chaleur les faits les

AN. 1644.  
XIII.

La négociation languit.

XIV.

Histoire du cérémonial qui fut réglé à Munster, entre les diverses Puissances de l'Europe.

---

**AN. 1644.**

mieux établis , ou les refute par d  
vains raisonnemens. C'est ainsi qu'e  
vit dans le quinzième siècle & le  
suivans , disputer aux Rois de Fran  
ce une prérogative dont ils étoient  
en possession immémoriale ; & dan  
la suite des temps la contestation  
plus injuste tient lieu de titre pou  
abroger des usages consacrés par un  
ongue suite de siècles. Le Traité de  
Munster paroïssoit une conjonctur  
favorable pour décider solennelle  
ment de pareils différends , & fixe  
les rangs & les préséances entre les  
Ambassadeurs des Princes de l'Eu  
rope. Outre qu'ils étoient tous pré  
sens pour défendre leur cause , avec  
deux Médiateurs capables de cor  
cilier les esprits , la nécessité de  
voir souvent les uns les autres , & c  
se ménager réciproquement , sem  
bloit les obliger à convenir entre eu  
de leurs droits , & à régler leurs pr  
tentions avec une déférence mutue  
le ; mais l'intérêt seul en décida. Les  
petits , si j'ose parler ainsi , sçurent  
profiter habilement du besoin qu'e  
avoit d'eux , pour obtenir des distinc  
tions qui ne leur étoient pas dûes. L

grands ne pûrent se rapprocher les uns des autres, & les Médiateurs mêmes devinrent Parties.

Je ne répéterai point ici ce que j'ai dit ailleurs du cérémonial que les François observerent avec les Impériaux & les Espagnols, & qui continua toujours sur le même pied jusqu'à la fin de la négociation. On a vu aussi sur la fin de l'Histoire précédente, ce que le Médiateur Vénitien avoit obtenu du Comte d'Aux. Cette première complaisance fut la source de toutes les nouveautés qui furent introduites en ce genre. Comme les Provinces-Unies persistoient opiniâtrément à demander les mêmes honneurs que l'on rendoit aux Têtes couronnées, la France dut devoir se relâcher de la fermeté qu'elle avoit jusqu'alors témoignée sur ce point. Le principal motif de ce changement fut la crainte qu'elle eut que la République ne prît le parti de traiter séparément avec l'Espagne à Bos-le-Duc ou à Orsoy, comme elle en menaçoit depuis longtemps. Cependant la France ne pouvant encore se résoudre à accorder

AN. 1644.

XV.

Fermeté des Provinces-Unies à exiger les mêmes honneurs que les Rois.

AN. 1644.

aux Provinces-Unies tout ce qu'elle demandoient, à cause des conséquences que cette démarche auroit par rapport aux Electeurs de l'Empire & aux autres Princes qui prétendoient aller de pair avec cette République, elle essaya de satisfaire les Hollandois par une espee de tempérament qu'elle prit. Ce fut d'ordonner à M. de la Thuillerie, qui faisoit conjointement avec les Députés de Hollande l'office de Médiateur entre la Suede & le Danemarck, de rendre à ceux-ci tous les honneurs qu'on rend aux Ambassadeurs des Têtes couronnées, esperant persuader en même-temps aux Etats de ne pas exiger la même distinction à Munster, à cause des suites qu'on appréhendoit. Mais cette correspondance eut un effet tout contraire à celui qu'on espéroit; car les Etats au lieu d'entrer dans les sentimens de la France, tirerent de sa conduite une conséquence toute opposée, concluant, qu'il falloit leur accorder par-tout les mêmes honneurs & tournant contre la France même les graces qu'ils en recevoient. L

Cour de France irritée de se voir  
ainsi presque asservie aux caprices  
d'une République naissante, fut  
quelquefois tentée de mépriser ses  
lameurs, & de lui faire sentir qu'elle  
ne craignoit ni ses menaces, ni sa  
séparation; mais dans une Cour sage  
& politique ces sortes de mouvemens  
sont toujours subordonnés &  
sacrifiés à l'intérêt de l'Etat. On cher-  
cha encore des tempéramens, & on  
s'empressa d'autant plus de satisfaire  
les Hollandois, qu'on fut averti que  
les Espagnols pour les attirer à un  
Traité particulier, offroient de leur  
accorder tout ce que la France leur  
refusoit. Il étoit contre toutes les  
loix de la bienséance, que les Espa-  
gnols s'offrissent ainsi les premiers de  
nous à reconnoître la souveraineté  
d'un peuple, qu'ils traitoient depuis  
si long-temps de rebelle; mais l'ex-  
trémité où l'Espagne étoit réduite,  
& la passion qu'elle avoit de diviser  
ses ennemis, sembloient la justifier  
de ce reproche, ou l'y rendoient  
moins sensible.

Cependant comme il ne paroissoit  
pas raisonnable que les Députés d'u-

AN. 1644.

XVI.

La France  
tâche inutile-

AN. 1644.

ment de mo-  
dérer les pro-  
positions de la  
République  
& de divers  
autres Etats.

ne République qui ne faisoit , pour  
ainsi dire , que d'éclorre dans l'Euro-  
pe , parussent marcher de pair avec  
les Ambassadeurs du premier Roi de  
la Chrétienté , la France voulut met-  
tre quelque adoucissement à la dé-  
marche qu'elle étoit obligée de faire  
Elle donna ordre à ses Plénipoten-  
tiaires d'offrir aux Hollandois le ti-  
tre d'*Excellence* seulement sans la  
main. Mais ceux-ci refuserent la con-  
dition , & parurent même plus ja-  
loux de la main que du titre. On  
imagina encore un autre expédient  
qui étoit de donner la main au pre-  
mier de la Députation & de la pren-  
dre sur les six autres ; ou de l'accor-  
der à tous avec le titre d'*Excellence*  
à condition qu'ils rendroient la pre-  
miere visite à leur arrivée à Mun-  
ster. Peut-être même les Plénipoten-  
tiaires François les y eussent-ils fait  
consentir , si l'ordre que le Comte  
d'Avaux reçut en ce temps-là de  
rendre à M. Contarini tous les hon-  
neurs qu'on rend aux Couronnes  
n'avoit rompu toutes leurs mesures  
Cette premiere démarche servit de  
regle , & tint lieu de titre à toute

*Lettre du*  
*Roi aux Plé-*  
*nipotent. 22.*  
*Janv. 1644.*

*Mémoire des*  
*Plénipot. à la*  
*Reine , 29.*  
*Avril 1644.*

es Parties intéressées. Dès qu'on vit la République de Venise traitée comme les Rois, quoique dans le fond on ne lui accordât rien de nouveau, la République des Provinces-Unies s'obstina plus que jamais à vouloir être traitée comme celle de Venise. La Savoye prétendit devoir être comme la Hollande; les Electeurs, la République de Genes, le Grand Duc de Toscane demandent les mêmes honneurs que le Duc de Savoye. Ainsi les plus petits Princes s'égalotent comme par degrés aux premiers Rois de l'Europe, & on vit naître une étrange confusion dans le cérémonial usité jusqu'alors.

Dans cet embarras les Plénipotentiaires François ne purent s'empêcher de blâmer la condescendance que la Cour avoit eüe pour l'Amassadeur de Venise. Car lorsque l'ordre arriva, celui ci commençoit à écouter leurs raisons; au lieu que les Hollandois devinrent intraitables. Ils firent courir publiquement une lettre imprimée qu'on attribua à M. Musch, Greffier des Etats, où ils se donnoient aucunes bornes à leur

AN. 1644.

AN. 1644.

Lettre des  
Plénipot. à M.  
de Brienne,  
13. Août 1644.

aigreur & à leur fierté. Lorsqu'on leur citoit l'exemple de la Cour de Rome, ils répondoient par celui de la Cour de Constantinople, où ils prétendoient effectivement avoir reçu les mêmes honneurs que les Rois: protestant d'ailleurs que sans cette condition ils ne vouloient avoir aucune communication avec les François, & que la République feroit son Traité séparément, comme il lui étoit en effet fort aisé de le faire. D'un autre côté la France avoit promis au Duc de Savoye de donner à son Ministre le titre d'*Excellence*, & elle vouloit lui tenir parole. L'Empereur pour se rendre le College Electoral plus favorable, étoit aussi résolu de faire rendre aux Députés des Electeurs les mêmes honneurs qu'à l'Ambassadeur de Venise.

AN. 1645.

XVII.

La France  
consent à sa-  
tisfaire la Ré-  
publique des  
Provinces-U-  
nies.

Après cet exemple la France ne pouvoit refuser de s'y conformer sans offenser les Electeurs, & elle ne pouvoit contenter l'ambition de ceux-ci, tandis qu'elle refuseroit de satisfaire celle de la République de Hollande. Ainsi prévoyant qu'elle ne seroit pas la maîtresse d'amener les



hoses au point où elle les désiroit, si de poser les bornes à son gré, elle prit enfin le parti d'accorder aux Provinces Unies ce qu'elles demandoient depuis si long-temps avec tant d'importunité ; & les Plénipotentiaires François ne songeant plus qu'à tirer quelque avantage de cette résolution, manderent promptement à M. d'Estrades de déclarer incessamment aux Etats, conformément à l'ordre qu'il avoit reçu de la Cour, que la France leur accorderoit tous les mêmes honneurs qu'à la République de Venise, & que rien par conséquent ne devoit plus retarder le départ de leurs Plénipotentiaires pour Munster. Un autre motif obligea les François de se presser de faire aux Etats cette déclaration. Ce fut la crainte qu'ils eurent que quelques-uns des Députés des Electeurs arrivant à Munster dans cet intervalle, & recevant des Impériaux les honneurs qu'on leur avoit fait espérer, la Hollande ne regardât ceux qu'on lui accorderoit ensuite comme une grace forcée de la part de la France, & une suite de l'obligation où

AN. 1645.

*Lettre des  
Plénip. à M.  
de Brienne,  
3. Mars 1645.*

AN. 1645.

elle auroit été d'accorder la même faveur aux Electeurs. La France auroit ainsi perdu le mérite de cette démarche : au lieu qu'en prévenant cette nécessité, elle se flattoit de persuader aux Provinces-Unies que c'étoit en leur seule considération qu'elle se relâchoit sur un point qui devoit avoir de si grandes conséquences. L'Histoire ne nous apprend pas si dans cette occasion la France acquit en effet un nouveau mérite auprès des Etats ; mais il est du moins certain qu'il ne lui fut d'aucun usage, & que ce ne fut pas le seul mérite qu'elle perdit avec des Alliés du caractère des Provinces-Unies.

XVIII.  
Cérémonial  
avec l'Evê-  
que d'Osna-  
brug, Dépu-  
té du Collège  
Electoral.

L'Evêque d'Osna-brug, Député du Collège Electoral, étoit déjà arrivé à Munster, lorsque cette contestation duroit encore entre la France & la Hollande. Son entrée fut une des plus magnifiques, la plupart des Gentilshommes ses vassaux s'étant fait un honneur de l'accompagner dans cette cérémonie, couverts de riches habits, & suivis de plusieurs chevaux. Comme ce Prélat étoit Député non pas d'un seul

*Vittoris Siri*  
part. 2.

Electeur, mais de tout le Collége Electoral, qu'il étoit cousin germain du Duc de Baviere & Prince de l'Empire par ses Evêchés d'Osna-brug, de Minden & de Verden, les François n'hésiterent point à lui rendre les mêmes honneurs qu'à la République de Venise. Ils considérèrent que dans le Collége Electoral qu'il représentoit, on comptoit un Roi, sçavoir, celui de Boheme: qu'un Prince en prenant la qualité d'Ambassadeur, ne perdoit point ce qui étoit dû à sa naissance & à sa dignité; & enfin que leur refus irriteroit le Corps des Electeurs qui venoit de porter un Décret absolu de ne céder ni à la République de Venise, ni à celle de Hollande. Fondés sur ces principes, ils se déterminèrent d'autant plus aisément à rendre au Prélat la premiere visite & à lui donner la main, qu'ils crurent que cette démarche ne tireroit point à conséquence pour les Hollandois, parce que ces honneurs paroîtroient avoir été déférés moins à un Ambassadeur qu'à la personne d'un Prince de l'Empire. Les Suedois au contrai-

AN. 1645.

re trouverent mauvais que ce Prince parût dans l'Assemblée, prétendant que tous les Etats étant actuellement assujettis à la Couronne de Suede, il devoit être exclus des Diètes & des délibérations où l'on traitoit des affaires de l'Empire; mais les Etats de l'Empire ayant unanimement rejeté une si frivole prétention, les Ambassadeurs de Suede furent obligés dans la suite de se conformer à l'exemple des autres.

## XIX.

Contestation  
entre l'Ambassadeur de  
Venise & l'Evêque d'Os-  
nabrug.

*Vittorio Siri*  
part. 2.

*Puffend.*  
*rerum Suecic.*  
L. XVI.

L'Ambassadeur de Venise eut avec l'Evêque d'Os nabrug une contestation mieux fondée. Comme ce Prélat prétendoit que les Electeurs devoient précéder la République de Venise, & sollicitoit le suffrage des Plénipotentiaires, M. Contarini en porta ses plaintes aux Impériaux, alléguant pour défendre sa cause, l'antiquité, la grandeur, la parfaite indépendance de sa République, & l'usage de toutes les Cours de l'Europe où les Ambassadeurs de Venise marchent immédiatement après ceux des Rois, Il n'oublia pas la déclaration que l'Empereur avoit faite tout récemment, par laquelle il ac-

ordoit aux Ministres de Venise les mêmes honneurs qu'à ceux des Rois : déclaration qu'on soupçonna l'Empereur d'avoir vendue à la République, & qui n'étoit peut-être qu'un effet de sa politique pour empêcher les Electeurs d'envoyer leurs Députés à Munster. Les Impériaux ayant rapporté à l'Evêque d'Osnabrug les plaintes de M. Contarini, le Prélat répondit que ces sortes de démêlés ne devant être décidés que par l'usage, il étoit inutile d'alléguer des raisons pour établir un prétendu droit : Que non-seulement les Electeurs, mais plusieurs Princes qui cédoient sans difficulté aux Electeurs, étoient en possession de précéder la République : Que les Electeurs se mettroient peu en peine du rang que les Ministres de Venise tiendroient en leur absence ; mais qu'ils ne consentiroient jamais qu'on introduisît en leur présence une nouveauté contraire à leurs droits & à l'ancien usage. Que si M. Contarini persistant dans ses prétentions, se retiroit de Munster comme il en menaçoit, on ne pourroit point imputer aux Elec-

AN. 1645.

teurs les suites de cette démarche, puisqu'ils ne faisoient tort à personne en soutenant leurs droits & leurs prérogatives ; & enfin que s'ils cédoient sur ce point aux Vénitiens, incessamment la Hollande qui prétendoit aller de pair avec Venise, & bien-tôt les Suisses, Geneve & plusieurs autres Etats fonderoient sur cet exemple un titre pour disputer le pas aux Electeurs, ce qui reculeroit ceux ci beaucoup au-delà du rang qui leur étoit dû.

La décision de cette affaire presoit d'autant plus que quelques Députés des Electeurs étoient déjà en chemin pour se rendre au Congrès, & sur-tout ceux de Baviere qui s'étoient arrêtés à quelques lieuës de Munster pour attendre la résolution des Plénipotentiaires. Ceux de France attendoient de leur côté les ordres de la Cour, & ils les reçurent assez à temps pour faire valoir auprès des Electeurs la considération que la Cour leur marquoit en cette occasion, en même-temps qu'ils faisoient la même chose à l'égard de la Hollande. Ils déclarerent à l'Evêque

*Lettre des  
Plénipot. à M.  
de Brienne,  
3. Mars 1645.*

Osnabrug que la France étoit dé- depuis long-temps résoluë de traiter les Députés des Electeurs de la même maniere que ceux de la République de Venise , pour la premiere visite , pour l'accompagnement & pour la main ; mais que pour les titres on ne se serviroit que de ceux qui étoient usités dans les Diées de l'Empire. Ils ajouterent que les Electeurs devoient en avoir toute l'obligation à la France , parce que ce n'étoit qu'à son exemple que la Cour de Vienne avoit pris une semblable résolution. Les Députés de Baviere se mirent aussi-tôt en chemin pour faire leur entrée publique. L'Evêque d'Osnabrug alla lui-même les recevoir hors de la Ville , & les y fit entrer comme en triomphe avec tout l'appareil d'une fête magnifique. C'étoit le Baron de Hazelang , & M. Krebs. Les François suivant l'ordre qu'ils avoient reçu de leur Cour , ne manquerent pas de faire observer soigneusement la maniere dont les Impériaux traiteroient les Bava- rois , afin de s'y conformer. En effet comme le Comte de Nassau , pour évi-

AN. 1645.

X X.

Cérémonial  
des François  
avec les Dé-  
putés des E-  
lecteurs.

ter de donner l'*Excellence* au Baron de Hazelang, affecta de l'appeller toujours en tierce personne *M. le Baron*, le Comte d'Avaux en fit autant dans la visite qu'il lui rendit, & le Baron lui répondit de la même maniere en disant *M. le Comte*, ainsi qu'il en avoit déjà usé avec le Comte de Nassau. Mais *M. Krebs*, second Plénipotentiaires du Duc de Baviere, traita les François d'*Excellence*, & ne prit pas même la main chez eux. Il se passa encore en cette occasion un fait assez remarquable, c'est que les Bavarois immédiatement après avoir visité les Impériaux, rendirent leur visite aux deux Plénipotentiaires François d'abord conjointement, & ensuite à *M. de Servien* en particulier avant que de visiter les Espagnols. Presque tous les autres Plénipotentiaires qui vinrent ensuite à Munster suivirent cet exemple, & les Espagnols furent obligés de dissimuler pour ne pas rompre avec tous les Députés.

## XXI.

Les François  
refusent au  
Député de  
l'Electeur de

Les Suedois témoignèrent quelque mécontentement des honneurs nouveaux qu'on accordoit aux Elec-



eurs ; cependant ils les avoient eux-mêmes rendus dès auparavant au Comte Witgenstein, Député de l'Electeur de Brandebourg. M. Kratz, Député de l'Electeur de Mayence, avoit aussi déjà reçu les mêmes honneurs à Osnabrug, & on avoit fait encore moins de difficulté de les lui rendre, parce que la qualité de Directeur des affaires de l'Empire est attachée à cet Electorat. Après tous ces exemples les Plénipotentiaires François, n'auroient pas manqué de traiter aussi à Munster les Députés de l'Electeur de Brandebourg comme on traitoit tous les autres, si cet Electeur avoit rendu au Roi de France ce qu'il lui devoit, c'est-à-dire, si suivant l'exemple des quatre Electeurs Catholiques, qui étoient ceux de Mayence, Cologne, Trèves & Baviere, il avoit donné au Roi le titre de *Majesté*, au lieu de celui de *Dignité Royale*, à l'exemple de l'Electeur de Saxe. Le Comte de Witgenstein ayant écrit aux François pour sçavoir comment il en seroit traité, ceux-ci lui proposerent ce point pour première condition,

AN. 1645.  
Brandebourg  
les mêmes  
honneurs  
qu'aux autres  
Députés des  
Electeurs,

*Lettre des  
Plénip. à M.  
de Brienne  
23. Mai 1645.*

AN. 1645. & pour seconde qu'il n'exigeroit rien au-delà de ce que les Impériaux lui accorderoient. Le Comte donna d'abord de bonnes espérances, mais il mit ensuite l'affaire en négociation, & demanda que le Roi donnât à l'Electeur le titre de *Sérenité*, comme faisoit le Roi de Pologne, & que les Ambassadeurs de l'Electeur fussent couverts aux audiences du Roi. On lui répondit que la langue François ne connoissoit pas le mot de *Sérenité*, & que le Roi ne le donnoit à aucun Prince. Que le Roi ne se gouvernoit point par des exemples, & que c'étoit plutôt à l'Electeur à suivre celui du Roi de Pologne & de la République de Venise qui donnoient au Roi la *Majesté*, quoiqu'ils n'en reçussent que le *Vous*. Peu de temps après le Comte de Vitgenstein étant venu à Munster, reçut la visite des Espagnols avant celle des François, ce qui acheva de le broüiller avec les Plénipotentiaires de France, sans cependant qu'il parût d'aigreur de part ni d'autre, parce qu'on se ménageoit réciproquement. Les François

irent même assurer le Comte qu'ils ne laisseroient pas d'être favorables à son maître dans le cours de la négociation, pourvû qu'il fit de son côté paroître les mêmes sentimens pour la France.

On vit ainsi commencer à Munster un nouveau cérémonial qui rendoit les Electeurs & quelques autres Princes, comme les Ducs de Savoye & de Mantouë, presque égaux aux Rois. Mais dès ce temps-là même les Rois, & en particulier celui de France, firent assez entendre que ce qui se faisoit à Munster ne seroit point une regle pour l'avenir; & en effet le cérémonial a changé depuis sur plusieurs points. Pour ce qui est de Munster, la différence qui distingua les Ambassadeurs consista principalement dans le titre d'*Excellence* que ceux des Rois recevoient de tous les autres, & qu'ils n'accorderent pas à tous. Ce titre né en Italie, & inconnu jusqu'à la fin du quinzième siècle, fut d'abord adopté par les François & les Espagnols. Les Anglois & les Suedois voulurent en être honorés à leur tour. Enfin les Impé-

AN. 1645.

XXII.

Contestations sur le titre d'*Excellence*.

Vittorio Siri

part. 2.

AN, 1645.

*Puffendorff.**rerum Suecis.*

L. XVI.

*Wiquefort.*  
*L'Ambassadeur*  
*& ses fonctions.**Basnage*,  
*Annales des*  
*Prov. Unies*  
*an. 1645.*

riaux se conformant à l'usage, ils demanderent les derniers de tous. A peine ce titre eut-il été ainsi établi entre les Ambassadeurs des Têtes couronnées, qu'il devint un objet d'ambition pour tous les Etats souverains. La République de Venise fut la première qui l'obtint. Celle de Hollande l'exigea ensuite, comme je viens de dire. Dès ce moment tous les Princes souverains voyant pour ainsi dire la barrière levée entre eux & les Rois aspirerent au même honneur. Ce fut une source de contestations entre les Ambassadeurs qui se donnerent ou se refuserent ce titre selon la nécessité, l'intérêt ou leur inclination. Les François après l'avoir accordé aux Députés des Provinces-Unies, le donnerent au Marquis de Saint Maurice, Ambassadeur du Duc de Savoye, quoique le Nonce, les Impériaux & les Espagnols le lui refusassent. Ils l'accorderent pareillement au Comte de Nerli, Ambassadeur du Duc de Mantouë, mais ce ne fut qu'à condition qu'il l'obtiendrait aussi du Nonce & des Impériaux, de sorte

que

ne ceux-ci le lui ayant refusé, les François cessèrent de le lui donner. AN. 1645.

Comme les Impériaux avoient ordre de refuser le titre d'*Excellence* à Evêque d'Osnabrug, les François ne lui donnerent aussi d'abord que celui de *Grace* ou *Dignité principale* pour rendre l'expression Allemande *erstliche Gnade* ou *Wurde*. Ils lui donnerent encore dans la suite le titre d'*Altesse*, parce que ce Prélat le donna au Duc de Longueville; mais enfin les Impériaux s'étant relâchés sur son égard & pour tous les Ambassadeurs des Electeurs, les François se relâcherent à leur exemple, avec cette réserve qu'ils ne donnerent le titre d'*Excellence* qu'aux premiers des Ambassadeurs des Electeurs, ce qui mettoit quelque différence entre eux & ceux des Rois. Le seul Electeur de Saxe se fit une espece de gloire de résister au torrent, & se distingua par la défense qu'il fit à ses Plénipotentiaires de recevoir un titre qui selon lui n'étoit pas encore devenu respectable par un assez long usage. Il auroit peut-être pensé plus juste s'il l'avoit méprisé, parce qu'il

AN. 1645.

devenoit trop commun ; car en effet ce titre devint si fort en usage dans la suite de la négociation , qu'il cessa d'être une distinction.

## XXIII.

Différence  
du cérémonial  
entre les  
Ambassadeurs  
des Rois &  
ceux des Elec-  
teurs.

Une autre différence que les Ambassadeurs des Rois établirent entre eux & ceux des Electeurs , c'est qu'il ne donnerent la main chez eux qu'au premier des Ambassadeurs d'un Electeur , & la prirent sur tous les autres : au lieu que le second , le troisième , & généralement tous ceux qui composoient l'Ambassade d'un Couronne prenoient par-tout la main sur les premiers des Ambassadeurs des Electeurs , soit chez ceux-ci soit en lieu tiers. Cette inégalité fut fort sensible aux Députés des Electeurs qui n'y consentirent jamais & qui chercherent toujours des expédients pour éviter ces rencontres. Ainsi le Comte de Kratz , premier Plénipotentiaire de l'Electeur de Mayence à Osnabrug , allant en personne dans son carrosse au devant du Comte de Wirgestein , & ayant appris qu'il auroit un assaut à soutenir pour le pas de la part des gens de M. de Salvius , prit le parti de

jetter dans le carosse du Comte de Witgestein même, & de renvoyer son carosse à toute bride, afin que celui de M. de Salvius ne pût pas l'atteindre pour le précéder. Les Ambassadeurs des Electeurs voulurent en vain se dédommager de ce désavantage aux dépens des Princes & des Etats de l'Empire, en prenant sur leurs Députés la même supériorité que les Ambassadeurs des Rois prenoient sur eux. Les premiers Députés des Princes refuserent constamment de céder la place d'honneur aux seconds des Electeurs, & tous les Etats se joignirent aux Princes pour refuser aux Députés des Electeurs le titre d'*Excellence*, comme un terme nouveau & inutile dans l'Empire, par lequel les Electeurs sembloient affecter une trop grande supériorité sur les deux autres Collèges. Cette contestation causa une espece de rupture entre les Députés des uns & des autres. Ils évitoient avec soin de se rencontrer : ils refusoient de s'aboucher pour conférer ensemble de leurs intérêts communs, & formoient ainsi un nouvel

AN. 1645.

obstacle à la négociation ; ou si quelquefois le hazard ou la nécessité les joignoit ensemble , on ufoit de part & d'autre d'artifice & d'industrie pour remporter l'avantage , ou pour ne pas paroître le céder. Ainsi dans une Eglise les Députés qui étoient Ecclésiastiques se revêtoient des Ornaments sacrés pour s'assurer en qualité de Ministres de l'Autel une place plus honorable qu'on ne pouvoit plus leur disputer. Les Laiques , soit dans une Eglise , soit ailleurs , affectoient de se mettre hors de rang , ou imaginoient quelque prétexte pour se retirer. Les Suedois de leur côté voulurent inutilement qu'on mît de la différence entre les Electeurs nés qui sont les Electeurs séculiers , & les Electeurs élus qui sont les Ecclésiastiques. On n'écouta pas leurs remontrances.

Mais comme le détail de tout le cérémonial qui se pratiqua à Munster & à Osnabrug entre tant de Plénipotentiaires de qualité différente , demanderoit un volume entier , & n'est pas d'ailleurs essentiel à l'objet principal de cette Histoire , je



n'en abstiendrai d'autant plus volontiers que les Auteurs qui en ont le plus parlé, l'ont fait avec si peu d'ordre & de justesse, qu'on ne peut presque pas travailler d'après eux; de sorte que je me bornerai à ne raconter que les traits les plus remarquables. Tel fut le démêlé que le Comte de Servien eut avec les Députés des Villes Hanséatiques, & qui fit beaucoup de bruit à Munster.

Au commencement de la négociation les deux Ambassadeurs de France recevoient les visites de cérémonie chacun séparément dans son Hôtel. Les Impériaux & les Espagnols suivoient la même méthode, & c'étoit en effet la plus usitée. Mais le Cardinal Mazarin fondé sur un préjugé qu'il prétendoit être en usage à la Cour de Rome, & croyant honorer par-là plus d'éclat à l'Ambassade de France, ordonna à M. de Servien de se trouver chez le Comte d'Avaux qui étoit le premier de l'Ambassade, pour y recevoir ensemble la première visite des Plénipotentiaires étrangers, sans que cela dispensât celui qui auroit fait cette

AN. 1645.

XXIV.  
Démêlé de  
M. de Servien avec les  
Députés des  
Villes Hanséatiques.

AN. 1645.

visite commune aux deux Ambassadeurs François, d'en faire une particulière à M. de Servien, ou le jour même, ou du moins avant que de visiter aucun autre Ambassadeur. M. de Servien représenta en vain à la Cour que ce cérémonial auroit de fâcheux inconvéniens. Il fallut obéir.

*Wiquefort.*

*Ce ne fut pas, dit un Auteur, une petite mortification pour Servien le plus fier de tous les hommes. Quoi qu'il en soit, ce cérémonial inconnu en Allemagne, ne pouvoit guères s'établir ni acquérir une certaine notoriété qu'en occasionnant quelque démêlé éclatant, & ce furent les Députés des Villes Hanséatiques qui en firent pour ainsi dire les frais. Les François leur avoient donné un jour pour recevoir ensemble leur visite, & leur avoient fait dire en même-temps qu'au sortir de cette visite ou le lendemain ils pourroient aller voir au M. de Servien chez lui. Ils furent reçus chez le Comte d'Avaux par les Domestiques qui remplissoient le vestibule & l'escalier. On les conduisit à la salle d'audience où M. de Servien étoit avec le Comte d'A*

aux. Là on les fit asseoir sur des  
éges à dos, & après qu'ils eurent  
dit leur compliment, M. d'Avaux  
référa à M. de Servien l'honneur de  
faire la réponse. Celui ci ayant re-  
fusé de l'accepter, le Comte d'A-  
vaux répondit, & les conduisit seu-  
lement jusqu'au bas de l'escalier. Les Dépu-  
tés des Villes Hanféatiques qui agis-  
soient de la meilleure foi du monde,  
& qui entendoient apparemment  
malieux les intérêts de leurs villes que  
le cérémonial, sortirent fort con-  
tents d'eux mêmes, & croyant avoir  
rempli tous leurs devoirs à l'égard  
des François. Ils se ressouvinrent ce-  
pendant qu'on leur avoit dit qu'ils  
devoient rendre tout de suite une  
visite à M. de Servien; mais, dirent-  
ils ensuite dans leur apologie, ils  
craignirent de l'importuner, parce  
qu'ils sçavoient qu'il étoit occupé à  
faire des Dépêches. Ainsi ils ne fu-  
rent pas plutôt rendus chez eux qu'ils  
envoyèrent demander audience aux  
Espagnols qui la leur donnerent le  
lendemain. S'ils s'en étoient tenus  
là, & que les François leur en eussent  
fait des reproches, il leur eût été

---

**AN. 1645.**

aisé de s'excuser sur la nouveauté du cérémonial qu'on exigeoit d'eux ; mais après avoir rendu visite aux Espagnols, ils voulurent revenir voir M. de Servien chez lui ; & par-là s'exposèrent à recevoir un affront que M. de Servien voulut même aisaisonner des circonstances les plus humiliantes ; car au lieu de se contenter de leur refuser audience, comme il en étoit convenu avec son Collègue, il leur donna jour & heure pour le venir voir. Ils les fit recevoir chez lui avec toutes les cérémonies ordinaires, & conduire jusqu'à la porte de son appartement ; & là après les avoir fait attendre quelque temps il leur fit dire qu'il ne pouvoit pas recevoir leur visite, parce qu'il étoit occupé. Il est aisé de juger quel fut l'étonnement & l'embarras des Députés. Ils eurent encore le chagrin d'insister & de se plaindre inutilement. Tout ce qu'ils remporterent fut un avis désagréable qu'on leur donna, qui étoit qu'ils n'avoient pas dû rendre visite aux Espagnols avant que d'avoir rendu ce devoir à M. de Servien. L'affront étoit trop sensibl

pour être dissimulé : les Députés composèrent un écrit plein de ressentiment pour se plaindre & se justifier. Ils furent même sur le point de le publier ; mais les Députés de Hesse leur persuaderent de le supprimer, & quelque temps après M. de Servien se raccommoda avec eux sans un voyage d'Osnabrug.

Les Députés de Hesse auroient apparemment reçu eux-mêmes de la part des Impériaux un affront pareil à celui des Députés des Villes Hanseatiques, s'ils n'avoient eu la précaution de se faire assurer auparavant de la maniere dont on les recevroit. Les Impériaux après avoir pris quelques jours pour délibérer, leur firent une réponse équivoque, sur quoi les Hessois ne jugerent pas à propos de s'exposer à être mal reçus. Enfin Madame de Servien eut aussi un démêlé tout semblable à celui de son mari. La Comtesse de Sannazare, Ambassadrice de Mantouë, ayant voulu venir la voir après avoir rendu visite à Madame Brun, Ambassadrice d'Espagne, Madame de Servien refusa sa visite.

AN. 1645.

XXV.  
Divers autres  
démêlés.

Lettre des  
Plénip. à M.  
de Brienne  
9. Juillet 1644.

AN. 1645.  
XXVI.

On refuſe de  
reconnoître  
les Ambaſſa-  
deurs de Por-  
tugal.

Mais de tous les Ambaſſadeurs ceux du Portugal furent ceux qui eurent le plus de chagrins à eſſuyer pendant tout le temps de l'Assemblée. Quelque envie que les François euſſent d'obliger les Portugais, ils les avoient fortement diſſuadés de ſe rendre ſi tôt à Munſter, perſuadés que leur préſence ne ſerviroit qu'à irriter les Eſpagnols. Ceux-ci étoient en eſſet ſi animés contre eux, qu'ils auroient ſouvent attenté ſur leurs perſonnes, s'ils avoient oſé paroître ſans une eſpece d'eſcorte de François. Dom Rodrigue Botello, Ambaſſadeur du Roi de Portugal à Oſnabrug, étant mort dans cette ville, comme on portoit ſon corps à Minden, pour être delà transporté en Portugal, le convoi funébre fut pillé par les Allemands, le corps inhumainement traité, & un Suedois même qui l'accompagnoit arrêté priſonnier. Les Portugais n'en témoignoiſent pas moins de hauteur & de confiance, & ſi les Plénipotentiaires de France ne s'y étoient oppoſés, ils ſe ſeroient préſentés à Munſter avec le caractère & tout l'écla-

d'Ambassadeurs. Cependant quelque instance qu'ils fissent pour se faire reconnoître en cette qualité, le Nonce refusa constamment de le faire, par la raison que le Pape n'avoit pas encore voulu recevoir le Roi de Portugal à l'obédience, ni reconnoître ses Ambassadeurs à Rome. M. Contarini suivit l'exemple du Nonce. Les Espagnols déclarèrent qu'ils romproient l'Assemblée, si on y admettoit les Portugais comme Ambassadeurs. Les Impériaux prétendirent qu'ils n'étoient pas même compris dans le Traité préliminaire, & qu'ils n'avoient pas de saufconduits en qualité d'Ambassadeurs. C'étoit menacer leurs personnes s'ils osoient prendre cette qualité; de sorte que les Portugais furent réduits à ne paroître publiquement à Munster que comme de simples Gentilshommes des Ambassadeurs de France. Enfin les Plénipotentiaires François cédant à leur importunité, & pour les dédommager du moins dans le particulier du refus qu'on faisoit de les reconnoître publiquement, consentirent à leur donner

AN. 1645. ner la main & le titre d'*Excellence*. Il sollicitèrent même le Nonce de les recevoir à son audience, sinon comme Ambassadeurs, du moins comme personnes privées; mais ce Prélat répondit sagement que dès qu'il ne les connoissoit point pour Ministres publics, son caractère de Médiateur ne lui permettoit pas d'avoir avec eux aucun commerce d'affaires.

## XXVII.

Sage conduite des Médiateurs & des Plénipotentiaires.

Les deux Médiateurs pendant tout le temps de la négociation portèrent jusqu'au scrupule l'attention à toutes les bienséances extérieures de leur emploi, jusques-là qu'ils se firent une règle de ne jamais manger chez aucun des Plénipotentiaires, & de n'en inviter aucun à leur table. S'ils mangeoient quelquefois l'un chez l'autre, ils étoient toujours seuls ou avec très-peu de personnes, dont aucune ne pouvoit être suspecte. Une autre remarque qui fait également honneur à tous les Plénipotentiaires qui composoient l'Assemblée de Munster, c'est que malgré les fréquents démêlés qu'ils eurent ensemble pour le cérémonial, dans



cette grande multitude d'Etrangers de toutes les nations qui remplissoient la Ville, on ne vit presque aucune querelle, par un effet du soin que les Ambassadeurs & les Magistrats eurent de faire observer une police exacte, & de châtier ceux qui faisoient le moindre désordre. Ainsi tandis que toute l'Allemagne étoit en alarme, Munster & Osnabrug, comme le temple ou le berceau de la paix, jouïssent d'une parfaite tranquillité, & voyoient avec plaisir dans leur sein les nations ennemies travailler à leur réconciliation mutuelle. Les François sur-tout qui y étoient entrés avec la réputation de gens fiers & querelleurs, s'y acquirent bien-tôt celle du peuple le plus poli & le plus galant par les ballets ingénieux qu'ils représentèrent, & les fêtes qu'ils donnerent aux Dames, mêlant ainsi selon le génie de la nation, les plus agréables divertissemens aux occupations les plus sérieuses.

Ils s'éleva entre les trois Colléges des Electeurs, des Princes & des Etats de l'Empire une contestation

XXVIII.  
Contestation  
entre les trois  
Colléges de  
l'Empire sur

AN. 1645.  
la forme des  
délibérations.

d'un autre genre & fort intéressante pour l'Allemagne ; mais j'en épargnerai aux Lecteurs la longueur du détail , & je me contenterai d'en donner un abrégé en anticipant le temps où l'affaire fut décidée. La première intention de l'Empereur , comme je l'ai déjà fait observer plusieurs fois , avoit toujours été d'exclure de la négociation tous les Etats de l'Empire , sans en excepter les Electeurs , & il n'y avoit point d'artifice qu'il n'eût mis en usage pour réussir dans ce dessein. Forcé d'admettre les Electeurs , il avoit du moins voulu restreindre à eux seuls le droit d'assister au Traité. Mais bien-tôt la plupart des Princes & des Etats de l'Empire animés par les François & les Suedois à ne pas laisser abolir un droit qu'ils prétendoient leur être commun avec les Electeurs parurent résolus d'envoyer aussi leurs Députés au Congrès , & Ferdinand ne pouvant résister au torrent , fut obligé de céder. Tout ce qu'il put imaginer pour tirer quelque avantage d'une résolution si contraire à ses intérêts , fut de décider que les Dé-

utés qui iroient à Munster seroient  
s mêmes qui étoient déjà assemblés  
epuis long-temps à Francfort ; & il  
référa ce parti à tous les autres ,  
arce que la plupart de ceux qui  
omposoient la députation étant  
ans les intérêts , il espéroit acca-  
bler les autres par le nombre des suf-  
rages. Il restoit de faire agréer cet  
xpédient aux Etats , & en cas  
qu'ils l'approuvassent , il falloit con-  
venir avec eux comment on com-  
muniqueroit les affaires d'Osna-  
brug à la Députation qui seroit éta-  
blie à Munster ; ou en cas que quel-  
ques Députés voulussent demeurer à  
Osnabrug , comment on partageroit  
la Députation , & dans quel lieu en-  
tre les deux Villes se feroient les  
Assemblées communes ; ou même  
on devoit délibérer si pour éviter les  
longeurs il ne seroit pas plus à pro-  
pos d'abandonner aux Electeurs le  
soin de toute la négociation , ou de  
composer un seul Collège des trois.

Mais comme plusieurs Députés  
s'étoient déjà rendus à Munster & à  
Osnabrug sans attendre l'aveu de  
l'Empereur , ils ne jugerent pas plus

AN. 1645.

XXIX.

Le Collège  
des Princes &  
celui des Vil-  
les s'opposent  
à celui des E-  
lecteurs.

AN. 1645.

*Lettre des  
Plénipot. à M.  
de Brienne ,  
30. Août 1645.*

à propos d'attendre qu'il leur prescrivit la forme de leurs délibérations. Les deux Colléges des Princes & des Villes étoient sur-tout résolus de ne céder sur ce point aucune prérogative à celui des Electeurs. Ils se plaignoient de ce Collége, qui selon eux, n'avoit déjà usurpé que trop d'autorité. Ils étoient irrités des nouveaux honneurs qu'on lui avoit accordés & qui mettoient entre eux trop de différence. Les Suédois eux-mêmes persuadés que tous les Electeurs, excepté celui de Brandebourg, étoient ennemis secrets ou déclarés des Couronnes alliées, & que leur trop grande autorité n'étoit pas moins préjudiciable à l'Empire que celle de l'Empereur même, vouloit qu'on rétablît l'équilibre entre les trois Colléges. Ils prétendoient que les Empereurs n'avoient laissé prendre tant de supériorité à celui des Electeurs, que pour faire naître de la division entre les trois Colléges, & les assujettir ensuite plus aisément après qu'ils se seroient détruits eux-mêmes. Dans cette pensée ils animoient secretement les

Princes & les États à maintenir leurs privilèges dans une occasion si importante. Les François leur rebatoient sans cesse la même chose. La jalouſie & la haine s'étant ainſi emparé de tout le corps Germanique, on ne vit jamais tant d'animofité dans les eſprits, tant d'oppoſition dans les ſentimens, tant de confuſion dans les délibérations.

Il y avoit dans l'Empire, comme encore aujourd'hui, trois formes de Délibérations ou d'Affemblées, la Diète générale, l'Affemblée circulaire & la Députation. Cette dernière forme n'étoit établie que pour régler la police ou l'adminiſtration de la juſtice dans l'Empire, & ne pouvoit obliger par ſes Decrets les membres de l'Empire qui n'y étoient point admis. L'Affemblée circulaire étoit encore moins propre à régler les affaires dont il s'agiſſoit, d'autant plus qu'excepté les Cercles de Franconie & de Suabe, les autres Cercles n'avoient point député formellement en leur nom. Il reſtoit donc de laiſſer à tous les États de l'Empire qui avoient droit de ſuffrage

~~AN. 1645.~~  
AN. 1645.

XXX.  
Conteſtations  
ſur la forme  
& le lieu des  
Affemblées.

AN. 1645.

dans les Diètes, la liberté d'envoyer leurs Députés au Traité, pour y faire une Assemblée qui auroit la même autorité qu'une Diète générale, & où les délibérations se feroient par les trois Colléges en la maniere accoutumée. Cette forme d'Assemblée paroissoit la plus propre à représenter tout le Corps de l'Empire, & elle devoit avoir son autorité indépendamment de la convocation de l'Empereur, parce que cette convocation ne donne pas le droit de suffrage, mais le suppose dans ceux qui sont convoqués. Ce fut aussi le parti que les Députés préférèrent aux deux autres. Il falloit après cela fixer le lieu de l'Assemblée, & ce point étoit d'autant plus difficile à régler que les sentimens étoient partagés entre les Députés du même Collége. Les uns vouloient que les deux moindres Colléges s'établissent dans l'une des deux Villes de Munster & d'Osnabrug, & le plus grand dans l'autre. Les autres proposerent de partager chacun des trois Colléges dans les deux Villes; & d'autres aimoient mieux transporter les trois

collèges à Cologne ou dans quelque Ville voisine, afin que l'Assemblée représentât mieux une Diète. Chacun de ces Partis ayant ses avantages & ses inconvéniens, avoit aussi ses partisans & ses adversaires, de sorte que les Députés des Villes, loin de s'accorder avec les Impériaux & les *Electoraux*, ne pouvoient pas même convenir entre-eux, ce qui faisoit dans leur Assemblée une étrange confusion.

Cependant les Plénipotentiaires de l'Empereur & des Electeurs profitant de la division des Députés, s'assemblerent à Lengerik, entre Munster & Osnabrug, & firent un Decret pour former à Munster une véritable Députation, quoiqu'ils en supprimassent le nom. Ce Decret qui devoit être ensuite confirmé par Sa Majesté Impériale, portoit que l'Empereur convoqueroit expressément tous les Etats de l'Empire à Munster & à Osnabrug, pour y délibérer avec ses Ministres & ceux des Electeurs sur les affaires de la paix & de la guerre. Que quand la plupart des Députés seroient arrivés,

AN. 1645.

XXXI.

Les Impériaux font un Decret pour régler ce différend.

~~les trois Colléges auroient droit de~~  
 AN. 1645. suffrage comme aux Diètes ; mais qu'en attendant pour ne pas perdre de tems, les Electoraux & quelques uns des Députés qui étoient déjà présens, décideroient à Munster toutes les affaires. Ce Décret étant venu à la connoissance des Députés de Princes & des Villes, fit l'effet qu'il devoit naturellement produire ; ce fut d'exciter des plaintes ameres contre les Impériaux & les Electoraux : dont ce Décret n'étoit, disoit-on, qu'un artifice pour exclure les Députés du Traité, parce que l'Empereur différant, comme il le pouvoit aisément sous quelque prétexte affecté, de confirmer ce Decret, la plupart des affaires se trouveroient déjà terminées avant que les Députés fussent admis aux Délibérations.

## XXXII.

Les Suedois affecté de paroître neutres dans ce démêlé, ne purent enfin s'empêcher de faire éclater leur jalousie contre les François. Il ne purent voir sans un extrême chagrin qu'on voulût rendre Munster comme le centre des plus importantes négociations ; ce

Les Suedois affecté de paroître neutres dans ce démêlé, ne purent enfin s'empêcher de faire éclater leur jalousie contre les François. Il ne purent voir sans un extrême chagrin qu'on voulût rendre Munster comme le centre des plus importantes négociations ; ce



ai donneroit un nouveau mérite à France, & feroit regarder les Ambassadeurs comme les arbitres de la paix & les seuls défenseurs de la liberté Germanique, tandis qu'on verroit les Suedois abandonnés, & Osnabrug désert. Il est vrai que les Impériaux & les Electeurs prévoyant leur mécontentement, avoient contenti que les Députés des Electeurs de Mayence & de Brandebourg demeurassent à Osnabrug avec quatre adjoints, dont deux seroient tirés du Collège des Princes, & les deux autres de celui des Villes. Mais ce tempérament ne satisfaisoit pas les Suedois : car outre l'honneur qui en devoit revenir à la Suede si la plupart des Députés de l'Empire se ren-voient à Osnabrug pour y traiter à ombre de cette Couronne, ils se flattoient encore de se prévaloir de la conformité de Religion pour former dans le Corps des Députés Protestans une puissante brigade en faveur de la Suede, & par ce moyen donner la loi à tout l'Empire. Animés ainsi par l'intérêt, l'ambition & leur jalousie secrete, ils sollicitèrent vi-

AN. 1645.

AN. 1645.

vement les Députés de se ressentir du Decret de Lengerik comme d'un attentat commis contre la liberté & les droits les plus sacrés des Etats de l'Empire. Dans le doute même de succès de leurs sollicitations, ils proposerent aux Etats de faire indiquer une Diète générale à laquelle on communiqueroit de Munster & d'Onnabrug les points sur lesquels il faudroit délibérer, aimant mieux éloigner ainsi les Députés que de les voir s'établir à Munster avec plus d'avantage pour la France que pour la Suede. Mais les Protestans ne gouterent point cet expédient, craignant avec raison que l'Empereur ne fût le maître de cette Diète, & parce qu'il eût fallu d'ailleurs trop de tems pour l'assembler.

XXXIII.

Suite de la  
même contes-  
tation.

Les Princes proposerent d'autres expédients qui ne furent pas mieux reçus. On revint au sentiment de partager chacun des trois Colléges en laissant à chaque particulier la liberté de s'établir où il voudroit. Les Villes opinerent à se partager par Colléges entiers, ceux des Electeurs & des Villes à Munster, celui de

rinces à Osnabrug. Cette propo-  
sition étoit fondée sur ce que s'il étoit  
permis à chacun de demeurer où il  
voudroit, tous les Catholiques s'é-  
tablirent à Munster, & tous les  
Protestans à Osnabrug, ce qui cau-  
eroit infailliblement une espece de  
schisme dans le Corps Germanique,  
où l'on verroit pour ainsi dire éle-  
ver Autel contre Autel. Enfin les  
Députés qui étoient à Munster vou-  
lurent persuader à ceux d'Osnabrug  
de se réunir du moins pour quelques  
jours à Munster, où étoit le Direc-  
toire de Mayence & d'Autriche,  
afin de ne pas retarder la négocia-  
tion, sans préjudice de l'avenir. Les  
Députés d'Osnabrug y consentirent ;  
mais les Suedois leur firent changer  
de résolution dans la crainte qu'on  
ne les y retînt pour toujours, com-  
me c'étoit en effet le dessein des Im-  
périaux. La question fut ainsi agitée  
à plusieurs reprises toujours sans suc-  
cès. On ne voyoit parmi les Dépu-  
tés que cabales & brigues secretes  
entre les Partisans de la France &  
de la Suede, dont les uns s'effor-  
çoient d'entraîner les autres à Mun-

AN. 1645.

ter ou à Osnabrug ; & cependant étoit à craindre que l'Empereur n'profitât de ces divisions pour convoquer une Diète générale , & rompre par-là toutes les mesures des Alliés dont les Partisans auroient peut-être eu de la peine à détourner ce coup.

## XXXIV.

Le Comte d'Avaux propose un avis qui termine le différend.

Comme la France ne pouvoit que perdre dans le changement qu'on vouloit faire , parce que le Decret de Lengerik lui étoit favorable , le Comte d'Avaux en fit aux Suedois quelques plaintes modérées , en leur faisant entendre que ce Decret ne leur déplaisoit que parce qu'il transportoit à Munster le Corps qui devoit représenter l'Empire ; à cela les Suédois répondirent par de fausses protestations de désintéressement , & il fallut s'en contenter ; mais enfin les François voyant que le Decret de Lengerik ne pourroit subsister , ouvrirent un avis qui fixa toutes les irrésolutions , & fit le dénouement d'une scene si difficile à terminer. Ils firent donc comprendre à quelques-uns des Députés , que pour éviter la contrariété de sentimens que l'opposition d'intérêts & de Religion fe-  
roit

Lettre des  
Plénipot. à M.  
de Brienne ,  
30. Août 1645.

oit naître, si tous les Catholiques  
rangeoient d'un côté & tous les  
Protestans de l'autre : il étoit néces-  
saire qu'en faisant deux Assemblées  
il y eût dans chacune un égal nom-  
bre de Députés des deux Reli-  
gions, & même plus de Protestans  
à Munster qu'à Osnabrug, parce  
que les Suedois étant Protestans ;  
avoient toute liberté de parler en  
faveur de leur Religion, au lieu que  
la bien-séance ne le permettoit pas  
aux François. Qu'il falloit par con-  
séquent que les Protestans vinssent  
à Munster pour y soutenir eux-mê-  
mes leurs prétentions. Que les Fran-  
çois feroient goûter leurs raisons à  
ces Médiateurs plutôt comme en-  
tremetteurs, que comme Parties in-  
téressées. Que l'envie que la Fran-  
ce avoit de rendre les Protestans té-  
moins de sa conduite, étoit une  
bonne preuve de la droiture de ses  
prétentions. Qu'elle considéroit les  
Protestans d'Allemagne comme ses  
frères, séparés à la vérité de croyan-  
ce, mais unis d'affection & d'inté-  
rêt : au lieu que les Catholiques, quoique  
la charité & la commu-

AN. 1645.

AN. 1645.

» nion d'une même Eglise les ren  
 » dit tous freres , étoient à son gran  
 » regret ses ennemis les plus décl  
 » rés. Qu'ainsi la France étoit bie  
 » obligée de marcher avec retenu  
 » dans tous les points où la Religio  
 » étoit intéressée , mais qu'on n  
 » devoit pas douter que dans tou  
 » les autres elle n'assistât ses amis.

Ce discours ayant été rapporté  
 l'Assemblée , fit beaucoup d'hon  
 neur aux François , & eut tout l'e  
 fet qu'ils pouvoient desirer. Car les  
 Députés s'accordant enfin sur un  
 point qui les divisoit depuis si long  
 temps , firent un Decret par lequel  
 il fut réglé que chacun des trois Co  
 lèges seroit partagé dans les deux  
 Villes ; & afin que tous les Catho  
 ques n'allassent point à Munster ,  
 tous les Protestans à Osnabrug ,  
 fut résolu que les uns & les autres  
 s'établissent en égal nombre dans  
 les deux Villes , & qu'ils se commu  
 niqueroient leurs délibérations pour  
 terminer les affaires d'un commun  
 accord , avec la liberté de passer  
 quelquefois de l'une à l'autre Ville  
 selon le besoin. Ce Decret dé

aux Impériaux, aux Electeurs & aux Médiateurs mêmes ; mais après plusieurs oppositions inutiles il fut enfin accepté, & les trois Colléges se partagerent de la maniere qu'on peut voir à la fin de ce Volume dans la Liste des Plénipotentiaires qui composoient les deux Assemblées.

Mais à peine cette querelle eut-elle été terminée qu'il s'en éleva une autre qui ne fut guères moins vive par l'animosité des Parties, ni moins dangereuse par les suites qu'on en appréhenda. Les Impériaux seconderent des Députés Catholiques qui étoient à Munster, prétendirent exposer des Délibérations les Députés de l'Administrateur de Magdebourg, du Comte de Nassau Sarbruck, du Marquis de Bade-Durlach & de la Landgrave de Hesse-Cassel. Le secret de cette cabale, disent les Auteurs contraires à la Maison d'Autriche, étoit que les Impériaux vouloient gagner du temps pour concerter leurs réponses aux propositions des François & des Suedois, & les raisons qu'ils en apportèrent furent que le Duc de Saxe qui possédoit

AN. 1645.

XXXV.

Contestation entre les Impériaux & quelques Députés de l'Empire.

AN. 1645. l'Archevêché de Magdebourg sou  
le nom d'Administrateur, avoit droit  
tout au plus d'assister aux Assem  
blées de son Cercle, & nullement  
aux Diètes où les Princes Protestans  
qui possédoient des Evêchés n'a  
voient ni rang ni voix délibérative  
Aux autres, sur tout à la Lantgra  
ve de Hesse, ils objectoient qu'i  
étoient Alliés des ennemis de l'Em  
pereur & de l'Empire, ennemis eux  
mêmes qui avoient les armes à la  
main, & qui par conséquent ne pou  
voient être admis aux Délibérations  
Cette question partagea de nouvea  
tous les Députés. Ceux de Munst  
s'obstinèrent pour l'exclusion, ceu  
d'Osnabrug se déclarèrent pour l'a  
mission. Ceux ci étoient secondés p  
les Suedois qui faisoient avec a  
deur toutes les occasions de favori  
ser les Protestans, & par les Fran  
çois même qui s'intéressoient en pa  
ticulier pour la Lantgrave de He  
leur fidele Alliée. On représenta a  
Impériaux que le droit de cette Pri  
cesse étoit avoué par eux - même  
dans les saufconduits qu'on lui avo  
accordés, d'autant plus que ni elle



Le Prince son époux n'avoient jamais été mis au ban de l'Empire. On ne manqua pas non plus de raisons pour appuyer le droit des autres exclus, & les Etats ou Députés d'Osnabrug firent une Députation à ceux de Munster pour chercher ensemble quelque voie d'accommodement. Mais leurs représentations ayant été inutiles, on s'aigrit de part & d'autre. Les Députés d'Osnabrug menacerent d'abandonner la négociation, si on s'obstinoit à exclure les Etats qu'ils vouloient faire admettre. Ceux de Munster répondirent qu'ils romproient les premiers l'Assemblée, si on les admettoit, & les François de leur côté protestèrent qu'ils ne parleroient plus de paix ni de négociation jusqu'à ce qu'on eût terminé cette affaire d'une manière qui satisfît les exclus, surtout la Lantgrave de Hesse.

On étoit ainsi sur le point de voir rompre la négociation pour un incident qui paroissoit fort indifférent pour le bien de l'Europe. Mais il est ordinaire dans les Conseils ou présidence la plus sage, & lorsqu'on risque trop de part & d'autre, de voir des senti-

AN. 1645.

XXXVI.  
Ce différend est accommodé.

AN. 1645.

mens plus modérés succéder aux premières faillies. On chercha à rapprocher par des tempéramens, & chacun céda quelque chose du sien pour ne pas tout perdre. On convint que les Députés de Nassau Sarbruck & de Bade-Dourlach seroient admis aux Délibérations, condition qu'ils déclareroient aux Ambassadeurs Impériaux qu'ils reconnoissoient l'Empereur pour leur Chef légitime, ce qui fut aussitôt exécuté. Que l'Administrateur de Magdebourg auroit séance sur un banc de travers entre celui des Princes Ecclésiastiques & celui des Séculiers, & qu'il donneroit son suffrage après les Députés d'Autriche, de Bavière & de Bourgogne, sans que cet exemple pût tirer à conséquence pour les autres Princes Protestans possesseurs d'Evêchés ou d'autres Bénéfices Ecclésiastiques; & pour le Lantgrave de Hesse-Cassel on convint aussi que ses Députés eussent droit de suffrage, mais seulement dans les délibérations qui regarderoient le bien commun de l'Empire, & non dans les autres où il s'a

droit de la guerre & des Intérêts de la Princesse. C'étoit le tempérament que les François avoient eux-mêmes proposé.

Comme ces différends particuliers retardoient la négociation par les divers incidens qu'ils faisoient naître, ils auroient aussi interrompu la suite de cette Histoire, si je n'avois prévu cet inconvénient par la précaution que j'ai prise de les raconter d'avance, afin que rien ne m'arrête dans le détail des négociations où je vais entrer.

Le grand objet qui occupoit les Plénipotentiaires de France étoit de composer une seconde proposition plus détaillée que celle qu'ils avoient déjà présentée : objet important qui devoit faire le fondement du Traité, & qu'il falloit ménager avec beaucoup d'adresse & de précautions, pour plusieurs raisons particulières dont l'exposition va développer de plus en plus toute la politique de la Cour de France. On a pu remarquer dans l'extrait que j'ai fait de l'instruction des Ambassadeurs de France, que le Roi pour faire con-

AN. 1649.

XXXVII.

La France exclut du commencement de la négociation les intérêts des Portugais & des Catalans.

AN. 1645.

noître son défintéressement , vouloir qu'on commençât la négociation par les interêts de ses Alliés. On en exceptoit cependant ceux de Catalogne & de Portugal. Ce n'est pas que la France ne fût persuadée qu'il lui étoit extrêmement avantageux de protéger des peuples , sur-tout le Portugais , dont le soulèvement affoiblissoit si considérablement la Monarchie Espagnole. Après la perte des Pays-Bas & du Portugal , il n'estoit plus à l'Espagne de tous ces vastes Domaines qu'elle avoit engloutis , que l'Italie seule qu'elle ne pouvoit pas même espérer conserver long-temps , destituée des secours qu'elle trouvoit auparavant dans les Provinces qu'elle avoit perduës. Par là l'équilibre se trouvoit rétabli dans l'Europe , & la France commençoit à balancer cette Puissance autrefois si formidable de la Maison d'Autriche. Mais il étoit dangereux de commencer la négociation par une affaire si délicate. La France en exigeoit des Espagnols qu'ils approuvassent dans les pleinpouvoirs la clause générale d'*Alliés & d'Adhérens* , a

rien en vuë d'y faire comprendre  
ans la suite les Portugais ; mais elle  
ardoit sur cela un profond silence  
ar les raisons que j'ai dites ailleurs ,  
ersuadée qu'il falloit du moins ar-  
endre que le Roi d'Espagne eût en-  
oyé ses pleinpouvoirs , de peur qu'il  
e refusât absolument de les donner  
ans la forme dont on étoit conve-  
u , si par un zèle précipité on ré-  
veilloit la haine & la jalousie de la  
nation Espagnole , en faisant fi-  
tôt mention des Portugais. Cette affai-  
re avoit outre cela des difficultés si  
nsurmontables , que c'eût été don-  
ner occasion aux ennemis de la Fran-  
ce de l'accuser de ne vouloir pas la  
paix. C'eût été décourager les Prin-  
ces & les Etats de l'Empire qui au-  
roient vû avec chagrin commencer  
la négociation par un intérêt qui leur  
étoit tout-à-fait étranger. Ils en au-  
roient conçu un mauvais augure de  
l'Assemblée de Munster & du zèle  
de la France pour leurs intérêts. Ils  
auroient songé à faire leur accom-  
modement particulier. Enfin il étoit  
de l'avantage même des Portugais  
d'attendre pour le succès de leur né-

AN. 1645.

gociation l'arrivée des Députés de  
 Provinces Unies, dont les instance  
 devoient donner un nouveau poid  
 aux sollicitations des François. On  
 avoit même lieu d'espérer qu'après  
 qu'on auroit réglé les différends de  
 l'Allemagne, de l'Italie & des au  
 tres parties de l'Europe, on enga  
 geroit aisément tous les Princes &  
 le Pape à leur tête, comme le Per  
 commun de la Chrétienté, à em  
 ployer leurs bons offices pour étein  
 dre la seule étincelle qui resteroit de  
 l'embrasement général, afin que la  
 paix fût véritablement universelle  
 comme elle en devoit porter le nom.

XXXVIII.  
 Son premier  
 dessein étoit  
 de commen  
 cer par les af  
 faires d'Italie.

L'exclusion étant ainsi donnée au  
 Portugais, il restoit à délibérer si on  
 commenceroit par les affaires d'Ita  
 lie ou par celles d'Allemagne. L'ins  
 truction des Ambassadeurs François  
 portoit qu'il falloit commencer par  
 les affaires d'Italie. Comme c'étoit  
 la première source de la guerre,  
 paroïssoit juste d'en faire le premier  
 objet de la négociation, d'autant  
 plus qu'il étoit à craindre qu'après  
 qu'on auroit réglé les affaires d'Al  
 lemagne, les Princes de l'Empire

les Alliés de la France ne négligassent celles de l'Italie, & que la France ne se vît ainsi obligée de les terminer avec peu d'avantage, ou même avec perte. Enfin comme il importoit beaucoup à la France de ménager l'affection des Princes d'Italie, ceux-ci devoient toujours lui avoir gré du zèle qu'elle témoignoit pour leur procurer la paix, quand même la négociation ne réussiroit pas.

Ces raisons paroissoient solides au Cardinal Mazarin lorsqu'il raisonnoit dans son cabinet & qu'il envisageoit le Traité de Munster en speculation. Mais lorsque les Plénipotentiaires arrivés sur les lieux, virent par eux-mêmes l'état des affaires & la disposition des esprits, ils en jugerent tout autrement. « Je suis d'avis, dit le Comte d'Avaux presqu'aussi-tôt qu'il fut arrivé à Munster, qu'on entame la négociation par les affaires d'Allemagne, parce que l'Empereur ne pourra pas refuser d'écouter les propositions qu'on lui fera sur cette matiere, sans faire beaucoup de tort à son

AN. 1645.

XXXIX.  
Les Plénipotentiaires la déterminent à commencer par les affaires d'Allemagne.

*Lettre du Comte d'Avaux à le Reire, le 30 Avril 1645.*

---

AN. 1645.

» parti : au lieu que si la négocia-  
» tion vient à se rompre pour les in-  
» térêts de la France en Italie, l'  
» France se décréditera entierement  
» dans l'esprit des Allemands. » Les  
Allemands, disent ailleurs les Plé-  
nipotentiaires, » seront peu touché  
» du zèle de la France pour la pai-  
» de l'Italie. Ils se plaindront & il-  
» seront crus. » Une considération  
encore plus importante obligea la  
Cour de France de changer son pre-  
mier projet. C'étoit la passion extrê-  
me & l'espérance qu'elle avoit de ga-  
gner le Duc de Baviere, de le faire  
rentrer dans ses vuës secrètes, & de  
l'engager à appuyer ses prétentions  
dans le Traité. Or pour réüffir dans  
ce dessein, il falloit extrêmement  
ménager l'esprit de ce Prince. On  
ne pouvoit pas manquer de l'aliéner  
en préférant dès le commencement  
de la négociation les intérêts de l'I-  
talie à ceux d'Allemagne. Les Sue-  
dois & tous les autres Alliés en au-  
roient aussi pris de l'ombrage, de-  
forte qu'il fut enfin résolu de com-  
mencer par les affaires d'Allema-  
gne.



Les François avoient déjà eu sur ce sujet plusieurs conférences avec les Suedois & les autres Alliés, pour concerter ensemble leur conduite sur un même plan, afin de ne rien demander de plus ou de moins les uns que les autres, & de marcher pour ainsi dire toujours serrés pour être mieux en état de se soutenir mutuellement. Il falloit d'ailleurs donner à la proposition un air de modération qui la rendît plausible; & la revêtir de toutes les apparences d'un zèle sincere pour les intérêts des Allemands, afin que ceux-ci par un juste retour s'intéressassent aussi pour la satisfaction de la France. Pour cela les Plénipotentiaires de France imaginèrent avec beaucoup d'esprit un expédient qui sembloit promettre tout l'effet qu'on désiroit, mais qui ne laissa pas d'être le sujet d'un combat de politique entre eux & le Cardinal Ministre. Voici quelle étoit la pensée des Plénipotentiaires.

• Ils proposerent à la Cour de France de déclarer que le Roi pour prouver tout à la fois & le desir sincere qu'il avoit de faire la paix, & le dé-

**XL.**  
Les Plénipotentiaires de France proposerent leur projet à la Cour.

AN. 1645.

Lettre des  
Plénip. à M.  
de Brienne ,  
22. Nov.  
3644.

l'intéressement avec lequel il faisoit la guerre , étoit prêt de retirer toutes ses troupes de l'Allemagne , & de rendre toutes les conquêtes qu'il y avoit faites , pourvû que l'Empereur accordât une amnistie générale à tous les Etats de l'Empire , & consentît de son côté à rétablir toutes choses en l'état où elles étoient en 1618. Cette déclaration , disoient-ils , *devoit toucher le cœur de tous les Allemands.* Elle devoit convaincre toute l'Europe que le Roi de France ne désiroit en effet que la liberté & la paix de l'Empire. Elle devoit en même-temps détruire les impressions désavantageuses que la Maison d'Autriche s'efforçoit de donner de la négociation de Munster ; & enfin rien n'étoit plus conforme aux protestations que les François avoient si souvent faites de bouche & par écrit , de n'avoir d'autre vuë dans cette guerre que le rétablissement de la liberté Germanique , & l'abaissement de cette grande puissance dont les Empereurs abusoient pour l'opprimer. Au reste , ajoutoient les Plénipotentiaires , pour

prévenir l'objection qu'on pouvoit leur faire , que c'étoit acheter bien cher un peu de réputation , il n'étoit point à craindre que l'Empereur les prît au mot , parce qu'il ne consentiroit jamais à rendre le Royaume de Boheme électif comme il étoit en 1618. & que le Duc de Baviere ne pourroit jamais se résoudre à restituer le haut Palatinat , ni la dignité Electorale ; de sorte que la France auroit ainsi tout le mérite de la proposition sans en courir les risques.

AN. 1645.

Une seule chose embarrassoit les Plénipotentiaires ; c'est qu'ils doutoient si les Suedois approuveroient leur proposition , & consentiroient à en faire une pareille de leur côté. Car en cas qu'ils ne le fissent pas , la déclaration des François ne pouvoit être regardée que « comme « une forfanterie. » Or les Suedois , disoient-ils , « sont si attachés en « toutes occasions à leurs intérêts par- « ticuliers , qu'on ne peut pas se ré- « pondre de les engager seulement à « faire semblant quelque temps de « les abandonner pour l'intérêt pu- « blic. » En effet lorsqu'on consulta

AN. 1645.

quelque temps après les Suedois, ils répondirent qu'ils consentoient à la demande de l'Amnistie & du rétablissement de toutes choses comme en 1618. mais qu'ils n'approuvoient pas la proposition d'abandonner l'Allemagne. Le Cardinal Mazarin fut aussi de leur avis. Quelque spécieuse que parût la proposition imaginée par les Plénipotentiaires, quand on ne l'envisageoit que par l'idée qu'elle devoit donner du désintéressement de la France, le Cardinal y trouva des inconvéniens considérables par cet endroit-là même & par plusieurs autres.

## XLI.

Le Cardinal Mazarin y trouve des inconvéniens.

Lettre de M. de Brienne aux Plénipot. 26. Novembre. 1644.

Lettre du Card. Mazar. aux Plénipot. 19. Novembre 1644.

Premierement il ne jugea pas qu'il fût de la bonne politique de paroître si disposé à renoncer à toutes les conquêtes. C'étoit autoriser les ennemis à en demander la restitution, & affoiblir en quelque façon les droits de la France, lorsqu'on viendroit dans la suite à en faire la demande. Par-là on offensoit les Suedois aux droits desquels cette proposition ne nuisoit pas moins qu'à ceux de la France. Comme ils refusoient de faire de leur côté une semblable déclara-

ation, leur silence devoit les rendre odieux en les faisant paroître plus intéressés que les François; ou s'ils se déterminoient à la faire pour suivre malgré eux l'exemple de leurs Alliés, il seroit toujours vrai de dire que les François les auroient engagés à faire une démarche qui tendoit directement à leur ruine, & à la perte de tous les avantages qu'ils avoient acquis en Allemagne, tandis que l'Empereur lui même plus favorable à leurs prétentions, leur avoit souvent fait espérer qu'il leur abandonneroit la Poméranie. C'étoit enfin reduire au désespoir tous les Alliés, & les mettre dans la nécessité de faire avec l'Empereur des accommodemens particuliers, pour conserver du moins une partie de leurs avantages & pour mettre leurs intérêts à couvert. Secondement, si par une contre-ruse, comme il arrive souvent, les Impériaux acceptoient la proposition, les François se trouvoient obligés ou de manquer à leur parole, ce qui seroit honteux à la France, ou de la tenir, ce qui lui seroit préjudiciable. Or il étoit

AN. 1645.

à craindre que les Impériaux ne fissent en effet semblant d'accepter la proposition, parce qu'ils en appercevroient aisément l'artifice, personne ne pouvant se persuader que la France fit sincèrement une proposition contraire à ses intérêts. Troisièmement, elle faisoit perdre en un moment tout le fruit des négociations secrètes qu'on faisoit avec le Duc de Baviere, en déconcertant toute sa politique. Car ce Prince ne pouvoit espérer d'être secondé de la France pour obtenir par le Traité les avantages qu'il souhaitoit, qu'autant qu'il seconderoit lui-même la France pour lui faire accorder des conditions avantageuses. C'étoit là le noeud de la bonne intelligence qui commençoit à se former entre lui & la France. Or une proposition si désintéressée de la part des François rompoit toutes ses mesures, & faisoit évanouir ses espérances. Le Roi ne demandant rien en Allemagne, le Duc n'avoit plus rien à demander au Roi, & on le mettoit dans la nécessité de tourner ses vuës d'un autre côté. Il est vrai qu'on pouvoit

aire entendre secrètement à ce Prince & aux Alliés que la proposition se feroit que pour embarrasser les ennemis, sans dessein d'en poursuivre l'exécution. Mais outre qu'on pouvoit aisément trahir le secret, il étoit à craindre qu'une telle conduite ne fît maître dans leurs esprits de fâcheux soupçons. Quatrièmement, enfin la proposition devoit choquer tous les Allemands qu'on abandonnoit par là au pouvoir absolu de la Maison d'Autriche, après tant de protestations qu'on avoit faites d'un si grand zèle pour leur liberté. Car si les Princes d'Italie étoient bien aises de voir les François maîtres de Pignerol, & à portée de les défendre contre l'ambition de la Maison d'Autriche, les Allemands ne devoient pas moins souhaiter de les voir établis dans quelques postes avantageux qui leur donnassent la facilité de courir à leur défense, lorsqu'on entreprendroit de les opprimer.

Telles furent les raisons que le Cardinal Mazarin opposa au projet des Plénipotentiaires; & quoiqu'elles ne soient pas toutes également

XLII.  
Réponse des  
Plénipotentiaires.

~~\_\_\_\_\_~~  
 AN. 1645. solides, on y voit des traits de cette politique profonde & adroite qui caractérisoit cet habile Ministre. Mais prévenus en faveur de leur opinion les Plénipotentiaires ne crurent pas devoir se rendre. Pour se justifier de l'espèce de reproche qu'on leur faisoit de paroître trop faciles à céder les conquêtes d'Allemagne, ils répondirent que loin d'avoir jamais eu la pensée, de les abandonner, ils imiteroient plutôt la fermeté du Chancelier Olivier, qui voyant qu'on vouloit proposer dans le Conseil la restitution des trois Evêchés, dit hautement que son avis étoit qu'on fit trancher ia tête au premier François qui feroit une semblable proposition. Ils ajouterent que s'ils avoient proposé d'offrir à l'Empereur la restitution des conquêtes, ce n'étoit que dans la supposition que l'Empereur ne l'accepteroit pas aux conditions auxquelles on la lui offriroit, n'étant pas en effet vraisemblable que Ferdinand voulût consentir à rendre le Royaume de Bohême électif, & le Duc de Baviere à restituer le haut Palatinat, ni même qu'on pût

*Vittorio Siri  
 tom. 5. del  
 Merc. part. 2.*



entreprendre, après tant de changements survenus, de rétablir les choses comme en 1618. Qu'en tout cas l'on craignoit que l'Empereur par une extrême passion de recouvrer ses places n'acceptât la proposition, il étoit aisé d'y mettre tant de conditions & de limitations, & de la retirer de tant de formalités que l'exécution en seroit impossible; qu'on pourroit par exemple y ajouter plusieurs demandes sur la forme de l'élection du Roi de Bohême, ou pour la rendre plus libre, ou pour empêcher que la Couronne ne pût se perpétuer dans la même Maison: Qu'on pourroit encore ajouter que la France demeureroit en possession des Places qu'elle avoit conquises, jusqu'à ce que les Seigneurs & les Barons de Bohême fussent en pleine liberté. Que le refus que l'Empereur feroit d'accepter la proposition, le rendroit seul coupable aux yeux de toute l'Allemagne du retardement de la paix, justifieroit les armes de la France, & lui donneroit droit après l'offre généreuse qu'elle auroit faite pour le bien de l'Empire, de retenir tou-

tes ses conquêtes pour sa sûreté particulière. Que cette proposition loit d'aliéner le Duc de Baviere, l'obligeroit à se rapprocher de la France & à la servir dans ses prétentions secretes pour l'engager à se désister d'une proposition si préjudiciable à ses intérêts. Qu'après tout, quoiqu'ils fussent persuadés qu'il ne falloit pas négliger le Duc de Baviere, ils avoient de la peine à croire qu'il pût jamais se lier sincerement avec la France, parce que sa naissance, la situation de ses Etats, & la considération de ses enfans prêts à tomber sous la tutelle de l'Empereur, étoient autant de liens qui l'attachoient tellement à la Maison d'Autriche, que la force seule pouvoit l'en détacher; & que peut-être ce Prince souhaitoit lui-même qu'on prît cette voie, parce qu'étant Prince de l'Empire & beau-frere de l'Empereur, il ne pouvoit avec honneur changer de parti sans un prétexte plausible. Que par rapport aux Allemands qu'on craignoit d'offenser, il falloit mettre beaucoup de différence entre les Princes d'Allemagne & ceux d'Ita-

*Lettre des  
Plénipot. au  
Card. Mazar.  
14. Janvier  
1645.*

ie. Que ceux-ci plus politiques & plus éclairés sur leurs véritables intérêts, étoient bien aises de voir les François s'établir dans leur voisinage par l'espérance d'en tirer du secours dans le besoin; mais que les Princes Allemands ne souffroient qu'avec une peine extrême que des Etrangers démembraffent l'Empire, préférant par un zèle de nation la conservation du Corps dont ils étoient membres, à tous les avantages particuliers qu'ils pouvoient retirer de la division: d'où les Plénipotentiaires concluoient que la proposition de rendre toutes les conquêtes d'Allemagne, loin de choquer les Princes Allemands, seroit reçue de la plupart avec applaudissement.

Cependant par déférence pour le sentiment du Cardinal Ministre, & pour donner en effet à la proposition plus d'apparence de sincérité, ils proposerent d'y ajouter une clause pour ne pas paroître abandonner les intérêts de la France & de ses Alliés. C'étoit de demander avec le rétablissement de toutes choses comme en 1618. une satisfaction hon-

XLIII.  
Ils adoucissent leur proposition qui est agréée de la Cour & des Suédois.

AN. 1645.

nête pour les deux Couronne alliées & une garantie suffisante de l'exécution du Traité. Ce tempérament plut aux Suedois, & le Baron Oxenstiern étant encore à Munster, témoigna qu'il l'agréoit. Car comme la proposition n'avoit d'abord déplu aux Suedois que parce qu'on n'y faisoit aucune mention de la satisfaction des Couronnes, dès qu'on leur proposa d'y ajouter cette clause, ils l'adoptèrent sans difficulté, & résolurent d'en faire une semblable de leur côté, convenant pourtant qu'il faudroit dans le cours de la négociation se relâcher sur le rétablissement de toutes choses comme en 1618. à proportion que leurs ennemis se rendroient faciles sur la satisfaction des deux Couronnes, parce qu'en effet ce dernier point étoit l'objet principal, & que l'autre n'étoit qu'un moyen d'y parvenir plus aisément. La Cour de France & le Cardinal lui-même approuva aussi dans la suite ce projet, & ce fut sur ce fondement que les Plénipotentiaires François concerterent en général avec le Baron Oxenstiern les

points

points qui devoient faire la principale matiere de la proposition. Ils se réduisoient à quatre articles fondamentaux, par lesquels les deux Couronnes devoient demander une Amnistie générale & non limitée : le rétablissement de toutes choses en Allemagne comme en 1618. une garantie suffisante pour la sureté du Traité, & une satisfaction pour les deux Couronnes proportionnée à leurs progrès & aux dépenses qu'elles avoient faites. C'étoit là, comme on verra, la pierre quadrangulaire de toute la négociation, qui roula toujours en effet sur ces quatre points, comme on verra dans la suite.

Ce projet ainsi arrêté entre les François & les Suedois fut suivi d'une autre résolution qu'ils prirent de concert. Ce fut d'inviter encore par une troisième lettre circulaire les Princes & les Etats de l'Empire à se rendre au Congrès. (†)

Mais à peine le Baron Oxenstiern eut-il parti de Munster, que le Cardinal Mazarin ignorant apparemment ce qui s'étoit passé entre les

AN. 1645.

XLIV.  
Troisième  
lettre circulaire aux  
Princes &  
aux Etats de  
l'Empire.

XLV.  
Le Cardinal  
Mazarin en-  
voye aux Plé-  
nipotentiai-  
res de France  
un écrit pour

†) Voyez cette lettre à la fin de l'Ouvrage.

**AN. 1645.**  
être présenté  
aux ennemis.

Plénipotentiaires de France & celui de Suede, envoya aux Comtes d'Avaux & de Servien une proposition ou écrit qu'il avoit fait dresser dans le Conseil du Roi avec beaucoup de soin & d'attention, pour commencer disoit il, la négociation, pour faire cesser les Plaintes des Médiateurs & justifier la premiere proposition en expliquant avec quelque adoucissement les termes qui avoient déplu aux ennemis. L'écrit étoit accompagné de remarques qui en justifioient tous les articles, & d'un ordre exprès aux Plénipotentiaires de le communiquer au plutôt aux Médiateurs après en avoir conféré avec les Suedois. (†)

**XLVI.**

Jugement  
des Plénipotentiaires sur  
cet écrit.

Cet écrit ou espèce de proposition qui étoit aussi vague que la premiere, & qui par conséquent ne devoit rien produire de plus solide surprit les Plénipotentiaires François; & ils n'eurent pas de peine à prévoir qu'elle ne seroit pas du goût des Suedois; car outre qu'ils sembloient alors avoir assez peu d'envie d'avancer le Traité, parce que leur

(†) On trouvera cet écrit à la fin de l'Ouvrage.

armes étoient triomphantes , ils étoient dans l'impossibilité de faire de leur côté une semblable proposition , leur négociation étant arrêtée par un différend particulier qu'ils avoient avec les Impériaux. Il s'agissoit d'un saufconduit pour la Ville de Stralsund. Les Impériaux le refusoient , parce que cette Ville n'étant que *Ville mediate* de l'Empire , elle n'étoit point , disoient-ils , comprise dans le Traité préliminaire ; à quoi ils ajoutoient que si on recevoit dans l'Assemblée les Députés de toutes les Villes tant *mediates* qu'*immédiates* , ce ne seroit plus une Assemblée réglée , mais une *cohue* : j'adopte encore leur expression. ( † ) Les Suédois au contraire soutenoient que le Traité préliminaire ne faisoit point une distinction expresse des États *mediats* & *immédiats* de l'Empire , tous les Alliés des Couronnes étoient compris. On s'obstina de part & d'autre , & les Suédois qui n'étoient pas fâchés d'avoir un prétexte pour attendre un plus grand

( † ) *Congregatio taurorum in vaccis populorum.*  
expression tirée du Pseaume 67.

AN. 1645.

nombre de Députés des Etats de l'Empire, refusoient d'entrer en matière jusqu'à ce qu'on les eût satisfait sur ce point.

XLVII.

Opposition  
des Suedois à  
l'écrit du Car-  
dinal Maza-  
rin.

Mais le Comte d'Avaux pressé par les ordres de la Cour, ne laissa pas de faire le voyage d'Osnabrug pour communiquer aux Suedois le nouvel écrit, & pour s'éclaircir en même temps avec eux sur quelques matières importantes. C'étoient la ligue d'Allemagne projetée par le Cardinal Mazarin, une prétendue négociation secrète des Suedois en Angleterre, le mariage du Roi de Pologne avec la Reine de Suede, & les demandes que les deux Couronnes Alliées devoient faire dans le Traité. Les Suedois voulurent d'abord que le Comte d'Avaux leur laissât l'écrit pour l'examiner; mais il leur persuada de se contenter qu'il leur en fît la lecture. Dès que les Suedois l'eurent entendu, ils représentèrent au Comte que la proposition ne contenoit que *des complimens qui ne produiroient aucun bon effet*. Qu'il étoit inutile de faire une proposition si vague, & qu'il falloit proposer que

*Lettre des  
Plénipoc. à M.  
de Brienne,  
3. Mars 1645.*

*Puffendorff.  
rerum Suecic  
L. XVI.*

*Vittoria Siri  
Part. 3.*



ques conditions du moins en termes généraux ; mais qu'il seroit pernicieux de le faire dans les conjonctures présentes avant l'arrivée des Députés qu'on attendoit, parce qu'ils n seroient infailliblement offensés. Le Comte d'Avaux avoit prévu l'objection, & répliqua qu'il s'agiroit moins d'entrer en matière, que de donner quelque satisfaction aux Médiateurs, & d'éviter le reproche qu'on faisoit aux Alliés de vouloir retarder la paix. Qu'après tant d'invitations les Princes & les Etats ne devoient pas trouver mauvais qu'on commençât enfin la négociation sans eux. Que les ennemis se prévaloiént de ces longs retardemens ; & que plusieurs croyoient même qu'il seroit plus honorable & plus avantageux aux deux Couronnes de traiter par les-mêmes des intérêts des Etats de l'Empire, d'autant plus que cet expédient abrégeroit les longueurs évitables dans une si grande multitude de Députés.

Rien n'étoit dans le fond plus contraire aux véritables sentimens du Comte d'Avaux ; son objet étoit

XLVIII.

Le Comte d'Avaux promet aux Suédois de diffé-

AN. 1645.  
 rer de présen-  
 ter l'écrit.

de persuader les Suedois , consé-  
 quement aux ordres de la Cour.  
 se prévalut habilement d'un faux a-  
 qu'on avoit donné à Salvius , que  
 Pape formoit avec le Prince Th-  
 mas & d'autres Princes d'Italie u-  
 ligue contre la France ; mais tou-  
 ses remontrances furent inutiles ,  
 le Comte eut besoin de toute sa  
 adresse pour résister non-seuleme-  
 aux raisons , mais encore au nombre  
 de ses adversaires. Car il n'étoit se-  
 tenu que par le seul Baron de Rort-  
 au lieu que les deux Ambassadeurs  
 de Suede étoient secondés des Dé-  
 putés de Hesse , de Lunebourg  
 de quelques autres qui étoient tou-  
 dans les mêmes sentimens. Ce fut  
 sur eux que les Suedois se déchargè-  
 rent adroitement de l'embarras  
 ils étoient de répondre aux vives in-  
 stances du Comte d'Avaux , disant  
 qu'à toute extrémité il falloit leur  
 demander leur consentement. Alors  
 tous ces Députés , comme de concert  
 & préparés sans doute par les  
 Suedois , redoublèrent leurs instan-  
 ces pour persuader au Comte de  
 faire aucune proposition avant l'ar-

ée des Députés des Electeurs & des Villes qu'on attendoit. Les Suedois qui sçavoient qu'outre les Députés de Hesse, de Mekelbourg, de Lunebourg & des Villes Hanséatiques qui étoient déjà arrivés, la plupart des autres se préparoient à venir au Congrès, & même quelques Princes en personne, comme le Duc Guillaume de Veymar & un Prince d'Anhalt, insisterent d'autant plus sur la nécessité de ce délai, qu'ils espéroient que cela prévaloit encore mieux que les François de la présence des Députés. Tant de résistance triompha du moins en partie de la fermeté & des raisons du Comte d'Avaux. Tout ce qu'il put obtenir fut qu'on n'attendoit l'arrivée que des Députés de Mayence, de Brandebourg & du Cercle de Franconie : les deux premiers parce qu'ils étoient expressément nommés dans le Traité préliminaire, les autres parce que leur présence seroit fort utile aux deux Couronnes ; & pour leur donner le temps de se rendre, le Comte d'Avaux promit de ne faire la nouvelle proposition qu'après trois ou quatre semaines.

AN. 1645.

AN. 1645.

XLIX.

Il tâche de découvrir le projet des Suedois sur les conditions de la pain.

*Puffend.  
rerum Suecic.  
L. XVI.*

Après cette première contestation le Comte d'Avaux entama d'autres matières. Il s'appliqua sur-tout à pénétrer, s'il étoit possible, les demandes que la Suede vouloit faire dans le Traité. Car les François & les Suedois étoient aussi réservés sur ce point les uns avec les autres, qu'avec les ennemis mêmes. Cette conduite qui paroît si contraire à la confiance mutuelle que des Alliés doivent avoir les uns pour les autres ne laisse pas d'être fondée en raison parce qu'on peut de part & d'autre abuser d'une telle connoissance pour faire de nouvelles demandes auxquelles on n'auroit pas songé, & rendre par-là la négociation plus difficile ou même pour se susciter des obstacles les uns aux autres, ce qui arrive quelquefois entre ceux du même parti, parce qu'il est difficile qu'ils soient parfaitement exempts de jalousie. Quelques rusés que le Comte d'Avaux employât pour arracher aux Suedois quelque partie de leur secret, il ne put rien découvrir. Il leur laissa quelquefois comme entrevoir des modèles de conditions que l'

rance pourroit, disoit-il, proposer  
aux Impériaux & aux Espagnols. Il  
fusoit avec affectation de les leur  
montrer écrites : il se contentoit d'en  
parler dans la conversation quelques  
mots équivoques en apparence. Il  
ignoit de craindre d'en avoir trop  
dit. Il faisoit semblant de laisser  
échapper son secret pour découvrir  
celui des Suedois ; mais ce fut inuti-  
lement. Ceux-ci se tinrent toujours  
sur leurs gardes, sur-tout avec un  
homme dont Salvius connoissoit l'a-  
dresse & la pénétration dangereuse  
dans cette espèce de combat.

La seule chose que le Comte d'A-  
ulx découvrit dans les sentimens  
des Suedois, ce fut une partialité  
sans bornes pour leur Religion, jus-  
qu'à avancer que l'équilibre des deux  
religions en Allemagne pouvoit  
seule rendre la paix sûre & durable.  
Qu'il falloit introduire cet équilibre  
dans le Collège Electoral, dans la  
Chambre Impériale de Spire & dans  
le Conseil Aulique, parce que sans  
cela l'Empereur conserveroit tou-  
jours une trop grande autorité. M.  
Johelme, Résident de Hesse à la

AN. 1645

L.  
Zèle des Sue-  
dois pour la  
Religion Pro-  
testante.

Lettre des  
Plénip. à M.  
de Brienne  
3. Mars 1645.

Lettre de M.  
de Brienne aux  
Plénipot. 29.  
Avril 1645.

---

**AN. 1645.**

Cour de France, présenta peu de tems après à M. de Brienne un Mémoire qui tendoit à la même fin & par lequel il faisoit connoître que le dessein des Protestans étoit d'unir dans le Traité les intérêts des deux Religions Protestante & Calviniste pour leur ménager les mêmes avantages aux dépens de la Religion Catholique. Au lieu d'un expédient peu certain pour assurer l'exécution du Traité, & si préjudiciable à la Religion Catholique, le Cardinal Mazarin avoit imaginé, comme j'ai dit ailleurs, de faire entre les Princes d'Allemagne Catholiques & Protestans, une ligue par laquelle ils s'engageroient à garantir le Traité & à se déclarer contre ceux qui refuseroient d'en observer les conditions. Mais quand le Comte d'Avaux en fit la proposition aux Suédois, il ne trouva dans eux que de l'indifférence & de la froideur. Ils convinrent que cette ligue seroit inutile ; mais ils trouvoient des difficultés dans l'exécution, parce que disoient-ils, les Partisans de l'Empereur n'y voudroient pas entre

Ils prétendoient d'ailleurs que la principale fureté du Traité devoit être fondée sur l'alliance des deux Couronnes & la conservation des Places fortes qu'elles avoient conquises sur le Rhin & dans la Poméranie. Comme la chose ne pressoit pas encore, le Comte d'Avaux ne jugea pas à propos d'insister ; mais il découvrit aisément la vraie source de l'éloignement que les Suedois témoignoiént pour cette ligue. C'étoit la crainte qu'ils avoient que la France ne pût se passer trop aisément de l'alliance de la Suede, si elle se voyoit assurée de l'exécution du Traité par une ligue générale de tous les Princes d'Allemagne.

Dans la même conférence le Comte d'Avaux pour exécuter un ordre qu'il avoit reçu du Cardinal Mazarin, se plaignit aux Suedois de ce que sans la participation de la France, ils entretenoiént en Angleterre une négociation secrète avec le Parlement. C'étoit un avis qu'on avoit donné au Cardinal, & qui l'inquiétoit extrêmement. Les Suedois désavouèrent d'abord cette négocia-

LI.

La France se plaint d'une négociation de la Suede en Angleterre.

---

AN. 1645.

tion, & prétendirent que l'avis étoit faux; mais pressés par le Comte, ils répondirent que si on avoit fait quelques propositions au Parlement, elles ne devoient causer aucune inquiétude à la France, parce que ce n'étoient que des complimens, pour entretenir la bonne intelligence entre la Suede & le Parlement d'Angleterre, dans le dessein d'empêcher que le Roi Charles n'envoyât des vaisseaux au Roi de Dannemarck. Le Comte fit semblant d'être satisfait de leur réponse; mais il ne laissa pas d'écrire à M. de Sabran, Ambassadeur en Angleterre, pour l'avertir d'avoir l'œil à ce qui s'y passeroit. Il est pourtant vrai que la Cour de France appréhendoit assez peu l'union du Parlement d'Angleterre avec la Suede; & la Suede de son côté ne devoit pas beaucoup redouter les liaisons du Roi Charles avec les Danois. Ce Prince n'avoit pas de vaisseaux à leur envoyer, & le Parlement n'étoit pas en état d'assister la Suede; mais on craignoit que ce grand zèle que les Suedois témoignent pour leur religion, ne



ât le véritable nœud de cette ligue avec l'Angleterre, & qu'ils n'eussent entrepris de faire avec tous les Etats Protestans une conspiration générale pour opprimer la Religion Catholique.

Le Comte étoit encore chargé de sonder les sentimens des Suedois sur une affaire délicate qui regardoit le Roi de Pologne. Ce Prince depuis la mort de la Reine son épouse avoit songé à demander la Reine Christine en mariage, afin de terminer les différends des deux nations, & de remonter sur un Trône qu'il prétendoit lui appartenir. Il n'ignoroit pas qu'il avoit un rival dans la personne de l'Electeur de Brandebourg; mais il redoutoit moins cet obstacle que celui que l'antipathie des nations & la différence de Religion opposoient à son dessein. Il étoit même persuadé que l'affaire ne réussiroit pas, & il s'attendoit à un refus. Cependant ce Prince par un caprice bizarre ou une raison inconnue à tout le monde, s'obstinoit dans son dessein, & sollicitoit sans cesse le Roi de France d'en faire la proposition à la Cour

LII.

Le Roi de Pologne veut demander la Reine Christine en mariage.

---

AN. 1645.

de Suede. Les Plénipotentiaires François ne pouvant pénétrer le motif qui faisoit persister le Roi de Pologne dans une entreprise si chimérique, s'imaginèrent d'abord qu'il cherchoit un refus de la part des Suedois pour avoir un prétexte de rompre avec eux. Ils écrivirent leur pensée à la Cour de France, qui par cette raison différa quelque temps de s'engager dans cette affaire, & fit secrètement solliciter Ladislas de songer plutôt à épouser quelque Princesse Française. Mais ce Prince dissipa lui-même tous les soupçons par les assurances qu'il donna qu'il ne s'offenseroit point du refus de la Suede, & que si ce premier dessein ne réussissoit pas, il recevroit volontiers de la main du Roi de France une Princesse Française. La Cour rassurée par ces promesses, chargea le Comte d'Avaux de proposer l'affaire aux Plénipotentiaires de Suede. Il le fit avec tous les ménagemens possibles, & il reçut des Suedois la réponse qu'il avoit prévue, qu'ils ne croyoient point que ce mariage se pût faire. Que si le Roi de

France par complaisance pour Ladislas en vouloit faire la proposition, il falloit qu'elle se fit sans éclat, pour ne pas intéresser l'honneur de l'un & de l'autre. Que la Suede ne s'en offenserait point ; mais qu'il vaudroit mieux n'en point parler. C'est en effet le parti que prit enfin le Roi de Pologne.

Après ces divers éclaircissimens le Comte d'Avaux revint à Munster, & y trouva un nouveau sujet de contestation avec les Espagnols. Ceux-ci par un accord concerté avec les François, avoient promis de configner entre les mains des Médiateurs, le 20. Janvier de l'année 1645. leur plein-pouvoir réformé. Quoique ce temps fût expiré, ils refuserent d'abord de montrer leur plein-pouvoir, sous prétexte que les François n'ayant point fait une proposition telle qu'on avoit droit d'attendre d'eux, ils étoient en droit de refuser l'échange des plein-pouvoirs. Mais les Médiateurs ayant réfuté ce mauvais raisonnement, par la raison que l'obligation de montrer les plein-pouvoirs est antérieure à celle de fai-

AN. 1645.

LIII.

Nouveaux défauts dans le plein-pouvoir des Espagnols.

AN. 1645.

re des propositions, ils consentirent enfin à faire l'échange qu'on demandoit, & décelèrent eux-mêmes en cette occasion le peu de zèle qu'ils avoient pour l'avancement de la paix. Car quelque sujet qu'on eût d'attendre d'eux un plein-pouvoir en bonne forme après tant de contestations, & la promesse solennelle qu'ils en avoient faite d'en représenter un parfaitement semblable à la minute qui en avoit été dressée à Munster d'un commun consentement, le plein-pouvoir qu'ils présenterent étoit encore aussi défectueux que le premier.

## LIV.

Les François en profitent pour différer la négociation.

Après tout les François auroient moins insisté sur ces défauts, si leurs adversaires avoient agi de meilleure foi. Mais comme les Espagnols sembloient ne chercher qu'à surprendre les François, ceux-ci crurent devoir en cette occasion user de tous leurs droits. Ils n'étoient pas fâchés d'ailleurs d'avoir un si juste prétexte de différer la négociation du moins avec les Espagnols. Ainsi profitant de leur avantage, ils déclarèrent aux Médiateurs que vû les défauts du nouveau plein-pouvoir, ils ne pouvoient

as traiter avec les Espagnols, jusqu'à ce qu'ils l'eussent fait réformer conformément à la minute ; mais qu'ils ne laisseroient pas de traiter avec les Impériaux dont le plein-pouvoir étoit en bonne forme. Cette conduite donna aux François deux avantages : le premier de rendre inutile l'artifice des Espagnols, qu'on croyoit n'avoir en vuë que de retarder l'arrivée des Députés d'Allemagne, comme il seroit arrivé si les François en refusant de traiter avec les Espagnols, avoient aussi refusé de le faire avec les Impériaux ; le second que la Cour de France avoit extrêmement à cœur, fut de faire naître entre les Impériaux & les Espagnols des semences de division & de jalousie, en divisant leur négociation. Car la France se flattoit que la crainte que les Espagnols auroient que les Impériaux ne se déterminassent à traiter sans eux, les rendroit plus souples & moins difficiles ; & elle vouloit du moins se venger ainsi des inquiétudes continuelles que les Espagnols lui causoient par leurs sollicitations & leurs intrigues auprès des

AN. 1645.

Alliés pour les détacher de ses intérêts.

LV.

Démêlé entre les deux Plénipotentiaires François à l'occasion de l'écrit du Cardinal Mazarin.

Il s'agissoit après cela d'entrer en matière avec les Impériaux, comme on l'avoit promis aux Médiateur; mais comme les François n'avoient point encore dressé leur proposition, & que les Suedois étoient déterminés à différer quelque tems, toute la négociation devoit se réduire à l'écrit envoyé par le Cardinal Mazarin aux Plénipotentiaires François. Sans doute il eût mieux vullu le supprimer tout-à-fait, puisqu'il n'ajoutoit rien à ce qui avoit déjà été proposé; mais c'étoit l'ouvrage du Cardinal, & les Plénipotentiaires avoient ordre de le présenter. Il n'étoit question que de le faire un peu plutôt, ou plus tard, & ce fut un nouveau sujet de querelle entre les Comtes d'Avaux & de Servien, par une suite de la méfintelligence qui duroit toujours entre eux malgré leur réconciliation apparente. Il est vrai que la Cour de France avoit ordonné de présenter l'écrit incessamment; mais on a vu que le Comte d'Avaux dans son voyage d'Osnabrug avoit

té forcé de promettre aux Suedois  
un délai de trois ou quatre semaines.  
Cette condescendance pour des Al-  
lés qu'il falloit ménager, paroissoit  
fort raisonnable en elle-même ; &  
depuis qu'on s'y étoit engagé par une  
promesse formelle, elle sembloit né-  
cessaire ; cependant le Comte de Ser-  
vien déclara que son avis étoit qu'on  
donnât incessamment aux Média-  
teurs la proposition envoyée de la  
Cour, afin, disoit-il, d'obéir aux  
ordres du Roi, & de détruire les  
calomnies des ennemis ; à quoi il ajou-  
toit qu'il ne falloit pas rendre ainsi  
les Suedois maîtres des résolutions  
de la France, & que si on leur com-  
muniqueoit les ordres de la Cour, ce  
n'étoit point pour prendre leurs avis.  
Le Comte d'Avaux soutint de son  
côté son sentiment avec beaucoup de  
chaleur. Il répondit que M. de Ser-  
vien lui-même avoit pris sur cela des  
engagemens avec les Suedois : Que  
puisqu'il avoit déjà consenti qu'on  
différât de quinze jours l'exécution  
des ordres du Roi, il pouvoit bien  
accorder encore un pareil délai aux  
prieres de tous les Alliés, d'autant

AN. 1645.

plus qu'on étoit à la veille de recevoir de la Cour de nouveaux ordres qu'il étoit à propos d'attendre avant d'exécuter les derniers. Qu'il suffisoit de déclarer aux Médiataurs que les défauts du plein-pouvoir des Espagnols n'empêcheroient pas de traiter avec les Impériaux, & que cette déclaration auroit le même effet sans avoir le même inconvénient ; au lieu qu'une proposition donnée par écrit autoriseroit tous les Alliés ou à traiter de leur côté sans consulter la France, ou à lui faire de justes reproches de lui avoir manqué de parole.

LVI.

L'écrit est  
présenté aux  
Médiateurs.

M. de Servien sentoît apparemment toute la force de ces raisons, & ne laissa pas de persister dans son sentiment, & d'en écrire même à la Cour d'une manière peu favorable au Comte d'Avaux. Il fit plus : car ne pouvant obliger son Collègue de céder à sa seule autorité, & n'osant point agir seul, il s'unit contre lui avec les Médiateurs. Ceux-ci se voyant secondés par un des Plénipotentiaires, revinrent à la charge avec une nouvelle ardeur, & firent



et si vives instances pour arracher au Comte d'Avaux son consentement, que ce Ministre n'osant à son tour se rendre seul responsable des suites que pouvoit avoir la première résolution, céda malgré lui à l'opiniâtreté de son Collègue & à l'importunité des Médiateurs. M. de Servien consentit seulement qu'on ne donnât à la proposition que le nom d'écrit, croyant ôter par là aux Alliés tout lieu de se plaindre, & pour se réserver le droit de faire dans la suite une proposition plus ample & plus détaillée, parce qu'en effet celle qu'on donnoit étoit trop vague. L'écrit fut ainsi remis aux Médiateurs pour être communiqué aux Impériaux; & outre cet écrit les François en donnerent un second pour les Espagnols, mais cacheté, & avec promesse de la part des Médiateurs qu'ils ne le leur communiqueroient qu'après qu'ils auroient satisfait à ce qu'on demandoit d'eux pour leurs pleinpouvoirs; & cette condition fut même écrite sur le dessus du paquet. Cet écrit étoit semblable à celui qu'on communiquoit aux Impériaux, excepté qu'on

AN. 1645.

*Lettre des  
Plénipot. à M.  
de Brienne,  
3. Mars 1645.*

AN. 1645.

y propoſoit aux Eſpagnols ou de céder à la France toutes les conquêtes ou de lui reſtituer toutes leurs anciennes uſurpations.

## LVII.

Les Suedois ſ'enplaignent & M. de Servien en fait un crime au Comte d'Avaux.

*Vittorio Siri*

L'écrit donné aux Impériaux cauſa de grands murmures à Munſter & à Oſnabrug. M. de Roſenhan Réſident de Suede à Munſter, en fit des plaintes fort aigres ; les Plénipotentiaires d'Oſnabrug prétendirent que c'étoit une contravention formelle aux Traités d'alliance, & ne ſ'appaiferent que lorsqu'ils furent aſſurés que l'écrit n'avoit été donné que par un effet de la méſintelligence des deux Miniſtres François, & qu'il n'auroit aucune ſuite. M. de Servien fit pour cela un voyage exprès à Oſnabrug. Mais après avoir calmé la mauvaiſe humeur des Suedois, lorsqu'il fut de retour à Munſter, il déchargea la ſienne ſur le Comte d'Avaux, ſe prévalant des conférences qu'il avoit euës avec les Suedois pour accuſer le Comte d'Avaux à la Cour, & le rendre coupable de tout le bruit qui s'étoit fait. Il l'accuſa d'avoir aigri l'eſprit des M. de Roſenhan, pour ſe venger

de la violence qu'on lui avoit faite  
en l'obligeant de consentir à donner  
un écrit aux Impériaux. Il prétendit  
que si les Suedois s'étoient opposés  
à la proposition envoyée par la Cour,  
c'étoit uniquement la faute du Com-  
te d'Avaux, qui au lieu de leur par-  
ler avec la fermeté nécessaire, ne  
leur avoit proposé la chose que mol-  
lement, & étoit convenu avec eux  
de ne point faire la proposition avant  
même que de la leur montrer. Il  
avançoit dans sa lettre cette accusa-  
tion avec tant de confiance, qu'il  
prioit qu'on en envoyât l'extrait aux  
Suedois, promettant qu'ils confir-  
méroient sa relation. Il étoit appa-  
remment bien persuadé que la Cour  
n'en feroit rien, pour ne pas donner  
une scene ridicule aux Alliés ; mais  
il arriva que le Baron Oxenstiern  
étant venu dans ces circonstances à  
Munster, & étant prié par M. d'A-  
vaux de dire avec liberté tout ce  
qu'il en sçavoit, non-seulement dé-  
savoua en pleine conférence M. de  
Servien qui en sortit en colere, mais  
se plaignit encore assez publiquement  
de ce que M. de Servien imputoit

AN. 1645.

*Lettre du  
Comte d'A-  
vaux à M. le  
Duc de Lon-  
gueville, 29.  
Avril 1645.*

AN. 1645.

aux Suedois ce qu'ils n'avoient jamais dit, ni même pensé. Malgré cela M. de Servien craignant que le désaveu de M. Oxenstiern ne lui fit tort à la Cour, envoya quelques jours après à Osnabrug un homme de confiance nommé du Ponceau, pour présenter aux Suedois une relation de son voyage qu'il avoit un peu adoucie, & les prier de la signer. Mais l'Envoyé fut mal reçu des Suedois, qui reconnurent encore dans la nouvelle relation divers traits peu conformes à la vérité, & dont quelques-uns leur parurent même offensans.

## LVIII.

Le Comte d'Avaux est blâmé de la Cour, qui consent à son retour en France.

C'en étoit plus qu'il ne falloit pour justifier le Comte d'Avaux, pour peu que le Cardinal Mazarin eût eu de disposition à le croire innocent. Mais souvent il suffit d'avoir une fois commencé à paroître coupable pour l'être toujours. M. de Servien avoit fait d'assez grandes fautes; il avoit fait sans nécessité un affront aux Députés des Villes Hanseatiques; il avoit écrit seul à la Diète de Francfort, & mérité par-là que la Diète méprisât sa lettre sans lui faire de réponse.

Il avoit encore récemment prévenu  
Paris & le consentement de son Col-  
leque, en écrivant seul aux Etats de  
la Haye pour leur apprendre les  
honneurs que le Roi accordoit à leurs  
Ambassadeurs. Dans cette dernière  
occasion la Reine le blâma encore  
d s'être joint aux Médiateurs con-  
tre le Comte d'Avaux ; tout cela ce-  
pendant fut incontinent oublié. Les  
fâtes ne sont à la Cour que ce qu'on  
y veut qu'elles soient. M. de Lyon-  
n, gendre de M. de Servien, avoit  
gagné la confiance du premier Mi-  
nistre, & avoit l'art de le persuader.  
Le Comte d'Avaux avoit aussi à la  
Cour dans la personne de M. de  
Bienne un ami puissant, mais trop  
ménager de sa faveur. Le Cardinal  
soupçonnoit peut-être le Comte de  
vues ambitieuses que quelques-uns  
lui imputoient, qui étoient de de-  
venir lui-même Cardinal pour sup-  
planter le premier Ministre, ou pour  
partager avec lui l'autorité du Mi-  
nistre. Il est du moins certain que  
le Cardinal Mazarin le haïssoit, &  
que la seule nécessité des affaires l'o-  
bligea de l'employer dans la négocia-

AN. 1645.

AN. 1645.

ciation du Traité de Paix. Ce fut par la même raison qu'il lui refusa pendant près d'un an le congé qu'il demandoit pour abandonner la négociation ; mais dans cette occasion le Comte d'Avaux ayant renouvelles instances , le Cardinal persuadé que M. de Servien étoit désormais assez au fait des affaires pour pouvoir se passer des lumières de son Collègue , consentit à son retour , & le Comte se disposa à partir.

LIX.

Il reste à  
Munster.

Au premier bruit de ce changement les Suedois en témoignèrent du chagrin , & écrivirent à M. de Cerisantes , Résident de Suede à Paris , que la Suede s'en tiendroit offensée. La Landgrave de Hesse résolut aussi d'envoyer un Gentilhomme à la Cour de France pour faire charger cette résolution. Mais tous ces mouvemens auroient apparemment été inutiles , si le Duc de Longueville ne s'étoit intéressé pour faire rester le Comte d'Avaux à Munster. Comme ce Prince devoit bientôt s'y rendre , la Cour espéra qu'elle calmeroit par son autorité tous les différends des deux Plénipotentiaires.

*Lettre du  
sieur Oudin au  
Comte d-A-  
vaux , 6. Mai,  
1645.*

C'étoit un témoin dont ni l'un ni l'autre ne pouvoit recuser le témoignage, & un arbitre au jugement duquel ils ne pouvoient se dispenser de se soumettre. En effet dès que le Duc de Longueville fut arrivé à Munster, le Comte d'Avaux trouva tout-à-coup dans une situation beaucoup plus tranquille, parcequ'il étoit fort estimé de ce Prince & que M. de Servien n'osa plus se déclarer son animosité devant un témoin qui ne lui auroit pas été favorable. Je reviens aux affaires générales.

Les Suedois après s'être plaints de l'écrit dont je viens de parler, se virent enfin persuader par les raisons des Plénipotentiaires de France mais il n'en fut pas ainsi des Impériaux. Comme ils croyoient que l'écrit leur donnoit un moyen sûr de séduire les Princes & les Etats d'Allemagne de la bonne opinion qu'ils avoient des dispositions de la France pour la paix, ils se récrièrent avec affectation contre le procédé de la France, & ils eurent grand soin de répandre par-tout l'écrit qu'ils

LX.  
Réponse des  
Impériaux &  
des Espagnols  
à l'écrit  
des François.

AN, 1645.

donnerent quinze jours après aux Médiateurs pour répondre à ce des François. (†) Les Espagnols rent de leur côté quelque temps après une réponse à peu près semblable ; & on vit par ces différens écrits que l'un & l'autre parti sçavoit également employer les apparences du zèle de l'équité pour se justifier aux dépens de ses adversaires.

## LXI.

Les Médiateurs sollicitent pour qu'on ne traite point par écrit.

Les Impériaux avoient d'abord fait une réponse beaucoup plus longue ; mais comme elle contenoit d'ailleurs beaucoup de choses qui pouvoient offenser les François, les Médiateurs les obligerent de la réformer & de l'abréger. Ils déclarerent de plus aux uns & aux autres qu'ils n'approuvoient nullement ces fortes d'écritures, qui sembloient faire leur médiation à devenir de simples porteurs d'écrits. C'étoit aussi le sentiment de la Cour de France qui se plaignoit depuis long-temps de ce qu'on paroïssoit vouloir faire du Congrès de Munster une assemblée de vocats & de Jurisconsultes ; & en effet les Plénipotentiaires François peurent obéir aux ordres réitérés de la Cour.

(†) Voyez cet écrit à la fin de l'Ouvrage.



rent trouver bon aux Alliés & aux ennemis qu'ils ne traitassent plus par écrit, mais seulement de vive voix, avec permission aux Médiateurs, lorsqu'on leur feroit des propositions, en écrire sur leurs tablettes les points les plus importans pour soulager leur mémoire. Cette méthode ne fut cependant pas dans la suite observée avec rigueur, & les François furent bien-tôt après obligés de donner encore par écrit leur seconde proposition, parce qu'elle devoit être la base de tout le Traité.

Cette proposition étoit toujours le principal objet qui occupoit les Médiateurs & tous les Plénipotentiaires à Munster & à Osnabrug. Le seul point sur lequel les François gagnèrent par écrit fut court; & comme cet écrit ne parut pas suffisant pour entrer en matière, les Médiateurs recommencèrent tout de nouveau à les presser de donner leur proposition. Les Impériaux publioient par-tout que la France ne cherchoit qu'à gagner du temps, & qu'il falloit ou qu'elle exprimât clairement ce qu'elle demandoit à l'Empereur, ou qu'elle

AN. 1645.

LXII.

Les François  
font pressés de  
toutes parts  
de donner  
leur proposition.

AN. 1645.

déclarât qu'elle ne prétendoit rien. Le nombre des Députés croissoit tous les jours à Munster & à Osnabrug ; comme leur absence avoit jusqu'alors servi de prétexte pour différer la négociation, il sembloit que depuis l'arrivée on ne pouvoit plus se dispenser de la commencer. Les Suedois eux-mêmes qui peu de jours auparavant prioient les François de suspendre la communication de leur écrit, commencerent alors à les presser d'entrer sérieusement en négociation. La bataille de Jannwitz que le Général Torstenson gagna en ce temps-là sur les Impériaux fut la cause de ce changement. Enflés de leur victoire, les Suedois crurent apparemment que dans une conjoncture si avantageuse pour eux, les Impériaux n'oseroient leur rien refuser ; ou peut-être ne vouloient-ils que faire parade de leur zèle pour la paix au milieu même de leurs triomphes, & rendre les François seuls coupables de la lenteur de la négociation.

## LXIII.

L'Empereur rend la liberté à l'Electeur de Trèves.

Un événement imprévu contraignit à mettre de plus en plus les François dans la nécessité de co-

encer incessamment le Traité. Ils voient demandé qu'avant toutes choses l'Empereur rendît la liberté à Electeur de Trèves, & ils apprirent, contre leur espérance, que l'Empereur la lui avoit en effet renuë avec la permission d'aller même Munster, s'il le vouloit. Les Pléipotentiaires François n'étant pas d'abord bien informés du détail de cette affaire, s'en firent beaucoup d'honneur. Voilà, dirent-ils, les deux premiers points demandés par le Roi glorieusement emportés, la liberté de l'Electeur de Trèves, & l'intervention des Députés au Congrès. Ils en attribuerent aussi une partie de la gloire à la dernière victoire de Torstenson, beaucoup plus qu'aux sollicitations du Pape, qui s'étoit contenté de proposer des tempéramens, au lieu que l'Empereur avoit tout accordé. Enfin ils étoient d'avis que le Roi fit à l'Electeur quelque gratification considérable pour le dédommager de ses pertes, & récompenser sa fidélité. Ils vouloient de plus que les Gouverneurs de Spire & de Philisbourg le reçussent comme le Souve-

AN. 1645.

*Lettre des Plénipot. à M. de Brienne, 28. Av. 1645.*

AN. 1645.

rain de ces Places , en prenant ce pendant les précautions nécessaires pour demeurer toujours les maîtres. Ce dernier article fut exécuté , & la France croyoit avoir lieu de s'en applaudir , lorsqu'elle apprit quelque temps après le Traité secret que l'Electeur avoit fait avec l'Empereur par lequel il acceptoit le Traité de Prague , laissant les Espagnols en possession de ce qu'ils lui avoient pris , & promettant de retirer ce que les François occupoient.

## LXIV.

Ce Prince demeure attaché à la France.

*Lettre de l'Electeur de Trèves aux Plénipot. de France , 4. Janv. 1645.*

Ce Traité surprit d'autant plus les François , que quelques mois auparavant l'Electeur leur avoit écrit pour les avertir qu'on lui faisoit diverses propositions pour le surprendre , & les prier de ne pas croire les bruits qu'on ne manqueroit pas de répandre au préjudice de sa réputation , parce qu'il étoit déterminé à demeurer fidèle à la France ; mais il parut bien dans la suite qu'il n'avoit signé ce Traité que par violence , pour se délivrer d'une injuste captivité & de l'ennuyeuse prison où il languissoit depuis dix ans dans un âge déjà avancé. Il est vrai qu

semble qu'il auroit dû en conséquence, lorsqu'il se vit en liberté, protester contre la violence qu'on lui avoit faite ; & la Cour de France espéra en effet pendant quelque temps ; mais il crut apparemment qu'il étoit inutile de faire cet éclat, parce que sans faire de protestation, seroit le maître d'agir comme il jugeroit à propos. Il écrivit à la Reine Régente une lettre fort respectueuse, pour excuser la démarche qu'il avoit été obligé de faire, & lui demander la continuation de ses bons offices dans le Traité de Paix : quoi la Reine répondit que ses ambassadeurs à Munster appuyeroient toujours ses intérêts à proportion de l'attachement qu'il marquoit à la France. Les choses se passent ainsi avec douceur & beaucoup de bonté du côté de la Reine, de sorte que la confiance fut bien-tôt de part & d'autre parfaitement rétablie.

Tant de circonstances réunies contribuoient à embarrasser extrêmement les Plénipotentiaires de France. Car si d'un côté ils se voyoient

LXV.

Le Prince  
Ragotski  
traite avec la  
France.

AN. 1645.

pressés de commencer la négociation, ils étoient arrêtés de l'autre par plusieurs considérations importantes que je vais exposer après que j'aurai raconté le Traité d'alliance que la France conclut alors avec le Prince Ragotski. La France, comme j'ai dit ailleurs, fondoit de grandes espérances sur ce Traité, & desiroit depuis long-temps. Cependant la négligence des Suedois, & plutôt l'impuissance où ils étoient de partager avec la France les fruits de cette alliance, la crainte des armes Impériales, & les mouvemens que l'Empereur se donna de son côté pour rompre la négociation, suspendirent long-temps le succès. Enfin l'approche du Général Torstensson avec une armée victorieuse encouragea le Prince Transylvain & le Comte de Croissy, Envoyé de la Cour de France, profita habilement de cette conjoncture pour achever son ouvrage. Ce ne fut pas sans beaucoup de peine. Depuis peu l'Empereur avoit fait promettre aux Etats de Hongrie assemblés à Thyrne une entière satisfaction sur tous les sujets

*Lettre de M.  
de Croissy aux  
Plénipotent.  
2. Mai 1645.*

de plainte qu'ils prétendoient avoir de lui, & il avoit en même-temps fait faire au Prince Ragotski des offres très-avantageuses pour l'établissement de sa Maison. Ces propositions avoient tout-à-coup fait tourner tous les esprits du côté de la Maison d'Autriche. On fit dans la Hongrie des fêtes & des festins comme pour une affaire conclüe. On y but publiquement à la santé de l'Empereur & du Roi d'Espagne, & pour la prospérité de leurs armes. Le Prince lui même parut ébranlé par les avantages qu'on lui proposoit; mais le Comte de Croissy prévint par son adresse les suites de ces premiers mouvemens. Il représenta vivement au Prince le danger où il s'exposoit en abandonnant les Alliés pour se mettre à la discretion des ennemis, & que l'Empereur n'exécuteroit peut-être aucune de ses promesses; de sorte qu'après quelques délibérations ce Prince se déclara enfin pour la France. Le Traité fut signé le 22. Avril 1645. Le Comte de Croissy ne manqua pas de ménager encore dans ce Traité, suivant les intentions

AN. 1645.

de la Cour & les instructions qu'il recevoit du Comte d'Avaux, un article particulier en faveur des Catholiques. Les autres conditions du Traité furent à peu près les mêmes que celles qui avoient été déjà proposées & arrêtées par les Suedois, avec cette différence que le premier Traité comprenoit également la France & la Suede, au lieu que la France seule étoit directement comprise dans celui-ci.

LXVI.

La France en tire peu d'avantage.

Comme les choses éloignées paroissent toujours plus considérables qu'elles ne sont en effet, on se réjouit beaucoup en France du succès de cette négociation, comme si ce nouveau Traité eût dû porter le dernier coup à la Maison d'Autriche. Cependant le Prince Ragotski pressé par le Comte de Croissy de se joindre à l'armée Suedoise, & ne pouvant encore y aller en personne, y envoya le Général Bacos avec une grande partie de son armée. A l'arrivée de ces nouvelles troupes, on vit les Suedois presque aussi curieux d'examiner leur contenance & leur maniere de faire la guerre, que si

*Puffend.  
rerum Suecic.  
l. XVI.*



elles étoient venuës du fond des Indes. On leur fournit exprès des occasions de se signaler & de donner des preuves de leur valeur ; mais elles en profiterent assez mal , & ce qui acheva de les rendre méprisables aux Suedois , ce fut le peu de discipline qu'elles observoient. Les Officiers ne sçavoient pas commander , & les Soldats encore moins obéir. Il se faisoit tous les jours quelque sédition dans leur camp. Ils ne gardoient aucun ordre ni dans les marches ni dans les actions , & ils étoient par leur indocilité beaucoup plus redoutables à leurs propres Chefs qu'à leurs ennemis. Aussi ne furent-ils pas d'un grand secours aux Confédérés , & cette déclaration du Prince Ragotski n'aboutit qu'à faire obtenir à ce Prince artificieux des conditions plus avantageuses dans le Traité qu'il fit peu de temps après avec l'Empereur. Il est même fort vraisemblable que c'étoit là tout ce qu'il desiroit.

Cependant les Plénipotentiaires de France occupés , comme j'ai dit , de la proposition qu'il falloit pré-

AN. 1645.

LXVII.

Confidérations des François sur les succès de la Suede.

AN. 1645. senter aux Médiateurs , attendoient sur cela les ordres de la Cour , surtout par rapport à trois objets. Le nouvel accroissement de puissance que les Suedois venoient d'acquérir par leur victoire , donnoit de l'inquiétude à la France. Dès le commencement de cette année le Général Torstenfon n'espérant rien faire de considérable dans le Jutland ni dans le Holstein , & ne voulant pas d'ailleurs donner le temps à l'Empereur de remettre ses troupes sur pied , étoit entré dans la Boheme à la tête d'une armée de quinze ou seize mille hommes , tandis que Konigsmarck & Wrangel entretenoient la guerre dans la Saxe , la Misnie & la Westphalie. A cette nouvelle l'Empereur avoit fait hâter ses levées. Il rappella de Hongrie Goetz avec les troupes qu'il y commandoit. Il reçut un secours considérable du Duc de Baviere , & après avoir déclaré Hatsfeldt Général de l'armée Impériale , il s'avança lui-même avec Léepold son frere jusqu'à Prague , pour encourager l'armée par sa présence , & donner ses ordres de plus

près. En même-temps pour animer les troupes qui sembloient avoir oublié leur ancienne valeur, on répandit dans le public le bruit que la sainte Vierge avoit promis à l'Empereur dans un songe une victoire complete sur les Suedois. Soit que ce Prince ajoûtât foi à cette prétendue révélation, soit que ce ne fût qu'une ruse pour inspirer de la confiance aux Soldats, le Général Hatsfeldt eut ordre de donner bataille, & s'y disposa.

Mais Torstenfon le prévint ; ce Général fatigué des incommodités qu'il recevoit dans ses diverses marches du voisinage de l'armée Impériale, l'attaqua brusquement auprès de Tabor, & dans ce premier choc les Suedois mirent en fuite la Cavalerie Allemande, & firent un assez grand carnage de l'Infanterie. Le lendemain la bataille ayant recommencé, l'armée Impériale, après un combat fort opiniâtre, céda enfin aux Suedois une victoire complete, presque à la vuë de Ferdinand. Conterné de cette nouvelle perte, il se retira promptement à Ratis-

AN. 1645.

LXVIII.  
Victoire des  
Suedois près  
de Tabor.

AN. - 1645.

bonne, & de-là à Vienne, laissant à l'Archiduc Leopold le soin de défendre la haute Autriche. Cette victoire ouvrant aux Suedois l'entrée dans tous les pays héréditaires de l'Empereur, la terreur y fut si grande, que plusieurs songerent à se réfugier dans quelque lieu de sûreté. L'Impératrice se retira dans la Stirie avec ses enfans. D'autres vouloient aller chercher un azile jusqu'à Saltzbourg, ou même à Venise, si l'Empereur ne l'avoit défendu par un Edit sévère. En effet Torstenson traversa sans opposition toute la Bohême, & après avoir pris plusieurs petites Places, assiégea Brinn. Mais le Prince Ragotski qui le vint joindre à ce siège, l'ayant presque aussitôt abandonné, comme je le dirai bien-tôt, il fut obligé d'abandonner lui-même son entreprise, & de se retirer vers l'Elbe.

LXIX.

Vuës opposées de la France & de la Suede.

Tel étoit alors l'état florissant des armes Suedoises. Or il sembloit à la France qu'avancer le Traité dans de pareilles circonstances, c'étoit avancer la ruine de la Religion, & donner trop d'avantage aux Suedois;

car ceux-ci se prévalant de leur supériorité, & secondés de tous les Princes Protestans ne pouvoient pas manquer de porter des coups mortels à la Religion Catholique, & de se procurer peut-être un établissement trop puissant en Allemagne, au préjudice des prétentions de la France. Les deux Couronnes alliées étoient d'accord sur la fin qu'elles se propofoient, qui étoit d'affoiblir la trop grande puissance de la Maison d'Autriche, & de rétablir l'ancienne liberté des Princes de l'Empire; mais elles ne convenoient pas des moyens. Les Suedois vouloient y parvenir en élevant les Protestans & en affoiblissant les Catholiques, dans l'opinion où ils étoient que ceux-ci seroient toujours trop attachés à la Maison d'Autriche. La France au contraire croyoit devoir soutenir également les Catholiques & les Protestans sans distinction de Religion. Car outre qu'il lui convenoit de favoriser plutôt les Catholiques, comme elle le fit en effet toujours autant que l'intérêt de l'Etat le lui permit, elle étoit persuadée que la

AN. 1645.

*Lettre de  
M. de Brienre  
aux Plenipot.  
13. Mars  
1645.*

AN. 1645.

différence de Religion n'entroit pour rien dans le systême de sa politique par rapport à l'Allemagne, & que la liberté des Princes & des Etats de l'Empire une fois bien établie, seroit un contrepoids suffisant à l'autorité des Empereurs. Les François considéroient d'ailleurs que la proposition qu'ils avoient à faire contenoit des demandes si délicates & si importantes, qu'il falloit avant de la publier en examiner mûrement tous les termes, en concerter tous les articles avec les Alliés, & pressentir même, s'il étoit possible, la disposition du public. Tout cela demandoit beaucoup de temps.

LXX.  
Négociations  
secrètes de la  
France avec  
le Duc de Ba-  
viere.

Une autre considération d'une importance extrême n'inquiétoit pas moins les Plénipotentiaires de France. C'étoit l'incertitude où ils étoient du succès des négociations secrètes que la France faisoit depuis long-tems avec le Duc de Baviere. Les Députés de ce Prince ne faisoient que d'arriver à Munster, & les François avant que de s'expliquer auroient bien voulu s'éclaircir avec eux des intentions de leur maître. Ce ressort

de politique eut un si grand effet dans toute la suite de la négociation, que je ne puis me dispenser de le développer ici & de le faire connoître aux Lecteurs. J'ai raconté dans l'Histoire préliminaire que dès avant que Gustave, Roi de Suede, portât ses armes en Allemagne, la France songeant dès-lors à opposer une barrière aux projets ambitieux de la Maison d'Autriche, ménageoit avec les Princes d'Allemagne une ligue secrète, sur-tout avec le Duc de Baviere, qui étoit le plus puissant des Princes Catholiques, & dont l'alliance auroit été infiniment utile aux vuës de la France. De-là le Traité secret que Louis XIII. fit avec ce Prince en 1631. & le zèle que la France témoigna pour ses intérêts contre les Suedois mêmes ses Alliés : car le desir de conserver la Religion ne fut pas en cette occasion le seul motif de la conduite du Cardinal de Richelieu. Mais la plupart des Princes d'Allemagne, sur-tout le Duc de Baviere répondant mal aux desseins de la France, & ne pouvant ou n'osant se résoudre à se détacher

AN. 1645.

du parti de la Maison d'Autriche, le Roi se vit obligé de s'unir étroitement avec la Suede ; de sorte que si les Princes d'Allemagne avoient alors écouté les propositions de la France, il est certain qu'elle ne seroit point alliée avec les Suedois ; & combien de malheurs n'eussent-ils pas épargné à l'Empire ! Cependant malgré la guerre que la France fut obligée de faire à l'Empereur & au Duc de Baviere même, elle ménagea toujours autant qu'il lui fut possible l'esprit de ce Duc, & ne cessa de le solliciter secretement de changer de parti. Le Traité de Paix qu'on devoit négocier à Munster étoit une conjoncture importante où l'affection du Duc de Baviere pouvoit être extrêmement utile aux intérêts de la Couronne. Le Cardinal Mazarin mettoit tout en œuvre pour le gagner, & il commençoit enfin à concevoir de bonnes espérances.

LXXI.  
Divers inté-  
rêts de ce  
Prince.]

Le Duc de Baviere étoit déjà vieux, & ses enfans jeunes. Il considéroit qu'à sa mort l'Empereur pourroit aisément s'emparer de ses Troupes, & acquérir seul tout le



rédit que le Duc partageoit avec  
lui dans la Ligue Catholique dont il  
étoit le Chef. Par cette raison le Duc  
souhaitoit un prompt accommodement,  
craignant de mourir avant la  
fin du Traité dont il prévoyoit les  
consequences. Il appréhendoit cependant  
d'être obligé par le Traité de  
Paix à rendre une grande partie de  
la dépouille des Princes Palatins dont  
il étoit en possession, & cette crainte  
lui faisoit souhaiter une trêve pré-  
férablement à la paix. Il n'étoit pas  
même si attaché à la Maison d'Autriche,  
qu'il ne souhaitât son abaissement,  
sa propre Maison ne pouvant s'élever  
ni même se soutenir dans la splendeur  
où elle étoit, qu'autant que celle  
d'Autriche perdrait de sa trop grande  
supériorité. Mais d'un autre côté  
s'il souhaitoit de voir la Maison  
d'Autriche abaissée, il ne redoutoit  
pas moins la puissance de la France,  
sur-tout en Allemagne. Il souffroit  
impatiemment qu'elle voulût s'établir  
dans les Provinces de l'Empire, & il  
vouloit qu'elle restituât toutes ses  
conquêtes. D'où il est aisé de juger  
que toute l'adresse

~~\_\_\_\_\_~~  
AN. 1645.

*Lettre des  
P.énipot. au  
Card. Mazer.  
23. Avril  
1644.*

AN. 1645.

& l'habileté du Cardinal Mazarin auroit échoué dans le dessein de gagner ce Prince, si l'intérêt ne s'en étoit mêlé ; car c'est là le grand ressort des négociations. Toute l'habileté consiste à le mettre en œuvre, & c'est ce que la Cour de France fit en cette occasion.

LXXII.

Il se trouve dans la nécessité de ménager la France.

Il falloit faire entendre au Duc de Baviere que s'il vouloit entrer dans les vuës de la France, la France à son tour soutiendrait ses prétentions. Que s'il vouloit l'aider dans le dessein qu'elle avoit de retenir ses conquêtes, elle le seconderoit dans la résolution où il étoit de conserver la dignité Electorale & le Haut Palatinat, dont Ferdinand II. l'avoit investi lorsqu'il en dépoüilla Fride-ric V. Electeur Palatin. Que s'il prétendoit obliger tous les Etrangers à sortir de l'Empire, comme il le disoit, afin de rétablir les choses dans leur ancien état, on l'obligeroit tout le premier à restituer ce qu'il possédoit. Que s'il s'obstinoit à soutenir les intérêts de la Maison d'Autriche, la France soutiendrait aussi vivement ceux du Prince Pa-

tin fils de Frederic ; au lieu que s'il relâchoit en faveur de la France, la trouveroit aussi plus favorable à ses desirs. Mais Maximilien qui étoit habile & pénétrant, ayant lui-même entrevu toutes les conséquences de ces principes, épargna à la France la peine qu'elle auroit eue à faire les premières ouvertures de ce projet. Ce Prince s'étoit flatté jusqu'à lors qu'on ne traiteroit à Munster & Osnabrug que les différends de l'Empereur avec les Princes Etrangers, & que les intérêts des Princes & des Etats de l'Empire seroient traités dans quelque Diète de l'Empire même, où il espéroit avec le secours de l'Empereur faire régler toutes les choses à son avantage. Il s'étoit sur-tout obstiné à vouloir faire envoyer à la Cour de Vienne la cause du Prince Palatin & de ses freres, malgré l'opposition de ces Princes ; & pour justifier cette demande qui auroit paru extraordinaire, si toutes les autres causes avoient été portées à Munster, il s'étoit opposé de tout son pouvoir à ce que les Princes & les Villes de l'Empire

AN. 1645. y envoyassent leurs Députés, sous prétexte que c'étoit une prérogative qui n'appartenoit qu'à la dignité Electorale. Il craignoit d'ailleurs avec raison que le plus grand nombre des Députés ne fût pas favorable à ses prétentions. Mais il voyoit enfin que tous ses efforts sur ce point seroient inutiles : que les Princes & les Villes Impériales songeoient sérieusement à envoyer leurs Députés à Munster : Que par leur arrivée le parti de la France alloit devenir puissant, & que celui de l'Empereur en seroit plus foible à proportion : Que la France dont les armes venoient de pénétrer avec tant de succès jusqu'à ses frontieres, pouvoit dans une campagne rétablir le Prince Palatin dans ses Etats, & lui enlever peut-être une partie des siens ; & ces considérations l'obligerent à se tourner du côté de la France, pour chercher dans sa bienveillance & sa protection une ressource qu'il ne trouvoit plus dans ses propres forces, ni dans celles de l'Empereur. On le vit ainsi tout-à-coup changer de sentimens, ou du moins de conduite, & témoigner

moigner les dispositions les plus favorables. Il écrivit deux lettres consécutives au Cardinal Grimaldi, qui venoit de quitter la Nonciature de France, pour le prier « de témoigner à la Cour la disposition sincere où il étoit de contribuer à la paix, & d'engager le Cardinal Mazarin à lui découvrir sincèrement ces obstacles qui l'avoient arrêtée jusqu'à alors, & à lui dire librement ce qu'il devoit faire pour les surmonter »

~~AN. 1645.~~  
AN. 1645.  
*Lettre du Card. Mazar. aux Plénipot. le 9. Avril 1644.*

Cette première démarche du Duc de Bavière fit une extrême plaisir à la Cour. Le Cardinal Mazarin fit aussitôt insinuer au Duc par le Cardinal Grimaldi, que s'il vouloit traiter sincèrement avec la Cour de France, il falloit qu'il y envoyât un homme de confiance. Mais le Duc n'osoit encore confier à personne un secret si important. Cependant la Cour s'appliqua plus que jamais à ménager ce Prince. Ce fut dans cette vue qu'elle refusa au Prince Palatin de l'emploi qu'il demandoit dans quelque une des Armées. Elle lui refusa pareillement le titre d'E-

LXXIII.  
Ménagemens réciproques de la France pour le Duc de Bavière. Elle refuse de rétablir le Prince Palatin dans ses Etats.

*Lettre du Duc de Bavière au Gardin. Crimaldi, 29. Avril 1644.*

*AN. 1645.*

*Lettre de M.  
de Brienne aux  
Plénipot. 26.  
Mai 1644.*

*Lettre du  
même au même,  
1. Octob.  
1644.*

*Lettre des  
Plénip. à M.  
de Brienne,  
26. Octob.  
1644.*

lecteur, que son Agent à Paris de-  
mandoit pour lui. Ce Prince voyant  
les François maîtres d'une grande  
partie de ses Etats, avoit encore prié  
le Roi de l'y rétablir, & de lui per-  
mettre d'y faire administrer la justice  
en son nom. Rien ne paroissant  
plus juste ni plus conforme au zèle  
& au désintéressement dont la France  
faisoit profession dans tous ses Ma-  
nifestes. Mais on crut qu'il ne fa-  
loit rien précipiter. La Cour ne vo-  
lut du moins rien régler sur ce point  
sans consulter les Plénipotentiaires  
& leur réponse fut conforme à ses  
vûes. Car outre l'intérêt qu'on avoit  
de ne point offenser le Duc de Bavière,  
à qui ce rétablissement de l'Electeur  
Palatin auroit causé un extrême  
chagrin, ils alléguèrent l'exemple  
du Roi de Suede. Ce Prince s'étoit  
en effet repenti d'avoir trop tôt  
rendu une partie de ses Etats à  
Frideric, qui peu de jours après  
fut assez ingrat pour contester avec  
lui sur des contributions & des libé-  
rations. Gustave ne vouloit même  
le rétablir que moyennant une somme  
d'argent, & il ne voulut jamais

Le Frideric prit le titre de Souverain. Or on ne pouvoit pas espérer l'argent de Charles-Louis. Si on se resse de le rétablir, ajoutoient-ils, se persuadera que c'est moins une grace qu'on lui fait, qu'une justice qu'on lui rend. Enfin si on se déterminoit à le faire, ils conseilloient du moins de restreindre son autorité, l'autant plus que ses sentimens pour la France devoient être suspects depuis sa prison. On pouvoit, disoient-ils, lui promettre seulement de le rétablir dans ses Etats, lorsqu'ils seroient en état de les conserver, & en attendant y faire exercer la justice par les Officiers du Roi au nom de sa Majesté. Rien n'étoit plus sage que cet avis, & ce fut le parti que prit la Cour.

Il est cependant vrai qu'au défaut du Duc de Baviere elle auroit peut-être pû s'attacher l'Electeur de Brandebourg, qui lui faisoit dans ce tems-là des propositions pour une étroite alliance. J'en ai déjà parlé dans l'histoire précédente. Ce Prince avoit en vue de s'établir dans les Duchés de Cleves & de Juliers, sur lesquels il

AN. 1645.

LXXIV.  
L'Electeur de  
Brandebourg  
fait aussi des  
propositions  
à la France.

AN. 1645.

*Lettre des**Plénipot. à M.**de Brienne,**6. Novembre*

1644.

*Lettre de M.**de Brienne,**aux Plénipot.**6. Novembre*

1644.

avoit de grandes prétentions. Il offroit de se déclarer pour la France en cas que l'Empereur assistât le Duc de Neubourg dans la poursuite de droits que ce Prince avoit aussi sur cet Etat. Il demandoit seulement que la Landgrave de Hesse lui cédat Calcar, Place forte dans le pays de Cleves, ce qu'elle pouvoit faire selon lui, d'autant plus aisément que les contributions qu'elle en tiroit ne suffisoient qu'à peine pour entretenir la garnison. Il ajoutoit que ni les Etats, ni le Prince d'Orange ne le seroient contraires. Mais ce dernier article fit soupçonner à la France qu'il y avoit du huguenotisme dans cette affaire. On vouloit bien cultiver le penchant que l'Electeur de Brandebourg témoignoit pour la France, mais on ne jugeoit pas propos de l'assister contre le Duc de Neubourg, parce que le Calvinisme y auroit trop gagné. La Landgrave ne paroissoit pas disposée à céder Calcar. D'ailleurs quelque avantage qu'il fût pour la France d'avoir l'Electeur de Brandebourg dans son parti, elle préféroit à son allian-



celle du Duc de Baviere, qui étoit beaucoup plus puissant & plus accrédité en Allemagne, & que l'alliance de l'Electeur de Brandebourg auroit infailliblement offensé, parce que ce Duc & l'Electeur de Cologne son frere avoient d'étroites liaisons avec le Duc de Neubourg. Enfin les espérances que donnoit l'Electeur de Brandebourg étoient encore fort incertaines; au lieu qu'on voyoit déjà quelques effets des promesses du Duc de Baviere.

AN: 1645.

Quelque temps après qu'il eut reçu réponse aux lettres dont j'ai parlé, ce Prince écrivit au Nonce à Munster, qu'il n'avoit différé d'envoyer ses Députés que dans l'incertitude où il étoit si la négociation commenceroit par les affaires d'Allemagne; & qu'ayant appris qu'on étoit enfin d'accord sur les pleinpouvoirs, il le prioit de l'informer si les intérêts de l'Empire seroient les premiers traités dans la négociation, & d'y exhorter les Plénipotentiaires, promettant en ce cas-là d'envoyer au plutôt ses Députés. Peu de jours après il écrivit la même chose aux

LXXV.  
Suite de la négociation du Duc de Baviere avec la France.

*Lettre du Duc de Baviere au Nonce, 22. Octob. 1644.*

*Lettre du même aux Plénipot. 26. Octob. 1644.*

AN. 1645.

Plénipotentiaires François, les remerçant de la lettre qu'ils lui avoient écrite, & témoignant beaucoup de reconnoissance de ce que le Roi leur avoit ordonné d'avoir de la considération pour ses Députés. L'Electeur de Cologne écrivit en même temps au Roi, & promit aussi d'envoyer incessamment ses Députés au Congrès. Mais le Duc de Baviere ne se contentant pas d'avoir des Ministres à Munster, vouloit encore avoir un homme de confiance à la Cour de France. Il donna la liberté au Marquis de Noirmoutier son prisonnier de guerre, pour aller à la Cour négocier cette permission. Les Plénipotentiaires de France fondèrent sur cela les Suedois, à qui ces négociations secretes commençoient à donner de l'ombrage; & après qu'on eût dissipé leurs défiances, le Duc de Baviere envoya à Paris le Pere Vervaux, Jésuite, son Confesseur. Ces démarches furent d'autant plus agréables à la Cour de France qu'elles paroissoient sinceres; parce qu'on sçavoit qu'il y avoit entre l'Empereur & ce Prince des semences de

*Lettre du  
Card. Mazarin  
aux Plénipot.  
19. Novembre  
1644*

*Lettre des  
Plénipot. au  
Card. Mazarin.  
30. Juillet  
1644.*

~~AN 1643~~

AN 1643.

vision pour quelques démêlés qu'il  
 t inutile de rapporter ici, & sur-  
 out à cause d'un Decret porté de-  
 uis peu par l'Empereur qui don-  
 oit aux Ambassadeurs de la Répu-  
 lique de Venise la préséance sur  
 eux des Electeurs. La France se  
 attoit encore qu'un si grand exem-  
 le attireroit à son parti l'Electeur  
 e Mayence, dont le neveu faisoit  
 aire depuis quelque temps à Paris  
 les propositions d'alliance. Les an-  
 êtres de cet Electeur avoient été  
 utrefois pensionnaires de la Cou-  
 onne, & on songeoit à renouier l'an-  
 ienne union. Enfin elle espéroit que  
 l'attachement du Duc de Baviere à  
 a France, rendroit les Espagnols  
 plus traitables; ou même que son au-  
 orité engageroit l'Empereur à fai-  
 re un Traité particulier avec la Fran-  
 ce sans les Espagnols; & voilà, di-  
 soit le Cardinal Mazarin, quels  
 étoient *les fondemens de ce grand édi-  
 fice qu'on vouloit bâtir.*

*Lettre de la  
 Reine aux Plé-  
 nipot. 9. Avril  
 1644.*

*Lettre du  
 Card. Mazarin  
 aux Plénip.  
 19. Décembre  
 1644.*

Mais la défiance mutuelle que le  
 Cardinal Mazarin & le Duc de Ba-  
 viere avoient l'un de l'autre retarda  
 long temps l'exécution du projet. Ce-

LXXVI.  
 Le Duc de  
 Baviere en-  
 voye son  
 Confesseur  
 faire à la

AN. 1645.  
Cour de France  
des propositions.

*Lettre du  
Card. Mazarin.  
& de M. de  
Brienne, aux  
Plénipot. 25.  
Avril 1645.*

pendant le Pere Vervaux se rend  
secretement à Paris, & y demeur  
quelques jours déguisé & inconnu  
tout le monde. C'étoit un homme  
qui selon le témoignage du Cardi  
nal Mazarin & de M. de Brienne  
joignoit à une grande habileté beau  
coup de franchise & de droiture  
Ayant enfin obtenu audience de  
Ministres, ceux-ci après avoir écou  
té ses propositions, & les trouvan  
apparemment trop générales & trop  
éloignées de leurs projets, ne lui ré  
pondirent qu'en lui ordonnant d  
s'en retourner, parce que c'étoit  
Munster & non à Paris qu'il fallo  
traiter, pour ne pas donner lieu au  
ennemis de publier des bruits désa  
vantageux à la France. Le Pere  
Vervaux mortifié de cette réponse  
trouva l'occasion de faire une nou  
velle tentative. Ce fut en venan  
prendre congé des Ministres pou  
s'en retourner.

Dans cette seconde audience il ex  
pliqua plus en détail les demande  
& les dispositions du Duc de Baviere.  
C'étoit que ce Prince prioit le  
Roi de le recevoir sous sa protection

avec toute sa Maison & ses Etats, demandant la même grace pour l'Electeur de Cologne son frere, promettant de ne donner aucune assistance d'hommes ou d'argent contre la France & ses Alliés, & enfin priant Sa Majesté de défendre pendant le temps de la négociation au Vicomte de Turenne de faire aucune hostilité contre la Baviere. Que les Cercles de Franconie, de Suabe & de Baviere recevroient avec plaisir la même grace, à condition que Sa Majesté promît de les protéger, de leur conserver tous leurs droits & leurs privilèges, sans rien exiger d'eux qui fût directement contre le service de l'Empereur & leur serment de fidélité, & sans déroger à leur sujettion immédiate au Saint Empire Romaine; ce qui devoit être formellement inséré dans les Actes du Traité. Enfin que le Duc de Baviere retiendrait dans ses Etats toutes ses troupes, & demeureroit toujours armé pour sa défense, & pour n'être pas exposé à la vengeance des Impériaux. Le Pere Vervaux ajouta à ces propositions un Mémoire

AN. 1645.

qu'il présenta à M. de Brienne, & dans lequel il insistoit beaucoup sur l'intérêt de la Religion Catholique. (†)

LXXVII.

La France renvoye cette négociation à Munster.

La Cour de France auroit été sans doute beaucoup plus aise de traiter cette affaire à Paris par elle-même, que de la renvoyer à Munster ; mais outre qu'elle n'étoit pas encore assez assurée de la sincérité du Duc de Baviere, elle craignoit que les Suedois prenant l'alarme à cette nouvelle, ne songeassent à traiter aussi séparément avec l'Empereur. Envain les Plénipotentiaires auroient tâché de leur persuader que la France ne faisoit rien en cela que pour le bien commun ; les Suedois étoient intraitables sur ce point, & l'ombre de la moindre intelligenc avec quelqu'un des ennemis, les enfarouchoit jusqu'à les porter aux plus extrêmes résolutions. Les Espagnols & les Impériaux avoient grand soin d'entretenir cette défiance par mille faux avis qu'ils faisoient donner aux Suedois ; sur-tout dans cette occasion ils ne manquerent pas de pu

(†) Ce Mémoire est à la fin de l'Ouvrage.

blier que la paix alloit se faire à Paris par l'entremise du Duc de Baviere qui y avoit envoy  dans ce dessein l'homme du monde en qui il avoit le plus de confiance. Ces consid rations obligeoient la Cour de France d' tre extr mement r serv e, & c'est par cette raison qu'elle r pondit constamment au Pere Vervaux qu'il falloit porter ses propositions   Munster, pour les communiquer aux Alli s : Que cependant il ne seroit pas de la prudence de donner au Vicomte de Turenne avant la fin du Trait  l'ordre que le Duc de Baviere demandoit,   moins que ce Prince ne consentit   donner d'avance quelque suret  ; & que quand m me les Suedois consentiroient   cette n gociation, la France ne pouvoit pas prudemment s'engager   conserver au Duc de Baviere la dignit  d'Electeur, mais qu'elle prendroit ses r solutions suivant la conduite que ce Prince observeroit   son  gard. Le Pere Vervaux fit encore beaucoup d'instances pour persuader aux Ministres de continuer la n gociation   Paris, apportant

**AN. 1645.** pour raison que partout ailleurs elle seroit bien-tôt découverte, & que l'Empereur en seroit irrité contre le Duc de Baviere. Il demanda ensuite comme en grace qu'on lui permît du moins de rester à Paris, offrant de s'en éloigner pour n'y venir que quand les Ministres voudroient lui parler; mais toutes ses instances furent inutiles, & la négociation n'eut point alors d'autre succès.

**LXXVIII.**

*Sentimens de la France par rapport à cette négociation.*

*Lettre du Roi aux Plénip. 13. Mai. 1644.*

Cependant quoique la Cour de France se défiât beaucoup de la sincérité du Duc de Baviere, & qu'elle eût même de la peine à se persuader qu'il eût envoyé le Pere Vervaux à Paris sans la participation de la Cour de Vienne, elle commençoit néanmoins à croire que ce Prince avoit de bonnes intentions. Elle considéroit que le Duc de Baviere pouvoit communiquer à l'Empereur toutes ses démarches, qu'il le devoit même pour sauver les apparences & mieux cacher ses desseins secrets; & cependant être en effet disposé à conclure avec la France son accommodement particulier, s'il y trouvoit de la sûreté & son avantage. La Cour avoit



sur cela l'exemple du Duc Charles-Emmanuel de Savoye , qui étant allié des Espagnols , avoit souvent envoyé des Ministres en France du consentement des Espagnols mêmes, pour y traiter en apparence des intérêts communs , mais en effet pour y ménager secretement ses intérêts particuliers , s'il s'en présentoit une occasion favorable. La comparaison étoit d'autant plus juste , que ces deux Princes ont été dans leurs temps , l'un en Italie , l'autre en Allemagne , les deux hommes les plus rusés de l'Europe. Il eût été d'ailleurs infiniment glorieux à la France d'avoir sous sa protection trois Cercles de l'Empire & deux Electeurs , ou même trois , sans compter celui de Trèves , parce qu'on avoit lieu d'espérer que l'Electeur de Mayence suivroit l'exemple de ceux de Baviere & de Cologne. C'étoit encore un avantage très-considérable de priver l'Empereur des secours qu'il tiroit de tous ces Etats. Enfin Torstenson avoit récemment fait tous ses efforts pour engager le Duc de Saxe à faire avec la Suede un pareil Traité ;

~~AN. 1645.~~  
AN. 1645.

*Lettre du  
Card. Mazarin  
aux Plénipot.  
25, Avril  
1644.*

AN. 1645.

de sorte qu'il n'y avoit qu'une aversion déraisonnable pour le Duc de Baviere, ou un zèle outré pour leur Religion qui pût leur faire désapprouver le Traité que trois grands Cercles & un Prince plus puissant que l'Electeur de Saxe propofoient à la France.

Toutes ces raisons faisoient beaucoup pancher la Cour à accorder quelque chose au Duc de Baviere pour entamer une négociation qui donnoit de si belles espérances ; mais le Cardinal Mazarin allant toujours au plus sûr, vouloit avant toutes choses avoir quelques suretés de la part d'un Prince dont il connoissoit l'adresse & la dissimulation. Ces suretés étoient ou un désarmement, ou la consignation de quelques Places importantes, ou la liberté d'établir des quartiers dans le pays que ce Prince occupoit hors de ses Etats. Le Cardinal consulta sur cela les Plénipotentiaires qui applaudirent à sa pensée ; & pour ôter en même-temps aux Suedois tout lieu de se plaindre, il voulut que les Plénipotentiaires leur fissent part de tout ce

qui s'étoit passé, en leur faisant valloir la sincérité de la France qui ne leur dissimuloit rien, quoique le Général Torstenon eût fait un mystere de sa négociation avec l'Electeur de Saxe. Cette affaire n'eut point alors d'autres suites, & les François jugerent que le succès en étoit encore trop éloigné pour l'attendre avant que de donner la proposition que les Médiateurs & leurs ennemis leur demandoient avec tant d'empressement.

Mais l'Italie étoit un troisiéme objet dont la décision retardoit encore leurs résolutions, & sur lequel la Cour de France avoit elle-même beaucoup de peine à se résoudre. Ce n'est pas qu'elle se flattât d'y faire jamais de grands progrès; car elle avoit appris par plusieurs expériences des siècles passés, que des conquêtes si éloignées lui devenoient bien-tôt aussi funestes qu'elles avoient été d'abord éclatantes. Mais il lui étoit important d'y affoiblir les Espagnols qui en tiroient de grands secours d'hommes & d'argent, & qui tenoient presque tous les Princes du

AN. 1645.

LXXIX.

Confidérations de la Cour de France sur la guerre d'Italie.

AN. 1645.

pays dans leur dépendance. C'est dans cette vuë que la France avoit toujours continué d'y pousser vigoureuſement la guerre ; & après s'être aſſurée de Caſal comme d'une Place d'armes , & de Pignerol comme d'un paſſage néceſſaire , elle s'étoit étroitement liée avec la Duchefſe de Savoye , pour faire tête à la puiſſance Eſpagnole. Les armes Françoises y étoient floriffantes & en état de faire encore de plus grands progrès. Cependant la Cour fatiguée de la dépenſe extrême que cette guerre exigeoit néceſſairement , avoit quelque penchant à la terminer par un accommodement particulier , ou du moins à faire de ce côté là une trêve avec les Eſpagnols. Cette queſtion , après avoir été agitée dans le Conſeil , fut propoſée aux deux Plénipotentiaires ſous ces deux points de vuë. 1°. S'il étoit du bien de la France de terminer les affaires d'Italie par une trêve avant la paix. 2°. Si les Alliés n'en ſeroient pas mécontents.

LXXX.

Les Plénipotentiaires François opi-

Mais les Plénipotentiaires , loin de ſuivre le penchant des Miniſtres , repréſenterent pour répondre à la

premiere question, que la continuation de la guerre dans tous les lieux où les Espagnols étoient établis, les incommodoit beaucoup plus que la France, parce que ce Royaume étant situé comme au milieu des Etats d'Espagne, envoyoit beaucoup plus commodément ses troupes & ses munitions partout où il étoit nécessaire sur terre & sur mer. Que cette facilité que la France avoit d'attaquer l'Espagne de tous côtés, obligeoit celle ci à tenir toujours ses forces divisées. Que les Espagnols délivrés de cet embarras, rempliroient toute la Flandre de leurs Troupes. Que les Princes d'Italie délivrés aussi de l'apprehension de la guerre, assisteroient peut-être l'Empereur & l'Espagne, soit par un faux zèle de Religion, soit par le penchant secret qu'ils avoient depuis long-tems pour la Maison d'Autriche; au lieu qu'ils n'osoient dégarnir leurs Etats, tandis qu'ils voyoient les armées de deux puissans Monarques dans le sein de leur Patrie. Que par la trêve la France épargneroit tout au plus quelque dépense; mais que cette considéra-

AN. 1645.

ment pour continuer la guerre d'Italie.

*Lettre des Plénipot. au Card. Mazar. 14 Janvier 1644.*

AN. 1645.

tion ne devoit jamais faire obstacle à l'exécution d'un grand dessein, d'autant plus qu'on mettoit l'ennemi dans la nécessité d'en faire autant ou même plus. Que l'expérience ayant été favorable jusqu'alors, il n'en falloit pas faire une douteuse. Que puisque dans la guerre présente les deux Puissances étoient obligées de combattre avec toutes leurs forces, il étoit indifférent qu'elles fussent employées dans un lieu ou dans un autre. Qu'enfin les Troupes Françoises qui étoient en Italie fortifiées de celles de Savoye, reviendroient seules en Flandre, & qu'ainsi les Espagnols y gagneroient plus que les François. A la seconde question les Plénipotentiaires répondirent qu'après la résolution qu'on avoit prise de ne rien faire que du consentement des Alliés, il ne falloit rien conclure pour l'Italie sans les consulter. Que quand même on obtiendrait leur consentement, si la chose avoit quelque suite fâcheuse pour le parti, ils ne manqueroient pas d'en faire un crime à la France, & d'attribuer à cette résolution tous les mauvais succès.

Qu'il n'étoit cependant pas vraisemblable qu'après avoir fait autrefois de si grandes plaintes d'une trêve de quelques semaines qu'on méditoit en Italie, ils y consentissent aujourd'hui, & que par conséquent il n'étoit pas à propos de leur en faire l'ouverture, de peur que s'imaginant qu'on eût dessein de terminer ainsi toutes les affaires l'une après l'autre, ils ne songeassent à prévenir la France. Qu'en tout cas si la Cour persistoit dans la résolution de faire la trêve, il falloit qu'elle fût conditionnelle, pour ne durer qu'au cas que la paix se fît; parce que les Espagnols se voyant une fois en fureté de ce côté-là, se rendroient plus difficiles sur les conditions de la paix, & ne craindroient peut-être pas même de rompre tout-à-fait la négociation.

Telle fut la réponse des Plénipotentiaires à une question si délicate, & leurs raisons parurent si solides à la Cour, qu'on y quitta la pensée de la trêve pour ne plus songer qu'à continuer la guerre comme on avoit fait jusqu'alors. Les Espagnols de

AN. 1645.

LXXXI.

Faux bruits d'une ligue en Italie repandus par les Espagnols.

AN. 1645.

*Lettre du  
Card. Mazar.  
aux Plénipot.  
29. Décembre  
1644.*

de leur côté voulant inquiéter les François dans cette résolution, affecterent de faire courir le bruit que tous les Princes d'Italie étoient résolus de se liguier ensemble pour conserver le pays à ses Princes naturels, & obliger les Couronnes à leur restituer tout ce qu'elles occupoient dans leurs Etats. Cette ligue qui eût été fort différente de celle dont le Cardinal avoit formé le projet, eût été en effet assez préjudiciable aux intérêts de la France ; mais après tout elle l'auroit été beaucoup plus aux Espagnols mêmes qui avoient sur l'Italie des vuës bien plus étenduës que la France. Aussi le Cardinal Mazarin qui étoit d'ailleurs informé que ni la République de Venise, ni le Grand Duc, ni le Pape n'avoient songé à cette ligue, affecta de témoigner que loin de l'appréhender, la France la souhaitoit extrêmement. Il ordonna aussi aux Plénipotentiaires de faire paroître les mêmes sentimens, sur tout aux Médiateurs, pour mieux faire connoître le désintéressement de la France, & ôter aux Espagnols le petit



avantage qu'ils se flattoient de remporter en témoignant beaucoup de joie de cette résolution. Le Cardinal écrivit sur cela aux Plénipotentiaires une grande lettre où il s'efforçoit de prouver par de longs raisonnemens que cette ligue seroit en effet avantageuse à la France. Ce n'est pas qu'il le crut en effet ; c'étoit seulement pour leur fournir des raisons pour persuader les Médiateurs & les ennemis que la France trouveroit de l'avantage dans cette ligue, afin de leur ôter l'envie de la ménager en effet.

Il fit même quelque chose de plus ; car pour convaincre toute l'Europe du désintéressement de la France dans la guerre d'Italie, quoique ce fût en effet pour soulager les finances du Roi, il consentit de rendre à la Duchesse de Savoye une grande partie des Places que les troupes Françoises occupoient dans le Piémont, déclarant que la France ne retenoit les autres que pour ne pas les exposer à devenir bien tôt la conquête des Espagnols. Ainsi après avoir déjà remis la Duchesse de Sa-

AN. 1645,

Lettre du même au même, 22. Dec. 1644.

LXXXII.

La France cède dans le Piémont plusieurs Places au Duc de Savoie.

AN. 1645.

voye en possession de Coni, Ceva-revel, Savillane & Querasque, & ensuite de Villeneuve, d'Ast, les François lui rendirent encore le Fort d'Axel, Turin, Caours, Carmagnole, le Château de Monast, la Citadelle & Santya. On pourroit croire qu'il n'étoit pas de la prudence de céder avant le Traité de Paix tant de postes importans, parce que les cessions une fois faites ne sont plus comptées pour rien dans une négociation; mais il falloit soulager les Finances; & on vouloit donner des preuves publiques de désintéressement. Il restoit d'ailleurs encore assez de Places au Roi dans l'Italie pour en faire un article considérable dans le Traité.

LXXXIII. Ce fut où aboutit alors toute la politique des François par rapport à l'Italie. Le Cardinal Mazarin n'auroit rien eu à desirer de ce côté-là, si le Pape avoit été moins opposé à la France. La partialité de ce Pontife pour l'Espagne chagrinoit beaucoup la Cour. Le Roi avoit donné depuis peu l'Abbaye de Corbie au Cardinal Pamphile; mais cette mar-

La France  
est mécontente  
du Pape.

que de considération ne produisit aucun changement dans les sentimens & la conduite du Pape. « Il nous donne de belles paroles, écri-voit on aux Plénipotentiaires, & à nos amis de bons effets. » La France étoit sur tout irritée d'une promotion toute Espagnole qu'Innocent X. venoit de faire. « Il faut, ajoutoit-on, des siècles pour remédier à cela, parce que les Espagnols deviennent ainsi maîtres du Conclave pour long-tems. » Enfin le mécontentement de la Cour étoit tel qu'elle ordonna aux Plénipotentiaires de le faire sentir au Nonce, jusqu'à le menacer adroitement de renoncer à la médiation du Pape comme devenant suspecte & dangereuse ; & comme on craignoit que le Nonce ne pût répliquer aux Plénipotentiaires que la France avoit moins de zèle que la Maison d'Autriche pour la Religion Catholique, on leur recommandoit de ne laisser échapper dans leurs propositions aucun terme qui pût donner lieu à ce reproche.

Il étoit temps enfin après tant de

AN. 1645.

*Mémoire du  
Roi aux Plé-  
nip. 6. Avril  
1645.*

AN, 1645.

LXXXIV.

Les Impériaux accordent aux François tous les articles préliminaires qu'ils avoient demandés.

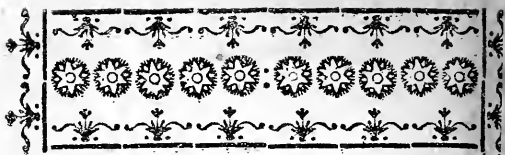
*Lettre des Plénip. à M. de Brienne, 22. Av. 1645.*

délibérations & de réflexions politiques, que la France prit son parti & satisfit l'impaticence des Médiateurs & les vœux de toute l'Europe en faisant ses propositions de paix. Les Plénipotentiaires François avoient promis aux Médiateurs de donner leur proposition au plus tard à la Pentecôte. Les Espagnols avoient enfan reçu un plein pouvoir en bonne forme; & les Impériaux sembloient, pour faciliter le Traité, se prêter à tous les desirs de la France, en lui accordant par un écrit que les Médiateurs apportèrent de leur part aux François, six articles qu'elle avoit demandés. C'étoient 1. Qu'on ne feroit par écrit que les seules propositions pour prévenir les variations & les changemens qu'on pourroit y faire sous quelque prétexte affecté, & que les articles seroient signés, paraphés & mis en dépôt chez les Médiateurs. 2. Que tous les Députés qui seroient présens à l'Assemblée auroient droit de suffrage, & tiendroient entre eux leurs délibérations, comme il se pratiquoit aux Diètes. 3. Qu'on commenceroit la négociation

on par les intérêts de l'Electeur de  
réves , lorsqu'on entreroit un peu <sup>AN. 1645.</sup>  
us avant en matiere. 4. Que tous  
s Alliés & adhérens des Couron-  
es seroient exprimés dans le Traité  
us un nom général & collectif ;  
mais que leurs intérêts seroient trai-  
s & décidés dans des articles sépa-  
s ; & qu'à la fin tous les Alliés se-  
oient encore généralement expri-  
és pour être tous compris dans le  
raité. 5. Que les Impériaux traite-  
oient avec les Députés de la Land-  
ave de Hesse immédiatement ,  
u par l'entremise des François. 6.  
u'enfin pour la sureté du Traité ,  
ne demandoient que les clauses  
ordinaires.

Après cette démarche des Impé-  
aux , les François & les Suedois  
ayant plus de raison plausible pour  
fférer de donner leurs propositions ,  
disposèrent à les donner en effet ,  
le firent de la maniere que je vais  
conter dans le Livre suivant.

*Fin du second Livre.*



# SOMMAIRE

## DU TROISIEME LIVRE

I. **C**onférence de M. de Servien avec les Suedois touchant les propositions de paix. II. Raisons de M. de Servien pour obliger les Suedois à modérer leurs demandes en faveur de la Religion Protestante. III. Réponse des Suedois. IV. Difficulté de la négociation de France par rapport à la Religion. V. Les Suedois consentent à reformer leur proposition. VI. Disposition des Suedois par rapport à une trêve. VII. La France propose à la Suede de secourir contre les Espagnols. VIII. Les Suedois le refusent, & consentent que la France traite sans eux avec l'Espagne. IX. La France fait la même proposition à la Cour de Suede. X. Les Suedois n'approuvent pas la négociation de la France avec le Duc de Baviere. XI. Réponse de M. de Servien XII. Contestation entre les deux Plénipotentiaires

## DU TROISIE'ME LIVRE.

de France sur un article de leur proposition de paix. XIII. Sentiment du Comte d'Avaux XIV. Contestation sur le second article. XV. Sentiment de la Cour de France. XVI. Les Suedois sont contents de la proposition des François. XVII. Les François suppriment un article de leur proposition trop favorable aux Protestans. XVIII. Zéle des Suedois pour la Religion Protestante. XIX. Les François & les Suedois donnent leurs propositions de paix. XX. Plaintes & divers Jugemens sur les propositions. XXI. Méthode de négocier du Cardinal Mazarin. XXII. Instances de M. Conti. XXIII. Plaintes des Impériaux sur la proposition des Suedois. XXIV. Les François demandent un saufconduit pour le Prince Ragotski. XXV. Les Impériaux s'en plaignent. XXVI. Réponse des François. XXVII. Inconstance du Prince Ragotski : il traite avec l'Empereur. XXVIII. Conduite artificieuse de ce Prince. Il n'en est presque plus fait mention dans le Traité. XXIX. La négociation entre la France & l'Espagne est interrompue XXX. Intrigues des Espagnols & des Impériaux. XXXI. Evénemens de la guerre en 1645. Prise de la Mothe

## S O M M A I R E

*en Lorraine par les François* XXX.  
*Conquêtes des François en Flandre*  
 XXXIII. *Suite de leurs progrès* XXXI  
*Prise de Hulst par le Prince d'Orange*  
*Les Espagnols reprennent Madrid*  
 XXXV. *Succès des armes Françaises de*  
*la Catalogne.* XXXVI. *Bataille de Li-*  
*rens gagnée par les François.* XXXVI  
*Campagne d'Italie & de Portug.*  
 XXXVIII. *Défaite des François à M-*  
*riendal par l'armée de Baviere.* XXXI  
*Divers sentimens sur cet événement.* X  
*Les Médiateurs proposent une trêve.* X  
*Les Plénipotentiaires François étude*  
*la proposition* XLII *Ils refusent absol-*  
*ment la trêve.* XLIII. *Politique de*  
*Cour de France.* XLIV. *Arrivée du D-*  
*de Longueville à Munster.* XLV. *Ar-*  
*ivée du Comte de Pegnaranda, prem-*  
*Plénipotentiaire d'Espagne. Son car-*  
*tere.* XLVI. *Les Impériaux rendent*  
*visite au Comte de Pegnaranda avant*  
*l'avoir renduë au Duc de Longuevil-*  
 XLVII. *On refuse au Duc de Long-*  
*ville le titre d'Altesse.* XLVIII. *Les*  
*Impériaux & les Espagnols ne lui ren-*  
*dent point visite.* XLIX. *Les Impéria-*  
*lui donnent enfin le titre d'Altesse,*  
*lui rendent visite.* L. *Le Duc de Lo-*



## DU TROISIÈME LIVRE.

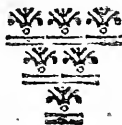
neville communique avec tous les Mi-  
nistres, excepté les Espagnols. LI. Nou-  
velles contestations sur les pleinpouvoirs  
II. Divers mouvemens de M, Con-  
rini pour avancer la négociation. LIII.  
es François conçoivent de grandes es-  
rances. LIV. Partialité des Média-  
urs. LV. Les Impériaux demandent des  
claircissemens sur la proposition des  
rançois. LVI. Réponse des François.  
VII. La France se proposoit d'acqué-  
r un établissement en Allemagne LVIII.  
onsidérations de la Cour de France sur  
s demandes qu'elle vouloit faire à  
Empereur. Sur les trois Evêchés. LIX.  
ur l'Alsace & diverses Places. LX.  
ondement des demandes de la France.  
XI. Vuës de la France sur Bensfelt.  
XII. Difficulté du succès de ses de-  
andes. LXIII. Conférence du Comte  
Avaux avec les Suedois sur la satis-  
ction des deux Couronnes. LXV. Les  
uedois refusent de s'expliquer. LXV.  
e Comte d'Avaux n'en peut tirer au-  
néclaircissement. LXVI. Projet des Sue-  
is pour former en Allemagne une li-  
ge Protestante. LXVII. Le Comte d'A-  
aux les exhorte inutilement à modérer  
ur zèle pour leur Religion LXVIII.

## S O M M A I R E

*Suite des événemens de la guerre*  
*Allemagne LXXIX. Le Duc d'Enguy*  
*joint le Vicomte de Turenne. LXX.*  
*prend Wimpfen & Rottembourg. L*  
*Suedois l'abandonnent. LXXI. L'arm*  
*Bavaroise suit l'armée Françoisise. LXX*  
*Bataille de Noralingen. LXXIII.*  
*Général Mercy est tué, & le Mar*  
*chal de Grammont fait prisonni*  
*LXXIV. Défaite de l'armée Bavarois*  
*Eloge du Comte de Mercy. LXXV.*  
*Duc de Baviere reprend la négociati*  
*avec la France. LXXVI. Son entreti*  
*avec le Maréchal de Grammont LXXV*  
*Réponse du Maréchal de Grammo*  
*LXXVIII. Propositions des Députés*  
*Baviere aux Plénipotentiaires de Fro*  
*ce. LXXIX. Suite de la même négoci*  
*tion. LXXX. Réflexions des Ministres*  
*des Plénipotentiaires de France sur*  
*propositions du Duc Baviere. LXXX*  
*La France veut ménager un Traé*  
*avec ce Prince. LXXXII. Moyens d'en*  
*surer l'exécution LXXXIII. Considér*  
*tions sur le rétablissement des Prins*  
*Palatins. LXXXIV. Intérêt de la Fra*  
*ce à s'attacher le Duc de Baviere LXXX*  
*Propositions des Plénipotentiaires Fra*  
*çois aux Députés de Baviere. LXXX*

## SOMMAIRE DU III. LIVRE.

Les François proposent aux Bavarois  
des demandes qu'ils veulent faire dans  
le Traité. LXXXVII. Leur réponse aux  
difficultés des Bavarois. LXXXVIII.  
Fermeté des François dans cette négocia-  
tion. Ils proposent les conditions d'un  
Traité de suspension. LXXXIX. Nouvel-  
les demandes des François. XC. Le Duc  
de Baviere rétablit son armée, & chan-  
ge de conduite & de sentimens. XCI.  
Retraite du Vicomte de Turenne. XCII.  
Réponse du Duc de Baviere aux propo-  
sitions de la France. XCIII. Il élude  
toutes les demandes des François XCIV.  
Le Vicomte de Turenne assiége Tréves.  
XCV. Dispositions de l'Electeur de Tré-  
ves à l'égard de la France. XCVI. Pri-  
ère de Tréves par les François, & réta-  
blissent de l'Electeur.



## LIVRE TROISIEME.

AN. 1645. **C**omme les Alliés étoient convenus de se communiquer mutuellement leurs propositions avant que de les présenter aux ennemis le Comte de Servien fit le voyage d'Osnabrug pour montrer aux Suedois le projet qu'il avoit dressé avec le Comte d'Avaux, & examiner celui de la Suede. La premiere vuë de la proposition Suedoise étonna M. de Servien. De dix-huit articles qu'elle contenoit, & dont il y en avoit neuf ou dix qui ne souffroient aucune difficulté, comme de faire cesser les hostilités de part & d'autre, de rétablir le commerce, de rendre les prisonniers & choses semblables, y en avoit six sur la Religion, qui pouvoient faire croire que les Suedois n'avoient d'autre vuë dans la guerre qu'ils faisoient à l'Empereur que de détruire la Religion Catholique. La préface entre autres portoit que la Religion avoit été un d

I.  
Conférence  
de M. de Servien avec les  
Suedois touchant les propositions de  
paix.

*Lettre des  
Plénipot. à M.  
de Brienne  
13. May 1645.*

motifs qui avoient engagé la Suede à prendre les armes, & par le huitième article ils demandoient que l'exercice public & particulier de la Religion Protestante fût rétabli partout où il étoit avant la guerre de Boheme, & qu'on permît aux Luthériens & aux Calvinistes de rentrer dans leur patrie & dans leurs biens, sous quelque prétexte qu'ils eussent été exilés. Ces demandes étoient l'effet d'un zèle outré des Suedois pour leur Religion, & des vives sollicitations des Calvinistes autant que des Luthériens; car de tout temps ces deux Partis d'ailleurs ennemis & divisés, sçavent dans l'occasion oublier leur haine mutuelle pour s'unir contre la Religion Catholique. Mais comme ces propositions ne pouvoient pas manquer de produire un mauvais effet pour la réputation de la France, M. de Servien s'y opposa avec beaucoup de chaleur, & employa toute son éloquence pour persuader aux Suedois de s'en désister.

Il leur représenta qu'ils sçavoient bien eux-mêmes que la Religion n'avoit aucune part à l'alliance des

AN. 1645.

*Lettre des  
Plénipot. au  
Card. Mazar.  
3. Juin 1645.*

II.  
Raifons de  
M. de Ser-  
vien pour  
obliger les

AN. 1645. *Suedois de modérer leurs demandes en faveur de la Religion Protestante.* deux Couronnes, & qu'on ne s'étoit jamais proposé d'autre fin qu'd'abbattre la puissance de la Maïson d'Autriche, de relever l'autorité de Etats de l'Empire opprimée depuis si long temps par les Empereurs, d'rétablir, s'il étoit possible, les Princes dépouillés, & de ménager le plus avantageusement qu'il se pourroit les intérêts des deux Couronnes, en laissant la Religion dans l'état où elle étoit. Que des demandes si peu attendues nuïroient plus à la cause commune, qu'elles ne serviroient à l'établissement de leur Religion parce qu'il étoit à craindre que plusieurs Princes d'Allemagne & d'Italie, qui sur la parole du Roi de France, croyoient que la guerre d'Allemagne n'étoit qu'une guerre d'Etat, ne se déclarassent enfin pour la Maison d'Autriche, lorsqu'ils veroient la Religion Romaine ouvertement attaquée par les propositions de la Suede : ce qui pourroit tout-coup causer une fâcheuse révolution pour les deux Couronnes. Que quoiqu'il arrivât, la réputation de la France en souffriroit toujours beau-

*Lettre des Plénip. à M. de Brienne, 13. May 1645.*

coup. Que les Espagnols se vantoient déjà que le Pape leur étoit tout dévoué. Qu'ils décrioient les François à Rome & dans l'esprit de tous les Catholiques, à cause de leur alliance avec une Couronne Protestante. Que n'oseroient-ils pas dire s'ils avoient en main de telles armes contre la France ! L'allarme, ajoutoit M. de Servien, sera d'autant plus grande qu'on n'ignore pas les négociations secrètes de la Suede avec le Parlement d'Angleterre, négociations qui semblent avoir pour but de former une ligue générale entre tous les Etats Protestans, pour faire exécuter partout le *Convenant* d'Ecosse, c'est-à-dire pour exterminer la Religion Catholique. Les Suedois n'auroient-ils aucun ménagement pour la réputation d'un si grand Roi dont la générosité à tant contribué à leur grandeur, non seulement par l'exécution constante & fidèle des Traités d'Alliance, mais encore par tous les bons offices qu'il leur a rendus en Pologne, en Dannemarck & en Hollande ? Si une telle alliance leur est utile & précieuse, leur est-il per-

AN. 1645.

mis de s'en prévaloir pour faire des demandes odieuses, propres à justifier tous les reproches que les ennemis font à la France, à lui attirer de nouveaux ennemis, & à faire douter un jour de la piété de la Reine? Enfin, concluoit M. de Servien, les Traités d'alliance portent expressement que la Religion demeurera au même état qu'elle étoit lorsque les deux Couronnes commencerent la guerre, & non pas comme elle étoit en 1618. lorsque la guerre de Bohême commença.

III.  
Réponse des  
Suédois.

Les Suédois ébranlés par les raisons & la fermeté de M. de Servien, avoüerent que la guerre d'Allemagne n'étoit point une guerre de Religion, & protesterent que leur dessein n'étoit point de détruire la Catholique; mais ils soutinrent qu'il n'étoit pas possible d'établir en Allemagne une paix solide, si on ne rétablissoit la Religion sur le même pied qu'elle étoit avant l'origine des troubles. Que le but de ce projet n'étoit ni d'opprimer les Catholiques ni d'élever les Protestans, mais d'établir le repos des uns & des autres



Que la France paroïssoit sur ce point moins favorable à ses Alliés que l'Empereur même, qui leur avoit accordé par le Traité de Prague la jouïssances des biens Ecclésiastiques pour quarante-ans, & étoit encore disposé à leur en accorder davantage, dès qu'ils voudroient se réunir avec lui, & qu'enfin elle devoit considérer qu'elle n'avoit en Allemagne de véritables amis que les Protestans, dont il falloit extrêmement ménager l'alliance & l'amitié.

AN. 1645.

Ce dernier point embarrassoit effectivement beaucoup les Plénipotentiaires François. Rien ne leur étoit plus recommandé que de ménager les intérêts de la Religion, & ils y étoient d'ailleurs assez portés d'eux-mêmes; mais il n'étoit pas aisé d'accorder les ordres que la piété de la Reine leur prescrivoit, avec l'intérêt de l'Etat & les sollicitations importunes des Alliés. Comme la Religion & la bienséance même ne permettoient pas à la France d'appuyer les demandes qu'ils faisoient en faveur des Protestans, il falloit pour ne pas achever de les blesser,

IV.  
Difficulté de la négociation de France par rapport à la Religion.

*Lettre des Plénipot. à M. de Brienne, 13. May 1645.*

---

**AN. 1645.**

souscrire à toutes leurs autres prétentions ; & ce n'étoit pas encore là le plus grand inconvénient ; car après tout il étoit de l'intérêt de la France de procurer aux Princes & aux Etats d'Allemagne tous les avantages possibles, afin de les mettre en état de contrebalancer la puissance Impériale ; mais quelques services que les François leur rendissent en ce genre, à peine les Protestans leur en sçavoient-ils quelque gré. Plus sensibles aux intérêts de leur Religion qu'à tout le reste, ils ne comptoient pour véritables amis que ceux qui étoient ennemis des Catholiques, & par-là les Suedois s'accrétoient de jour en jour parmi eux beaucoup plus que les François. Peut être même les Suedois n'avoient-ils fait dans leur proposition les demandes dont on vient de parler, que parce que prévoyant que les François s'y opposeroient, ils auroient occasion de faire sentir aux Protestans la différence de la protection de Suede, & de celle de France. Il étoit vrai d'ailleurs que les Protestans sembloient ne demander pour leur Re-

igion que ce qui leur avoit appartenu autrefois par la concession même des Empereurs. Enfin il n'étoit pas moins certain qu'on ne pouvoit pas donner la paix à l'Allemagne, si on ne satisfaisoit pas les Protestans. Plusieurs d'entre eux s'en expliquoient ouvertement, & protestoient que quand ils se verroient abandonnés des Couronnes, ils aimeroient mieux périr les armes à la main, que d'affervir leur Religion à une autorité qu'ils appelloient tyrannique.

Malgré toutes ces considérations, le Comte de Servien pour obéir aux ordres de la Cour, fit de si grandes instances auprès des Plénipotentiaires de Suede, que ceux-ci après plusieurs contestations se désisterent enfin non-seulement du dessein qu'ils avoient d'abord formé d'obliger les François à faire des proposition semblables aux leurs en faveur de la Religion Protestante, mais encore de la résolution où ils étoient de les faire du moins seuls, si les François refusoient de suivre leur exemple. Ils promirent ainsi à M. de Servien de réformer leur proposition, & d'en

AN. 1645.

V.

Les Suedois consentent à réformer leur proposition.

*Ibidem.*

---

**AN. 1645.**

envoyer une copie à Munster avant de la communiquer aux Impériaux. Il est pourtant vrai qu'ils se réservèrent la liberté de faire toutes ces demandes, lorsqu'il s'agiroit de proposer de part & d'autre des moyens d'accommodement entre les Catholiques & les Protestans, & de faire un règlement fixe pour l'avenir. Mais outre que M. de Servien crut avoir assez gagné pour le présent, sans rien exiger de plus, ce dessein des Suedois ne devoit paroître dans la suite que comme un incident étranger au Traité des Couronnes, & comme un moyen de pacifier les troubles : moyen dont on ne pourroit pas imputer la proposition à la France. Elle pouvoit même espérer être alors en état de s'y opposer fortement, ou d'y apporter des tempéramens. Enfin de quelque côté qu'on envisageât la chose, c'étoit toujours un grand avantage que les Suedois ne fissent point de semblables demandes dès le commencement de la négociation, parce que les ennemis des deux Couronnes n'auroient pas manqué de les publier partout avec leurs

invectives & leurs lamentations affectées sur le danger dont la Religion Catholique étoit menacée.

AN. 1645.

Dans cette conférence M. de Servien trouva une occasion favorable dont il profita pour sonder les sentimens des Suedois par rapport à une trêve en cas qu'on en fit la proposition ; car enfin il y avoit sur cela diverses considérations à faire. On pouvoit faire une trêve ou la paix. La France étoit persuadée que l'Espagne en particulier ne vouloit faire qu'une trêve , & il n'étoit pas impossible que l'Empereur prît le même parti. Il étoit cependant plus probable que l'Empereur feroit la paix , tandis que l'Espagne ne feroit qu'une trêve. Mais dans tous ces cas différens , dont aucun n'échappoit à la prévoyance du Cardinal Mazarin , il falloit prendre des arrangemens différens , & consulter les Alliés. Les Suedois ayant donc témoigné de la satisfaction de voir la France disposée à avancer la négociation , malgré les bruits qu'on avoit répandus qu'elle ne vouloit point de paix , M. de Servien leur répondit que la Fran-

VI.  
Dispositions  
des Suedois  
par rapport à  
une trêve.

*Ibidem.*

AN. 1645.

ce au contraire avoit un si grand desir de terminer la guerre, que le Roi vouloit sçavoir d'eux ce qu'il y auroit à faire, en cas que la paix devînt trop difficile, & qu'on proposât une trêve. *Une trêve*, reprit brusquement Salvius, *il faudroit donc qu'elle fût de cent ans.* M. de Servien repliqua que le dernier Traité d'alliance ne prescrivoit pas un si long terme; que le subside promis par la France dans le cas d'une trêve, prouvoit bien qu'on n'avoit pas compté qu'elle dût être si longue, & qu'on seroit heureux si la paix même duroit la moitié de ce terme. Mais les Suedois avoient une raison particuliere de rejeter la proposition: c'est qu'une trêve de dix ou douze ans auroit expiré en même-temps que celle qu'ils avoient faite avec la Pologne. Jusqu'à ce temps-là ils eussent été embarrassés de leurs Milices, & il n'étoit pas d'ailleurs vraisemblable que l'Empereur consentît à les laisser pendant si long-temps en possession des Provinces & des Places importantes qu'ils occupoient dans le sein même de l'Empire. Ces raisons

étoient solides ; aussi le Baron d'Oxénstiern n'hésita pas à décider comme prononçant un arrêt , qu'il n'étoit pas temps d'agiter cette question , & qu'il falloit auparavant faire tous les efforts possibles pour établir une bonne paix à la faveur des heureuses conjonctures où les deux Couronnes se trouvoient M. de Servien se tût après cette décision , pour ne pas donner lieu de croire que la France eût formé le dessein de faire une trêve préférablement à la paix.

AN. 1645.

VII.

La France propose à la Suede de la secourir contre l'Espagne.

Lettre des Plénip. à M. de Brienne , 13. May 1645.

Mais il y avoit un autre article sur lequel M. de Servien insista , parce qu'il étoit important de s'en éclaircir. Il s'agissoit de lier la Suede avec la France contre l'Espagne , en cas que les Espagnols refusassent de faire la paix en même-temps que l'Empire , & voulussent continuer la guerre. Ce n'est pas que dans cette supposition la France espérait en effet engager la Suede dans sa querelle , ni qu'elle désirât beaucoup de foibles secours dont elle n'avoit pas besoin ; elle prévoyoit même que les Suedois s'y refuseroient absolument ; mais elle vouloit se servir de leur re-

AN. 1645.

fus pour s'autoriser à traiter avec l'Espagne comme elle jugeroit à propos sans leur participation. C'étoit où M. de Servien en vouloit venir. Dans cette vuë il leur représenta le premier article du Traité d'alliance, qui portoit que les deux Couronnes *feroient la guerre à l'Empereur, à la Maison d'Autriche & à ses adhérents.* Sur quoi il leur fit remarquer que le Roi d'Espagne étoit l'ainé de la Maison d'Autriche; & que quand cet article ne regarderoit que la branche d'Allemagne, ils ne pouvoient pas nier que le Roi d'Espagne n'en fût le principal adhérent. Il ajouta que dans le second article il étoit dit : *pour les contraindre à faire la paix, les & non pas le,* & par conséquent les deux branches de la Maison d'Autriche. Qu'il étoit dit au 9<sup>e</sup>. article : *que les intérêts du Roi Très-Chrétien se traiteront à Cologne, &c.* ce qui prouvoit que les intérêts des deux Puissances alliées ne faisoient qu'une seule affaire, & devoient être terminés par un même Traité, conformément à ce qui étoit dit dans l'article XIV. *que les deux Assemblées d'é-*



pendent entièrement l'une de l'autre ,  
Sc. Qu'à la vérité on n'avoit pas AN. 1645.  
prétendu obliger les Suedois à en-  
tretienir une Armée aux Pays-Bas ,  
ni des vaisseaux sur les côtes d'Es-  
pagne , parce que la chose étoit trop  
difficile , & qu'il suffisoit qu'ils fissent  
de leur côté la guerre en Allema-  
gne ; mais que cela ne les dispensoit  
pas de l'obligation d'attendre pour  
faire la paix avec l'Empereur , que  
la France eût terminé ses différends  
avec l'Espagne ; d'autant plus qu'ils  
étoient redevables à la guerre qu'on  
faisoit à l'Espagne , des avantages  
qu'ils remportoient sur l'Empereur ;  
puisqu'en effet si les Espagnols  
avoient eu la liberté de secourir l'Em-  
pereur , jamais les Suedois n'auroient  
pû faire en Allemagne les grands  
progrès qu'ils y avoient faits , ni ga-  
gner des batailles en Boheme avec  
quatorze mille hommes. Qu'il n'é-  
toit pas juste par conséquent de lais-  
ser la France seule chargée du poids  
d'une guerre dont ils tiroient tant  
d'avantage , pour n'en être que les  
simples spectateurs, lorsqu'ils auroient  
fait leur Traité avec l'Empereur.

AN. 1645.

VIII.  
Les Suedois  
le refusent,  
& consentent  
que la Fran-  
ce traite sans  
eux avec l'Es-  
pagne.

Les Suedois accoutumés depuis long-temps à mesurer leurs obligations sur leurs intérêts personnels, parurent peu touchés des raisons de M. de Servien. Ils lui répondirent que les Ambassadeurs de France n'avoient jamais expliqué dans ce sens les Traités d'alliance, & avoient au contraire toujours fait entendre que la France ne se mettroit pas beaucoup en peine des Espagnols, lorsqu'elle n'auroit affaire qu'à eux seuls. Qu'il ne s'agissoit donc que d'ôter à l'Empereur la liberté de secourir l'Espagne, en cas qu'elle voulût continuer la guerre, & qu'ils promettoient de le faire dans le Traité, & de reprendre même les armes si l'Empereur contrevenoit à cet article. M. de Servien repliqua que cette précaution laisseroit toujours la France exposée à un mal certain auquel elle n'apportoît qu'un remede incertain, & M. Oxenstiern répondit encore que c'étoit agiter une question chimérique, parce que les Espagnols n'étoient pas en état de refuser la paix, & qu'en tout cas s'ils le faisoient, on auroit le tems de chercher des

expédients. M. de Servien saisit le moment, & représenta que puisqu'ils témoignent tant d'indifférence pour les démêlés de la France avec l'Espagne, ils ne devoient pas trouver mauvais que la France les terminât comme elle jugeroit à propos sans les consulter; « Et vous serez peut-être bien étonnés, ajouta-t'il d'apprendre que nous aurons fait un Traité de trêve ou de paix avec l'Espagne ayant le Traité de l'Empire. *Vous êtes les maîtres*, » repartit froidement M. Oxenstiern; parole importante qui disoit précisément ce que M. de Servien avoit en vuë d'éclaircir.

Quelque temps auparavant M. de Rorté ayant fait par ordre de la Cour la même proposition à la Cour de Suede, c'est-à-dire, de ne point quitter les armes, tandis que l'Espagne refuseroit de s'accommoder, quelques-uns des Ministres parurent y consentir, pourvû que la France s'obligeât de son côté à ne faire aucun accommodement avec l'Espagne tandis que la Suede seroit en guerre avec l'Empereur. Mais M. de Ror-

AN. 1648.

IX.

La France fait la même proposition à la Cour de Suede.

**AN. 1645.** té ayant fait ſçavoir cette réponſe la Cour de France, on lui donna ordre de ſurſeoir la propoſition & de n'en plus parler. C'eſt que le Cardinal Mazarin vouloit engager la Suède avec la France, ſans engager réciproquement la France avec la Suède : deſſein de difficile exécution avec des gens auſſi éclairés ſur leurs intérêts que les Suédois. Il eſpéra de moins profiter dans la ſuite des dernières paroles du Baron d'Oxenſtierna pour traiter avec l'Eſpagne, ne doutant pas qu'elle ne fût bien-tôt réduite à accepter toutes les conditions qu'il lui offriroit ; mais il ſ'e flattait long-temps inutilement. Le cas n'arriva point, & ſ'il étoit arrivé, les Suédois auroient peut-être affecté d'oublier les termes de leur réponſe, comme ils ſçurent oublier dans la ſuite beaucoup de promeſſes & de belles paroles dont ils flattoient les François.

**X.** Il ne reſtoit plus à M. de Servier pour achever de remplir le ſujet de ſon voyage, que d'informer les Suédois de la négociation ſecrete du Confefſeur du Duc de Baviere ; mais  
 Les Suédois n'approuvent pas la négociation de la France avec le Duc de Baviere. lorsqu'i

orsqu'il leur en parla , après lui en avoir témoigné quelque satisfaction , ils l'assurèrent qu'il ne leur apprenoit rien de nouveau : qu'ils sçavoient depuis long-tems que le Confesseur du Duc de Baviere avoit fait deux voyages à Paris , & qu'en s'en retournant il avoit chargé un Docteur de Sorbonne son frere de continuer la négociation ; « mais que le Duc de Baviere tromperoit la France comme il avoit déjà fait plusieurs fois , & qu'il n'y avoit rien à faire avec lui que de le bien battre pour en avoir raison. » M. de Servien leur répondit d'abord qu'ils étoient dans l'erreur sur les circonstances du fait , parce que le Pere Vervaux , qui étoit Allemand , n'avoit point de frere Docteur de Sorbonne , & n'avoit fait qu'un seul voyage à Paris. Mais il ajouta qu'au reste il n'avoit pas prétendu justifier la France de cette négociation , puisqu'il étoit dit dans le Traité d'alliance qu'on contraindrait par la force , ou qu'on ameneroit par la raison les ennemis à la paix. Que la France n'ayant point désapprouvé la négociation de

AN. 1645.

*Lettre des  
Plénipot. à M.  
de Brienne ,  
Janv. 1645.*

AN. 1645. la Suede avec le Duc de Saxe , le Suedois ne devoient pas blâmer cell de la France avec le Duc de Baviere , & que s'ils continuoient à témoigner ainsi tant d'averfion pour les Princes Catholiques qui sembloient vouloir se rapprocher de la France on auroit lieu de croire que ce n'étoit qu'un effet de leur antipathie contre la Religion Romaine. Ce discours fit son effet , & les Suedois répondirent avec un air plus satisfait qu'ils étoient véritablement obligés à la France de la confiance qu'elle leur faisoit de sa négociation avec le Duc de Baviere , *mais qu'ils connoissoient les finesses de ce vieux Rénard* qui ne vouloit qu'amuser ses ennemis pour éviter le mal présent dont étoit menacé , & rallentir les préparatifs qu'il voyoit faire contre lui. Qu'ils ne pouvoient s'ôter de l'esprit que le dessein de ce Prince ne fût de tromper les François pour ménager ses intérêts à leurs dépens. Qu'il falloit espérer d'établir une bonne paix en Allemagne , que lorsque les Ducs de Saxe & de Baviere ne seroient plus. Que c'étoient *deux vie*

destinés, qu'on ne rangeroit jamais à la  
raison que par la force. Qu'on pou-  
voit cependant négocier toujours de  
concert avec le Duc de Baviere,  
mais que leur avis étoit qu'on com-  
mençât par l'obliger à désarmer en-  
tièrement, & à donner pour gage de  
sincerité Ingoldstat ou d'autres  
places.

M. de Servien répondit que le  
parti du désarmement seroit désavan-  
tageux pour la cause commune, par-  
ce que les Chefs & plusieurs Corps  
de troupes Bavaraises iroient infailli-  
blement fortifier l'Armée de l'Em-  
pereur; mais que la France étoit bien  
résoluë de demander des Places de  
reté. Il leur recommanda ensuite  
de tenir l'affaire secrète, mais la pre-  
caution étoit fort inutile, parce que  
la chose étoit déjà publique. Il n'en  
étoit pas ainsi de la proposition que  
M. de Vervaux avoit faite pour les  
Cercles de Suabe & de Franconie;  
car les Suedois n'avoient point ap-  
pris ce détail, & M. de Servien crut  
devoir le leur laisser ignorer pour ne  
pas réveiller leur jalousie. Il leur dit  
en suite, comme une idée qui lui

AN. 1645.

XI.  
Réponse de  
M. de Ser-  
vien.

AN. 1645.

venoit à l'esprit , que l'affaire seroit beaucoup plus avantageuse si le Duc de Baviere engageoit ces deux Cercles à suivre son exemple : à quoi les Suedois répondirent qu'il y avoit peu d'apparence , parce que le Duc étoit haï dans ces deux Provinces où il avoit exercé de grandes violences.

## XII.

Contestation entre les deux Plénipotentiaires de France sur un article de leur proposition de paix.

Le Comte de Servien retourna à Munster, d'où il écrivit à la Cour une relation de son voyage. La Cour blâma d'avoir parlé de trêve aux Suedois, parce qu'elle vouloit *paraître aller directement à la paix*, & attendre que la seule impossibilité de la faire obligeât les Suedois ou les Médiateurs à faire la première proposition d'une trêve. Ce fut le Comte d'Avaux qui fit faire cette remarque aux Ministres ; mais ce Comte eut avec son Collègue un différend beaucoup plus grand sur un article de sa proposition que M. de Servien avoit communiqué aux Suedois. L'article étoit conçu en ces termes :

- » Que pour tout ce qui concerne
- » la Religion, les biens Ecclésiastiques,
- » & tous les autres différends
- » qui peuvent être causés par la c



versité des Religions entre les Catholiques & les Protestans d'Allemagne, lesquels ont été si souvent la cause ou le prétexte des troubles il sera convenu pendant le Traité & avant la conclusion d'icelui, du consentement des Parties intéressées, & à leur commune satisfaction, de quelque reglement raisonnable & solide qui serve de loi à l'avenir, tant pour la véritable explication des Traités, déclarations & autres actes ci-devant faits sur ce sujet, que pour les autres querelles & griefs d'importance qui pourroient laisser quelque semence de guerre.

AN. 1645.

C'étoit le Comte de Servien qui avoit dressé cet article, & comme il l'avoit communiqué aux Suedois avec les autres articles qui devoient composer la proposition des François, il avoit contracté une espèce d'obligation de le soutenir. Mais le Comte d'Avaux l'ayant lû le désapprouva absolument; & comme il étoit persuadé que son Collègue ne s'en rapporteroit pas à lui, il écrivit son sentiment à M. de Brien-

*Lettre du Comte d'Avaux à M. de Brienne, 23. May 1645.*

AN. 1645.

XIII.

Sentiment  
du Comte  
d'Avaux.

ne, afin qu'il l'exposât au Conseil. Son avis étoit qu'il n'étoit nullement de l'intérêt de la France de travailler à assoupir les différends de Religion qui divisoient l'Allemagne.

1<sup>o</sup>. Parce que dans l'état où étoient les choses, la Religion Catholique ne pouvoit qu'y perdre. 2<sup>o</sup>. Parce que ces différends qui étoient entre les Partis autant de sémences de guerre & de discorde, assuroient la France la possession de ses conquêtes; car l'expérience prouvoit que les Allemands, comme la plûpart de peuples, naturellement jaloux des Etrangers, ne pouvoient se résoudre à voir démembler l'Empire, à moins qu'ils n'eussent un besoin pressant de leur secours; & l'on avoit vû quelquefois qu'après avoir appelé les François dans des temps de division ils n'avoient pas plutôt été d'accord entr'eux, qu'ils s'étoient réunis pour les chasser. Il ajoutoit qu'après avoir fait une telle proposition, lorsqu'on viendroit à discuter cette matiere la France ne sçauroit quel parti prendre, & se verroit reduite ou à appuyer les demandes des Protestans

à préjudice de l'Eglise, ou à les irriter en s'opposant à leurs prétentions. Que rien d'ailleurs n'obligeoit

AN. 1645.

France à demander un reglement sur la Religion, puisque cette matiere n'avoit rien de commun avec les causes de la guerre, & que depuis la guerre même l'Empereur l'avoit décidée par le Traité de Prague au contentement des Protestans. Prendoit-on leur faire venir la pensée de demander de meilleures conditions ?

Le Comte d'Avaux combattit encore un second article qui avoit quelque rapport au premier, & par lequel M. de Servien vouloit demander que tous les Princes & les Etats de l'Empire fussent rétablis *dans leurs anciens droits*. Cette proposition, selon M. d'Avaux, étoit captieuse & dangereuse pour la Religion. Car un des droits des Princes de l'Empire étoit d'obliger leurs sujets ou à changer de Religion, ou à vendre tous leurs biens pour se retirer ailleurs ; droit cependant dont les seuls Princes Catholiques avoient été jusqu'alors en possession, parce qu'en effet

XIV.  
Contestation sur un second article.

AN. 1645.

ce droit dans son origine n'a été établi que pour la conservation de la Religion Catholique. Or l'article étant exprimé généralement sans aucune restriction, pouvoit servir de prétexte aux Princes Protestans pour se mettre en possession du même droit, quoique la France dans le Traité de 1638. & 1641. eût obligé les Suedois à déclarer que les affaires de Religion demeureroient au même état qu'elles étoient avant la guerre commencée par la France & la Suede en 1630. M. de Servier prétendoit que cet article étoit formellement exprimé dans le Traité de Wismar, & cela étoit vrai; mais le Comte d'Avaux avoit eu l'habileté de réformer ce Traité par celui de Hambourg, où cet article avoit été supprimé, de sorte que le Traité de Wismar devoit être censé nul à cet égard. C'est ce que M. de Servier paroissoit avoir ignoré, trompé par l'expression Latine qui se lisoit dans le Traité de Hambourg, *Wismariensis pacta recognovimus*, par laquelle il entendoit, *nous avons avoué & reconnu*, au lieu qu'elle signifie *nous*.

avons revû & corrigé. Il étoit encore vrai, comme disoit M. de Servien, que les demandes défavantageuses pour la Religion Catholique ne devoient être faites que par les seuls Suedois ; mais le Comte d'Avaux prétendoit que la France devoit s'y opposer avec fermeté, comme il l'avoit fait dans une conférence où les Suedois lui disoient : *Laissez-nous faire seulement* : parce qu'il étoit persuadé que *dans une société celui qui laisse faire est complice.*

La Cour de France ne jugea cependant pas à propos de changer ce second article, qui fut effectivement laissé dans son entier ; mais il n'en fut pas de même du premier qu'elle désapprouva pour les raisons alléguées par le Comte d'Avaux. La difficulté étoit de supprimer cet article après qu'on l'avoit montré aux Suedois. Le Comte de Servien soutint d'abord que la chose n'étoit pas possible ; ensuite n'osant s'en rendre seul responsable à la Cour, il consentit à remettre l'article, & proposa d'envoyer à Osnabrug M. de Saint Romain, Secrétaire d'Ambassade, pour

AN. 1645.

XV.  
Sentimens  
de la Cour de  
France.

Relation du  
voyage de M.  
de Saint Ro-  
main à Osnab-  
brug, 27. Juin  
1645.

AN. 1645.

présenter aux Suedois toute la proposition, & leur faire des excuses de l'omission, ce que le Comte d'Avaux approuva.

XVI.  
Les Suedois  
sont mécon-  
tens de la pro-  
position des  
François.

Le Baron d'Oxenstiern témoigna d'abord beaucoup de mécontentement de la proposition ; il la trouva défectueuse en plusieurs points, & peu conforme au projet qui avoit été concerté à Osnabrug. Il se plaignit de l'omission de l'article sur la Religion. M. de Saint Romain repliqua qu'il ne devoit pas être surpris que la proposition fût en quelque chose différente de celle qu'on lui avoit montrée, puisque la premiere n'étoit qu'un projet imparfait auquel on n'avoit pas encore mis la dernière main. Il l'assura que les Plénipotentiaires remettroient dans la proposition l'article de la Religion, si la Suede l'exigeoit absolument ; mais qu'ils espéroient que leurs amis & leurs Alliés ne voudroient pas les obliger à faire une proposition si odieuse pour la France, d'autant plus qu'elle n'en feroit pas moins disposée à soutenir dans l'occasion les demandes justes & raisonnables des Protestans, & qu

les Suedois avoient d'ailleurs l'équivalent de ce qu'ils souhaitoient, puisque mettant cet article dans leur proposition, ils y déclaroient en même temps dans la préface que tous les articles avoient été concertés avec les François. Les Suedois eurent beaucoup de peine à se rendre; mais enfin après de longues contestations M. Oxenstiern dit en se tournant du côté de Salvius : *Ces Messieurs les François sont circonspects. Et bien, nous rompons la glace, nous autres Suedois.*

Ainsi se termina ce différend du côté des Suedois; & cependant lorsque M. de Saint Romain fut de retour à Munster, M. de Servien s'obstinant dans son premier sentiment, fit encore mettre la chose en délibération, & obligea M. d'Avaux à consentir qu'on fit deux copies de la proposition; que dans l'une l'article seroit omis, qu'il seroit exprimé dans l'autre, & qu'on tâcheroit de faire agréer celle-ci aux Médiateurs. La chose fut ainsi exécutée, mais les Médiateurs se récrierent sur l'expression de l'article encore plus que les Suedois n'avoient fait sur son omis-

~~Revisé par~~  
AN. 1645.

XVII.  
Les François suppriment un article de leur proposition trop favorable aux Protestans.

AN. 1645.

sion ; de sorte que M. de Servien fut obligé pour cette fois de se rendre au sentiment de son Collègue , & d'omettre entierement l'article tant contesté. Les Suedois de leur côté semblerent vouloir aussi rétracter le consentement qu'ils avoient donné à l'omission de l'article , mais ils ne furent pas écoutés.

XVIII.

Zeile des  
Suedois pour  
la Religion  
Protestante.

Il étoit d'autant plus important à la France de ne pas appuyer les prétentions des Protestans en faveur de leur Religion , que le but des Suedois étoit de faire pour le moins un second Traité de Passau , ou une autre paix de Religion encore plus avantageuse à leur parti. On entrevoyoit déjà ce dessein dans les termes mêmes de leur proposition , & ils l'avouèrent à M. de Saint Romain. Le faux zèle toujours audacieux , lors même qu'il est destitué de forces & d'appui , ne connoît plus de bornes , lorsqu'il a pris quelque supériorité ; mais plus la prospérité des armes Suédoises & la foiblesse de l'Empereur inspiroient de hardiesse & de confiance aux Protestans , moins il convenoit à la France de concourir avec eux à la ruine



de la Religion Catholique. Pour ce qui est du Prince Ragotski, quoique la France eût dessein de le faire comprendre dans le Traité, les Plénipotentiaires François ne crurent cependant pas devoir le nommer alors dans leur proposition, parce qu'ils ignoroient encore le nouveau Traité qu'il avoit fait avec la France, & qu'il étoit d'ailleurs tacitement compris dans le quatorzième article sous le nom général d'*Alliés & d'Adhérents de la Couronne de France*.

AN. 1645.

Enfin le jour de la Trinité qui tomboit cette année-là le 11 Juin, jour marqué par les Plénipotentiaires de France & de Suede pour présenter leurs propositions, arriva après avoir été tant attendu. Jusques-là les deux Partis n'avoient fait, pour ainsi dire, que s'observer, tâcher de se surprendre l'un l'autre, & préparer les coups qu'ils devoient frapper. C'avoit été là le but des propositions; mais il falloit désormais s'expliquer nettement, détailler les demandes, accorder ou refuser, en un mot faire la paix, ou avouer qu'on ne la vouloit pas. Plus les premières propositions

XIX.

Les François & les Suedois donnent leurs propositions de paix.

---

---

AN. 1645.

avoient été vagues & générales, plus on attendoit de détail & de précision dans celles-ci. Les Plénipotentiaires l'avoient ainsi promis aux Médiateurs, & l'exécuterent en effet autant qu'il étoit possible, réduisant toute la négociation à dix-huit articles qui devoient être la base de tout le Traité, & la matière des contestations entre les Plénipotentiaires des deux Partis. Les François ne trouverent point de difficulté dans la manière de présenter leur proposition. Ils l'envoyerent par un Secrétaire aux Médiateurs pour la communiquer aux Impériaux, & ceux-ci firent quelques semaines après présenter leur réponse aux François par la même voie; mais comme les Suedois n'avoient point de Médiateur à Onabrug, ils eurent quelque envie de présenter solennellement leur proposition dans le lieu où l'on rendoit la justice. Les Députés des Electeurs approuverent cette pensée, & la chose eut été exécutée suivant ce projet, si les Impériaux ne s'y étoient fortement opposés, dans la crainte que les Suedois ne prissent occasion de

cette cérémonie pour faire quelque discours à leur avantage sur les causes de la guerre, sur la justice de leurs armes & leur zèle pour la paix. Ils appréhenderent aussi que les Députés des Etats ne voulussent assister à cet acte en forme de *Collège*, & que ceux des Electeurs ne prétendissent y faire les fonctions de Médiateurs; de sorte qu'après quelques contestations les Suedois prirent le parti d'envoyer simplement leur proposition aux Impériaux par M. Mylon leur Secrétaire d'Ambassade.

*Proposition des Plénipotentiaires  
Français.*

» Encore que les Plénipotentiaires  
res de France aient déjà fait en  
divers temps des propositions qui  
eussent pû beaucoup avancer le  
Traité de la Paix générale, si on  
y eût voulu contribuer de toutes  
parts comme il a été fait de la leur  
& de celle de Messieurs les Am-  
bassadeurs de Suede, & qu'on eût  
cherché les expédients nécessaires  
pour terminer plutôt les différends

AN. 1645.

qui l'ont retardé, néanmoins ayant  
déclaré par la première qu'ils ont  
donné, qu'aussi tôt qu'ils auroient  
eu quelque satisfaction sur les  
points qu'elle contient, ils feroient  
très - volontiers ouverture des  
moyens de conclure ladite paix :  
& depuis ayant encore témoigné  
par la seconde que l'intention de  
leurs Majestés est de se conformer  
pour tout ce qui touche le  
général de l'Allemagne aux Con-  
seils des Etats de l'Empire, ils ont  
été très aises d'apprendre par les  
Députés de la plus grande partie  
desdits Etats, dont ils avoient été  
obligés d'attendre la venuë, qu'ils  
désirent l'avancement de la négocia-  
tion ; & que pour cet effet on  
fasse promptement une nouvelle  
proposition qui soit plus ample que  
les précédentes, & qui contienne  
les principaux points du Traité ;  
en quoi leur désir s'étant trouvé  
conforme à l'intention de leurs  
Majestés, qui n'ont pas moins d'en-  
vie de complaire ausdits Etats en  
leur procurant une prompte & en-  
tiere satisfaction, puisque ça été

le principal but des Armes de France & de Suede , que de faire un bon accommodement avec l'Empereur : lesdits Plénipotentiaires , ensuite de la résolution prise avec lesdits Sieurs Ambassadeurs de Suede , ont estimé que pour établir une paix générale qui soit ferme & durable à l'avenir , on doit convenir des articles suivans , auxquels néanmoins ils se réservent de pouvoir ci-après ajouter , ou s'expliquer plus amplement sur iceux de ce qu'ils jugeront nécessaire pour l'avantage tant général que particulier des Etats de l'Empire , après avoir plus expressément appris leurs sentimens par leurs Députés. «

» I. Que la guerre & toutes les hostilités cesseront entre le Roi Très-Chrétien , la Reine de Suede , tous leurs Alliés & adhérens d'une part , & l'Empereur des Romains , la Maison d'Autriche , tous leurs Alliés & Adhérens de l'autre. «

» II. Qu'il sera retabli entre leurs Majestés une ferme & dura-

---

AN. 1645.

ble paix & sincere amitié.

» III. Que pour plus grand af-  
» fermissement de ladite paix &  
» amitié , après qu'elle aura été re-  
» tablée avec l'Empereur & le Roi  
» d'Espagne , Sa Majesté Impériale  
» ne pourra se mêler directement ou  
» indirectement des guerres & dif-  
» férends qui pourroient naître en-  
» tre la France & l'Espagne , ni as-  
» sister , sous quelque prétexte que  
» ce soit , les ennemis des deux Cou-  
» ronnes de France & de Suede ,  
» nonobstant tous Traités précé-  
» dents , auxquels pour ce regard il  
» sera expressément dérogé par le  
» présent Traité. «

» IV. Que tout ce qui a été fait  
» pendant ces présens mouvemens  
» sera oublié , sans qu'on en puisse  
» faire de part ni d'autre à l'avenir  
» aucune recherche sous quelque  
» prétexte que ce soit , & qu'à ces  
» fins une perpétuelle & générale  
» amnistie sera accordée sans aucune  
» reserve , limitation , ni exception  
» d'affaires ni de personnes. «

» V. Qu'il sera pareillement dé-  
» claré qu'outre l'amnistie générale ,

& sans y déroger, mais pour plus  
prendre précaution & sureté; tous  
les Officiers & Soldats & tous au-  
tres qui ont servi tant dans la guer-  
re, qu'en quelque autre maniere  
que ce soit les deux Couronnes  
de France & de Suede, & la Mai-  
son de Hesse - Cassel, lesquelles  
n'ont jamais eu pour but que le  
rétablissement de l'Empire, seront  
remis & conservés en tous leurs  
honneurs & dignités, sans qu'on  
les y puisse troubler ci-après sous  
prétexte de ce qui s'est passé pen-  
dant la guerre, ni autrement.

» VI. Qu'en conséquence de la-  
dite amnistie toutes choses seront  
rétablies & restituées dans l'Em-  
pire au même état où elles étoient  
avant l'origine des présens mouve-  
mens qui est l'année 1618. & ce  
nonobstant toutes représailles, con-  
fiscations, proscriptions, jugemens,  
transactions & autres actes passés  
depuis ledit temps, excepté toute-  
tefois pour ce qui sera résolu au  
contraire par le présent Traité.

» VII. Que tous les Princes  
& Etats du Saint Empire seront

---

AN. 1645.

» rétablis en leurs anciens droits,  
» prérogatives, libertés & privilèges,  
» sans qu'ils y puissent être ci-après  
» troublés sous quelque prétexte que  
» ce soit ; & ce faisant , qu'ils joui-  
» ront sans difficulté du droit de  
» suffrage qui leur appartient dans  
» toutes les délibérations des affai-  
» res de l'Empire , principalement  
» quand il s'agira de conclure la  
» paix , déclarer la guerre , résou-  
» dre des contributions , levées &  
» logemens de gens de guerre , met-  
» tre garnisons ou faire de nouvelles  
» fortifications dans quelque Place  
» située dans les Etats desdits Prin-  
» ces , conclure des alliances & con-  
» fédérations , faire des loix nou-  
» velles , ou interpréter les ancien-  
» nes , & autres affaires de pareille  
» nature , qui ne pourront être à  
» l'avenir traitées & décidées que  
» dans une Assemblée générale des  
» Etats de l'Empire , & résolues par  
» un consentement unanime desdits  
» Etats.

» VIII. Que tous lesdits Princes  
» & Etats en général & en parti-  
» culier seront maintenus dans tous



les autres droits de Souveraineté  
qui leur appartiennent , & spécia-  
lemen dans celui de faire des con-  
fédérations tant entr'eux qu'avec  
les Princes voisins , pour leur con-  
servation & sureté.

» IX. Que toutes les louables  
coutumes du Saint Empire , an-  
ciennes constitutions & loix fon-  
damentales d'icelui , seront reli-  
gieusement observées , & particu-  
lièrement le contenu en la Bulle  
d'or , sans qu'il y puisse être con-  
trevenu par qui que ce soit , sous  
quelque prétexte qui puisse arri-  
ver , & sur-tout en ce qui regard-  
de l' Election des Empereurs , en  
laquelle les formes prescrites par  
ladite Bulle , & autres constitu-  
tions , déclarations , actes & capi-  
tulations résolues pour ce sujet ,  
seront inviolablement gardées ,  
sans qu'on puisse procéder à l'élec-  
tion d'un Roi des Romains pen-  
dant la vie des Empereurs , atten-  
du que c'est un moyen de perpé-  
tuer la dignité Impériale dans une  
seule famille , en exclure tous les  
autres Princes , & anéantir le droit  
des Electeurs.

---

AN. 1645.

» X. Que les prisonniers de part  
» & d'autre, & particulièrement M.  
» le Prince Edouard, frere du Roi  
» de Portugal, seront mis en liberté  
» sans payer rançon «

» XI. Que le commerce tant par  
» eau que par terre sera retabli dans  
» tout l'Empire en la même forme  
» & liberté qu'il étoit avant les pré-  
» sens mouvemens, & que tous les  
» péages, exactions, impositions qui  
» ont été établies pendant la guerre,  
» seront revoquées & abolies. «

» XII. Qu'il sera pourvû suffi-  
» samment à la sureté du Traité qui  
» sera fait présentement, en sorte  
» qu'il ne puisse ci-après arriver de  
» contraventions «

» XII. Que pour cet effet, ou-  
» tre les précautions générales qui se-  
» ront apportées pour ladite sureté,  
» la satisfaction qui est due aux deux  
» Couronnes pour les fatigues, per-  
» tes & dépenses qu'elles ont souf-  
» fertes en cette guerre sera accor-  
» dée, en sorte qu'elle puisse contri-  
» buer tant à la sureté particuliere  
» desdites deux Couronnes, qu'à  
» celle de leurs Alliés & Adhérents  
» dans l'Empire. «

» XIV. Qu'il sera aussi pourvu a  
la satisfaction raisonnable de Ma-  
dame la Landgrave de Hesse &  
des autres Alliés des deux Cou-  
ronnes qui sont aujourd'hui en  
guerre conjointement avec elles ;  
& que tous leurs autres Alliés &  
Adhérents seront compris dans le  
présent Traité, pour jouir en su-  
reté de tout ce qui sera accordé  
par icelui. «

» XV. Qu'outre la satisfaction  
des deux Couronnes & de leursdits  
Alliés qui sont toujours en guer-  
re conjointement avec elles, il se-  
ra pourvû à la récompense de la  
Milice Etrangere qui a seryi dans  
leurs Armées. «

» XVI. Ce que dessus étant ar-  
rêté, il sera convenu de la restitu-  
tion des Places qui devront être  
renduës par le présent Traité, com-  
me aussi du désarmement entier  
qui sera fait de part & d'autre dans  
l'Empire. «

» XVII. En cette pacification  
seront compris de la part des deux  
Couronnes de France & de Sue-  
de, les Rois, Princes & Etats

AN. 1645.

» qui seront nommés avant la con-  
 » clusion du Traité. «

» XVII. Le Traité étant signé  
 » & scellé de part & d'autre , tant  
 » à Munster qu'à Osnabrug , l'é-  
 » change en fera fait en même tems,  
 » & les ratifications tant des Rois  
 » Alliés que de l'Empereur & des  
 » Etats de l'Empire seront délivrées  
 » aux lieux & dans le tems qui sera  
 » convenu. Fait & proposé à Mun-  
 » ster le jour & au nom de la Très-  
 » Sainte Trinité , en l'année 1645. «

*Proposition des Plénipotentiaires  
 de Suede. (†)*

» La Sacrée Royale Majesté de  
 » Suede ayant dès le commence-  
 » ment des troubles d'Allemagne  
 » pris toutes les mesures qui lui  
 » étoient possibles par ses Lettres ,  
 » ses Envoyés & ses Ambassadeurs ,  
 » pour n'être pas enveloppée dans  
 » cette dangereuse guerre : ensuite  
 » n'ayant pû absolument se dispen-  
 » ser par la nécessité de sa propre su-

(†) Voyez cette proposition en Latin à la fin de  
 l'Ouvrage.

reté

reté & la défense de la liberté pu-  
blique de prendre les armes , elle  
a toujours eu pour but dans cette  
guerre , & elle l'a toujours cher-  
ché depuis quinze ans avec beau-  
coup de soin , non - seulement de  
convenir avec le Sérénissime Em-  
pereur des Romains, par un Traité  
honnête & selon la coutume usitée  
entre les Rois, mais aussi que l'Em-  
pereur se réünît avec les Etats de  
l'Empire par une véritable con-  
fiance , & les Etats de l'Empire  
entr'eux par les nœuds d'une con-  
corde indissoluble. Car s'aperce-  
vant que ses maux & ceux de ses  
voisins n'avoient d'autre source  
que ceux de l'Empire , elle jugea  
nécessairement qu'elle ne pouvoit guérir  
ceux - là qu'en remédiant à ceux-  
ci , & que par conséquent il falloit  
pour ce remède commun, le con-  
cours, le suffrage & la coopération  
tant des Etrangers que des Etats  
mêmes de l'Empire. C'est pour  
cela qu'elle a traité avec le Roi  
Très-Chrétien & plusieurs desdits  
Princes de l'Empire. C'est dans  
cette vuë qu'elle a travaillé pen-

---

AN. 1645.

33 dant tant d'années au Traité pré-  
33 liminaire , afin que tous les inté-  
33 ressés pussent traiter avec sûreté ;  
33 ce qui l'a obligée de soutenir plu-  
33 sieurs années de guerre avec une  
33 extrême perte de tems , de dépen-  
33 ses , de travaux , & ce qui est plus  
33 triste que tout le reste , de sang  
33 Chrétien. Ce n'est point ici le lieu  
33 de chercher à qui il faut en impu-  
33 ter la cause , puisque nous nous  
33 sommes rassemblés moins pour  
33 contester que pour concilier tou-  
33 les esprits par toutes les voyes de  
33 la douceur & de l'équité. Il nous  
33 suffit que tous l'Univers puisse  
33 connoître par le passé la justice  
33 des Armes Royales , laquelle on  
33 pourra faire voir encore plus évi-  
33 demment quand les occasions l'  
33 requierront. Mais il y a du moins  
33 lieu de se plaindre de ce qu'après  
33 qu'il a fallu tant de travaux & d'  
33 sang répandu pendant tant d'an-  
33 nées pour obtenir des faufconduits  
33 qui étoient dûs , aujourd'hui ce  
33 pendant après qu'on en a obtenu  
33 signés & scellés par l'Empereur  
33 non-seulement pour lesdits Etats

de l'Empire, sans distinction de  
Médiats & d'Immédiats, mais en  
général pour tous & chacun en  
particulier adhérents des Couron-  
nes qui ne sont pas Etats de  
l'Empire, on interprete l'obliga-  
tion de l'Empereur & des Rois,  
les Traités & Actes publics, com-  
me si les seuls Etats immédiats de  
l'Empire devoient jouir de la sure-  
té, contre les termes exprès des  
aufconduits. Une telle conduite  
à notre égard devoit nous faire  
prendre nos précautions pour ne  
point commencer la principale af-  
faire en renversant l'ordre des cho-  
ses, & contre l'usage & la nature  
de tous les Traités, avant l'exécu-  
tion entiere des Préliminaires.  
Mais puisque nous sommes portés  
à hâter la conclusion des affaires,  
non-seulement par leur nécessité  
même, mais aussi par les vœux una-  
nimes & les prieres des Etats ac-  
compagnées des soupirs de toute  
la Chrétienté affligée, afin que  
tout le monde voye combien nous  
s'efforçons à leur sentiment, & avec  
quel zèle la Sacrée Royale Majesté

AN. 1645.

---

AN. 1645.

de Suede se porte à la paix, après  
avoir soigneusement communiqué  
toutes choses avec les Ambassa-  
deurs de France, nous avons crû  
d'un commun consentement de  
voir établir ces points fondamen-  
taux; mais à condition néanmoins  
qu'avant que d'y repliquer on rem-  
plira comme on doit tout ce qui  
reste à exécuter des préliminaires  
Ce qu'il plaise donc à Dieu de  
faire tourner au bien & à la féli-  
cité publique. Comme Messieur  
les Ambassadeurs de l'Empereur  
ont jugé à propos que pour servi-  
de matiere au Traité on proposât  
de nouveau les articles qui furent  
dressés il y a neuf ans par le Chan-  
celier de Suede & l'Electeur de  
Saxe, nous les exposons ici, di-  
moins après les avoir mieux ac-  
commodés à l'état présent des af-  
faires, comme des moyens très-  
raisonnables & très-équitables pour  
parvenir à la fin dont nous avons  
parlé; sauf pource que le droit qui  
nous nous réservons à nous &  
tous les intéressés nos Alliés & ac-  
hérens, de changer, ajouter, r



trancher & expliquer tout ce qui «  
paroitra nécessaire pour rétablir & « AN. 1648  
affermir la paix. «

*Au nom de la Très-Sainte Trinité.*

» I. Que la guerre qui a été jus- «  
qu'ici entre les Rois & les Royau- «  
mes de Suede & de France, & «  
leurs Alliés & adhérents d'une «  
part, & l'Empereur des Romains «  
& la Maison d'Autriche, & leurs «  
associés ou assistans, Etrangers ou «  
Allemands, de l'autre, pareillement «  
tous les restes des premières divi- «  
sions depuis le commencement «  
des troubles de Boheme, soient en «  
vertu du présent Traité tellement «  
terminés & assoupis, qu'à cause «  
d'icelle ou pour quelque autre cause «  
ou prétexte que ce soit, on ne puis- «  
se plus désormais exercer l'un en- «  
vers l'autre, ni souffrir être exercé «  
aucune hostilité ou inimitié, ni se «  
molester mutuellement, ou s'ap- «  
porter aucun empêchement dans «  
leur personne, leur état ou leur «  
liberté, secrètement ou publique- «  
ment, par soi-même ou par autrui, «

AN. 1645.

» directement ni indirectement, par  
 » forme de droit ou par voye de fait  
 » dans l'Empire ni autre part hors  
 » de l'Empire, nonobstant tous Actes  
 » précédents contraires. Mais que tous & chacun en particulier  
 » des torts faits jusqu'ici de part &  
 » d'autre, tant avant que pendant  
 » la guerre, par paroles, par écrit  
 » ou par voyes de fait, demeurent  
 » sans aucune distinction de choses  
 » ou de personnes tellement abolies  
 » que tout ce que l'un pourroit  
 » cet égard prétendre contre l'au-  
 » tre, soit enseveli dans un éternel  
 » oubli. «

» II. Qu'ainsi une paix chrétien-  
 » ne, universelle & perpétuelle, en-  
 » tre lesdits Sérénissimes Rois & les  
 » Royaumes de Suede & de France,  
 » ce, & les Etats de l'Empire, leurs  
 » confédérés & adhérents, & le Sé-  
 » rénissime Empereur, ses héritiers  
 » & successeurs, la Maison d'Autriche  
 » & leurs-dits associés & assistants,  
 » le Roi d'Espagne, les Electeurs,  
 » les Princes & Républiques, soient  
 » mutuellement renouvelée & éta-  
 » blie de telle sorte, & soit da-

la suite si sincèrement observée & cultivée, qu'on voye renaître & refleurir de toutes parts avec tout l'Empire Romain une ferme amitié, une parfaite sûreté entre les voisins, & une entière-observation de tout ce qui peut contribuer à entretenir la paix. «

» III. Comme la guerre du dehors est tellement liée avec celle du dedans, que l'une ne peut pas être censée bien terminée, si on n'arrête point les causes de l'autre, & que les causes extérieures sont tellement dérivées des causes intérieures, qu'on ne peut remédier aux unes sans remédier aux autres, il est nécessaire avant toutes choses, que par une amnistie universelle & illimitée accordée par le Sérénissime Empereur Romain, tous les Etats en général & en particulier, tant sujets médiats qu'immédiats de l'Empire, entr'autres ceux qui ont été ou sont unis par quelque liaison avec les Rois & les Royaumes de Suede & de France, les Electeurs, Princes, Comtes, Barons, Villes, la No-

AN. 1645.

blesse libre de l'Empire , entr'au-  
tres le Royaume de Boheme avec  
ses annexes , la Maison Palatine ,  
de Wirtemberg , de Bade , la  
Ville d'Aufbourg , &c. soient ré-  
tablis pleinement au même état  
dans lequel ils fleurissoient en 1618  
avant le commencement des trou-  
bles de l'Empire , tant pour leurs  
terres & leurs biens , que pour  
leurs dignités , leurs libertés &  
leurs droits pour le sacré & le pro-  
fane , nonobstant ou plutôt an-  
nullant tout changement quelcon-  
que fait au contraire dans cet in-  
tervalle , par proscriptions , con-  
fiscations , jugemens , transactions  
générales ou particulieres , sur-  
tout celle de Prague , ou par quel-  
qu'autre maniere que ce soit. «

» IV. Que chacun de ceux qui  
seront ainsi rétablis soit tellement  
affermi & confirmé dans la pos-  
session de son Etat & de ses droits,  
qu'aucun d'eux dans la fuite ne  
puisse en être privé de fait ni de  
droit. Que s'il arrive qu'il soit né-  
cessaire pour quelqu'un de recou-  
rir aux formes de droit , qu'on sui-

ve telle voye de justice en toutes  
choses, qu'elle puisse être suivie  
dans la suite avec équité pour tout  
le monde, sans aucun égard d'affaires  
ou de personnes, conformément  
aux loix fondamentales &  
aux constitutions de l'Empire, &  
sur-tout la paix de Religion dans  
laquelle les Réformés sont aussi  
compris, & sont conséquemment  
participants de droit comme les  
Evangéliques, de tout ce qui est  
& sera dit de ceux-ci dans cet écrit.

» V. Pour retrancher à l'avenir  
tout sujet de troubles tant internes  
qu'externes, ces choses sont sur-  
tout nécessaires: que s'il s'agit d'é-  
lire un Roi des Romains, il ne  
soit élu que l'Empire vacant: s'il  
faut porter de nouvelles loix ou  
interpréter les anciennes, faire la  
guerre ou des préparatifs de guer-  
re, faire la paix ou des alliances,  
imposer des tributs publics aux  
Etats, priver de sa dignité ou de  
ses biens quelque Etat de l'Empi-  
re, rien de tout cela ni de sem-  
blable ne puisse se faire ni être re-  
gû que par le suffrage libre & le

---

AN. 1645.

» consentement de tous les Etats de  
» l'Empire dans une assemblée gé-  
» nérale. «

» VI. Comme tous les autres droits  
» Royaux appartenant de droit aus-  
» dits Etats leur demeureront dans  
» leur entier, ils conserveront pa-  
» reillement toujours le droit que  
» chacun d'eux a de faire des allian-  
» ces avec des Etrangers pour sa  
» conservation & sa sureté. «

» VII. Et afin que la réünion  
» soit d'autant plus parfaite, que  
» tous les différends qui ont été jus-  
» qu'ici entre les Evangeliques &  
» les Catholiques Romains sur la  
» paix de Religion & les biens Ec-  
» clésiastiques, soient terminés avec  
» ce Traité sans aucun autre délai  
» par des voyes douces, équitables  
» & chrétiennes, par les avis com-  
» muns & les soins des deux partis,  
» si bien & si solidement, que non-  
» seulement il ne reste plus aucun  
» doute sur la véritable & certaine  
» intelligence de ladite paix de Re-  
» ligion, mais qu'on assoupisse en-  
» tierement tous les griefs Ecclé-  
» siastiques & politiques qui divisent

depuis si long temps les deux par-  
tis, sans laisser aucune sémence de  
guerre ; & s'il arrive dans la suite  
qu'il naisse entr'eux quelque sujet  
de contestation, que pour éviter  
toute occasion de troubles, la chose  
soit décidée à l'amiable pour le  
bien commun & selon les loix de  
l'équité. «

AN. 1645.

» VIII. On doit aussi compren-  
dre dans l'amnistie tous, tant les  
Officiers de guerre & Soldats,  
que Conseillers & Ministres de Jus-  
tice civils & Ecclésiastiques, tant  
des pais héréditaires de l'Empe-  
reur, que des Provinces étran-  
geres ou d'autres Provinces de  
l'Empire, sous quelque nom ou  
qualité qu'on les désigne, qui  
ont servi les Rois & les Royaumes  
de Suede & de France, soit par  
leur ministere civil, soit par des  
services militaires, ou leurs confé-  
dérés & adhérents qui ont suivi  
leur parti de quelque maniere que  
ce soit, pour être tous en général  
& chacun en particulier, depuis le  
premier jusqu'au dernier ; & de-  
puis le dernier jusqu'au premier, «

---

AN. 1645.

» sans aucune distinction ni excep-  
» tion, rétablis avec leurs femmes,  
» leurs enfans, leurs héritiers, leurs  
» successeurs & leurs serviteurs,  
» tant pour leurs personnes que pour  
» leurs biens, en la même condi-  
» tion de vie, de réputation, d'hon-  
» neur, de conscience, de liberté,  
» de droits & de privileges dont ils  
» jouïssent ou avoient droit de  
» jouir avant lesdits troubles, sans  
» qu'on puisse leur apporter aucun  
» préjudice en leur personne ou en  
» leurs biens, pour cause de cette  
» guerre qui dure depuis ving-sept  
» ans, ni intenter contr'eux aucu-  
» ne action ou accusation, beaucoup  
» moins leur faire subir quelque pei-  
» ne ou perte aucune, sous quelque  
» prétexte que ce soit. «

» IX. Que tous les prisonniers  
» de part & d'autre, tous en géné-  
» ral & chacun en particulier,  
» sans distinction d'Office civil ou  
» militaire, entre autres le Prince  
» Edouard, frere du Sérénissime  
» Roi de Portugal, soient renvoyés  
» libres sans payer de rançon, dans  
» un mois depuis la date du Traité.  
» Que si quelqu'un a été congédié



avant ce Traité sous promesse de rançon, & qu'il ne l'ait pas payée, il sera tenu de le faire. Si quel- qu'un depuis le commencement de ce Traité a promis de payer rançon sans qu'il ait été encore renvoyé, qu'on le renvoye sans rançon. Mais soit qu'ils ayent promis ou non de payer leur rançon, que tous les prisonniers, sans distinction, soient tenus de payer les frais de leur détention.

X. La satisfaction des deux Rois & des deux Couronnes doit être telle qu'on les indemnise du passé, & qu'on leur donne des sûretés pour l'avenir.

XI. Qu'on accorde à leurs Officiers & à leurs Milices leurs justes prétentions, à la décharge des Rois, selon les loix de l'équité & de la raison.

XII. Qu'on satisfasse pareillement les confédérés des Couronnes qui sont en armes avec elles, principalement les Illustissimes, la Landgrave de Hesse, & le Prince de Transylvanie, & aussi leurs Milices selon les loix de l'équité.

---

AN. 1645.

» XIII. Ces articles étant ap-  
» prouvés & exécutés , que tou-  
» les lieux occupés de part & d'au-  
» tre soient rendus à leurs ancien-  
» maîtres légitimes avec les canons  
» leurs dépendances & tous les meu-  
» bles qu'on y aura trouvés. Le  
» Places ainsi renduës , soit mariti-  
» mes & frontieres , soit dans le  
» terres , demeureront pour tou-  
» jours à l'avenir libres des garni-  
» sons d'un parti ou d'autre. «

» XIV. Enfin qu'on licentie gé-  
» ralement dans l'Empire les trou-  
» pes des partis opposés , la Sérénis-  
» sime Reine de Suede rappel-  
» lant dans ses Etats les troupes de  
» la nation Suedoise , & autant de  
» troupes Allemandes qu'elle vou-  
» dra retenir pour elle. «

» XV. Finalement pour faire re-  
» fleurir la paix , que tous les Com-  
» merces qui étoient en vigueur en-  
» tre les partis avant l'an 1618  
» soient rétablis avec toutes leur  
» dépendances dans une inviolabl  
» liberté, sur terre & sur mer, en tou-  
» tes manieres , levant tous les em-  
» pêchemens qui se sont glissés de

puis ce temps-là, comme on l'ex-  
pliquera plus au long dans la suite  
du Traité.

AN. 1645.

» XVI. Que ceux qui voudront  
être compris dans cette pacifica-  
tion du côté des Rois & des Royau-  
mes de Suede & de France, y soient  
compris, sçavoir les Rois & les  
Princes qui seront nommés avant  
la conclusion du Traité.

» XVII. Que si après la paix fai-  
te il arrive que quelqu'un des partis  
viole les promesses contenuës dans  
les articles susdits, que les Rois  
& les Royaumes de Suede & de  
France, & tous les Etats de l'Em-  
pire soient tenus de joindre leurs  
forces & leurs conseils, & de pren-  
dre les armes conjointement avec  
la partie lésée, sans délai ni tergi-  
versation aucune, pour repousser  
l'injure, un mois après qu'ils au-  
ront été avertis par celui qui aura  
reçu l'injure.

» XVIII. Pour donner plus de  
sûreté & de force à tous ces articles  
en général & en particulier, que  
le Traité de paix signé & scellé par  
les Ambassadeurs des deux partis

AN. 1645.

» soit ici aussi-tôt échangé mutuelle-  
» ment. Qu'on échange pareillement  
» quelques mois après les ratifica-  
» tions signées & scellées des Rois  
» de Suede & de France & de leurs  
» confédérés, de l'Empereur & des  
» Etats de l'Empire, suivant la cou-  
» tume ordinaire, & qu'aussi-tôt  
» après s'ensuive la publication &  
» l'exécution de la paix. Comme  
» tous ces articles sont tellement  
» dressés qu'on y donne & qu'on y  
» procure à chacun ce qui lui est dû,  
» au Sérénissime Empereur l'hon-  
» neur & le respect, aux Etats de  
» l'Empire l'amour & la vénération  
» pour sa Majesté, avec une fidèle  
» union entr'eux, & à tout l'Em-  
» pire non seulement la liberté qui  
» lui est due, mais aussi une perpé-  
» tuelle amitié avec les Rois & les  
» Etats voisins, & enfin à ceux-ci la  
» sureté de leurs Etats; les Ambaf-  
» sadeurs de Suede ne doutent point  
» que Messieurs les Ambassadeurs  
» Impériaux, par le zèle qu'ils ont  
» pour leur patrie & le repos public,  
» ne répondent tellement par écrit  
» à chaque article par l'avis & les

conseils des Princes de l'Empire & des Députés , qu'il paroisse à tout l'Univers qu'ils veulent effectivement exécuter enfin ce qu'ils ont promis souvent jusqu'ici , c'est à-dire , faire une paix désirée de tout le monde, solide & constante. A Osnabrug le propre Dimanche de la Trinité 1645.

AN. 1645.

La premiere nouvelle de la con- signation des propositions de la France & de la Suede , causa une joie universelle à Munster & à Osnabrug , & dans toute l'Europe , qui commença enfin à espérer voir bien-tôt les fruits d'une si longue négociation ; mais les habiles gens n'en jugerent pas ainsi. Le Chancelier Oxenstiern les ayant luës à Stokolm , & prévoyant combien il seroit difficile de concilier des partis si opposés dans leurs prétentions , dit , qu'il y avoit là bien des nœuds qu'on ne pourroit trancher qu'avec l'épée. Les intéressés n'en parurent pas aussi fort contens. Quoique les François eussent lieu de s'applaudir de la complaisance que les Suedois avoient eüe de supprimer dans leurs propositions quelques articles

XX.  
Plaintes & divers jugemens sur les propositions.

Vittorio Siri  
part. 2. del  
Mercurio;

Fuffad.  
rerum Suecic.  
L. XVII.

AN. 1645.

*Adam Adami relatio. hist. de pacificat. Westphalica. c. 4.*

trop ouvertement contraires à la Religion Catholique, ils s'appercevoient cependant avec chagrin qu'ils avoient adroitement insinué des principes dont ils déduiroient dans la suite des conséquences trop favorables aux sectateurs de Luther & de Calvin. Les Suedois de leur côté renouvelèrent leurs plaintes sur ce que la proposition de la France n'étoit pas assez conforme au projet qu'on leur avoit communiqué. Mais ces petits différends entre des Alliés ne troublèrent en rien la bonne intelligence. Les Imperiaux ne furent pas à beaucoup près si aisés à calmer. Ils crurent voir dans la teneur des deux propositions un dessein formé par les deux Couronnes d'anéantir l'autorité Impériale, de soumettre tous les droits & les usages de l'Empire à leur direction avec une espèce de domination, & d'y renverser les fondemens les plus solides du Gouvernement, en y introduisant une sorte d'Anarchie jusqu'alors inconnüe. Ils ne furent pas moins choqués de la liberté que les deux Couronnes se réservoient d'ajouter, de changer, de retrancher

dans leur proposition tout ce qu'il leur plairoit , prétendant qu'avec une telle réserve il n'étoit pas possible de suivre aucune forme de négociier fixe & assurée , & que toutes les affaires ne se traiteroient que d'une maniere vague & indéterminée. Les Médiateurs eux-mêmes & l'Evêque d'Os-nabrug trouverent à redire à la proposition des François , en ce qu'elle étoit conçue en termes vagues & trop généraux , sur tout en ce qui regardoit la satisfaction de la France , & par conséquent peu propre à être proposée aux Allemands qui se laissent persuader par un air de franchise aussi aisément qu'ils prennent ombre des moindres réserves. M. Contarini soutenoit aux Plénipotentiaires François , que dans l'état florissant où étoient les Armes du Roi en Allemagne , la France ne devoit pas craindre de s'expliquer avec liberté , & que peut-être il y avoit moins de danger pour elle de choquer les Allemands par les demandes qu'elle vouloit leur faire , que par l'incertitude où elle les laissoit sur ses prétentions.

AN. 1645. Mais rien n'étoit plus opposé au caractère & à la méthode du Cardinal Mazarin, que cette manière d'agir franche & ouverte. Il y a des hommes naturellement dissimulés ; & on croit assez communément que le Cardinal Mazarin étoit de ce nombre, qui dans le choix de deux moyens également efficaces, l'un simple & naturel, l'autre artificieux & détourné, ne manquent jamais de préférer le second. Il paroît que la maxime du Cardinal étoit de laisser deviner sa pensée à ceux avec qui il traitoit, & de les laisser jusqu'à leur faire désirer & proposer eux-mêmes ce qu'il souhaitoit. Il suivit du moins assez constamment cette conduite dans ce Traité, & il est vraisemblable que M. Contarini ne la blâmoit que par l'intérêt particulier qu'il avoit de voir avancer la négociation. Des demandes inopinées faites brusquement révoltent presque toujours, causent des éclats & des ruptures, & font dans les esprits un mouvement trop vif qu'on a quelquefois bien de la peine à calmer. Les demandes que la France avoit à faire, devoient natu-

XXI.

Méthode de  
négociier du  
CardinalMa-  
zarin.



rellement paroître si étranges à la ~~Maïson d'Autriche~~  
Maïson d'Autriche & à toute l'Alle- AN. 1645.  
magne même, qu'elles avoient be-  
soin d'être préparées de loin pour  
adoucir l'impression qu'elles devoient  
faire.

L'article de l'élection du Roi des  
Romains déplut aussi à l'Évêque  
d'Osnabrug, qui prétendit qu'il  
étoit contraire aux droits des Elec-  
teurs. M. Contarini ayant ensuite  
demandé aux Plénipotentiaires de  
France s'ils avoient prétendu com-  
prendre la cause Palatine dans les  
articles où ils demandoient qu'on  
annullât toutes les proscriptions &  
confiscations faites depuis 1618. ils  
répondirent qu'oùï ; mais il trouvoit  
qu'un point de cette importance mé-  
ritoit bien d'être exprimé à part &  
nommément. Il blâmoit encore la  
demande que les Alliés faisoient de  
la liberté du Prince Edouard, parce  
que cette demande pouvoit, disoit-  
il, inspirer aux Espagnols le dessein  
de se défaire de ce Prince. Enfin il  
pressoit les Plénipotentiaires d'expli-  
quer en détail l'article de la sûreté  
du Traité & de la satisfaction de la

XXII.

Instances de  
M. Contari-

ni.

AN. 1645.

France. Mais on lui répondit qu'il falloit pour cela attendre l'arrivée du Duc de Longueville.

XXIII.  
Plaintes des  
Impériaux  
sur la propo-  
sition des Sue-  
dois.

Les Impériaux beaucoup moins moderés dans leurs censures que les Médiateurs, se plainquirent beaucoup, sur-tout des Suedois, qui attaquoient tout à la fois l'Empire & la Religion par les demandes les plus audacieuses, & prétendoient abolir le Traité de Prague & tous les Traités précédens, & faire comprendre les Calvinistes dans le Traité. Le Docteur Volmar se laissant emporter à son zèle, déclama publiquement contre la proposition Suedoise, & dit que si les Impériaux avoient pû prévoir qu'on dût leur faire de telles demandes, ils n'auroient point reçu la proposition. Qu'au lieu d'y répondre ils feroient aussi de leur côté une proposition, mais que les Suedois trouveroient *Espagnole*, c'est-à-dire, comme les Suedois l'interprétoient, *monstrueuse & étonnante*, comme ils en avoient fait une *Suedoise*, c'est-à-dire, selon les Impériaux, plus insupportable que l'air glacé du Septentrion. Qu'il ne falloit plus es-

pérer de paix , puisqu'il étoit évident que les Suedois n'en vouloient point. Qu'il ne leur restoit plus qu'à demander d'être aussi reçus parmi les Etats de l'Empire , ( c'étoit bien en effet leur dessein ) & que pour lui il périroit plutôt que de conseiller à l'Empereur d'accepter une pareille condition. Une addition que les François firent à leur proposition en faveur du Prince Ragotski , augmenta le mecontentement des Impériaux. J'ai dit plus haut la raison pour laquelle ils n'avoient point fait mention de ce Prince dans leur proposition ; mais le lendemain de la consignation des propositions , ayant reçu un courrier de M. de Croissy , qui leur apprenoit la nouvelle du Traité qu'il avoit conclu avec ce Prince , ils crurent devoir exécuter les ordres qu'ils avoient pour cela de la Cour , & envoyerent aux Médiateurs le billet suivant.

AN. 1645.

XXIV.  
Les François demandent un saufconduit pour le Prince Ragotski.

*Déclaration en faveur du Prince de Transylvanie.*

» Pour plus ample explication «

AN. 1645.

» de l'article 14<sup>e</sup>. de la proposition  
 » de paix délivrée Dimanche der-  
 » nier, les Plénipotentiaires de Fran-  
 » ce déclarent qu'entre les Alliés &  
 » adhérents des deux Couronnes  
 » qui sont aujourd'hui en armes con-  
 » jointement avec elles, M. le Prin-  
 » ce de Transylvanie est particulie-  
 » rement compris ; en conséquence  
 » de quoi lesdits Plénipotentiaires  
 » demandent un passeport de l'Em-  
 » pereur pour les Députés que le-  
 » dit Prince veut envoyer en l'As-  
 » semblée. Fait à Munster le 14.  
 » Juin 1645.

XXV.  
 Les Impé-  
 riaux s'en  
 plaignent.

Cette demande déplut aux Mé-  
 diateurs, aux Impériaux, & géné-  
 ralement à toute l'Assemblée, com-  
 me n'étant propre qu'à prolonger la  
 négociation. Les Impériaux soutin-  
 rent que le Traité de Hambourg ne  
 donnoit aucun droit à ce Prince,  
 parce qu'il n'avoit alors aucune liai-  
 son avec la France, & qu'il n'étoit  
 point membre de l'Empire. Que par  
 la même raison les François pour-  
 roient comprendre aussi dans leurs  
 demandes les Portugais & les Cata-  
 lans, dont la Maison d'Autriche ne  
 reconnoissoit

reconnoissoit point les Députés, avec les Turcs & les Tartares. Qu'il sembloit que les François se repentissent déjà de la démarche qu'ils avoient faite pour commencer la négociation, puisque dès le troisiéme jour on les voyoit former de nouveaux obstacles. Qu'enfin ce n'étoit point à Munster qu'il falloit traiter des intérêts de la Hongrie, qui étoit un Etat entierement séparé de l'Empire, & dont les affaires n'avoient rien de commun avec celles qui étoient l'objet du Congrès. Outre ces raisons que les Médiateurs appuyoient, M. Contarini fit encore semblant d'appréhender que le Prince Ragotski eût envie d'envoyer à Munster des espions sous le nom de Députés, pour examiner de plus près l'état des affaires des Princes Chrétiens, & en informer le Grand Seigneur dont il étoit vassal & tributaire.

Les Plénipotentiaires François répondirent que le Prince Ragotski s'étoit uni par un Traité de confédération aux deux Couronnes pour faire la guerre à l'Empereur, il étoit juste qu'il se joignît à elles pour faire

~~CONFÉDÉRATION~~  
AN. 1645.

XXVI.  
Réponse des  
François.

un même Traité de paix. Que  
 AN. 1645. Traité de Hambourg n'excluoit au-  
 cun de ceux qui pourroient à l'ave-  
 nir se déclarer pour le parti des deux  
 Couronnes, & que les Impériaux en  
 avoient donné eux-mêmes une pre-  
 ve sensible, lorsque le Roi de Dan-  
 nemarck étant devenu de Médiante  
 ennemi de la Suede, ils avoient pro-  
 tendu ne pouvoir pas traiter sans lui.  
 M. Contarini ne laissa pas d'insiste-  
 persuadé que les Impériaux n'éco-  
 teroient sur cela aucune proposition.  
 Mais tandis qu'on disputoit à Mur-  
 ter avec tant de chaleur sur les inté-  
 rêts du Prince de Transylvanie,  
 Prince par une inconstance nature-  
 dont il avoit souvent donné des ma-  
 ques, ou plutôt par une politique  
 trop intéressée, songeoit à rompre  
 les engagements qu'il venoit de pre-  
 dre avec les Couronnes alliées. Ap-  
 s'être joint au Général Torstens-  
 comme on en étoit convenu, il don-  
 na peu d'idée de sa fermeté & de son  
 courage. Quoiqu'il eût une Armée de  
 vingt cinq mille hommes & quarante  
 pièces de canon, il ne se croyoit  
 mais assez de forces pour attaquer

## XXVII.

Inconstance  
 du Prince Ra-  
 gotski. Il  
 traite avec  
 l'Empereur.

les moindres corps de l'Armée Impériale. Excepté sa femme, son fils & quelques personnes de sa Cour, tout ce qui l'environnoit le sollicitoit sans cesse de faire la paix. Il avoit même dans son camp un Ambassadeur de l'Empereur ; & malgré une conduite si équivoque il faisoit de continuelles instances pour se faire payer l'argent qu'on lui avoit promis ; mais comme on avoit lieu de soupçonner qu'il n'attendoit que cela pour accepter les propositions de l'Empereur, on crut devoir attendre aussi qu'il eût un peu plus fixé son irrésolution, & le Général Torstenson secondé de M. de Croissy, le paya de promesses & de raisons. Cependant l'Empereur averti de ce qui se passoit à Munster, & voulant à quelque prix que ce fût se délivrer d'un ennemi peu redoutable, mais fort incommode, fit faire au Prince Ragotski de nouvelles offres, & ayant gagné les principaux de l'Armée Hongroise, n'eut pas beaucoup de peine à le déterminer lui-même à faire la paix. Le Prince donna une audience publique à l'Ambas-

---

**AN. 1645.**

sadeur de l'Empereur, & en envoyant un à Vienne pour demander la ratification du Traité ; mais avant que de le signer il voulut avoir une conférence avec Torstenfon pour justifier sa conduite & se retirer avec quelque bienséance. Ce Général après s'en être d'abord excusé, y consentit enfin. Le Prince de Transylvanie exagéra la nécessité où il se trouvoit de traiter avec l'Empereur pour ne pas s'attirer la colere du Grand Seigneur, qui avoit déjà envoyé sur les frontieres de Transylvanie une Armée prête à y faire une irruption, s'il différoit d'obéir l'ordre qu'il avoit reçu de la Porte de retirer ses troupes des Pais héréditaires de l'Empereur. Il ajouta qu'il étoit persuadé que l'Empereur n'exécutoit pas les conditions du Traité, & que pour l'y contraindre il conserveroit une partie de ses troupes afin de recommencer la guerre pourvu que les deux Couronnes lui en obtinssent la permission de la Porte, & vouussent continuer à ratifier en bonne forme le dernier Traité.



Voilà où aboutirent tous les mouvemens que les deux Couronnes, & sur-tout la France, s'étoient donnés pour engager ce Prince dans leur parti. Le Général Torstenfon reprocha à M. de Croissy d'avoir donné lieu à ce changement par un article du Traité, où il laissoit au Prince la liberté de s'accommoder avec l'Empereur, si le Turc l'y contraignoit. Mais M. de Croissy répondit que cette raison alléguée par le Prince Ragotski n'étoit qu'un vain prétexte, parce qu'il n'y avoit aucune vraisemblance que le Turc voulût sincèrement s'opposer au progrès qu'un de ses vassaux pourroit faire sur les terres de l'Empereur. D'ailleurs quand on examine la suite des diverses démarches de ce Prince, il paroît que sa conduite fut toujours artificieuse, & l'effet d'une politique très-rasinée qui lui feroit honneur, si on pouvoit estimer une politique qui ne réussit qu'aux dépens de la droiture & de la bonne foi. Ce Prince sçut profiter à propos de la situation fâcheuse où se trouvoit l'Empereur, pour en obtenir de grands avantages

AN. 1645.

XXVIII.

Conduite artificieuse de ce Prince. Il n'en est plus mention dans le Traité.

---

**AN. 1645.**

& rendre sa condition beaucoup meilleure : il sçut intéresser dans sa querelle deux puissantes Couronnes par la passion qu'elles avoient de susciter de nouveaux ennemis à la Maison d'Autriche, & par-là même il sçut prévenir les obstacles que le Roi de Pologne d'un côté auroit pû lui opposer comme rival, & le Turc de l'autre comme son Souverain. Il tira de ses Alliés une grande partie de l'argent dont il avoit besoin, & qui lui manquoit absolument. Il feignit vraisemblablement moins de courage qu'il n'en avoit en effet, pour éviter d'en venir à une action décisive dont le mauvais succès auroit rendu sa condition plus mauvaise & lorsqu'il eût obtenu de l'Empereur les avantages qu'il désiroit, il eut encore l'habileté, en abandonnant ses Alliés, de conserver leur amitié pour se ménager dans eux une ressource, si l'Empereur refusoit d'exécuter le Traité, & pour l'obliger par-là même à l'exécuter, dans l'appréhension d'une nouvelle rupture. La Cour de France fit dans cette occasion ce que la politique a coutume

le faire, qui fut de témoigner autant d'indifférence pour un Prince qui l'abandonnoit, qu'elle avoit témoigné d'empressement pour l'attirer à son parti; & comme les choses en demeurèrent-là, il ne fut presque plus mention du Prince de Transylvanie à Munster ni à Osnabrug.

La négociation entre la France & l'Espagne fut aussi interrompue quelque-tems. Lorsque les François présenterent leur proposition aux Médiateurs, ils leur déclarerent par ordre de la Cour, que leur intention étoit de continuer la négociation commencée avec les Espagnols, & dirent que s'ils l'avoient interrompue jusques-là, c'étoit à cause de la méfintelligence qui étoit entre les Ministres Espagnols. En effet l'Evêque de Bossleduc, M. Brun & le Comte de Saavedra ne s'accordoient gueres mieux entr'eux que les Plénipotentiaires François. Ils ne s'accordoient pas même avec les Impériaux, & ils eurent souvent ensemble des contestations fort vives. On ne sçait par quelle fatalité l'esprit de discorde sembloit s'être emparé de tous

AN. 1645.

XXIX.

La négociation entre la France & l'Espagne est interrompue.

Vittorio Sini.

---

AN. 1645.

ceux qui travailloient à donner la paix à l'Europe ; car les Suedois eurent aussi entr'eux beaucoup de dé mêlés , & les Médiateurs eux-mêmes ne vivoient pas en bonne intelligence. Cependant les Espagnols répondirent de leur côté que s'ils avoient aussi gardé le silence depuis quelque temps , c'étoit en conséquence de la déclaration que les Plénipotentiaires François avoient fait de ne pouvoir entrer en matière sans les Députés des Provinces - Unies. M. de Servien ne laissa pas de leur répondre que ce prétexte étoit frivole , puisque les François avoient offert depuis long-temps de traiter des affaires d'Italie , auxquelles le Hollandois ne prenoient aucune part. Les Médiateurs souhaitoient eux-mêmes qu'on traitât cette matière parce que c'étoit celle qui les intéressoit le plus ; mais les Espagnols n'y consentoient qu'à condition qu'on en feroit un Traité absolu indépendant du Traité général , ce que les François refusoient de faire , pour ne pas donner un exemple dangereux de Traité particulier.

La négociation de la France avec l'Espagne demeura ainsi suspenduë en attendant l'arrivée des Députés de Hollande, qui tarديوient toujours à se rendre par un effet de la lenteur naturelle à toutes les Républiques, & probablement aussi des intrigues des Espagnols, qui avoient des partisans dans les Etats. On arrêtoit souvent à Paris plusieurs de leurs espions, qui leur mandoient de fausses nouvelles dont ils se repaissoient, ou qu'ils affectoient du moins de répandre pour inspirer de la défiance aux Alliés. Un Italien, Médecin de Madame de Chevreuse, étoit un de leurs Agents secrets, & cette Dame après s'être enfuie de Tours, d'où elle avoit eu ordre d'aller à Angoulême, tramoit sans cesse de nouvelles cabales dans les Pais Bas pour se venger du Cardinal Mazarin en traversant ses desseins. On sçavoit encore que le Marquis de Castel-Rodrigue envoyoit de temps en temps faire des propositions au Prince d'Orange & aux Etats. L'Empereur tâchoit aussi toujours de son côté de lier des intrigues avec les Suedois,

AN. 1645.

XXX.

Intrigues des Espagnols & des Impériaux.

*Lettre de M. de Brienne aux Plénipot. 28. Av. 1645.*

*Lettre du Card. Mazarin aux Plénipot. Jan. 1644*

AN. 1645.

& comme il avoit autrefois sollicité le Général Banier à se prêter à des négociations secretes, il employoit les mêmes sollicitations auprès de Torstenson. Il falloit ainsi que les Ministres & les Plénipotentiaires de France entretenissent par tout des correspondances pour être avertis de ce qui se passoit, & une grande partie de leur temps se consumoit à ruiner les batteries de l'ennemi.

## XXXI.

Evénemens  
de la guerre  
en 1645. Pri-  
se de la Mo-  
the en Lor-  
raine par les  
François.

Cependant la guerre continuoit toujours avec vivacité dans les deux partis, mais avec beaucoup plus d'avantage pour les Couronnes alliées. Le Duc de Lorraine ayant obtenu par son dernier accommodement avec la France ce qu'il souhaitoit passionnément, qui étoit de rentrer en possession de la Mothe & de quelques autres Places de ses Etats, ne résista pas long-tems au penchant qui l'entraînoit toujours dans le parti de la Maison d'Autriche. Comme les infidélités ne lui coutoient plus rien, il leva le masque presque aussitôt après la signature de son Traité, & tourna contre la France même les avantages qu'elle venoit de lui faire. Les

Garnisons des Places qu'on lui avoit renduës incommodoient sur-tout la frontiere de Champagne ; de sorte que la Cour de France entreprit de les resserrer ou de reprendre les Places mêmes. Le Château de la Mothe bâti sur la pointe d'une montagne dont l'accès étoit difficile , étoit la plus importante & la plus forte de ces Places. Après un blocus inutile , M. Magalotti l'assiégea dans les formes , ou plutôt d'une maniere extraordinaire ; car avant d'attaquer la contrescarpe , il entreprit de percer le terrain à mi-côte , & de pousser une mine par dessous tous les dehors pour faire sauter le corps de la Place. Il n'eut cependant pas la satisfaction de voir le succès de son entreprise. Tandis qu'il regardoit les travaux, il reçut dans la tête un coup de mousquet dont il mourut , perdant avec la vie l'espérance que l'estime & la faveur du Cardinal Mazarin lui donnoient d'une fortune plus brillante. Le Marquis de Villeroi qui lui succéda dans la conduite du Siège , incontinent après son arrivée fit jouer la mine , & elle fit son effet.

AN. 1645.

*Mémoires  
Monglat , an-  
née 1735.*

AN. 1645.

Le bastion sauta sans endommager la contrescarpe ni la demi-lune. Aussi tôt on attaqua la contrescarpe qui fut emportée du premier assaut. Le lendemain un fourneau ayant ouvert la pointe de la demi-lune, on y fit un logement, & on arriva ainsi jusqu'au bastion où il y avoit déjà brèche. Il est vrai que les Assiégés l'avoient réparée à la hâte ; mais le Gouverneur voyant déjà le Mineur attaché, capitula le 7. Juillet après deux mois de siège. On peut juger combien cette Place avoit incommodé les peuples voisins, par le zèle ou plutôt l'acharnement avec lequel ils travaillerent à la démolir suivant l'ordre de la Cour. Ils en rasèrent jusqu'aux maisons & aux Eglises, de sorte qu'il ne resta aucun vestige de cette fameuse forteresse.

XXXII.

Conquêtes  
des François  
en Flandre.

Le Duc d'Orléans animé par les succès qu'il avoit eus l'année précédente en Flandre, avoient entrepris d'y pousser encore plus loin ses conquêtes. Dès le commencement du printemps il s'avança jusqu'à la rivière de Colme, dans le dessein de la passer ; mais ayant trouvé le Géné-



ral Piccolomini bien retranché sur l'autre bord , il n'osa tenter en présence de l'ennemi un passage que les marais & la profondeur de la riviere rendoient déjà assez difficile par lui-même. Obligé d'avoir recours à l'artifice , il feignit de marcher vers la Lys , & dans cette fausse marche il détacha le Marquis de Villequier avec un corps de Troupes pour gagner secrètement un autre endroit de la riviere ; celui ci le fit heureusement à travers un marais où l'Infanterie avoit l'eau jusqu'à la ceinture. A peine l'eut-il passé , qu'il fut attaqué par un gros d'Espagnols qui gardoit ce passage , mais le Maréchal de Gassion étant venu à son secours , les Espagnols se retirerent , & laisserent au Maréchal la liberté de jetter sur la Colme plusieurs ponts sur lesquels toute l'Armée passa deux jours après. Piccolomini qui avoit suivi le Duc d'Orleans dans sa marche vers la Lys , le suivit encore dans sa contremarhe vers la Colme. Il arriva trop tard ; il trouva non-seulement toute l'Armée Françoisse passée de l'autre côté de la riviere ,

AN. 1645.

mais encore le fort de Mardik investi. C'étoit à cette Place que le Duc d'Orléans en vouloit, & il la fit attaquer avec tant de vigueur, qu'en quatre ou cinq jours de tranchée ouverte elle fut emportée. Ce poste étoit d'autant plus important, que c'étoit le seul endroit de la côte jusqu'en Hollande où les gros Vaisseaux pouvoient se mettre à l'abri.

XXXIII.

Suite de  
leurs progrès.

Comme on avoit reconnu dans cette action la difficulté du passage de la Colme, les François résolurent de s'en assurer un pour l'avenir, en se saisissant du Fort de Link bâti sur cette riviere, ce qui fut exécuté en peu de jours; après quoi le Duc d'Orléans ne voulant rien laisser derrière lui qui pût incommoder ses nouvelles conquêtes, conduisit l'Armée devant Bourbourg. Quoique cette Place ne fût pas extrêmement forte, elle étoit défendue par une nombreuse garnison qui en rendoit la prise difficile. Elle fut cependant emportée après dix jours de siège, & la garnison qui étoit de 1300 hommes se rendit prisonniere de guerre, comme la Cour l'avoit souhaité, afin d'affoiblir les

troupes Espagnoles. La garnison de Cassel qui étoit de 400 hommes eut le même sort après vingt-quatre heures de défense. Le Bourg d'Eteire & Saint Venant ne firent pas beaucoup plus de résistance. Alors les Espagnols voyant les François au-delà de la Lys, ne douterent pas que leur dessein ne fut d'entrer dans le cœur de la Flandre, ne pouvant se persuader qu'ils dussent retourner sur leurs pas. Dans cette pensée ils se hâtèrent de jeter toutes leurs troupes dans les grandes Villes, & dégarnirent ainsi les Places qui étoient derrière eux; mais le Duc d'Orléans profitant habilement de leur erreur, rebroussa aussi-tôt chemin en arrière, & envoya promptement investir Bethune, dont il avoit eu avis que les Espagnols avoient retiré la garnison. On commença sans ouvrir de tranchée à abattre à coups de hache les palissades de la contrescarpe; après quoi le Prince ayant fait pointer vingt pieces de canon sur le haut du glacis, les Bourgeois peu faits au métier de la guerre, furent tellement intimidés qu'ils se rendirent à com-

AN. 1645.

position. Après ces diverses conquêtes , le Duc d'Orleans retourna à la Cour , & laissa le commandement de l'Armée aux Maréchaux de Gassion & de Rantzau , qui prirent encore Lilers , le Fort de la Mothe aux Bois , Armentieres & quelques autres petites Places. Ils marcherent ensuite vers le canal de Bruges , pour aider le Prince d'Orange à le passer , & après avoir tenu conseil avec ce Prince , il fut résolu que les deux Armées marcheroient ensemble pour passer le grand & le petit Escaut. On remarqua dans cette marche la différence de l'ordre observé dans les deux Armées. Car les Hollandois marchoient toujours serrés sans qu'il manquât un seul homme dans leurs Escadrons & leurs Bataillons , au lieu que les François s'écartoient à droit & à gauche pour piller , mais sçavoient aussi se remettre dans leur rang à la moindre alarme.

*Mémoires de  
Monglat.*

Les deux Armées ayant passé le petit Escaut , les François firent halte ; mais les Hollandois continuerent leur marche , escortés par le Maré-

chal de Gassion avec un Corps de Cavalerie jusqu'au grand Escaut , dont le Prince d'Orange força le passage qui étoit défendu par le Général Bek. Ce Prince sans perdre de temps mit le siège devant Hulst , & attaqua pied à pied cette Place , laquelle se rendit enfin à composition après une défense fort opiniâtre. La prise de cette Place pensa faire naître un grand différend entre la France & la République , parce que le Prince d'Orange suivant les ordres des Etats plutôt que son inclination , y maltraita les Catholiques ; sur quoi l'Historien de Hollande remarque que l'Espagne , quoiqu'elle parût *beaucoup plus dévote* , & qu'elle fit tant valoir son zèle pour la Religion qu'elle reprochoit à la France de sacrifier dans cette guerre , étoit cependant bien moins scrupuleuse que la France dans les offres qu'elle faisoit aux Etats pour les porter à un Traité particulier. Durant ce Siège les Maréchaux de Gassion & de Rantzau prirent encore le Pontavendin , Lens , Orchies , Lécuse & Arleux, Mais sur la fin de la cam-

AN. 1645.

XXXIV.

Prise de Hulst par le Prince d'Orange. Les Espagnols reprennent Mardick.

*Bastage Hist. Prov. Unies.*

**AN. 1645.** pagne le Général Lamboy reprit Cassel, dont il fit raser le Château, & deux mille Espagnols surprirent une nuit le Fort de Mardick, où ils firent tous les François prisonniers de guerre. Ces deux pertes chagrinerent d'autant plus la France, que la saison ne lui permettoit pas de les réparer; les Plénipotentiaires François avoient beaucoup fait valoir à Munster la prise de Mardick, les Espagnois y triompherent à leur tour. Telles sont les vicissitudes de la guerre.

Comme la présence du Roi d'Espagne à la tête d'une Armée avoit fait faire l'année précédente à la France quelques pertes en Catalogne, elle fit dans cette campagne de nouveaux efforts pour reprendre tous ses avantages. La situation de l'Italie lui permettoit de la dégarnir sans danger; elle en envoya la plupart des troupes en Catalogne avec le Comte d'Harcourt qui fut honoré du titre de Viceroy pour y conduire les affaires & commander les Armées. Ce Comte fut reçu à Barcelone avec une extrême joye des

**XXXV.**

Succès des  
armes Fran-  
çoises en Ca-  
talogne.

Habitans , qui ne doutèrent pas qu'il ne leur amenât la victoire , comme elle l'avoit toujours accompagné en Italie. Roses étoit la seule Place entre le Roussillon & Barcelone qui ne fût point au pouvoir des François. Le Comte d'Harcourt entreprit de s'en rendre le maître , & le Comte du Plessis-Pralin fût destiné à en conduire le siège , tandis que le Comte avec le gros de l'Armée garderoit la plaine d'Urgel pour empêcher le secours , & qu'une flotte en fermeroit le port. Ce projet fut exécuté avec beaucoup d'intelligence , & la Place ne fut pas moins bien défendue par Dom Diego de Cavallero , qui parut quelquefois lui-même sur la brèche la pique à la main pour repousser les assauts , & qui par un grand feu & de vigoureuses sorties fatigua beaucoup l'Armée Française , incommodée d'ailleurs par de longues pluies. Mais enfin voyant une troisième mine prête à jouer , & ne se croyant pas en état de soutenir un nouvel assaut , il battit la chamade , & la prise de cette Place donna aux François la communica-

~~AN. 1645.~~ tion libre de la Catalogne & du Roussillon.

Ce premier succès fut suivi d'une action encore bien plus glorieuse aux armes Françaises. Le Comte d'Harcourt après avoir forcé avec toute l'Armée le passage de la Segre défendu par les Espagnols, & ayant découvert du haut de la montagne qui est de l'autre côté de la rivière, l'Armée Espagnole rangée en bataille dans la plaine, descendit avec l'avantgarde, & s'étant mis à la tête de sa Cavalerie, il chargea celle des Espagnols, renversa leurs premiers Escadrons, & fit prisonnier le Marquis de Mortare, Mestre de Camp Général. Pendant ce premier choc le reste de l'Armée s'étant hâté de descendre, attaqua avec le même succès les troupes Espagnoles qu'elle trouva en tête, de sorte que l'avantgarde ennemie fut bien-tôt rompuë & mise en fuite. L'arrière-garde voyant ce désavantage ne jugea pas à propos d'attendre un ennemi déjà victorieux : & conduite par Dom André Cantelme, elle se retira en bon ordre sous le canon de

XXXVI.  
Bataille de  
Liorens gagnée par les  
François.



Balaguer, qui ne permit pas aux vainqueurs de la poursuivre. Cependant le Comte d'Harcourt demeura maître du champ de bataille, & fit poursuivre les fuyards jusqu'à la rivière, où plusieurs se noyèrent. Les Espagnols perdirent en cette occasion quatre mille hommes, au lieu que les François ne perdirent que très-peu de monde, & après quelques autres succès moins considérables, se rendirent encore maîtres de Balaguer.

Le Comte du Pleffis-Pralin ayant ensuite obtenu le Bâton de Maréchal de France, en récompense de la prise de Rôles & de plusieurs autres services importans, fut aussi-tôt envoyé en Italie pour y commander l'Armée. La guerre y commença tard à cause de la diminution des troupes, & toutes les expéditions se réduisirent à la prise de Vigevano & de la Rocca, dont la reddition fut avancée par une circonstance singulière. Un espion ayant été pris dans le camp des François, & condamné à être pendu; son pere sortit de la Place, & pour sauver la vie à son fils, découvrit le moyen de faire

AN. 1645.

XXXVII.  
Campagne  
d'Italie & de  
Portugal.

AN. -1645.

écouler l'eau des fossés de la Ville, ce qui réussit. Les deux Armées passèrent le reste de la campagne à s'observer l'une l'autre, & se retirèrent dans leurs quartiers d'hiver sans avoir rien fait de mémorable. Les Espagnols furent encore moins heureux en Portugal, car ayant assiégé Elvas sous le commandement du Marquis de Terracuse, les Portugais remportèrent sur eux une victoire complete, & les contraignirent de lever le siège.

XXXVIII.  
Défaite des  
François à  
Mariendal  
par l'Armée  
de Baviere.

Mais la prospérité est rarement si constante. Les François furent humiliés à leur tour, & cela en Allemagne, où ils avoient le plus d'intérêt à maintenir la gloire de leurs armes. Le Vicomte de Turenne ayant appris la défaite de l'Armée Impériale près de Tabor, crut devoir profiter d'une occasion si favorable pour étendre ses conquêtes en Allemagne. Il passa le Rhin à Spire, & ensuite le Nekre. Mais dès que les ennemis en eurent été avertis, le Général Merci qui commandoit l'Armée de Baviere, ramassa promptement toutes ses troupes, & se mit à

cotoyer l'Armée Française , pour l'empêcher de faire aucune entreprise.. Les deux Armées faisoient de si grandes journées , que l'Infanterie de part & d'autre fut extrêmement fatiguée. Cela obligea le Général Merci de se retrancher dans une petite Ville dont la situation étoit si avantageuse qu'on ne pouvoit l'y forcer. Le Vicomte de Turenne importuné de son côté par la Cavalerie Allemande qui demandoit des quartiers de rafraîchissement , sépara son Armée en divers Corps qu'il logea dans les Villages voisins ; & il établit son quartier à Mariendal. Le Général Merci n'eut pas plutôt appris cette séparation , qu'il résolut d'en profiter en attaquant les François. Il partit à l'heure même ; mais il ne put couvrir si bien sa marche que l'ennemi n'en fût averti Aussitôt le Vicomte de Turenne envoya ordre à tous ses quartiers de se rassembler dans une plaine voisine. Il s'y rendit lui même le premier avec tout ce qu'il avoit de troupes à Mariendal , & voyant déjà les coureurs des Bayarois , & ensuite toute leur

AN. 1645.

Armée marcher à lui dans la plaine, il mit en diligence son Infanterie dans un bois, & jetta sa Cavalerie sur les deux ailes pour soutenir le premier choc des ennemis en attendant l'arrivée des autres troupes. Le Comte de Merci ne voulut pas leur donner le temps d'arriver, & attaqua dans le moment l'Armée Française. Il fit pointer son canon contre le bois où l'Infanterie Française étoit logée, & la fit en même temps attaquer par l'Infanterie Bavaroise. Celle-ci beaucoup supérieure en nombre, & aidée d'un grand feu d'artillerie, trouva néanmoins une assez grande résistance dans les François, quoiqu'ils ne fussent qu'une poignée de gens sans canon & pris au dépourvû. Mais enfin la valeur cédant au nombre, l'Infanterie Française fut entièrement défaite & poursuivie si vivement par les Bavares, qu'elle ne put ni se rallier, ni s'arrêter à Herbstausen, comme c'en étoit le dessein. Il n'en fut pas ainsi de l'aile gauche de l'Armée Française qui étoit commandée par le Général Major Rose. Car elle renversa  
entièrement

entièrement l'aîle droite des Bava-  
rois, & l'auroit taillée en pièces, si  
elle n'avoit été promptement secou-  
ruë par les troupes de leur aîle gau-  
che qui avoit déjà mis en fuite la  
Cavalerie de l'aîle droite François.  
Les François commencerent alors  
à plier de toutes parts, & la dérou-  
te fut générale. Le Général Major  
Rose fut pris; & le Vicomte de Tu-  
renne ne songeant plus qu'à sauver  
les débris de son Armée, se retira  
vers le Mein avec tout ce qu'il put  
ramasser des troupes qui n'avoient  
point combattu. Quelques-unes de  
ces troupes se retirèrent d'elles-mê-  
mes vers le Rhin; mais il en périt  
une partie dans les bois & les che-  
mins, ce qui augmenta considéra-  
blement la perte que les François  
avoient faite dans cette action.

Les Plénipotentiaires François  
voulurent rejeter indirectement sur  
les Suedois la cause de cette défaite,  
prétendant que pour écarter les soup-  
çons que la Suede avoit conçus mal  
à propos d'une intelligence secrète  
entre la France & le Duc de Ba-  
viere, le Vicomte de Turenne avoit

XXXIX.  
Divers sen-  
timens sur cet  
événement.

---

AN. 1645.

été obligé de marcher contre les Bava-  
rois, avant qu'il eût eu le temps  
de faire les préparatifs nécessaires.  
Mais il n'en faut point chercher  
d'autre cause que celle qui l'année  
précédente avoit occasionné la dé-  
route de Dutlingen, je veux dire trop  
de sécurité & de confiance, qui fut  
encore augmentée dans cette occa-  
sion par l'espérance prochaine d'une  
neutralité entre les deux Armées.  
Quoi qu'il en soit, cette défaite fut  
un contre-temps très-fâcheux pour  
le succès des négociations de Munf-  
ter. Car si les Bava-rois avoient été  
jusques-là fort réservés avec les Mi-  
nistres de France, ils témoignèrent  
encore plus d'indifférence depuis  
cette victoire. On en parla dans tou-  
te l'Allemagne comme d'une action  
décisive qui devoit renverser tous les  
projets de la France, & rendre l'Em-  
pereur arbitre de la paix. C'étoient  
là des triomphes imaginaires; mais le  
Cardinal Mazarin eut du moins un  
chagrin fort sensible de voir l'exécu-  
tion de ses desseins retardée, & les  
Plénipotentiaires François eurent à  
essuyer les reproches piquans qu

les Suedois leur faisoient de se laisser tromper par le Duc de Baviere, qui ne les amusoit que pour trouver l'occasion de les battre. Aussi la Cour de France résolut-elle de venger bien-tôt cet affront.

Les Médiateurs de leur côté espérant faire quelque chose d'utile au bien commun, & voyant que les divers événemens de la guerre au lieu d'avancer la paix, y formoient continuellement de nouveaux obstacles, les uns voulant réparer leurs pertes, & les autres profiter de leur avantage, se servirent de la conjoncture pour proposer aux deux partis une trêve de quelques mois, afin de faciliter la négociation. Ils en firent la proposition aux François dans deux conférences qu'ils eurent avec eux sur ce sujet. Dans la première, comme ils prévoyoit assez que la France seroit bien-tôt vengée de la défaite de Mariendal, & qu'ils jugeoient cette perte légère en comparaison de la supériorité qu'elle avoit par-tout ailleurs, ils insinuoient que les armes de France étant aussi florissantes qu'elles l'étoient, il

AN. 1645.

XL.  
Les Médiateurs proposent une trêve.

*Lettre des Plénip. à M. de Brienne, 25. Juillet 1645.*

An. 1645.

étoit de son intérêt de s'assurer par une suspension les avantages qu'elle avoit remportés, & de prévenir les revers qui sont si ordinaires dans le cours d'une longue guerre. Que les François étoient logés dans le pays ennemi, qu'ils y subsisteroient pendant la trêve à ses propres dépens & en le ruinant. Ce n'étoit pas, ajoutoient ils, sans fondement qu'ils faisoient cette proposition, parce qu'ils étoient persuadés que l'Empereur & le Roi d'Espagne accepteroient volontiers une suspension. Il étoit en effet fort vraisemblable que cette proposition avoit été suggérée aux Médiateurs par les ennemis de la France, qui voyoient avec chagrin le cours de ses prospérités, & qui craignoient les suites. Mais il étoit vrai aussi que M. Contarini avoit une raison particulière de souhaiter une trêve : c'étoit afin de pouvoir tirer plus aisément des secours des Princes Chrétiens, pour opposer aux Turcs qui faisoient alors de grands préparatifs, dont la République de Venise étoit alarmée.

La France, comme je l'ai dit sou



vent, fouhaitoit une longue trêve, du moins avec l'Espagne; mais une suspension de quelques mois n'étoit nullement de son goût ni de son intérêt. Elle avoit eu à la vérité quelque envie de proposer une trêve pour l'Italie & la Méditerranée, parce que sa Marine étoit en mauvais état, & pour faire valoir cette démarche aux Vénitiens, comme si elle ne l'avoit faite que pour se mettre plus en état de leur envoyer du secours en Candie contre les Turcs; mais elle avoit abandonné son projet, & j'en ai dit les raisons. Ainsi les Plénipotentiaires François n'hésiterent point à répondre aux Médiateurs que la proposition d'une suspension n'étoit qu'un artifice de la Maison d'Autriche pour avoir le temps de rétablir ses Armées, & interrompre le cours des victoires de la France. Que les ennemis n'ignoroient pas que quelques-unes de leurs Provinces abandonnées en proie aux troupes Françaises, menaçoient de se soulever & de se donner à la France; & que le moyen le plus sur de parvenir à la paix étoit de profiter de ses avantages

AN. 1645.

XLI.  
Les Plénipotentiaires François envoient la proposition.

Mémoire aux Plénipot. 15. Juillet 1645.

Lettre des Plénipot. à Mr de Brienne 15. Juillet 1645.

---

AN. 1645.

pour obliger l'ennemi à la souhaite sincèrement ; mais les Médiateurs n'ayant pas paru contents de cette réponse, & ayant répliqué que c'étoient les François qui paroissoient ne pas souhaiter sincèrement la paix puisqu'ils rejettoient toutes les propositions qu'on leur faisoit, les Plénipotentiaires pour se tirer d'embarras leur firent une question : c'étoit si les ennemis étoient résolus de comprendre aussi les Portugais dans la trêve, parce que la France ne pouvoit pas l'accepter sans cette condition. Leur dessein en faisant cette question étoit ou d'é luder les sollicitations des Médiateurs, si on refusoit de comprendre les Portugais dans la suspension ; ou si on y consentoit de reconnoître par-là l'extrême désir que les ennemis avoient de la trêve. Les Médiateurs répondirent qu'on ne leur avoit rien dit sur ce point en particulier, & qu'il seroit assez temps de le proposer lorsqu'on traiteroit des autres conditions. Mais les Plénipotentiaires ayant insisté sur cet article, comme devant être un préliminaire du Traité, les Média-

teurs, comme ils l'avoient prévu, ~~ils n'ont pu~~  
cesserent de leur en parler. AN. 1645.

Dans la seconde conférence les Plénipotentiaires après avoir fait leurs réflexions sur les ordres qu'ils avoient de la Cour, & le mauvais effet que cette négociation pouvoit produire en faisant croire aux ennemis que la France avoit de la disposition à une trêve, crurent devoir changer entièrement de ton. Ils refusèrent la suspension & toutes les propositions de trêve avec tant de fermeté, que les Médiateurs & M. Contarini même parurent commencer à croire que les François souhaitoient sincèrement la paix, puisqu'ils refusoient une trêve qui, selon lui, devoit leur être infiniment avantageuse. Les François jugerent de leur côté que le dessein des Médiateurs n'étoit pas de proposer seulement une suspension de quelques mois, mais une trêve de plusieurs années, ce qu'ils désiroient extrêmement. En effet M. le Nonce dit qu'il s'étonnoit de la répugnance que la France témoignoit pour la trêve, puisqu'il sçavoit que le Cardinal de Richelieu en avoit au-

XLII.  
Ils refusent  
absolument la  
trêve.

AN. 1645.

trefois proposé une de dix ou douze ans, & que la négociation n'avoit échoué que parce que les Espagnols ne l'avoient vouluë que de deux ans. M. Contarini ajouta que puisqu'on ne pouvoit pas espérer la paix aux conditions que la France proposoit, il falloit nécessairement faire du moins une trêve. Mais les François ne jugeant pas qu'il fût temps encore de s'expliquer, firent semblant de ne pas entendre ce qu'on leur disoit, & dissimulerent la joie que ces propositions leur faisoient.

**XLIII.**  
Politique de  
la Cour de  
France.

C'étoit effectivement à ce but que tendoit toute leur politique, & qu'ils vouloient amener leurs ennemis, c'est-à-dire, à faire eux-mêmes les premières ouvertures d'une longue trêve entre la France & l'Espagne, tandis qu'on feroit la paix avec l'Empereur. La France vouloit le premier par les raisons que j'ai dites ailleurs, & pour contenter les Provinces-Unies qui ne parloient que d'une trêve; & elle vouloit le second pour satisfaire la Suede & les Princes de l'Empire qui désiroient la paix. C'étoit d'ailleurs le moyen le plus

prompt & le plus sûr de terminer la guerre, parce que l'Empereur de son côté souhaitoit la paix, & qu'on avoit de Madrid des avis certains que les Plénipotentiaires d'Espagne avoient ordre d'accepter une longue trêve, s'ils ne pouvoient pas obtenir une paix avantageuse; de sorte qu'il ne resteroit plus à la France que de trouver le moyen d'empêcher l'Empereur d'assister le Roi d'Espagne à la fin de la trêve, pour ne pas retomber dans le même état où l'on étoit a'ors.

Comme la négociation paroissoit devoir désormais s'échauffer par les avances que les François & les Suédois avoient faites en donnant leurs propositions, les Plénipotentiaires nommés pour Munster, & qui ne s'y étoient pas encore rendus, hâterent leur départ. Le Duc de Longueville y arriva le premier; & son arrivée fut encore l'occasion de contestations fâcheuses sur le cérémonial. Lorsqu'il fut arrivé à Valbek à une lieue & demie de Munster, accompagné des Comtes d'Avaux & de Servien, qui étoient allés au devant

AN. 1645.

XLIV.

Arrivée du Duc de Longueville à Munster.

Lettre des Plénip. à M. de Brienne le 4. Juillet 1645.

AN. 1645.

de lui jusqu'à Wesel, il survint une contestation fort vive entre l'Ambassadeur de Venise & ceux des Electeurs sur le rang que leurs carosses devoient tenir à l'entrée du Duc. Le Nonce proposa divers expédiens qu'on rejetta de part & d'autre, jusques là que M. Contarini menaça de s'en aller & de renoncer plutôt à la médiation. Le dénouement de cette querelle fut que le Nonce pria le Comte d'Avaux de persuader au Duc de Longueville de ne pas faire d'entrée solennelle, ce qui fut exécuté dans cette occasion, & devint une règle dans la suite pour éviter de semblables démêlés. Ainsi le Duc entra dans Munster le 30. Juin avec sa seule maison, les Plénipotentiaires François & quelques Députés des Princes alliés de la France. Mais si son entrée fut moins solennelle par le nombre des carosses des Ambassadeurs, elle ne laissa pas d'effacer toutes les autres par la magnificence du train & des équipages qui accompagnoient ce Prince.

XLV. *Arrivée du Comte de Pe-* Quatre ou cinq jours après l'arrivée du Duc de Longueville on vit

aussi entrer à Munster Dom Gaspard Bracamonte , Comte de Pegnaranda , premier Ambassadeur ou Plénipotentiaire du Roi d'Espagne , mais dans un équipage peu proportionné à la qualité qu'il portoit. Il avoit embrassé dans sa jeunesse le parti des lettres , ressource ordinaire de ceux que la nature a mieux traités que la fortune ; il étoit déjà Professeur dans l'Université de Salamanque , lorsqu'il devint l'héritier de sa maison par la mort de ses deux freres. Il changea aussi-tôt de vuës & d'inclinations , & épousa une demoiselle d'une qualité distinguée , & d'une beauté parfaite. Ce fut , à ce qu'on prétend , la beauté de son épouse qui lui donna de l'accès à la Cour , ou plutôt qui l'en fit éloigner avec le titre brillant de Plénipotentiaire. Il est du moins constant qu'on lui refusa long - temps la permission qu'il demanda de retourner auprès de sa femme , quoiqu'il représentât qu'on lui ôtoit toute espérance d'avoir des enfans , étant déjà presque sexagénaire. Comme il avoit été jusqu'alors peu employé dans les affaires , &

AN. 1645.

gnaranda premier Plenipotentiaire d'Espagne. Son caractere.

AN. 1645.

qu'il n'étoit jamais sorti d'Espagne ; il étoit extrêmement prévenu en faveur de sa nation, & ne connoissoit rien de grand sur la terre que la seule Maison d'Autriche ; de sorte qu'il parut dans les commencemens, comme frappé d'étonnement lorsqu'il entendit à Munster mettre d'autres Princes en parallèle avec l'Empereur ou le Roi d'Espagne. Il étoit d'ailleurs impérieux & plein de ses propres idées, taciturne & réservé, ne parlant que par nécessité : opiniâtre dans sa dissimulation, jusqu'à lasser la patience de ceux qui traitoient avec lui, paroissant dans les plus mauvais succès mépriser ses ennemis, & se consoler du présent par une extrême confiance dans l'avenir. Quoique ce fût naturellement à lui, dans l'état où étoient les affaires d'Espagne, à faire les premières démarches, & qu'il souhaitât passionnément d'entrer en matière avec les Plénipotentiaires de France, il attendit cependant toujours avec une constance étonnante que ceux ci s'expliquassent eux-mêmes les premiers, & modérassent leurs prétentions. Il



voit chaque jour la Monarchie Espagnole tomber en ruine, sans en être ébranlé, déterminé à ne rien céder pour ne point témoigner de foiblesse ; & il profitoit cependant habilement du temps pour conclure avec les Hollandois un Traité particulier, qui déconcerta toute la politique du Cardinal Mazarin. M. de Servien écrivit au Cardinal que c'étoit un esprit extrêmement cauteleux & malin. . . . qu'il étoit difficile de se parer de ses artifices, & qu'il couvroit d'une apparente sincérité une dissimulation & une fourberie continuelle. Ces traits, quoique peut-être un peu outrés, conviennent mieux au caractère du Ministre Espagnol, que celui que lui prête l'Historien des Provinces-Unies, qui le représente comme un homme irrésolu. Un pareil défaut s'accorde mal avec la conduite de ce Ministre dans tout le cours de la négociation ; car on le vit suivre toujours avec beaucoup de fermeté le même plan, qui étoit de détacher les Provinces-Unies du parti de la France ; & le succès de ce projet, quoique la principale gloi-

AN. 1645.

Réponse de M. de Servien au Mémoire de son Eminence, du 21. Août 1648.

AN. 1645.

re en soit duë à M. Brun, doit être regardé comme une preuve de son habileté.

## XLVI.

Les Impériaux rendent visite au Comte de Pegnaranda avant de l'avoir rendu au Duc de Longueville.

A peine ce Plénipotentiaire fut-il arrivé à Munster, que les Impériaux lui rendirent visite avant de l'avoir rendu à M. le Duc de Longueville; ce qui fut cause qu'ils n'osèrent plus visiter ce Prince, de peur d'en recevoir un affront. Cette démarche que les Impériaux firent imprudemment contre l'avis des Médiateurs & des Ambassadeurs des Electeurs, & contre les regles mêmes de la bienséance, chagrina le Duc de Longueville, qui se vit par là dans la nécessité de refuser leur visite & tout commerce extérieur avec eux. Il y avoit encore une autre raison qui empêchoit ce commerce non-seulement à l'égard des Impériaux, mais encore avec les Espagnols & les Médiateurs mêmes.

*Lettre des Plénipot. à M. de Brienne*,  
2644.

## XLVII.

On refuse au Duc de Longueville le titre d'Altesse.

C'étoit que ni les uns ni les autres ne vouloient donner au Duc de Longueville le titre d'*Altesse*, qu'il portoit en France, comme Prince Souverain de Neufchatel. Les Médiateurs alléguoient pour raison le

devoir de leur ministere qui les obligeoit à se conformer au cérémonial unanimement accepté par tous les partis. Les Impériaux & les Espagnols apportoient pour prétexte qu'ils ne pouvoient pas sans l'aveu de leurs maîtres donner au Duc un pareil titre, & qu'ils attendoient sur cela des ordres précis. Cependant le Duc de Longueville prévoyant les suites fâcheuses que cette contestation pouvoit avoir pour la négociation, sacrifia généreusement l'intérêt de sa dignité au bien public, & déclara aux Médiateurs qu'il étoit prêt de recevoir la visite de tous les Ministres, excepté des Impériaux, sans exiger le titre d'*Altesse*; sur quoi les Médiateurs prirent le tempérament de n'adresser jamais la parole directement au Duc, & de ne lui parler qu'en tierce personne, comme il se pratiquoit déjà à Munster entre quelques Ministres qui se refusoient le titre d'*Excellence*.

Les Impériaux auroient suivi sans peine cet exemple, s'ils avoient osé rendre visite au Duc de Longueville. Ils envoyèrent même faire quel-

AN. 1645.

XLVIII.

Les Impériaux & les Espagnols ne lui rendent point visite.

AN. 1645.

ques excuses de celle qu'ils avoient renduë au Comte de Pegnaranda, prétendant qu'elle devoit être sans conséquence, comme ayant été faite entre les Ministres d'une même maison; mais les Plénipotentiaires François s'étant contentés de répondre qu'ils sçavoient ce qu'ils avoient à faire, les Impériaux en demeurèrent là. Pour ce qui est des Espagnols, les Médiateurs eurent beau leur représenter qu'ils ne risquoient rien à suivre leur méthode de parler en tierce personne, puisqu'avant l'arrivée du Duc de Longueville ils avoient eux-même proposé cet expédient aux Médiateurs, lorsque ceux ci paroissent disposés à donner au Duc le titre d'*Altesse*. Le Comte de Pegnaranda ne répondit autre chose, sinon qu'il avoit écrit à Madrid pour sçavoir sur cela les intentions de son Prince. Le Duc de Longueville se vit ainsi dès son arrivée exclus de tout commerce extérieur avec les Plénipotentiaires ennemis, quoiqu'il fit de son côté toutes les avances qu'on pouvoit raisonnablement exiger de lui. On soupçonna que les

Médiateurs en eurent secrètement beaucoup de joie, parce que leur entremise devenoit d'autant plus nécessaire, que les partis opposés avoient moins de communication entr'eux.

AN. 1645.

Mais cette difficulté fut levée peu de temps après par l'Empereur, qui ordonna à ses Plénipotentiaires de rendre visite aux François, & de donner au Duc de Longueville le titre d'*Altesse*, ce qui fut exécuté.

XLIX.  
Les Impériaux lui donnent enfin le titre d'*Altesse*, & lui rendent visite.

Le Comte de Nassau n'employa cependant pas ce titre dans son compliment. Mais M. Volmar son Collègue parlant au nom des deux, le donna sans équivoque, de sorte que le Duc fut pleinement satisfait. Ce qu'il y eut de singulier dans cette contestation, c'est que l'Empereur qui sembloit avoir plus de droit que personne de faire refuser ce titre au Duc de Longueville, fut cependant le seul qui le lui fit donner, Car malgré cet exemple, le Nonce & M.

Contarini se contenterent de lui faire donner l'*Altesse* par les Gentilshommes qu'ils lui envoyoit, sans la lui donner eux-mêmes; les Espagnols refuserent aussi constamment

Lettre des Plénip. à M. de Brienne  
28. Octob.  
1645.

AN. 1645.

de la lui donner ; & comme le Comte de Nassau ne la lui avoit pas donnée lui même , le Comte de Trautmandorff qui vint quelque temps après à Munster ne voulut pas non plus la lui donner. Ainsi ce Prince ne reçut ce titre que de M. Volmar , des Suedois qui oublierent en cette occasion leur délicatesse ordinaire , & des Ministres subalternes.

L.  
Le Duc de Longueville communique avec tous les Ministres, excepté les Espagnols.

Cela n'empêcha pas que le commerce ne se rétablît parfaitement , & ne s'entretînt toujours dans la suite avec le Duc de Longueville & tous les Ministres Etrangers , excepté les Espagnols. Ce succès ne dut pas plaire au Cardinal Mazarin , s'il est vrai , comme quelques-uns l'en soupçonnerent qu'il n'avoit persuadé à la Cour de France de faire donner au Duc de Longueville le titre d'Altesse , qu'afin de mettre ce Prince dans l'impossibilité de traiter avec les Etrangers , & le priver par-là de l'honneur de la négociation , soupçon qui n'a d'autre fondement que l'averfion du Cardinal pour la Maison de Condé , dont le Duc de Longueville étoit allié. Mais je crois que

*Puffendorff. rerum Suecic. L. XVII.*

cette conjecture paroîtra outrée. Tout ce qu'on peut juger par les Mémoires de ce temps-là, c'est que la Cour de France ne se mit pas dans le fond beaucoup en peine que ce Prince reçût ou non le titre d'Altesse.

AN. 1645.

L'arrivée des deux nouveaux Plénipotentiaires fit naître de nouvelles contestations sur les pleinpouvoirs. Après plusieurs instances que les François firent auprès des Médiateurs pour obliger le Comte de Pegnaranda à montrer le sien, ce Comte en offrit d'abord un très-défectueux, & ensuite un second qui n'étoit pas en meilleure forme, & où il manquoit des clauses essentielles. Honteux de n'avoir rien à repliquer, il voulut chicaner aussi sur quelques termes du pleinpouvoir du Duc de Longueville qui n'étoient pas dans la minute. Pour terminer le différend à l'amiable, on promit de part & d'autre de faire réformer les pleinpouvoirs, ce qui fut exécuté de bonne foi, & on consentit cependant de traiter toujours en attendant. La nouvelle qui s'en répandit produisit un bon effet ;

LI.  
Nouvelles  
contestations  
sur les pleinpouvoirs.

AN. 1645.

en ce que les Hollandois qui s'étoient persuadés que cette contestation retarderoit la négociation, pressèrent un peu plus le départ de leurs Députés, lorsqu'ils apprirent qu'elle devoit toujours continuer.

LII.

Divers mouvemens de M. Contarini pour avancer la négociation.

Elle n'aboutit pourtant qu'à des propositions générales. Les Espagnols traînoient en longueur pour laisser la patience des François & les obliger à faire leurs propositions. Les François sentant qu'ils traiteroient avec moins d'avantage s'ils faisoient eux-mêmes la première proposition d'une trêve, s'obstinoient à demander une paix à la *Hollandoise*, qu'ils sçavoient bien que l'Espagne n'accepteroit pas ; & les Médiateurs ainsi renvoyés par les uns aux autres, se désespéroient de ne pouvoir faire aucun progrès. M. Contarini surtout témoignoit sur cela une vivacité extraordinaire. *Votre Eminence auroit du plaisir*, dit le Comte d'Avaux au Cardinal Mazarin, *si je pouvois lui peindre l'agitation de corps & d'esprit de ce Médiateur*. Tantôt il proposoit aux François de faire la paix avec l'Espagne, puisqu'ils la deman-

*Lettre du Comte d'Avaux au Card. Mazar. 22. Avril 1645.*



doient, & une trêve de dix ou douze ans entre l'Espagne & le Portugal ; projet qui n'étoit pas contraire aux desseins de la France. Tantôt il exaggeroit au Comte d'Avaux les avantages d'une longue trêve, & le lendemain il ne parloit que de la paix. *Je vois bien*, dit-il un jour, *qu'il en faudra sortir par un mariage*. Il entendoit le mariage du Roi de France avec l'Infante d'Espagne ; à quoi il ajouta qu'il parloit sans ordre, mais qu'il regardoit comme un moyen d'accommodement très-convenable que le Roi de France épousât l'Infante, & que cette Princesse lui apportât en dot le Comté de Flandre en échange de la Catalogne. Il n'est pas douteux que Contarini faisoit cette proposition sans ordre ; car rien n'étoit plus éloigné de la pensée des Espagnols : mais c'étoit à leur sollicitation qu'il l'inlinuoit pour tendre un piège aux François, & préparer le grand ressort qu'on employa dans la suite pour détacher les Provinces-Unies des intérêts de la France. Le Comte d'Avaux trop ébloui de cette proposition qu'il ne regarda

AN. 1645.

pas comme une simple idée jettée au hazard, & qui ne l'étoit pas effet, se contenta cependant de répondre qu'il n'avoit point d'ordre sur cela, parce qu'en effet il n'avoit pas permission de s'expliquer encore sur cette grande affaire. Enfin après plusieurs autres discours semblables, M. Contarini s'expliquant un peu plus qu'il n'avoit fait, déclara aux François que les Espagnols laissoient à leur choix de faire la paix, une trêve, ou une suspension; proposition générale par laquelle ce Médiateur, à l'instigation des Espagnols, n'avoit en vuë que de découvrir les véritables dispositions des François; mais ce fut inutilement, & ceux-ci persisterent toujours à demander la paix conjointement avec l'Empire.

## LIII.

Les François  
conçoivent  
de grandes  
espérances.

Cependant l'inquiétude des Espagnols & l'empressement des Médiateurs persuadoient les François qu'ils étoient à peu près les maîtres de la négociation. Le Cardinal Mazarin croyoit d'ailleurs être bien informé que le Roi d'Espagne étonné des nouvelles pertes qu'il faisoit chaque jour, étoit déterminé à

acheter la paix à quelque prix que ce fût, & l'avoit ordonné au Comte de Pegnaranda. *Voilà le temps*, écri-voit-il aux Plénipotentiaires, *de parler haut aux Médiateurs, sans souffrir qu'ils nous menacent & nous reprochent de ne vouloir pas la paix.* En effet dans une nouvelle conférence M. Contarini ayant fait semblant de croire que les Espagnols abandonneroient toutes les Places conquises, pourvu qu'on leur rendît la Catalogne, M. de Servien lui répondit, comme le Comte d'Avaux avoit déjà fait, que rendre quelque chose, ce seroit renoncer aux droits sur la Navarre; & enfin on déclara aux Médiateurs qu'on étoit résolu de ne plus écouter de la part des Espagnols que des propositions certaines & avouées d'eux.

Il est aisé de remarquer dans la conduite des Médiateurs un peu de partialité pour l'Espagne. Tous deux aspireroient à la pourpre Romaine par la faveur de la Maison d'Autriche; & c'étoit pour la mériter qu'ils se donnoient tant de mouvemens pour pénétrer le secret des François, afin

AN. 1645.

Lettre du  
Card. Mazar.  
aux Plénipot.  
22. Juil. 1645.

LIV.  
Partialité  
des Média-  
teurs.

---

**AN. 1645.**

de s'en prévaloir à l'avantage des Espagnols. Il sembloit que dans cette occasion, par un contraste assez singulier les Médiateurs & les Espagnols changeant leur méthode ordinaire, eussent donné aux François tout leur flegme, & qu'ils eussent emprunté de ceux-ci toute la vivacité qu'on leur attribua. Le mariage du Roi de France avec l'Infante d'Espagne devoit être vraisemblablement, du moins dans l'idée du Cardinal Mazarin, le dénouement de la négociation. Rien n'étoit même plus conforme aux vuës secretes de ce Ministre, que la proposition que M. Contarini avoit faite de donner à l'Infante le Comté de Flandre en dot en échange de la Catalogne. Mais on souhaitoit à la Cour de France le succès de cette affaire beaucoup plus qu'on ne l'espéroit. La proposition de Contarini paroissoit équivoque en ce qu'on ne pouvoit pas définir précisément ce qu'il avoit entendu par le Comté de Flandre, & qu'on craignoit qu'il ne comptât le Roussillon dans la restitution de la Catalogne : ce qui fit dire au Cardinal

nal

nal qu'il pouvoit y avoir du venin caché. En un mot on vouloit que les Espagnols en fissent eux-mêmes la proposition ; & il s'en falloit bien qu'ils en eussent la pensée.

Les Médiateurs trouvoient du moins dans les progrès de la négociation d'Allemagne de quoi se consoler du mauvais succès de celle d'Espagne. Après la prise de Roses & les autres conquêtes de la France dont j'ai déjà parlé, & lorsque l'Armée Françoisse commençoit déjà à reprendre en Allemagne son ancienne supériorité, les Plénipotentiaires François étant allé trouver les Médiateurs, leur déclarerent que la France au milieu même de ses triomphes étoit toujours également disposée à faire la paix, & à sacrifier ses plus belles espérances au bien de la Chrétienté. Cette déclaration plut aux Médiateurs, qui prenant occasion d'entrer en matiere, leur répondirent que les Impériaux se plaignoient sur-tout de trois articles de leur proposition, sur lesquels ils demandoient un éclaircissement. Le premier étoit l'endroit de la Préface, où ils se ré-

AN. 1645.

LV.

Les Impériaux demandent des éclaircissements sur la proposition des François.

Lettre des Plénipot. à M. de Brienne, 22. Juillet 1645.

---

AN. 1645.

servoient le droit d'ajouter & d'expliquer dans la suite de la négociation les articles qu'ils jugeroient à propos. Approuver cette clause, c'étoit, selon les Impériaux, laisser une porte ouverte à toutes les chicannes que les François voudroient faire pour rompre la négociation dans le moment qu'on la croiroit achevée. C'étoit donner lieu de prolonger le Traité à l'infini par de nouvelles explications. C'étoit enfin négocier contre toutes les regles, sans aucune sûreté pour la validité des articles dont on seroit une fois convenu. Le second article qui déplaisoit aux Impériaux, étoit celui par lequel la France demandoit une sûreté suffisante pour l'exécution du Traité ; car ils ne voyoient pas quelle autre sûreté elle pouvoit exiger qu'une ratification solennelle du Traité dans une Diète générale, d'autant plus que les Loix de l'Empire ne permettoient pas d'en donner d'autre. Enfin le troisiéme regardoit la satisfaction que la France vouloit avoir, & qu'elle se contentoit de demander en général, sans rien spécifier.

Sur le premier article, les François répondirent en protestant qu'ils traitoient de bonne foi, & que si dans leur préface ils avoient inséré la clause dont on se plaignoit, c'étoit un effet de leur empressement pour la paix, loin d'avoir eu en cela aucune envie de se ménager le pouvoir de la retarder par de mauvaises chicannes; parce qu'ayant été pressés de donner leur proposition avant l'arrivée de tous les intéressés, & de la faire générale contre les formes ordinaires qui s'observoient en France, ils avoient été obligés de se réserver le droit de représenter dans la suite les intérêts des absens: Qu'il pouvoit d'ailleurs avant la fin du Traité intervenir quelque Allié nouveau pour qui il faudroit faire de nouvelles demandes, comme les Impériaux avoient fait pour le Roi de Dannemark en faveur duquel ils avoient suspendu la négociation pendant six mois. Enfin que s'interdire de si bonne heure la liberté de s'expliquer & de proposer les pensées qui pourroient naître dans la suite, ce seroit manquer de prudence &

~~AN. 1645.~~  
AN. 1645.  
LVI.  
Réponse des  
François.

---

AN. 1645.

témoigner trop de présomption , comme si on pouvoit se répondre de n'avoir rien omis d'important dans la premiere proposition d'un Traité , sur-tout aussi compliqué que celui dont il s'agissoit. Sur le second article qui regardoit la garantie du Traité , ils répondirent que les Impériaux avoient tort de s'inquiéter , parce que ce qu'ils avoient à proposer sur cela étoit si raisonnable , que leurs ennemis eux-mêmes n'en disconviendroient pas , pour peu qu'ils désirasent sincèrement une paix sure & durable. Cette garantie que la France souhaitoit étoit , comme je l'ai déjà dit , une ligue générale entre tous les Princes d'Allemagne qui devoient s'engager à maintenir l'exécution du Traité , & à prendre les armes contre celui qui en violeroit les conditions. Quant au troisiéme article touchant la satisfaction de la France , les Plénipotentiaires promirent aux Médiateurs de contenter pleinement les Impériaux sur ce point ainsi que sur le second , dès qu'ils auroient répondu à leur proposition.

Ce troisiéme article étoit sans con-



credit un des plus importans de toute la négociation, puisque c'étoit une des principales fins que la Cour de France s'y propofoit. Ce devoit être le fruit des trésors immenses & du sang qu'elle avoit prodigués dans une si longue guerre. Si l'on payoit si cher l'alliance des Suedois, si l'on ménageoit avec tant de soin & de dépenses les Provinces-Unies, si l'on cultivoit tant l'amitié des Princes & des Etats d'Allemagne, & si l'on faisoit secrètement tant d'efforts pour gagner le Duc de Baviere, ce n'étoit que pour arriver à ce but, qui étoit d'acquérir un établissement considérable du côté de l'Allemagne sous le titre de satisfaction ou de dédommagement. Rien n'étoit plus glorieux à la France que d'avoir pris les armes pour rétablir des Princes opprimés, défendre ses Alliés, & rendre au Corps Germanique son ancienne liberté; elle y trouvoit même un assez grand intérêt, qui étoit d'affoiblir par-là la puissance de la Maison d'Autriche; mais il n'est point d'usage parmi les Princes de rendre de si grands services à des Etats voisins sans en tirer

AN. 1645.

LVII.

La France se propofoit d'acquérir un établissement en Allemagne.

Ann. 1645.

quelque avantage personnel, & le parfait déintéressément est une vertu que le Cardinal Mazarin ne connoissoit pas.

LXXVII  
 Considérations de la Cour de France sur les demandes de la France à l'Empereur.

Sur les trois Evêchés.

Comme ce point va devenir désormais le principal objet de la négociation de la France avec l'Empereur, il est à propos d'exposer plus en détail que je n'ai fait jusqu'à présent quelles étoient les prétentions de la France, les craintes, les espérances & les projets. Il y avoit déjà long-temps qu'elle étoit en possession de Metz, Toul & Verdun, qu'on appelle autrement les Trois Evêchés; mais quelque ancien & quelque légitime que fût cette possession, afin d'éviter toutes les contestations qui pourroient naître dans la suite, le Roi vouloit profiter de l'occasion pour obtenir une cession pleine & entière de ces Villes Impériales dans un Traité solennel qui devoit être ratifié par l'Empereur & les trois Collèges de l'Empire. Les Plénipotentiaires approuvoient cette résolution. Ils conseillèrent néanmoins aux Ministres de ne proposer cette affaire qu'en dernier lieu, de peur que

cette demande, toute juste qu'elle étoit, ne préjudiciât au succès des autres. Car dans un Traité on fait valloir à l'ennemi tout ce qu'on lui accorde, même ce qui lui est dû le plus légitimement. Les Allemands furent tout étonnés de voir que les moindres démembremens de leur Empire, que ceux mêmes d'entr'eux qui étoient les plus zelés pour la France, paroissent ne vouloir consentir qu'avec peine à cette cession, & conseilloyent au Roi d'offrir à l'Empereur de tenir ces trois Villes en fief de l'Empire, sans quoi tous les Princes s'opposeroient à sa demande. Cette proposition fut rejetée avec mépris; mais le Roi jugeant par-là de la disposition des Allemands, suivit le conseil des Plénipotentiaires qui étoit de réserver cette proposition pour la fin du Traité, persuadé que l'Empereur après avoir accordé tout le reste, ne romproit pas le Traité pour un article, ou après tout il ne s'agiroit que d'une formalité. Car quoique les Rois de France n'eussent pas encore pris le titre de Souverains dans

AN. 1647.

AN. 1645.

les trois Evéchés , ils ne laissoient pas d'y exercer une autorité souveraine avec le seul titre de Protectors.

LIX.  
Sur l'Alsa-  
ce & diverses  
Places.

La demande de l'Alsace haute & basse, de Brisack, de Philisbourg & de Villes forestieres , étoit par conséquent l'article essentiel & le premier qu'il falloit proposer , mais article dont la proposition devoit être ménagée avec délicatesse & des précautions infinies. La Suede avoit en cela deux avantages que la France n'avoit pas. Le premier étoit qu'en demandant pour sa satisfaction la Poméranie & d'autres Fiefs de l'Empire , elle pouvoit offrir en même-temps à l'Empereur la restitution de plusieurs Places importantes & des Provinces presque entieres qu'elle possédoit en Allemagne , au lieu que la France retenant tout ce qu'elle vouloit retenir , n'avoit presque plus rien à rendre en échange. Le second étoit que toutes les fois qu'il s'étoit agi d'accommodement entre la Suede & l'Empire, les Impériaux avoient toujours paru supposer eux-mêmes qu'il falloit donner un dédommage-

ment aux Suedois , ceux-ci s'étant toujours expliqués fort librement sur ce sujet ; au lieu qu'il n'en avoit jamais été question pour la France , quoique sa condition fût la même. C'est qu'elle avoit toujours affecté un si grand désintéressement dans cette guerre , ne pouvant pas faire autrement , que la plupart des Allemands étoient en effet persuadés qu'elle ne souhaitoit autre chose que le rétablissement de la liberté & des droits de l'Empire ; desorte que toute l'Allemagne & les Alliés mêmes étoient prévenus contre les François sur cette matiere ; préjugé fort désavantageux lorsqu'elle étoit sur le point de faire des demandes toutes contraires.

Il est cependant certain , comme remarquoient les Plénipotentiaires , que la France avoit plus de droit que la Suede de demander un dédommagement , puisqu'elle avoit fait pour soutenir la guerre des dépenses incomparablement plus grandes , ayant même fourni une partie de celles que la Suede & la Landgrave de Hesse avoient faites , outre les

AN. 1645.

LX.

Fondement  
des demandes  
de la France.

AN. 1645. sommes excessives que lui coutoit la guerre de Flandre, de Catalogne & d'Italie. La France avoit d'ailleurs un avantage sur la Suede, c'est que les principales conquêtes qu'elle vouloit retenir, se trouvoient heureusement appartenir à la Maison d'Autriche. Or il paroissoit devoir être assez indifférent à l'Empire que ces Domaines restassent à la France, ou qu'ils retournassent à la Maison d'Autriche, pourvû qu'ils demeurassent toujours dépendans de l'Empire; & la Cour de France étoit d'autant plus autorisée à les retenir, qu'on pouvoit les regarder comme un juste dédommagement non-seulement de la guerre présente, mais encôre des usurpations que la Maison d'Autriche avoit faites en divers temps sur celle de France, & entr'autres du Duché de Milan qui étoit un Fief de l'Empire. Philipsbourg étoit aussi dans le même cas; car quoique cette Place appartint à l'Evêque de Spire, elle avoit été cédée en propriété à l'Empereur par le Traité de Prague. Les Suedois au contraire demandoient des Etats qui apparte-

noient à des Princes particuliers , avec lesquels ils n'avoient aucun démêlé légitime. Ainsi il falloit que l'Empereur en leur accordant la Poméranie , s'obligeât à dédommager l'Electeur de Brandebourg par quelque'une de ses Provinces héréditaires.

AN. 1645.

La France avoit encore des vuës sur Benfelt comme sur le reste de l'Alsace ; mais comme cette Place étoit entre les mains des Suedois , c'étoit avec eux & non pas avec l'Empereur qu'il falloit la négocier. Le dessein du Cardinal Mazarin étoit d'engager les Suedois à retenir cette Place avec les soixante Villages qui en dépendoient pour une partie de leur satisfaction , & ensuite de l'acheter d'eux à prix d'argent. Car comme cette Place faisoit partie de l'Evêché de Strasbourg , si une fois les Suedois s'en défaissoient , la France n'auroit pû en acquerir la propriété qu'avec beaucoup de peine , & eût été peut-être obligée de se contenter d'en avoir la protection : au lieu qu'en l'achetant des Suedois , après qu'elle leur auroit été cédée , on de-

LXI.  
Vuës de la France sur Benfelt.

*Réponse des Plénipot. au 22. Juillet au Mémoire du Roi du 2. Juil. 1645.*

*Lettre de M. de Brienne aux Plénipot. 29. 5. Août 1645.*

AN. 1645.

voit l'acquérir sur le même pied qu'elle étoit possédée par eux, & tout l'odieux de cette aliénation devoit retomber sur la Suede. Mais d'un autre côté si on se pressoit de faire cette acquisition, les Impériaux n'auroient pas manqué de la faire valoir dans le Traité. Ainsi on jugea qu'il n'en falloit parler qu'après qu'on auroit obtenu tout le reste. Il falloit cependant commencer de bonne heure à y disposer la Cour de Suede, & comme la chose pouvoit se faire dans cette Cour avec la Reine & ses Ministres plus facilement & plus promptement qu'à Osnabrug, on donna sur cela les ordres nécessaires à M. de la Thuillerie, en lui recommandant un grand secret.

LXII.

Difficulté du succès de ses demandes.

Quelque bien fondées que fussent les prétentions de la France, elle prévoyoit de grandes difficultés, surtout du côté de l'Empereur; car ce Prince laissoit assez entrevoir qu'il étoit beaucoup mieux disposé pour la Suede que pour la France, par un effet de l'ancienne rivalité des deux Maisons, & sur-tout parce que la Suede ne demandoit que des Ter-



res & des Etats de l'Empire & de l'Eglise, au lieu que la France demandoit le propre patrimoine de la Maison d'Autriche. Mais le Cardinal Mazarin sans se décourager suivoit toujours son projet, & se flattoit de l'exécuter par le secours des Alliés & des ennemis mêmes, je veux dire des Suedois & du Duc de Baviere, Ce fut sur tout pour concerter la chose avec les premiers que le Comte d'Avaux fit alors un voyage à Osnabrug ; car il importoit beaucoup à la France de sçavoir précisément quelles devoient être les demandes des Suedois, afin d'y proportionner les siennes. Des demandes trop modérées de leur part auroient embarrassé la Cour de France, parce qu'elles auroient rendu les siennes odieuses ; mais on étoit dans une appréhension toute contraire ; & la Cour persuadée que les Suedois en feroient d'excessives, souhaitoit d'en sçavoir précisément l'étendue & la nature, afin de travailler de bonne heure à les faire modérer. Celles qui regardoient la Religion n'intéressoient pas moins la

AN. 1645.

LXIII.  
Conférence  
du Comte  
d'Avaux avec  
les Suedois,  
sur la satis-  
faction des  
deux Couron-  
nes.

*Lettre des  
Plénip. à M.  
de Brienne,  
12. Août 1645.*

France, & il falloit prendre des me-  
sures pour s'y opposer secrètement.

Ainsi le Comte d'Avaux, suivant  
l'ordre qu'il en avoit, proposa dès  
son arrivée aux Plénipotentiaires  
Suedois de déterminer ensemble ce  
que les deux Couronnes devoient  
demander pour leur satisfaction, &  
le temps où il falloit faire ces de-  
mandes. Mais les Suedois toujours  
réservés sur cette matiere, ne ré-  
pondirent qu'en termes généraux sur  
la substance de la satisfaction, &  
quant au temps, ils remirent la cho-  
se après la réponse des Impériaux.  
Une dissimulation si obstinée déses-  
péroit le Comte d'Avaux. Il leur  
répliqua que l'intention de la Fran-  
ce étoit bien aussi d'attendre la ré-  
ponse des Impériaux; mais qu'il fal-  
loit prendre ses mesures de bonne  
heure, afin d'être en état de s'expli-  
quer aussi-tôt après que les Impé-  
riaux auroient donné leur réponse,  
parce que si l'Empereur & les Etats  
de l'Empire étoient une fois d'ac-  
cord ensemble, les demandes de la  
France & de la Suede seroient éga-  
lement mal reçues des ennemis &

des Alliés mêmes. Que pour peu qu'on différât de s'expliquer, on leur laisseroit le temps de s'accommoder, l'Empereur y travaillant avec une extrême application, & étant disposé à leur accorder tout ce qu'ils demandoient. Que d'autres commenceroient par assurer leurs avantages particuliers avant que de faire regler l'intérêt public; mais qu'il falloit du moins assurer l'un & l'autre en même-temps, pour n'être pas la dupe d'un zèle & d'une générosité mal entenduë.

Le Baron d'Oxenstiern peu ébranlé par ces raisonnemens, & aussi discret qu'il l'eût été avec un Ministre de l'Empereur, persista à ne répondre qu'en termes généraux, que la satisfaction des deux Couronnes devoit consister principalement dans le rétablissement de la liberté Germanique, le retour des exilés. . . .  
*Il n'acheva pas, écrit le Comte d'Avaux; mais certainement il vouloit ajouter la paisible possession des biens de l'Eglise par les Protestans, la propagation de leur Religion, & l'oppression des Catholiques. Car, ajoute-t'il, dans une*

AN. 1645.

LXIV.  
Les Suedois  
refusent de  
s'expliquer.

AN. 1645.

visite particuliere Salvius lui demanda si l'intérêt de la France n'étoit pas de détruire dans le Royaume la Religion Protestante, voulant sans doute faire entendre par cette comparaison, que l'intérêt de la Suede étoit aussi de ruiner en Allemagne la Religion Catholique. Ainsi le Comte d'Avaux expliquant les pensées de l'un par les sentimens de l'autre, entrevoyoit aisément quel étoit leur projet par rapport à la Religion.

LXV.

Le Comte d'Avaux n'en peut tirer aucun éclaircissement.

Dans un autre entretien les Suedois pressés par le Comte d'Avaux, ne laisserent pas de lui avoier qu'ils approuvoient son sentiment, mais en lui protestant qu'il leur étoit impossible de s'expliquer si tôt sur la satisfaction de la Suede, parce qu'ils n'avoient pas encore reçu leurs derniers ordres; & il est vrai qu'il y eut toujours sur cela une si grande diversité de sentimens à la Cour de Suede, que jusqu'à la fin du Traité on ne put jamais sçavoir précisément quelle étoit sa dernière résolution. Mais le Comte d'Avaux croyant que les Suedois vouloient le faire

parler ; *Pourquoi* , leur dit-il avec un air de franchise , *faire un mystere de ce qui est dans la bouche de tout le monde ? Le bruit public donne l'Alsace à la France , & la Poméranie à la Suede. Fort bien* , reprit Salvius avec un air satisfait ; *la voix du peuple est ia voix de Dieu* ; à quoi le Baron d'Oxenstiern ajouta : *Eh pourquoi pas aussi l'Archevêché de Bremen ?* C'est qu'en effet la Cour de Suede avoit si bien en vuë cet Archevêché , que le Chancelier Oxenstiern ne voulut jamais consentir qu'il fût compris dans le Traité de Paix que la Suede venoit de faire avec le Dannemarck , ce qui avoit donné lieu à l'Archevêque de se plaindre hautement du Roi son pere , dont il disoit qu'il avoit été abandonné,

~~AN. 1645.~~  
AN. 1645.

Ce fut là tout l'éclaircissement qu'on put tirer des Suedois par rapport à la satisfaction qu'ils devoient demander. Quant à la garantie du Traité , le Comte d'Avaux leur ayant parlé de l'explication que les Impériaux demandoient sur cet article , ils répondirent qu'ils s'en étoient assez expliqués dans leur pro-

LXVI.  
Projet des Suedois pour former en Allemagne une ligue Protestante.

AN. 1645.

position, & que leur intention étoit que tous leurs Alliés s'engageassent à reprendre les armes contre ceux qui violeroient le Traité. Le Comte répartit que la sûreté seroit plus grande si cette union étoit générale entre tous les Princes & les États de l'Empire ; à quoi ils répondirent que c'étoit à l'Empereur à faire de son côté une ligue semblable, mais que pour eux il leur suffisoit qu'elle fût seulement entre leurs Alliés. Leur raison secrète étoit qu'ils avoient toujours en tête d'entretenir en Allemagne une ligue Protestante pour contrebalancer, ou même opprimer s'il étoit possible le parti Catholique, en quoi ils témoignèrent beaucoup plus de partialité que la France, & suivoient dans le fond une mauvaise politique ; car réduire cette ligue à leurs seuls Alliés, & en exclure par conséquent les Catholiques & les Protestans qui étoient attachés au parti de l'Empereur, c'étoit vouloir laisser toujours dans l'Empire un grand parti à la Maison d'Autriche, qui tôt ou tard trouveroit aisément le moyen & l'occasion

d'abbattre l'autre. Il valoit donc mieux, si la chose avoit été possible, réunir en un seul parti tous les membres de l'Empire, comme la France le propofoit; c'étoit le meilleur moyen d'affurer l'exécution du Traité, de maintenir la liberté Germanique, & de modérer la puissance de la Maison d'Autriche. Mais la passion que les Suedois avoient d'accréditer leur secte, ne leur permettoit pas de faire ces réflexions.

Le Comte d'Avaux ne laissa pas d'exhorter les Suedois à modérer leurs demandes par rapport à la Religion; & ce fut avec moins de succès qu'il n'auroit désiré. Le fruit le plus solide qu'il remporta de son voyage, fut d'avoir tiré d'eux une nouvelle déclaration plus positive, qu'ils ne trouvoient pas mauvais que la France traitât avec l'Espagne sans attendre la conclusion du Traité de l'Empire. Toutes ces conférences ne contribuoient que médiocrement au progrès de la négociation. Les nouveaux succès des armes Françoises eurent beaucoup plus d'effet.

AN. 1645.

LXVII.

Le Comte d'Avaux les exhorte inutilement à modérer leur zèle pour leur Religion.

AN. 1645.

LXVIII.

Suite des  
événements de  
la guerre en  
Allemagne.*Mémoires  
de Monglat ,  
année 1645.**Vie du Prin-  
ce de Condé.**Histoire du  
Vicomte de  
Turenne.*

Dès que la Cour de France eut appris la nouvelle de la défaite de Mariendal, elle envoya ordre au Duc d'Enguyen qui commandoit l'Armée de Champagne, de marcher vers le Rhin pour se joindre au Vicomte de Turenne. L'intérêt commun obligea aussi les Confédérés à secourir la France dans cette occasion. La Landgrave de Hesse rappella d'Ostfrise & de Westphalie ses troupes qui étoient commandées par le Général Geis, & Konigsmarck qui commandoit les Suedois dans l'Archevêché de Bremen, vint aussi avec ses troupes joindre le Vicomte de Turenne, de sorte que l'armée Françoisé après l'arrivée du Duc d'Enguyen, se trouva beaucoup plus forte que les Bavaurois. Ceux-ci persuadés que les François feroient les derniers efforts pour réparer leur perte, avoient fait de leur côté tous les préparatifs nécessaires pour conserver leur avantage, & avoient surtout fortifié leur Armée en rappelant de Westphalie le Général Gléen avec un corps de cinq mille hommes qu'il y commandoit. Ainsi on



attendit à voir encore bien-tôt ~~quelque~~  
quelque grande action entre les deux AN. 1645.  
Armées, dont l'une avoit un affront  
réparer, & l'autre sa gloire à con-  
server.

Le Duc d'Enguyen avoit passé LXIX.  
le Rhin auprès de Spire dès le 30 Le Duc d'En-  
le Juin, & après s'être joint aux guyen joint  
troupes du Vicomte de Turenne, le Vicomte de  
le Geis & de Konigsmarck, il s'é- Turenne.  
toit avancé avec toute l'Armée, lais-  
sant le Nekre à la gauche, & pas-  
sant à la vuë d'Heidelberg, jusqu'à  
Nouloc, où il avoit campé. Le des-  
sein du Prince étoit de prendre Hail-  
bron pour s'assurer du passage du  
Nekre. Mais rien n'échappoit à la  
pénétration du Comte de Merci. Dès  
qu'il vit l'Armée Françoisse marcher  
vers cette Place, il fit si grande di-  
ligence qu'il y arriva le premier, &  
la couvrit. L'Armée Françoisse n'ar-  
riva que la nuit devant la Place, &  
le lendemain au point du jour elle  
vit la Cavalerie Bavaroise en ba-  
taille à l'autre bord du Nekre, &  
l'Infanterie campée sur deux hau-  
teurs. Comme il n'étoit pas possible  
de tenter le passage du fleuve en

AN. 1645. présence d'une Armée si avantageusement postée, le Duc d'Enguyen proposa aux Généraux de l'aller passer au dessus d'Hailbron. Mais Konismarck & Geis qui avoient formé le dessein de s'en retourner l'un à l'Armée de Torstenfon, l'autre à ses quartiers, & qui craignirent de rendre leur retour trop difficile en s'engageant au delà de la riviere, se refusèrent à la proposition.

LXX.

Il prend  
Wimpfen &  
Rottenbourg.  
Les Suedois  
l'abandon-  
nent.

Le Duc prit alors le parti d'entrer plus avant dans le pais, & prit le chemin de la Franconie. Il se rendit maître de Wimpfen, où toute l'Armée passa le Nekre, & après avoir pris & brulé quelques Villages pour punir les Habitans d'avoir massacré plusieurs François dans la dernière déroute, il se saisit encore de Rottenbourg, s'approchant ainsi des rives du Danube. Ce fut là que Konigsmarck l'abandonna, retraite qui chagrina infiniment le Duc d'Enguyen dans les circonstances où il se trouvoit, & dont on ne put jamais pénétrer le motif, si ce n'étoit de laisser battre une seconde fois les François, afin de décréditer leur

parti en Allemagne, & donner un nouveau relief à celui de la Suede par l'opposition de ses victoires avec leurs défaites. Car rien n'obligeoit le Général Suedois à abandonner l'Armée Françoise dans un temps où la paix déjà conclüë entre la Suede & le Dannemarck étoit sur le point d'être signée, & où les François avoient le plus de besoin du secours de leurs Alliés. Cependant ni les prieres, ni les remontrances du Duc d'Enguyen, ni les sollicitations des autres Chefs de l'Armée ne purent faire changer de résolution à Konigsmarck. Il alléguoit pour prétexte qu'il avoit reçû avis que les Saxons se fortifioient, & sur cet avis vrai ou supposé, il se retira avec les troupes Suedoises. On s'en plaignit à la Reine & aux Plénipotentiaires de Suede; mais ces plaintes ne rémédie-  
rent point au désavantage présent que l'Armée souffrit de cette séparation. Le Général Geis voulut même en faire autant à l'exemple de Konigsmarck, & ramener aussi les troupes de Hesse, en quoi il auroit été plus excusable, parce que les

AN. 1645.

Heisois couroient effectivement quelque risque de perdre par leur éloignement leurs quartiers de Frise. Mais le Duc d'Enguyen ayant obtenu de lui qu'il lui donnât le temps d'écrire à Cassel pour recevoir les ordres de la Landgrave, cette Princesse toujours généreuse & fidèle Alliée, défendit au Général Geis de quitter les François, & lui ordonna d'obéir absolument au Duc d'Enguyen.

LXXI.  
L'Armée Bava-  
roise suit  
l'Armée Fran-  
çoise.

Ce Prince continua ainsi sa marche jusqu'à Dunkespuël, & le Général Merci l'y suivit pour l'empêcher de passer le Danube, & de porter la guerre dans la Baviere, où elle n'avoit pas été depuis plusieurs années. A la premiere nouvelle de l'approche des Bava-rois, le Duc d'Enguyen marcha au-devant d'eux, & rencontra le premier d'Août leur avantgarde. Les deux Armées se mirent aussi-tôt en bataille; mais un marais qui étoit entre deux les empêchant d'en venir aux mains, elles ne firent autre chose que se canonner toute la journée. Le Prince peu satisfait, chercha un terrain plus propre

pre à donner bataille , & marcha droit au Danube. Les Bava-rois le prévinrent encore , & se posterent à Donawert. Il ne laissa pas de s'avancer jusqu'à Nortlingue , & pendant qu'il se dispoit à l'attaquer , il apprit que l'Armée Bava-roise étoit en bataille dans la plaine entre lui & Donawert , ce qui lui causa une extrême joie. Car ce Prince accoutumé à vaincre , ne doutoit jamais de la victoire , & sçavoit inspirer la même confiance à ses troupes. Son dessein avoit d'abord été , n'espérant pas attirer les Bava-rois à un combat , de les pousser vers le Danube , afin de revenir ensuite à Hailbron & s'en saisir ; mais voyant qu'après avoir évité long temps la bataille , ils s'y présentoient d'eux-mêmes , il envoya aussi-tôt les reconnoître , & marcha droit à eux avec toute l'Armée.

L'Infanterie qui composoit le corps de bataille étoit commandée par MM. de Bellenave & de Marfin , Maréchaux de Camp, & de Castelnau Maréchal de Bataille. Le Maréchal de Grammont , & sous lui M. Ar-

AN. 1645.

LXXII.  
Bataille de Nordlingen.

3. Août  
1645.

---

AN. 1645.

naut, commandoit l'aîle droite, qui étoit composée de la Cavalerie Francoise. Le Vicomte de Turenne étoit à la tête de l'aîle gauche avec toute la Cavalerie Allemande. Les troupes de Hesse fortifiées de deux Régimens du Vicomte de Turenne, formoient une seconde ligne qui étoit commandée par le Général Geis, & le Chevalier de Chabot commandoit un corps de réserve. Du côté des Bavarois dans la plaine où les Armées étoient rangées, il y avoit trois hauteurs un peu distantes l'une de l'autre, & qui favorisoient beaucoup leur ordre de bataille. Sur la hauteur qui étoit au milieu des deux autres, il y avoit un Fort & au pied un Village. Ce fut entre l'une de ces hauteurs & le Village que les Bavarois étendirent leur aîle gauche, après avoir jetté dans le Village même leur meilleure Infanterie, laquelle s'y fortifia, & pointa sur la hauteur des batteries qui commandoient toute la plaine. L'aîle droite se rangea de l'autre côté du Village jusqu'au troisième côteau. Cette disposition étoit extrêmement ayanta-

geuse, & il est vraisemblable qu'un Général aussi habile que le Comte de Merci, après avoir évité la bataille, n'attendit l'ennemi dans ce poste, que parce qu'il se croyoit sûr de le battre s'il osoit l'y attaquer. Mais le Duc d'Enguyen qui de son côté se croyoit sûr de vaincre dès qu'il pouvoit combattre, n'hésita pas à le faire avec cette vivacité & cette présence d'esprit qui sans jamais perdre de vue le danger, lui inspiroit dans le moment les ressources & les moyens.

La bataille commença par l'attaque du Village. Le Prince ayant vu de ce premier coup d'œil qu'il avoit si juste & si perçant, qu'il ne pouvoit aller à l'aîle gauche des ennemis sans effuyer par les flancs un grand feu du Village, résolut avant toutes choses de se rendre maître de ce poste, & après l'avoir fait battre à coups de canon, il y fit marcher l'Infanterie. L'attaque fut vive & sanglante. Les Bavaois voulant conserver l'avantage de leur poste, envoyèrent presque toute leur Infanterie. Mais malgré l'opiniâtreté de leur résistance; l'Infanterie Fran-

AN. 1645.

çoise soutenuë à la droite par les Gendarmes, & à la gauche par quelques autres Regimens de Cavalerie, y entra avec beaucoup de résolution, & ne pouvant chasser autrement l'ennemi, mit le feu au Village, ce qui l'obligea d'abandonner le champ de bataille, excepté quelques Régimens qui s'y fortifierent dans des maisons bâties de pierre & dans une Eglise. L'aîle gauche des Bavarois voyant le Village occupé par les François, s'ébranla d'elle-même sans attendre qu'on vint l'attaquer, & de la hauteur où elle étoit postée, fondit avec tant d'impétuosité sur l'aîle droite François, qu'après quelque résistance elle la mit en déroute.

LXXIII.

Le Général  
Merci est tué  
& le Maré-  
chal de Gram-  
mont fait pri-  
sonnier.

Un si heureux succès remettoit l'avantage du côté des Bavarois, & eut peut-être été suivi d'une victoire complète sans la mort de leur brave Général le Comte de Merci qui fut tué dans la mêlée. Les François perdirent de leur côté le Maréchal de Grammont qui fut fait prisonnier. Cependant le Chevalier de Chabot accourut avec son corps d'



réserve, & soutint pendant quelque temps l'effort des victorieux pour donner le temps à la Cavalerie de se rallier; mais n'étant pas secondé assez-tôt, il fut lui-même obligé de plier. Dans ce moment le Duc d'Enguyen qui avoit l'œil par-tout, & qui pendant cette action étoit occupé à l'attaque du Village & à soutenir sa Cavalerie, voyant son Armée victorieuse d'un côté & battuë de l'autre, fit avancer le Général Geis avec ses Hessois contre la Cavalerie ennemie qui venoit de rompre son aîle droite, & le combat recommença dans cet endroit avec une extrême valeur de part & d'autre, les Hessois marchant fierement à l'ennemi au milieu d'un feu terrible de mousqueterie & de canon, & les Bavaois faisant les derniers efforts pour conserver leur supériorité. Mais le Vicomte de Turenne détermina la victoire par sa présence. Ce Général, qui comme je l'ai dit, commandoit l'aîle gauche de l'Armée Françoisë, avoit attaqué l'aîle droite des Bavaois, & après un combat fort opiniâtre, l'avoit enfoncée

~~AN. 1645.~~  
AN. 1645.

LXXIV.  
Défaite de  
l'Armée Ba-  
varoisë. Elo-  
ge du Comte  
de Merci.

AN. 1645.

& mise en fuite, avec un grand carnage de l'Infanterie ennemie. Dès qu'il vit qu'il n'avoit plus d'ennemis en tête, il tourna à droite pour soutenir les Hessois, & ayant pris les Bavarois en flanc, il acheva par leur déroute la défaite entière de l'Armée ennemie. Tel fut le succès de cette célèbre bataille qui se donna dans ces plaines de Nordlingue, déjà fameuses par la défaite des Suedois, & dont le nom cessa d'être odieux aux Confédérés depuis que la valeur Françoisise y eut ainsi vengé l'honneur de la Suede. Les Bavarois perdirent dans le Comte de Merci un des plus habiles Généraux de son siècle, si fécond d'ailleurs en grands Capitaines. Le Comte de Merci étoit actif, vigilant, prévoyant jusqu'au prodige. Il sembloit toujours, de l'aveu même des Généraux François, qu'il eût assisté à leurs Conseils. Il sçavoit suppléer à la force par la ruse, & joindre le stratagême à la valeur. C'est faire son éloge en deux mots, que de dire qu'il soutint pendant deux ans la guerre avec gloire & avec succès.

contre le Vicomte de Turenne & le Duc d'Enguyen. Les Villes de Nordlingen & de Dunkespuel furent les premiers fruits de la victoire. Après quoi le Duc d'Enguyen voyant l'entrée de la Baviere fermée par l'Armée Bavaroise qui s'étoit rallié & retranchée à Donawert, retourna vers le Nekre, & investit Hailbron. Mais les fatigues de la campagne l'avoient tellement abbattu, qu'il tomba malade, & fut obligé de retourner à la Cour, laissant au Vicomte de Turenne le soin d'achever la campagne.

La seule nouvelle des troupes qui marchoit au secours du Vicomte de Turenne après la défaite de Mariendal avec le Duc d'Enguyen en personne, avoit déjà rendu les Députés du Duc de Baviere beaucoup plus traitables. Ils avoient dès lors commencé à faire beaucoup d'honnêtetés aux Plénipotentiaires François, sans cependant rien promettre, de sorte que ceux-ci en avoient usé de même avec eux, les uns & les autres attendant le succès de la campagne pour prendre leur dernière ré-

AN. 1645.

LXXV.

Le Duc de Baviere reprend la négociation avec la France.

Lettre des Plénipot. à M<sup>s</sup> de Brienne 29. Juillet 1645.

AN. 1645. solution. Mais dès que le Duc de Bavière eut appris la défaite de son Armée à Nordlingue, il parut cesser de dissimuler, & vouloir entrer sincèrement en négociation avec la France. Il écrivit à Paris au Nonce Bagni, pour le prier d'offrir de sa part à la Reine une suspension d'armes, promettant pour condition de déclarer avec elle la guerre à ceux qui refuseroient la paix & la satisfaction de la France. Ses Députés s'expliquerent à Munster dans les mêmes termes, & le Comte d'Avaux jugea qu'ils le faisoient de bonne foi. La cession de l'Alsace au Roi de France, cessa de leur paroître une demande trop odieuse; & supposant que le Roi voudroit la tenir en fief, ils disoient que l'Empire seroit bien honoré de compter quatre Rois dans ses Dietes. Ils entendoient le Roi d'Espagne pour la Bourgogne, de Dannemarck pour le Holstein, de France pour l'Alsace, & de Suede pour la Poméranie. Ils ajoutèrent qu'ils ne croyoient pourtant pas que la Suede pût posséder la Poméranie toute entiere, d'où le Comte

*Lettre du  
Comte d'Avaux  
au Card.  
Mazarin 27.  
Août 1645.*

d'Avaux concluoit qu'ils contenoient à la cession entiere de toute l'Alsace à la France , puisqu'ils ne faisoient pas la même exception.

~~AN. 1645.~~  
AN. 1645.

Le Duc de Baviere voulut encore faire un Agent de son prisonnier le Maréchal de Grammont. Il avoit consenti à l'échanger avec le Comte de Gléen , pris par les François à la dernière bataille ; mais avant que le Maréchal partît pour retourner en France , le Duc le fit prier de passer par Munich , pour avoir avec lui un entretien. Le Maréchal y fut reçu & logé chez le Comte de Curtz, Ministre de Baviere , qui pour le préparer à l'entretien qu'il devoit avoir avec le Duc , lui dit que ce Prince avoit souhaité de le voir pour lui témoigner le regret qu'il avoit de faire la guerre à un Prince aussi puissant que le Roi de France , pour qui il avoit toujours conservé un respect & un attachement inviolable , & dont les ancêtres avoient toujours protégé les siens. Que la seule nécessité de se défendre lui avoit mis les armes à la main , & que comme le Maréchal avoit une parfaite con-

LXXVI.  
Son entretien avec le Maréchal de Grammont.

Mémoire du Roi aux Plénipôt. Sept. 1645.

Relation du Maréchal de Grammont.

AN. 1645. noiffance des affaires, & qu'il pou-  
voit fçavoir les motifs qui portoient  
la France à faire la guerre au Duc  
de Baviere, on le prioit auffi de  
fuggérer les moyens de faire un bon  
accommodement. Le lendemain le  
Duc répéta les mêmes chofes au  
Maréchal, ajoutant que la France  
l'avoit jufqu'alors traité avec peu d'é-  
gards, & qu'on n'avoit pas voulu  
écouter fon Confefleur, & qu'il te-  
noit cependant un rang affez confi-  
dérable dans l'Europe, pour méri-  
ter qu'on fit quelque attention aux  
avancés qu'il faifoit.

LXXVIII. Le Maréchal répondit qu'il étoit  
Réponfe du vrai que rien ne pouvoit être plus  
Marechal de utile au Duc dans les circonftances  
Grammont. où il étoit, déjà fort âgé, avec des  
enfans au berceau, que la protection  
& l'amitié de la France; mais que  
comme on ne l'avoit jamais employé  
qu'à la guerre, il n'avoit pas affez de  
connoiffance des affaires pour lui  
donner fur cela aucun confeil. Que  
le Roi avoit à Munfter des Minif-  
tres à qui le Prince pouvoit s'adres-  
fer, & que pour ce qui étoit du re-  
fus qu'on avoit fait d'écouter fon

Confesseur, il croyoit que ce n'étoit que parce qu'on étoit persuadé qu'il ne vouloit que gagner du temps & prolonger la négociation. *Comment le sçait-on*, repliqua le Duc, *puisqu'on n'a pas voulu m'écouter, & qu'on me renvoye toujours à Munster, ou tout va si lentement?* Il ajouta que pour convaincre la Cour de France de la sincérité de son procédé, il offroit de ménager le Traité de la France avec l'Empereur, sans y comprendre l'Espagne, ou si l'Empereur le refusoit, de traiter seul avec le Roi. Que la France n'avoit qu'à déclarer ce qu'elle vouloit pour sa satisfaction, en donnant à quelqu'un la commission de traiter avec lui, & qu'elle auroit bien-tôt des preuves de la droiture de ses intentions. Que l'Empire n'avoit rien à démêler avec l'Espagne, & que les intérêts de cette Couronne le touchoient si peu, qu'il avoit refusé tout récemment, à l'exemple de l'Empereur même, la proposition que le Duc de Ferranova leur avoit faite d'un renouvellement d'alliance avec cette Monarchie ; & afin qu'on ne crût pas qu'en trait-

AN. 1645.

tant avec la France il eût en vuë de donner de l'ombrage aux Suedois , il s'offroit à leur ménager aussi un Traité avantageux. Le Maréchal étant allé ensuite saluer la Duchesse de Baviere , cette Princesse le conjura les larmes aux yeux de porter la Cour de France à un accommodement , & de lui persuader de se fier au Duc son époux. Elle étoit sœur de l'Empereur ; mais la Reine de France , disoit - elle , lui apprenoit par son exemple à préférer les devoirs d'une mere aux sentimens d'une sœur.

LXXVIII.  
Propositions  
des Députés  
de Baviere  
aux Plénipo-  
tentiaires de  
France.

Pendant que le Duc de Baviere témoignoit à Munich tant d'empressement pour s'accommoder avec la France , ses Députés à Munster négocioient avec une égale vivacité. Après avoir tant attendu à faire les premières ouvertures , ils allerent enfin trouver le Comte d'Avaux , à qui ils dirent qu'ils ne vouloient s'ouvrir qu'à lui seul , pour ne pas causer de jalousie aux Impériaux. Que leur maître vouloit la paix , & que pour l'obtenir il s'offroit à procurer la satisfaction de la France ,

Mémoire des  
plénipct. 30.  
Août 1645.



de la Suede , & même de la Maison Palatine. Que pour ce qui regardoit la France , il promettoit de la servir secrètement , mais efficacement , à condition que le Roi l'aideroit de son côté à conserver la dignité Electorale , étant résolu de hazarder tous ses Etats , & tout ce qu'il avoit de plus cher au monde pour la conserver. Que par rapport à la Suede la bienséance ne lui permettoit pas d'agir pour elle comme pour la France , mais qu'il promettoit de ne point s'opposer à ses prétentions. Quant à la Maison Palatine , qu'il restitueroit tout ce qu'il occupoit dans le bas Palatinat avec tout le haut , & qu'il consentoit qu'on créât un huitième Electorat pour le Prince Palatin , à condition que le Duc seroit remboursé des frais de la guerre de Boheme , pour lesquels on lui avoit assigné le haut Palatinat , & qu'on lui rendroit le Pais qu'il tenoit auparavant pour l'engagement des sommes qu'il avoit dépensées à cette guerre. Que négociant ainsi avec les François , il avanceroit les choses en trois mois plus qu'on ne feroit en un an

~~AN. 1645.~~  
AN. 1645.

LXXIX.

Suite de la  
même négocia-  
tion.

par les négociations publiques. Quoique ces avances flatassent beaucoup le Comte d'Avaux, cependant pour engager les Bavarois à proposer & à offrir eux-mêmes ce que la France souhaitoit, il leur répondit en général que le Duc de Baviere étant aussi éclairé qu'il l'étoit, sçavoit mieux que personne quelle satisfaction convenoit le plus à la France dans l'état présent où se trouvoit l'Europe. Que les François ne pouvoient pas abandonner leurs conquêtes d'Allemagne, sans exposer la Religion & les Catholiques aux insultes des Protestans ; mais que l'Empereur & les Electeurs ne consentiroient peut-être jamais à la création d'un huitième Electorat. A quoi les Bavarois répondirent que l'Empereur feroit sans doute des difficultés sur cet article, pour ne pas voir trois Electeurs dans une même maison ; mais que quelques Electeurs n'y feroient aucune opposition, & que si la France témoignoît sur cela de la fermeté, l'Empereur seroit enfin obligé d'y consentir. Deux jours après M. Krebs revint chez le

Comte d'Avaux avec une nouvelle dépêche du Duc de Baviere, dans laquelle ce Prince faisoit à la France les mêmes offres, & demandoit les mêmes conditions dans les termes d'un homme *qui demandoit quartier*, s'étonnant, disoit-il, qu'ayant une même Religion, & presque les mêmes intérêts que le Roi de France, & ayant eu tant de respect & de considération pour le feu Roi, ils se fissent pourtant une guerre si cruelle. M. Krebs demanda encore sur tout cela le secret au Comte d'Avaux, & insista sur une cessation d'hostilités de part & d'autre, afin que les deux Armées se conservant dans de bons quartiers, leurs maîtres fussent en état de donner la loi, & d'être les arbitres de la paix : promettant, comme le Duc avoit déjà fait, que ce Prince joindroit ses troupes à celles du Roi contre ceux qui refuseroient des conditions de paix raisonnables, & qui s'opposeroient à la satisfaction de la France. Mais le Comte d'Avaux attendoit les ordres de la Cour pour rendre aux Bava-  
rois une réponse précise, & la matie-

AN. 1645.

re étoit si importante que la Cour délibéra de son côté fort long-temps sur le parti qu'elle prendroit. Je crois que le lecteur lira avec plaisir les diverses réflexions que les Ministres & les Plénipotentiaires firent sur ce sujet.

## LXXX.

Réflexions  
des Ministres  
& des Pléni-  
potentiaires  
de France sur  
les proposi-  
tions du Duc  
de Baviere.

*Lettre du  
Comte d'A-  
vaux au  
Card. Mazar.  
27. Août  
1645.*

La France étoit déterminée depuis long-temps à faire quelque accommodement avec le Duc de Baviere ; car suivant le raisonnement du Comte d'Avaux, en continuant la guerre avec ce Prince, si les François sont battus, les intérêts de la France en recevront un très-grand préjudice ; S'il est battu, Sa ruine & sa foiblesse augmenteront la puissance & la hardiesse des Protestans, qui n'auront plus rien à craindre de ce côté-là. Les Suedois auront ainsi toute l'autorité ; au lieu qu'en lui donnant le moyen de conserver ses forces, & en l'attachant aux intérêts du Roi, la France devenoit l'arbitre des deux partis, & maîtresse de la négociation. *Enfin*, ajoutoit-il, *si la bataille que nous venons de gagner contre les Bavarois avoit entièrement ruiné leur Armée, j'oserois dire qu'en*

bonne politique nous devrions les rechercher de ce qu'ils nous proposent. Mais il s'agissoit de sçavoir si on feroit avec le Duc un Traité de suspension, ou de neutralité ; ou si sans faire de Traité, on se contenteroit de faire cesser les hostilités de part & d'autre, en exigeant du Duc la promesse qu'il offroit de se déclarer contre ceux qui refuseroient des conditions raisonnables de paix. Les Plénipotentiaires jugeoient que cette promesse seroit à la vérité fort avantageuse à la France, si le Duc de Baviere agissoit de bonne foi ; car c'étoit un moyen sûr de forcer l'Empereur à accepter les conditions que la France lui proposoit ; mais quelle apparence y avoit il que le Duc pour exécuter cette promesse, pût jamais se résoudre à tourner ses armes contre Ferdinand, avec qui il étoit lié depuis si long temps de parenté, d'amitié & d'intérêt ? Il étoit plutôt à craindre que le Duc, après avoir profité du répit qu'on lui auroit donné, n'éludât l'effet de sa promesse en accusant la France de demander des conditions déraisonnables. Du moins

AN. 1645.

Mémoire des  
Plénipot. 29.  
Août 1645.

AN. 1645.

chacun des partis venant à s'accuser, comme c'est l'ordinaire de faire des demandes injustes, il n'étoit pas vraisemblable que ce Prince décidât en faveur de la France, en donnant le tort à l'Empereur. C'étoit d'ailleurs le faire arbitre de la paix, & se rendre dépendant de son jugement : avantage qu'il paroïssoit bien sentir, car ses Ministres témoignoient beaucoup de penchant pour cette espèce d'accommodement.

LXXXI.

La France  
veut ménager un Traité  
avec ce Prince.

Cette promesse après tout pouvant avoir son utilité, il ne falloit pas la rejeter. Au contraire, il étoit bon de l'accepter à tout hazard : mais comme son effet dépendoit de la bonne ou mauvaise volonté du Duc de Baviere, & qu'on n'y voyoit pas encore assez clair pour s'y fier, il falloit chercher quelque autre moyen plus sûr de s'assurer de ses intentions. Il valoit donc mieux faire avec lui un Traité dans les formes, qui fût tout à la fois un Traité de suspension & de neutralité : de suspension entre la France & lui, & de neutralité de sa part jusqu'à la conclusion de la paix, enforte qu'il ne pourroit

faire aucun acte d'hostilité, ni assister aucun des partis. Les Plénipotentiaires souhaitoient qu'on l'obligeât encore d'ajouter à ce Traité une promesse de tourner ses armes contre l'Empereur en cas qu'il refusât de faire la paix dans un certain temps ; mais ils n'espéroient pas obtenir cet article, le Duc ayant toujours déclaré qu'il ne s'obligerait jamais à faire la guerre au Chef de l'Empire.

Ce n'étoit pas encore assez de s'assurer par un Traité des dispositions du Duc de Baviere, il falloit de plus assurer l'exécution du Traité même. Or il y avoit deux moyens qui paroissoient également sûrs. C'étoit d'obliger ce Prince à désarmer & à licentier ses troupes, ou à livrer aux François quelques unes des Places fortes qu'il occupoit. Mais le premier expédient avoit de grands inconvéniens. L'un étoit que les troupes licentiées iroient infailliblement grossir l'Armée Impériale, & retomber sur les Suedois : L'autre que les Protestans, comme on a déjà remarqué, en deviendroient plus

AN. 1645.

LXXXII.  
Moyens d'en  
assurer l'exécution.

AN. 1645.

puissans & plus intraitables. Il étoit donc plus à propos d'exiger du Duc la consignation de quelques Places importantes, telles qu'étoient Heidelberg, Hailbron, Manheim, Fribourg ou Offenbourg. Mais quelles que fussent les dispositions & les sentimens du Duc de Baviere, une raison particuliere faisoit souhaiter à la France un prompt accommodement avec lui. C'étoit l'embarras où elle étoit pour l'établissement des quartiers de l'Armée. Il étoit important de les établir au-delà du Rhin, ce qu'elle ne pouvoit faire sans le consentement de ce Prince. Car, disoit le Cardinal Mazarin, quand il seroit sûr qu'il ne recherche qu'à nous tromper, notre Armée une fois établie au-delà du Rhin en sera quitte pour se tenir sur ses gardes, & cependant elle aura le temps & les moyens de se fortifier. Il est vrai que le Duc pourra également fortifier la sienne; mais il auroit toujours encore plus le même avantage si notre Armée étoit en deçà du Rhin: outre qu'il auroit encore la liberté d'envoyer du secours à l'Empereur;

*Mémoire aux  
Plénipot. 23.  
Sept. 1645.*



au lieu qu'il n'osera pas le faire, si notre Armée est dans le voisinage de ses Etats. Ainsi, conclut le Cardinal, quand même le Duc voudroit nous tromper, il faudroit cependant s'accommoder avec lui pour le temps présent ; & en prenant ainsi nos précautions, s'il veut nous tromper, il se trompera lui-même le premier. Au reste, ajoutoient les Plénipotentiaires, comme les Suedois ont souvent offert la neutralité au Duc de Saxe sans consulter la France, & qu'ils ont même conclu une suspension avec l'Electeur de Brandebourg sans nous l'avoir communiqué, il n'étoit pas non plus nécessaire de leur parler du Traité qu'on vouloit faire avec le Duc de Baviere avant que tous les articles ne fussent arrêtés, & il suffisoit de leur en donner avis lorsqu'on seroit sur le point de le signer, parce qu'autrement ils feroient tous les efforts imaginables pour l'empêcher, bien moins par un effet de l'opinion où ils étoient que ce Prince n'avoit en vuë que d'amuser la France, que par un effet de la haine implacable qu'ils

*Lettre de M.  
de Brienne,  
aux Plénipot.  
9. Septembre  
1645.*

AN. 1645. avoient pour le Chef de la ligue Catholique, & le plus redoutable ennemi des Protestans. Mais la Cour n'a-prouva pas cette pensée, du moins dans toute son étendue.

Après avoir ainsi réglé ce qu'on devoit exiger du Duc de Baviere, il falloit aussi convenir de ce qu'on lui accorderoit. Comme ce Prince offroit de s'engager à procurer à la France la satisfaction qu'elle demanderoit, la France devoit-elle s'obliger aussi de son côté à maintenir ce Prince dans la dignité Electorale dont il étoit en possession ? Voilà l'importante question qui fut longtemps agitée dans le Conseil du Roi & sur laquelle je vais rapprocher les diverses réflexions des Ministres.

**LXXXIII.** Il étoit important & même nécessaire pour établir dans l'Europe une paix solide & durable, de rétablir la Maison Palatine. Ce rétablissement affoiblissoit la Maison d'Autriche en affoiblissant le Duc de Baviere qui en étoit le principal appui, & parce que les Princes Palatins en étoient ennemis. La France pouvoit encore espérer de la re-

Confidérations sur le rétablissement des Princes Palatins.

connoissance de ces Princes, que leurs Etats lui serviroient de barriere entr'elle & la Maison d'Autriche. Ce rétablissement auroit pû paroître dangereux pour la France, si les Huguenots avoient été alors aussi puissans dans le Royaume qu'ils l'étoient autrefois; mais leur parti étoit désormais tellement abbattu, qu'il n'étoit plus en état de causer d'alarmes. Tout le danger qu'il y avoit à craindre en rétablissant le Prince Palatin, sur-tout dans la dignité Electorale, c'étoit uniquement qu'en remettant au nombre des Electeurs un Calviniste, l'Empire ne tombât entre les mains d'un Protestant. Mais cette crainte étoit mal fondée, parce que le Royaume de Boheme demeurant à la Maison d'Autriche, il y auroit toujours indépendamment d'un huitième Electorat, quatre Electeurs Catholiques à opposer à trois Protestans. D'ailleurs si les Protestans entreprenoient d'élire un Prince de leur secte, ils devoient infailliblement trouver de si grandes oppositions de la part de tous les Etats Catholiques d'Allemagne, du

---

AN. 1645.

AN. 1645.

Pape, de l'Italie & de la France, qu'il n'étoit pas à craindre qu'ils réussissent. C'est ce que Henri IV. dit au Prince d'Anhalt, Député des Princes Protestans, en l'assurant que s'ils élieroient un Prince de leur secte, il s'y opposeroit de toutes ses forces. On ne pouvoit pas dire non plus que la restitution de la dignité Electorale au Prince Palatin, pût causer aucun préjudice à la Religion, puisque cette dignité ne donne point de terres, mais seulement voix délibérative dans les Diètes, où les Catholiques étoient beaucoup supérieurs aux Protestans. Ainsi ce droit de suffrage ne pouvoit pas nuire à la Religion, & pouvoit d'un autre côté être utile à la France, parce que ce seroit une voix de plus contre la Maison d'Autriche.

LXXXIV.  
Intérêt de la  
France à s'at-  
tacher le Duc  
de Baviere.

Mais ces vuës générales étoient combattues par l'intérêt que la France avoit actuellement de conserver au Duc de Baviere le titre d'Electeur, intérêt présent, & par conséquent beaucoup plus touchant. Car s'il falloit, pour affermir la paix de l'Europe, faire restituer aux Princes Palatins

Palatins la dignité Electorale dont ~~ils avoient été dépouillés~~ AN. 1645. il étoit encore plus nécessaire pour ménager la faveur & l'amitié du Duc de Baviere, de lui conserver cette même dignité pour laquelle il étoit résolu de tout sacrifier ; & dans la nécessité de se déclarer pour l'un ou pour l'autre, la France n'auroit pas balancé à prendre le parti du Duc de Baviere ; mais il y avoit un moyen de concilier ces intérêts opposés, en faisant créer un huitième Electorat en faveur du Prince Palatin. C'est l'expédient que la Cour résolut de prendre. Il étoit seulement à propos de tenir la chose secrète pour ne pas offenser les Suedois, à qui cette résolution devoit sans doute déplaire beaucoup, & pour ne pas donner de fâcheux soupçons aux autres Alliés de la Couronne.

Les Plénipotentiaires François LXXXV. ayant reçu les ordres de la Cour sur tous ces points, allerent aussi-tôt trouver les Députés de Baviere. Ils leur représenterent d'abord que dans la décadence de la Maison d'Autriche, l'intérêt de leur Maître étoit

Propositions des Plénipotentiaires François aux Députés du Duc de Baviere.

*Mémoire des Plénipot. 2. Juillet 1645.*

---

**AN.** 1645.

de se ménager un meilleur appui , d'autant plus que l'Empereur se voyant réduit à l'extrémité , pourroit s'accommoder sans le Duc de Baviere , ou même le sacrifier. Ensuite entrant en matiere , ils leur dirent que quoiqu'ils eussent pris la résolution de ne déclarer les prétentions de la France pour sa satisfaction , qu'après que les Impériaux auroient répondu à leur proposition , & qu'ils eussent refusé de s'expliquer même avec les Médiateurs , ils vouloient cependant bien s'ouvrir à eux , persuadés qu'ils vouloient traiter de bonne foi , & qu'ils garderoient le secret. Mais que pour prévenir les fausses inductions qu'on voudroit peut-être tirer dans la suite de la démarche qu'ils faisoient , ils vouloient avant toutes choses les avertir , 1°. Que leur Maître ne devoit pas abuser de la confiance qu'ils avoient en lui , en trahissant leur secret pour les broüiller avec leurs Alliés , en faisant croire à ceux-ci que la France étoit disposée à se séparer d'eux pour faire un Traité particulier , puisqu'en effet rien n'étoit plus

contraire à ses intentions & à celles que le Duc lui-même leur témoignoit. 2<sup>o</sup>. Qu'il ne falloit pas non plus que ce Prince s'imaginât que la France pour obtenir plus aisément sa satisfaction particulière, fût disposée à se désister des demandes générales qui intéressoient les Princes & les Etats de l'Empire, parce qu'elle étoit persuadée que le Traité ne seroit solide & durable qu'autant que tous les Etats de l'Empire y trouveroient leur avantage. Qu'ainsi il falloit que le Duc de Baviere travaillât à faire accepter tous ces articles, s'il vouloit s'assurer à lui même les avantages qu'il désiroit : ce qui n'empêchoit pas que la France ne fût disposée à se relâcher sur les demandes générales à proportion des avantages particuliers qu'on lui feroit ; & qu'elle n'agît même auprès de ses Alliés pour les porter à modérer leurs prétentions. 3<sup>o</sup>. Qu'enfin la confiance avec laquelle on leur parloit étoit entière, & qu'ils devoient regarder tout ce qu'ils alloient leur dire, comme des points décidés dont la France ne se désisteroit jamais.

AN. 1645.

LXXXVI.

Les François  
proposent  
aux Bava-  
rois les  
demandes  
qu'ils veulent  
faire dans le  
Traité.

Après les avoir ainsi préparés, les Plénipotentiaires leur déclarerent que quoique la France pût avec justice leur retenir toutes ses conquêtes, & que l'Empereur ne fût pas en état de les lui enlever, elle se reduisoit cependant à ce qui étoit absolument nécessaire pour assurer la liberté de l'Empire & les intérêts de ses Alliés; en quoi elle croyoit servir en même-temps la Religion & le Duc de Baviere lui-même. Qu'elle demandoit donc qu'on lui cédât la haute & basse Alsace, Brisack & Philisbourg, le territoire voisin qui étoit nécessaire pour la subsistance de ces Places, avec les quatre Villes Forestieres. Soit que les Bava- rois n'eussent pas prévu toutes ces demandes, soit qu'ils les trouvassent exorbitantes, ou qu'ils affectassent de les trouver telles, ils en témoignèrent une extrême surprise. Quand même, dirent-ils, l'Empereur consentiroit à dépouiller ainsi sa Maison d'un ancien patrimoine, ce qu'il ne fera que dans la dernière nécessité, il y avoit dans l'Alsace plusieurs Seigneurs particuliers qui n'a-



voient jamais été ennemis de la France, & qu'elle n'avoit aucune raison de déposséder. Il y avoit dix Villes Impériales qui ne consentiroient jamais à se soumettre à la domination Françoisé. Demander dans l'Alsace plus que la Maison d'Autriche n'y possédoit, c'étoit offenser les Alliés mêmes, & faire soulever tout l'Empire. Le seul Comté de Hanau avoit vingt quatre Bailliages. Les Evêques de Strasbourg, de Bâle, & d'autres y possédoient des Places & des Terres : c'étoient des biens Ecclésiastiques, dont ni l'Empereur, ni l'Empire ne pouvoient disposer.

Les Plénipotentiaires François repliquerent que le Roi de France ne demandoit que ce qui avoit appartenu & appartenoit encore à la Maison d'Autriche, sçavoir, Brisack, le Brisgau, le Suntgau avec les autres terres & les droits de souveraineté qu'elle avoit dans la haute & basse Alsace. Qu'on ne prétendoit pas assujettir à la France les Villes Impériales, mais seulement en prendre la protection, avec le droit de mettre garnison où il seroit

AN. 1645.

LXXXVII.  
Leur réponse aux difficultés des Bava-  
rois.

AN. 1645.

nécessaire. Que les Etats immédiats de l'Empire en releveroient comme auparavant sous la protection du Roi, & que les Etats médiats releveroient de la Couronne comme ils relevoient de la Maison d'Autriche. Que le Duc de Baviere devoit souhaiter lui-même que la France restât Philisbourg, pour être plus à portée de protéger la Religion Catholique dans le bas Palatinat, & que quoique cette Place appartint originairement à l'Evêque de Spire, ce n'étoit cependant pas sur ce Prélat que la France l'avoit prise, mais sur l'Empereur à qui elle avoit été cédée par le Traité de Prague. Que pour ce qui étoit de Mayence, Spire & Wormes, le Roi s'offroit de les rendre, lorsque les ennemis rendroient Treves & Hermanstein. Mais qu'il ne falloit seulement pas lui proposer de restituer la Lorraine, la possession de cet Etat lui étant si légitimement dévoluë par tant de Traités réitérés. Qu'il ne refuseroit cependant pas de reconnoître la souveraineté de l'Empereur & de l'Empire sur tout ce qui relevoit d'eux.

Que pareillement pour ce qui regardoit l'Alsace & les autres Places que le Roi demandoit, quoiqu'il pût les posséder en toute souveraineté, comme ayant fait autrefois partie du Royaume d'Austrasie, il consentoit néanmoins à en faire à l'Empereur & à l'Empire la même reconnaissance qu'en faisoit la Maison d'Autriche. Qu'enfin il falloit encore compter Salerne dans le nombre des Places que le Roi demandoit, quoique cette Place appartint à l'Evêque de Strasbourg, parce que c'étoit un passage nécessaire pour entretenir une libre communication entre les Places qu'on devoit céder au Roi, & qu'il en seroit ainsi des postes qui seroient nécessaires pour assurer la communication des autres Places avec Philisbourg.

Toutes ces demandes parurent fort étranges aux Bavarois, qui se contenterent de répondre qu'ils en écriroient à leur maître. Mais les François se prévalant de l'avantage de leur situation, ne laisserent pas d'insister encore sur la satisfaction de la Suede, les avertissant au reste

AN. 1645

LXXXVIII  
Fermeté des  
Français dans  
cette négocia-  
tion. Ils  
proposent les  
conditions  
d'un Traité  
de suspension.

AN. 1645.

qu'il falloit que le Duc de Baviere hatât les progrès de la négociation, s'il vouloit s'assurer la possession de la dignité Electorale, parce que les choses pouvoient changer de maniere que ni les Etats Protestans d'Allemagne, ni les Alliés de la France ne voudroient plus y consentir. Ils ajouterent quelques legers reproches sur ce que le Pere Vervaux ayant demandé au nom du Duc de Baviere la protection de la France pour l'Electeur de Cologne & le Cercle de Franconie, on n'en avoit plus fait mention depuis la bataille de Mariendal : Qu'il seroit cependant à propos de suivre ce premier projet, & d'obtenir pour cela le consentement des Suedois ; mais que quoi qu'il arrivât, il falloit absolument trois conditions pour le Traité de suspension que le Duc demandoit : La premiere, que les Suedois, les Hessois, & les autres Alliés de la France y fussent compris, en sorte que le Duc ne pût ni les attaquer directement, ni secourir l'Empereur contr'eux. La seconde, que l'on conviendroit des contributions que

chacun leveroit dans le pais, & des quartiers qu'on occuperoit sur le Rhin & sur le Danube. La troisième, que le Duc donneroit au Roi quelque Place de sureté pour garantir l'exécution du Traité. Les Bava- rois répondirent qu'il falloit donc que le Roi promît aussi de ne secou- rir ni les Suedois, ni les autres Al- liés contre l'Empereur & l'Electeur de Cologne; mais les Plénipoten- tiaires le refuserent absolument, ce qui ne paroitra pas injuste si l'on considère que celui qui deman- de & qui reçoit la protection, n'a pas droit d'exiger les mêmes avan- tages que celui par qui il est pro- tegé.

Il y eut aussi quelques difficultés pour les quartiers, & sur la troisième condition les Bava- rois répon- dirent que sans exiger de Place de su- reté la France devoit se fier à la parole d'un grand Prince; mais cette confiance n'est guères d'usage en ma- tiere de Politique, & les François étoient bien résolus de n'en rien fai- re. Ils répartirent aux Bava- rois que si on exigeoit cette condition de leur

LXXXIX.  
Nouvelles  
demandes des  
François.

An. 1645.

maître, c'étoit moins par esprit de défiance, que pour dissiper les ombres des Alliés que cette précaution rassureroit. Que les Suedois avoient même voulu qu'on exigeât du Duc un désarmement entier avec Ingolstadt pour Place de sureté ; mais que le Roi de France plus modéré qu'eux, avoit jugé que ce désarmement seroit également préjudiciable au Duc, à la France même & à la Religion, & qu'au lieu d'Ingolstadt qui étoit une Place trop considérable, il suffisoit que le Prince remît entre les mains des François la forteresse d'Hermanstein & Fribourg, deux Places qui n'étoient pas de ses Etats. L'embarras des Députés augmenta encore à cette demande, & ils répondirent avec chagrin que Hermanstein étoit la plus importante Place de toute l'Allemagne : Que le Duc de Baviere n'en étoit pas le maître, & n'en pouvoit pas disposer : qu'elle étoit entre les mains de l'Electeur de Cologne, & qu'il seroit inutile de la demander, parce que le Gouverneur de la Place avoit fait serment de fidélité à

l'Empereur, & ne la rendroit que par son ordre. Les François insisterent, & demanderent Heidelberg sans se relâcher sur Hermanstein : les Bavarois se défendirent, & enfin tout le résultat de cette longue conférence fut que ceux-ci en écriroient à leur Prince.

Voilà jusqu'où la victoire de Nordlingue avança la négociation de la France avec le Duc de Baviere. Mais la supériorité que les armes de ce Prince reprirent bien-tôt après en Allemagne par les secours qu'il reçut de l'Empereur ; rallentit presque aussitôt ce premier feu. Le Duc de Baviere avoit la réputation d'un des plus habiles Princes de son siècle ; il avoit sur-tout ce talent des ressources qui est si rare & si précieux. Dès qu'il eut appris la défaite de son Armée à Nordlingue, consterné de voir une Armée victorieuse prête à fondre dans ses Etats, il implora à la hâte le secours de ses Alliées, il fit tous ses efforts pour renforcer au plutôt ses troupes, & les mettre en état de garder les passages du Danube : pendant qu'il or-

---

AN. 1645.

XC.

Le Duc de Baviere rétablit son Armée, & charge de conduite & de sentiments.

AN. 1645. donnoit à ses Députés de négocier à Munster, il rassembla de toutes parts les garnisons, & avec ce renfort l'Armée Bavaroise retranchée auprès de Donavert, se vit en peu de temps en état de ne pas craindre une seconde attaque. Elle se vit même bien-tôt assez forte pour aller chercher elle-même l'ennemi, par le secours de cinq mille hommes que l'Archiduc Leopold en personne & le Général Gallas lui amenerent. L'Archiduc étant arrivé à Munich, n'épargna ni les sollicitations, ni les plus belles offres pour détourner le Duc de Baviere du dessein de traiter avec la France, lui promettant entr'autres choses de chasser les François au-delà du Rhin, & il eut d'autant moins de peine à le persuader, que la crainte du péril étoit passée. Il ne fut plus question de traiter : on ne songea plus qu'à se venger.

XCI. Retraite du Viscomte de Turenne. En effet l'Armée Bavaroise ainsi fortifiée sortit de ses retranchemens, & marcha droit à Hailbron, dont le Viscomte de Turenne continuoit le siège depuis le départ du Duc d'Enguyen. La disette des fourages



& la nouvelle de l'approche d'une Armée ennemie fort supérieure en nombre , obligerent le Vicomte de Turenne à abandonner l'entreprise ; & si les Bava-rois ne prirent pas dans cette occasion une revanche complete , ce fut un effet de l'habileté de ce grand Général , dont la prévoyance & l'activité lui firent dans sa retraite même plus d'honneur qu'on n'en mérite souvent par le gain d'une bataille. Il se retira d'abord à Wimpfen , où il mit une forte garnison avec les plus grosses pièces d'artillerie qui pouvoient l'incommoder dans sa marche. Ensuite voyant que les ennemis le suivoient toujours , & craignant qu'ils ne lui coupassent le retour , il marcha jour & nuit pendant cinq jours , au bout desquels il arriva à Philisbourg sans avoir fait aucune perte. Il n'auroit peut-être pas fait une si heureuse retraite , si les Bava-rois avoient suivi le conseil du Général Jean de Werth. Car l'Armée Françoise se trouvant engagée dans des défilés d'ou elle ne pouvoit sortir qu'à la file , & à la vuë même des

AN. 1645.

ennemis, ce Général conseilla de s'emparer sur le champ de la tête des défilés, ce qui auroit mis les François dans un péril extrême ; mais les autres Généraux furent d'un avis contraire, afin de laisser réposer leurs troupes qui étoient fatiguées ; ils remirent au lendemain une victoire qu'ils croyoient assurée, & par la diligence du Vicomte de Turenne, ils ne trouverent plus d'ennemis à combattre. Cependant les Bavaois se voyant maîtres de la campagne, poursuivirent encore le Vicomte jusqu'à Philisbourg ; mais la disette des vivres les ayant obligés de faire retraite à leur tour, ils reprirent dans leur route quelques petites Places, & entr'autres Wimpfen, que l'indocilité des troupes Françoises déjà excédées de fatigue, ne permit pas au Vicomte d'aller secourir. Les Imperiaux se séparèrent ensuite des Bavaois pour retourner dans la Bohême contre Torstenon, dont l'Armée fortifiée des Troupes de Königsmarck & de celles qui avoient été employées contre le Roi de Dannemarck, faisoit

de grands ravages dans les païs héréditaires de l'Empereur.

AN. 1645.

Ces succès du Duc de Baviere lui firent presque oublier toutes les avances qu'il avoit faites. Les ordres qu'il envoya à ses Députés en réponse aux propositions des Plénipotentiaires François, ne furent pas à beaucoup près tels que ceux ci les souhaitoient. Il promettoit cependant toujours de faire obtenir à la France la satisfaction qu'elle demandoit. Il assuroit même qu'il avoit déjà sondé l'Empereur, & qu'il l'y avoit disposé. Il ne paroissoit pas non plus éloigné d'accorder à la France des quartiers pour son Armée; mais toutes ces démonstrations se faisoient avec froideur. Il ne vouloit livrer aux François ni Hermanstein, ni Fribourg, parce que ces Places n'étoient pas à lui. Il vouloit garder Heidelberg, parce que c'étoit le seul moyen de se maintenir dans la possession de l'Electorat en rentrant dans le Palatinat. Il vouloit enfin que la France se fiât à sa parole, ou qu'elle lui donnât aussi de son côté des suretés. L'éloignement

XCII.

Réponse du Duc de Baviere aux propositions de la France.

*Mémoire des Plénipot. à M. de Brienne, 3. Octobre.*

1645.

de l'Armée Française l'avoit rassuré.

AN. 1645.

Ses Députés commençoient » à ques-  
 » tionner beaucoup & à répondre  
 » peu ; « d'où les Plénipotentiaires  
 François concluoiert qu'il falloit que  
 le Roi fortifiât de nouveau son  
 Armée d'Allemagne pour ranimer  
 la négociation. » M. Krebs , di-  
 » soient ils , continue à se taire , &  
 » il s'excuse sur ce que le Duc doit  
 » envoyer un de ses confidens avec  
 » le titre de Député de la Maison  
 » de Baviere, pour assister à l'Assem-  
 » blée des Princes , lequel appor-  
 » tera tout ce qu'il faut pour la con-  
 » clusion de l'affaire , le Duc ne  
 » voulant pas confier ce secret au  
 » papier. «

*Lettre des  
 Plénip. à M.  
 de Brienne ,  
 28. Octob.  
 1645.*

XCIII.  
 Il élude tou-  
 tes les deman-  
 des des Fran-  
 çois.

Ce confident étoit M. Ernest ;  
 mais les Plénipotentiaires soupçon-  
 nerent dès lors que tous ces délais  
 étoient affectés , & la conduite

*Lettre des  
 mêmes aux mê-  
 mes , 4. Nov.  
 & 2. Decemb.  
 1645.*

des Bavaois dans la suite ne leur  
 laissa aucun lieu d'en douter ; car  
 ils garderent encore un profond li-  
 lence pendant trois semaines , & ils  
 ne vinrent voir les François , que  
 pour excuser le retardement de M.  
 Ernest , causé , disoient-ils , par la

lenteur de M. de Turenne à lui expédier un passeport. Ils firent entendre que leur maître étoit résolu de garder tous les quartiers entre le Rhin & le Danube. Tous leurs discours ne rouloient plus que sur la paix générale, & ils ne parlerent du Traité de suspension qu'avec une extrême froideur ; rétractant les avances qu'il avoient faites, changeant les premières conditions, en proposant de nouvelles, ne voulant plus même traiter par écrit. Lorsque M. Ernest arriva après avoir été tant attendu, il n'apporta aucun ordre particulier pour traiter avec la France, & toutes ses instructions se réduisoient à des promesses générales d'aider la France dans la poursuite de ses droits, si la France vouloit de son côté aider le Duc de Bavière à conserver son Electorat. Enfin ce Prince acheva d'expliquer ses sentimens dans une lettre qu'il écrivit au Nonce Bagni. Il étoit fâché, disoit-il, qu'on exigeât de lui des conditions impossibles. Il déclaroit qu'il ne pouvoit pas tenir dans l'inaction les troupes de l'Empire, tandis que

AN. 1645.

*Lettre du  
Duc de Bavière  
à M. Bagni.  
I. Nov.*

AN. 1645.

la France en attaquoit le Chef, & mettoit la Religion en danger. Que ce seroit manquer à la fidélité qu'il devoit à l'Empire comme vassal, comme Electeur, & comme Général de ses Armées. Que quand même il le voudroit, il n'en seroit pas le maître, parce que les Princes & les Etats de l'Empire refuseroient de contribuer pour la subsistance de ces troupes dont il demeureroit surchargé. Qu'il étoit d'ailleurs obligé de demeurer armé pour ne pas se mettre à la discrétion de ceux à qui son Traité déplairoit. Qu'il n'étoit pas non plus le maître de partager ses quartiers avec les François, parce qu'ils lui avoient été assignés par l'Empereur, & que ce seroit entreprendre sur ses droits & sur ceux de l'Empire qui s'y opposeroit. Voilà où aboutirent pour ce temps-là toutes les négociations secrètes entre les deux Cours, négociations que la fortune seule des armes recula ou avança, selon qu'elle fut plus ou moins favorable à l'une ou à l'autre.

Mais si la fin de cette campagne ne fut pas de ce côté-là aussi utile

à la France, qu'elle avoit eu lieu de l'espérer, elle lui fut du moins très-glorieuse par un autre endroit. Ce fut la prise de Trèves, & le rétablissement de l'Electeur. Le Vicomte de Turenne voyant l'Armée ennemie rentrée dans ses quartiers, assembla promptement tout ce qu'il put de troupes de son Armée & de celle du Duc d'Enguyen, qui étoit retournée dans la Lorraine, & se rendit le 13 de Novembre devant Trèves, dont il forma aussi-tôt le siège.

Les Plénipotentiaires François avoient conseillé d'envoyer quelqu'un à l'Electeur, sous prétexte de lui faire compliment sur sa liberté, & en effet pour découvrir ses véritables sentimens & ses dispositions qui étoient suspectes depuis le Traité qu'il avoit fait avec l'Empereur. La Cour de France avoit chargé de cette commission M. de Vautorte, & ensuite M. d'Antonville, avec ordre d'engager l'Electeur à donner dans ses Etats des quartiers à l'Armée Française. M. d'Antonville avoit mandé que l'Electeur con-

~~XXXXXXXXXXXX~~  
AN. 1645.

XCIV.  
Le Vicomte de Turenne assiége Trèves.

XCIV.  
Dispositions de l'Electeur de Trèves à l'égard de la France.

Mémoire du Roi aux Plénip. 30. Sept. 1645.

AN. 1645.

tinuoit d'être toujours très-bien disposé pour la France, qu'il protestoit que l'Acte, qu'il avoit passé avec l'Empereur, lui avoit été extorqué par la violence & la dureté de ses ennemis. Qu'il montrait une apostille qui pouvoit passer pour un désaveu de tout ce qu'il avoit fait. Que dès qu'il s'étoit vû arrivé à Francfort, il avoit prié le Baron de Bech, qui l'accompagnoit de la part de l'Empereur, de se retirer, ne se croyant pas en liberté tandis qu'il étoit accompagné d'un Officier Imperial. Qu'il souhaitoit d'avoir dans le voisinage de ses Etats des troupes Françoises, pour en écarter celles de Lorraine, qui les ravageoient, mais qu'il n'étoit pas en état de les loger, parce que toutes ses terres étoient ruinées. Qu'ainsi il prioit les François de ne le venir secourir que dans la nécessité. M. d'Antonville lui avoit répondu qu'il *risquoit tout pour épargner un peu* : à quoi l'Electeur avoit repliqué que cela étoit vrai ; *mais qu'il lui étoit moins dur d'être mangé par ses ennemis que par ses amis*. Il avoit d'ailleurs ordonné à ses

*Lettre des  
Plénip. à M.  
de Brienne,  
4. Nov. 1645.*



Députés d'être toujours étroitement unis avec les Plénipotentiaires de France. Il souhaitoit que le Roi conservât les conquêtes qu'il avoit faites en Allemagne, avec droit de suffrage dans les Diètes, afin d'y fortifier le parti de la Religion Catholique. Il consentoit aussi à la création d'un huitième Electorat, & il demandoit qu'on le fiât à lui comme à un des plus fidèles Alliés de la France, assurant qu'il vouloit se donner un successeur attaché à cette Couronne, & mettre en mourant, sa famille sous la protection du Roi.

La Cour de France s'étant ainsi assurée des dispositions de l'Electeur de Trèves, reprit aussi pour lui tous les sentimens qu'elle avoit eus autrefois, & se fit un point d'honneur de retablir un Prince, qui n'avoit été dépoüillé & malheureux, que pour avoir témoigné trop de zèle pour la France. Le Vicomte de Turenne étant arrivé devant Trèves, prit son quartier dans l'Abbaye de Saint Maximin, attendant l'Electeur de Trèves qui de-

---

AN. 1645.

XCVI.  
Prise de  
Trèves par  
les François,  
& rétablisse-  
ment de l'Electeur.

---

---

AN. 1645.

voit arriver incessamment avec un corps de Milices qu'il avoit levé pour renforcer l'Armée Françoise. La premiere vuë de ces troupes causa une émeute dans la Ville ; car le Gouverneur Espagnol n'espérant pas défendre long temps la Place, & se défiant des Bourgeois, voulut les obliger à faire un nouveau serment de fidélité au Roi d'Espagne ; les Magistrats assemblés le refuserent & le Gouverneur irrité, mit un corps de garde à la porte de l'Hôtel de Ville pour les y contraindre ; mais le peuple étant accouru aussi-tôt, chassa les Espagnols, & rendit la liberté aux Magistrats. Après quoi les habitans voyant que le Vicomte de Turenne avoit tout disposé pour commencer l'attaque de la Ville, & sçachant que l'Electeur venoit lui-même pour en prendre possession, prièrent le Général François de différer l'attaque seulement de deux jours, promettant de faire sortir dans cet intervalle la garnison Espagnole. En effet le Comte de la Verne, qui la commandoit, demanda à capituler, & obtint une

composition honorable. La Ville ouvrit aussi-tôt ses portes à l'Electeur, & le reçut avec de grandes démonstrations de joie. Ce Prince en témoigna une grande reconnoissance à ses libérateurs, & ceux-ci continuerent de leur côté à cultiver son amitié, pour se ménager, dans le cours de la négociation, le suffrage de ses Députés.

---

AN. 1645.

*Fin du troisième Livre.*





# T A B L E

## D E S M A T I E R E S

Contenuës dans ce Volume.

### A

**A**LLIÉ'S de la Maison d'Autriche, & leurs intérêts, page 31. § *suiv.*

*Alliés de la France, 39. Leurs intérêts, 62. 72. § suiv.* Ces mots, conjointement avec nos *Alliés*, mis dans les Pleinpouvoirs des François, causent une grande contestation, 161

*Altesse.* Les François l'accordent à l'Evêque d'Osnabrug, 265. Contestation sur ce titre, - 494

*Angleterre (l')* ne prend point de part au Traité de paix; Elle est la seule avec la Pologne & la Moscovie, 79

*Articles préliminaires accordés aux François par les Impériaux pour commencer la négociation, 384*

*Articles (trois) que les Impériaux reprennent dans la proposition des François, 507*

*Avoux (le Comte d') Plénipotentiaire de France, 60. De concert avec*

*M. de Servien il écrit aux Princes & aux Villes de l'Empire assemblés à Francfort, pour les inviter à l'Assemblée de Munster, 81. Différens effets de cette lettre, 86. § suiv.* Il

veut se retirer, rebuté des manieres de son Colleague à son égard, 181. La Reine & le ministre ne veulent pas y consentir, 182. Il justifie les Pleinpouvoirs des François, 262. Il ouvre un avis qui termine le

différend des trois Colleges de l'Empire sur la forme de leurs délibérations, 288. Il va à Osnabrug pour

communiquer aux Suedois le nouvel écrit du Cardinal Mazarin , 316. Il tâche de decouvrir les demandes que les Suedois veulent faire dans le Traité, 320. Ses plaintes sur la négociation secrete des Suedois avec le Parlement d'Angleterre , 323. Il revient à Munster 327. Il demande son retour à la Cour , & se dispose à partir , 338. Il est retenu par le crédit du Duc de Longueville, joint à la demande des Suedois & de la Landgrave de Hesse, *ibid.* Il fait retrancher un article de la proposition des François, dressé par M. de Servien, 412. Il retourne à Osnabrug conferer avec les Suedois sur la satisfaction des deux Couronnes ,

517

## B

**B**ACOS (le Général) envoyé aux Suedois par le Prince Ragotski avec une partie de son Armée , 348. Il est peu utile aux Suedois à cause de l'indocilité de son armée , 349  
*Barberin* (le Cardinal Anroine) trahit les intérêts de la France, 107. On lui ôte

la protection des affaires de France , 110

*Bataille de Fribourg* , 146. De Janwitz, 342. De Tabor , 351. De Mariendal, 478. De Nordlinghen, 529

*Baviere* (Maximilien, Duc de.) chef du parti de l'Empereur en Allemagne, 31. Il cherche à retarder le Traité, 33. Raisons qui l'obligent à traiter avec la France , 360. Il promet d'envoyer au plutôt ses Députés à Munster , 365. Il fait faire à la France les propositions les plus avantageuses après la bataille de Nordlinghen , 539. Ses troupes ayant quelque avantage, il oublie presque toutes ses avances , 567

*Bellenave* (M. de) commande le corps de bataille à Norlinghen avec M. de Marfin , 529

*Benfelt*, Vuës de la France sur cette Place , 515

*Bichi*. (le Cardinal) Protecteur de la France , à la place du Cardinal Barberin, 111. Il obtient du Pape que le Nonce Chigi soit continué Médiateur à Munster , *ibid.*

*Brandebourg* ( l'Electeur

- de) ne donne point de secours à l'Empereur, 17. Il a grande part au Traité, quoiqu'il ait signé la neutralité, 37. Ses droits sur la Poméranie & sur les Etats de Cleves & de Juliers, *ibid*
- Bremen* ( l'Archevêque de ) n'est point compris dans le Traité de Paix de la Suede avec le Danemarck, 521
- Brienne* ( M. de ) ami du Comte d'Avaux, puissant en Cour, mais trop ménager de sa faveur, 337
- Brun.* ( Antoine ) Plénipotentiaire Espagnol à Munster, son caractère, 30
- rêts, 74. Pertes des François en ce Pays, 154
- Cérémonial* gardé à Munster entre les différentes Puissances de l'Europe, & divers démêles à cette occasion, 245
- Cerisantes* ( M. de ) Résident de Suede à Paris, 338
- Chabot* ( le Chevalier de ) commande un corps de réserve à Nordlinghen, 530
- Charles III.* Duc de Lorraine. Sa conduite inconstante & irréguliere dont il est la victime, 34. Il se tourne contre la France, après avoir obtenu d'elle ce qu'il souhaitoit, 466
- Chevreuse*, ( Madame de ) intrigue aux Pays-Bas pour traverser le Cardinal Mazarin, 465. Son Médecin Italien sert d'Agent secret aux Espagnols, *ibid.*
- Chigi* ( Fabio ) Evêque de Nardo, Nonce du Pape Urbain VIII & en son nom Médiateur à Munster, 6. Son caractère; *ibid.* On croit qu'il sera favorable à la France, *ibid.* Ses instructions, 8. Objet de sa médiation, 10. Elle est bornée à la Négociation de Munster, & pourquoi, 14. Sa supériorité sur le Média-

## C

- C**ANTELME ( Dom André ) sauve l'arrière garde Espagnole à la Bataille de Lorens, 476
- Castelneau* ( M. de ) commande le corps de Bataille à Nordlinghen avec M. M. de Bellenave & Marfin, 529
- Castel Rodrigue* ( le Marquis de ) fait faire des propositions au Prince d'Orange & aux Etats, 465
- Catalogne* ( la ) se donne à la France, 28. Ses inté-

reur Venitien , *ibid.* La France demande à Innocent X. Successeur d'Urbain VIII. qu'il demeure à Munster en qualité de Médiateur, 108. Ses pouvoirs lui sont renouvelés, 111. Il est intime ami du Cardinal Pamphile, 112. Il change de sentimens à l'égard de la France, 113

*Christian IV.* Roi de Danemarck attaqué par les Suedois, & hors d'état de secourir l'Empereur, 18. Cette guerre ne dure pas, *ibid.* Il envoie un Résident à Munster, 79

*Christine*, Duchesse Régente de Savoye, liguée avec le Roi de France son frere, 28

*Colleges* de l'Empire. Contestation entre eux sur la forme & le lieu des Délibérations, 277, Décret des Impériaux pour régler le différend, 283. Expédient proposé par les Suedois pour la même fin, 286

*Cologne* ( l'Electeur de ) allié de la Maison d'Autriche, fait les impressions du Duc de Baviere, 36

*Conquêtes* des François en Flandres, 458

*Contarini* ( le Chevalier

Louis ) Médiateur au nom de la République de Venise, 10. Son caractère, *ibid.* Il paroît trop porté pour la Maison d'Autriche, 11. Il refuse la visite des Envoyez de Portugal & de Catalogne, 12. Objet de sa médiation, 13. Elle est bornée à la negociation de Munster, & pourquoi, 14. Il dit qu'il faut traiter les Plénipotentiaires Espagnols comme Ambassadeurs, dont ils n'ont pourtant pas le titre, 94. Il blâme la conduite des Impériaux, 104. Il mande en Hollande que les François ne veulent point la paix, 132. Il s'efforce inutilement de faire retrancher du pleinpouvoir des François ces mots, *conjointement avec nos Alliés*, 163. Il parle trop vivement sur la fermeté des François, 238. La Cour de France ordonne qu'on lui rende tous les mêmes honneurs qu'on rend aux Couronnes, 250. Il désapprouve quelques article de la proposition des François, 451. Il demande une trêve, puisqu'on ne peut convenir des articles de la paix, 483.



Il infinuë le Mariage du Roi de France avec l'Infante d'Espagne, 501. Sa vivacité à presser la négociation, 503  
*Croissy* ( le Comte de ) Envoyé de la Cour de France en Transylvanie, conclut enfin l'alliance entre le Prince Ragotski & la France, 346. Il y ménage un article particulier en faveur des Catholiques, 348. Il fait savoir la conclusion du Traité aux Plénipotentiaires François, 455. Il est blâmé par Torstenfon d'avoir donné lieu à la défection de Ragotski par un article du Traité, 461. Il se justifie, *ibid.*

## D

**D**ANNE M A R C K ( le Roi de ) Voyez Christian.

*Darmstadt.* Voyez Hesse.

*Députés.* Les Princes & Villes de l'Empire ont droit d'en envoyer aux Congrès, 90. Ce droit étoit hors d'usage depuis Maximilien I. & Charles V. *ibid.*

*Députés* des Différens Colleges de l'Empire. Contestation entre eux sur le cé-

rémonial. 366

*Députés* des Electeurs de Baviere. Cérémonial observé à leur égard, 259

*Députés* de l'Electeur de Brandebourg. Il ne reçoit pas des François les mêmes honneurs que les autres Députés, 261. Pourquoi, *ibid.*

*Députés* de l'Administrateur de Magdebourg, du Comte de Nassau-Sarbruck, du Marquis de Bade-Dourlack, & de la Landgrave de Hesse-Cassel. Ils ne sont admis aux délibérations qu'après de grandes contestations, 291

*Diego* de Cavallero rend Roses par composition après une généreuse défense, 475

*Diego* de Saavedra, Plénipotentiaire Espagnol à Munster. Son Caractere, 10. Il fait chanter le *Te Deum* pour l'élection du Pape Innocent X. 113. Il fait si bien que les François ne peuvent s'y trouver 114. Il débite de fausses nouvelles aux Médiateurs pour leur donner cours dans le public, 134

*Donia* ( M. ) Plénipotentiaire des Provinces-U-

nies , 79. Il est suspect au Cardinal Mazarin , 72

## E

**E**crit par lequel les Plénipotentiaires s'engagent à produire dans deux mois leurs plein-pouvoirs réformés, & à ratifier tout ce qu'on aura conclu dans cet intervalle , 188

*Ecrit* ou proposition dressé au Conseil du Roi de France désapprouvé par les Suédois , 314. Cet *Ecrit* est présenté aux Médiateurs après bien des contestations , 333 Il cause de grands murmures à Munster & à Osnabrug , 334

*Electeurs.* Différence entre eux & les Rois, observée à Munster pour le cérémonial , 265

*Les Electeurs* de Cologne & de Brandebourg, avec l'Evêque de Wirtemberg, &c. écrivent au Roi de France & à ses Plénipotentiaires, pour les remercier de leur invitation , 166

L'Empereur donna enfin son consentement pour le commencement de la négociation, & on agit en

conséquence, 156

*Enguyen* (le Prince) arrive trop tard pour délivrer Fribourg assiégué par les Bavaurois, 145. Il joint le Vicomte de Turenne, 147. Il force les lignes des ennemis, 147. Il les attaque de nouveau sur une montagne où ils s'étoient retirés, 148. Il ne peut les forcer, *ibid.* Il prend la résolution de les affamer, & les oblige par là à la retraite, *ibid.* Ils perdent en se retirant leur artillerie & leur bagage, 149. Il va joindre le Vicomte de Turenne sur le Rhin, 524. Il prend quelques Places, & remporte une fameuse victoire à Nordlinghen, 529

*Escale* (le Chevalier de P) Agent secret des Espagnols à Paris, 129

*Espagnols* (les Ministres) sont éloignés de la paix, 29. Il publie que la France ne veut point la paix, 130. Ils font arrêter un Courier chargé des lettres de la Cour de France pour les Plénipotentiaires François, 133. 133

*Estampe* faite pour représenter la situation de

l'Empire au commencement du Traité de Westphalie, 18 & 19

F

**F E R D I N A N D II.** donne l'investiture de la dignité Electorale & du haut Palatinat à Maximilien Duc de Baviere, 358

*Ferdinand III.* (l'Empereur) situation de ses affaires au commencement du Traité de Westphalie, 15. Ses idées & ses espérances avant qu'on traitât à Munster & à Osnabrug, 24. Il désire la paix, & en recule cependant la conclusion, 24, 25. Il tâche d'attirer à Vienne les causes particulieres des Princes & des Etats de l'Empire, 91. Il est secondé en cela du College Electoral, *ibid.* Il a dessein d'évoquer à Osnabrug le démêlé des Danois avec les Suedois, 100. Il s'avance jusqu'à Prague, & presque sous ses yeux l'Armée Impériale est battuë par les Suedois, 351

*Fontanella*, un des Regens de Catalogne, Député à Munster. Sa fidélité est soupçonnée par le Car-

dinal Mazarin, mais sans fondement, 129

*France* (la) ce qu'elle avoit fait de conquêtes avant qu'on traitât à Munster, 19, 20. L'état florissant de ses affaires au commencement de la négociation, 39. Son projet pour la paix, & ses prétentions, 42. La Cour consent que les Plénipotentiaires Impériaux & Espagnols, quoiqu'ils n'eussent point le titre d'Ambassadeurs, comme les François, ayent cependant les mêmes honneurs qu'eux, 192. Elle désapprouve la premiere proposition de ses Plénipotentiaires donné par écrit, 240. Ses vûes sont opposées à celles des Suedois, quoiqu'on tente de part & d'autre à la même fin, 353. Elle préfere l'alliance du Duc de Baviere à celle de l'Electeur de Brandebourg, 364. Raisons qui lui font désirer l'alliance du Duc de Baviere, 364. Elle n'écoute point le Pere Vervaux Jésuite Envoyé secret du Duc de Baviere & le renvoye à Munster, 368. Les raisons du Cardinal Mazarin sur

cela, 374. Elle délibere sur une trêve en Italie avant la paix, 376. Raisons des Plénipotentiaires François pour rejeter ce projet, 377. Elle cede dans les Piémont plusieurs Places au Duc de Savoye, 381. Son mécontentement du Pape Innocent X. 282. Elle veut amener l'ennemi à demander au lieu de la paix une longue trêve, qu'elle même désire, 488. Ses prétentions & ses projets plus en détail, 510. Intérêt qu'elle a au rétablissement des Princes Palatins combattu par le besoin qu'elle a de s'accommoder avec le Duc de Baviere, 550. Elle négocie avec ce dernier, 553. Conditions qu'elle exige pour le Traité de suspension, 359

*Fribourg* assiégé par les Bavaurois, 145. La garnison est obligée de capituler malgré le secours du Vicomte de Turenne campé sous les lignes de l'armée ennemie, *ibid.*

*Frederic V.* dépouillé du haut Palatinat, & de la dignité d'Electeur par *Ferdinand II.* 338

**G A L L A S.** Général de l'Armée Impériale veut affamer les Suedois mais sans succès, 151. Il est abandonné des Danois, 152. Ses malheurs & ses vices, 158. Il vient renforcer l'armée de Baviere après la journée de Nordlinghen, 564

*Gassion* (le Maréchal de) soutient le Marquis de Villequier au passage de la Colme, & oblige les Espagnols de se retirer, 469

*Geis* Général des Troupes de la Landgrave de Hesse, vient joindre l'armée François, 524

*Ginetti* (le Cardinal) demandé par la France pour Médiateur à Munster, 7

*Goes* Général d'une armée de l'Empereur, obligé de lever le siège de Cassovie après avoir perdu la moitié de son armée, 154. L'Empereur le rappelle de Hongrie avec les Troupes qu'il commandoit, 350

*Grammont* (le Maréchal de) fait prisonnier à la journée de Nordlinghen,

532. Il est échangé avec le Comte de Gleen pris par les François, à la bataille précédente, 537. Le Duc de Baviere veut conferer avec lui avant son retour, 358

*Gravelines* assiégée & prise par le Duc d'Orleans, 155

*Grimaldi* (le Cardinal) employé par le Duc de Baviere pour disposer la France à traiter avec lui, 361

*Grisons* (les) veulent faire approuver leur dernier accord avec les Val-telins, 77

H

**H** A R C O T T E N, choisi pour l'entrevûe des Plénipotentiaires, 117

*Harcourt* (le Comte de) envoyé en Catalogne avec le titre de Viceroy, 474. Il force le passage de la Segre défendu par les Espagnols, 476. Il défait l'Armée Espagnole, & fait prisonnier le Marquis de Mortare Mestre de Camp Général, 476

*Haro* (Dom Louis de) premier des Ministres Es-

gagnols, successeur du Comte Duc d'Olivarez, 28  
*Hasfeldt* déclaré Général de l'Armée Impériale, 350

*Hazeland* (le Baron de) Député de Baviere. Son entrée à Munster, 259

*Hesse-Cassel* (le Landgrave de) partie du Landgrave de Hesse-Darmstad, 36. Allié de la France, 72. Ses prétentions, 76

I

**I** T A L I E (P) garde la Neutralité, 18

*Innocent X.* Pape succede à Urbain VIII. 107. Il est favorable à l'Espagne, 112

K

**K** L A N D & K N U T T (MM.) Plénipotentiaires des Provinces-Unies, 70. Ce qu'en permet le Cardinal Mazarin, 71. 72

*Konismarck*, Général des Troupes Suedoises, entretient la guerre dans la Saxe, la Misnie, & la Westphalie, 350. Il vient joindre l'Armée Française, 524. Il se retire sous de

- faux prétextes , 326
- Kratz* Député de l'Electeur de Mayence à Osnabrug , 261. Il y a reçu les nouveaux honneurs accordés aux Electeurs, *ibid.* Trait singulier de sa délicatesse sur le cérémonial , 266
- Krebs* ( M. ) Député de Baviere , Son entrée à Munster , 259
- L.
- LADISLAS** Roy de Pologne demande en mariage Christine , Reine de Suede par l'entremise des Plénipotentiaires François , 325 & 326
- Lambert* [ le Comte Jean Maximilien de ] premier Plénipotentiaire de l'Empereur à Osnabrug , à la Place du Comte Arvesberg , 158
- Lerida* pris par les Espagnols à la vûe du Maréchal de la Mothe , 154
- Lengerik* , lieu entre Munster & Osnabrug , où les Impériaux s'assemblent pour terminer les différends des Colleges de l'Empire . 283
- Lettre* circulaire des Plénipotentiaires François aux Princes & aux Villes de l'Empire assemblés à Francfort , 82
- Lignes* proposées pour la sûreté du Traité , elles ne sont pas du goût des Suedois , *ibid.* On abandonne ce projet , 206
- Longueville* [ le Duc de ] Plénipotentiaire de France , 60. Il fait demeurer le Comte d'Avaux à Munster , 338. Il appaise par sa présence les différends des Comtes d'Avaux & de Servien , 339. Son arrivée à Munster , nouveau sujet de contestation sur le cérémonial , 489-494. Il reçoit enfin le titre d'Altesse d'une partie des Ministres seulement , 497
- Lorraine* [ le Duc de ] V. Charles III.
- Lunebourg* [ les Duc de ] ne secourent point l'Empereur , 17. Ils avoient fait avec lui un Traité de neutralité , 37
- Lyonne* [ M. de ] Protecteur de M. de Servien auprès du Cardinal Mazarin , 337

## M

**MAGALOTTI** [M.]  
 assiégeant la Mothe,  
 y est tué d'un coup de  
 Mousquet, 467

*Mardik* pris par le Duc  
 d'Orleans. 470. Repris par  
 les Espagnols, 474

*Marfin*, [M. de] com-  
 mande le corps de bataille  
 à Nordling, avec M. de  
 Bellenave, & M. de Cas-  
 telnau, 529

*Maximilien*, V. Baviere

*Mayence* [l'Electeur de]  
 Allié de la Maison d'Au-  
 triche suit les impressions  
 du Duc de Baviere, 36

*Maxarin* [le Cardinal]  
 ses sentimens sur le Trai-  
 té de Paix, 22. Il suit les  
 idées du Cardinal de Ri-  
 chelieu, 40. Son projet  
 pour la paix, & ses pré-  
 tentions pour la France,  
 41. Son projet pour la ga-  
 rantie du Traité, 54. Il  
 fait paroître beaucoup  
 d'ardeur pour la paix avec  
 l'Espagne, & ne veut réel-  
 ment qu'une trêve, 58. Il  
 tient ce dessein extrême-  
 ment secret, & pourquoi;  
 131. Il témoigne sa sen-  
 sibilité sur la vivacité de

Contarini à parler contre  
 les François, 239. Il n'ap-  
 prouve point le projet de  
 la seconde proposition des  
 Plénipotentiaires François  
 304. sa méthode de négocier,  
 452

*Médiateurs*, leur at-  
 tention aux bienséances  
 de leur emploi, 276, Ils  
 proposent pour faciliter la  
 négociation, une trêve  
 qui est rejetée par les  
 François, 483. leur partialité,  
 503

*Meinderfwik* [M] Plé-  
 nipotentiaire des Provin-  
 ces-Unies, ce qu'en pen-  
 soit le Cardinal Maxarin,  
 78

*Mémoires* injurieux con-  
 tre la France à Rome par les  
 Impériaux & les Espa-  
 gnols, découverts par le  
 Comte d'Avaux, 115

*Mercy* [le Comte de]  
 Général de l'Armée de  
 Baviere, campe sous Fri-  
 bourg avec avantage,  
 146. Il évite habilement  
 une défaite après ses lignes  
 forcées, 148. Il se retire  
 pour éviter la famine, &  
 est quitte pour son Artil-  
 lerie & son Bagage, 149.  
 Il met en déroute l'Ar-  
 mée Françoisise commandée

- par le Vicomte de Turenne. 480. Il est tué à Nordlinghen , 532. Son éloge , 534
- Mesmes* [ Claude de ] V. d'Avaux ,
- Mortare* [ le Marquis de ] Maître de Camp Général , fait prisonnier par le Comte d'Harcourt , 476
- Moscovie* , la seule avec la Pologne & l'Angleterre , qui n'envoient point d'Ambassadeur à Munster ou à Osnabrug , 79
- Mothe* [ le Général de la ] laisse prendre Lerida , & perd une bataille sous cette Place , 154. Il échoué devant Taragone , *ibid.*
- Mothe* [ la ] Forteresse prise par les François après deux mois de siège , est entierement rasée , 468
- Mourgues* [ l'Abbé de ] soupçonné d'être l'Auteur d'une replique à une réponse des Impériaux , sur la premiere Lettre des Plénipotentiaires François , 89
- reur à Munster. Son caractere , 25. Il n'apporte que des instructions générales & des pouvoirs limités , 26
- Ses plaintes aux Médiateurs sur une traduction Françoise de la premiere Lettre circulaire des Plénipotentiaires François , 88. Il ne donne point le titre d'Altesse au Duc de Longueville , 497
- Négociation* pour la paix générale. Elle commence par les affaires d'Allemagne , 299. Retardée à Munster par la défaite du Vicomte de Turenne , 482
- Négociation* de la France avec l'Espagne suspendue , 465
- Neubourg* [ le Duc de ] Allié de la Maison d'Autriche. Il suit les impressions du Duc de Baviere , 36
- Nidershort* [ M. ] Plénipotentiaire des Provinces-Unies , 70. Ce qu'en pensoit le Cardinal Mazarin , 71

## N

**N** A S S A U ( Jean-Louis ) Comte de Nassau-Hadamar , Plénipotentiaire pour l'Empe-

**O** RANGE , [ le Prince d' ] Il donne avis au Cardinal Mazarin que les Espagnols intriguent à la



Haye, 138. Il assiége & prend le Sas de Gand, 158. Il force le passage de l'Escaut, défendu par le Général Bek, 473. Il prend Hult, *ibid.*

*Orleans* (le Duc d') assiége & prend Gravelines, 155. Assiége & prend Mar-dik, 470. Et plusieurs autres petites Places, *ibid.* Il prend Bethune, & s'en retourne à la Cour, 471. *Orleans*. Henry d'Orleans, Duc de Longueville, Plénipotentiaire de France : son caractère, 61

*Osnabrug* [l'Evêque d'] prend l'allarme sur de faux bruits, 88. Il se dispose à venir à Munster, 166. On lui rend les mêmes honneurs qu'à la République de Venise & aux Provinces-Unies, 255. Il blâme dans la proposition des François l'article de l'élection du Roi des Romains, comme contraire aux droits des Electeurs, 453

*Oxenstiern* [Axel] Grand Chancelier du Royaume de Suede, 66. Son sentiment sur les propositions de paix qu'il avoit luës à Stokolm, 449

*Oxenstiern* [le Baron

Jean] Plénipotentiaire de Suede, neveu du Chancelier ; son caractère, 66. Son faite & sa dépense, 67. Il s'accorde mal avec son collegue Salvius, 68. Il vient à Munster 226. Il appuye la demande des François qui veulent qu'on attende les Députés des Villes Impériales, 227. Il rejette fortement l'idée d'une trêve préférablement à la paix. 403;

## P

**P**ALATIN [le Prince] Frederic V. veut être rétabli en possession de la dignité Electorale & de tous ses Etats, 77. La France lui refuse de l'emploi dans ses Armées, 361

*Pamphile* (le Cardinal) élu Pape ; il est peu favorable à la France, 107

*Pancirole* [le Cardinal] ami du Nonce Chigi, 112

*Pape* [le] intéressé au Traité de Munster, 10

*Paw* [M.] Plénipotentiaire des Provinces-Unies, 70. Redouté du Cardinal Mazarin, 71

*Pegnaranda* (Dom Gaspard Bracamonte, Comte

- de) premier Plénipotentiaires du Roi d'Espagne. Son arrivée à Munster ; son caractère , 491
- Peskuitz*, Colonel Prussien, apposé par les Espagnols pour inspirer aux Suedois de la défiance des François, 127. Succès de ses artifices , 128
- Philippe IV.* Roi d'Espagne. Ses dispositions par rapport à la guerre & à la paix, 26. Il se met en danger de tout perdre en négligeant l'avis du Marquis Spinola, pour suivre celui du Comte d'Olivarès , 28
- Philisbourg* pris en onze jours par le Prince d'Enguyen & le Vicomte de Turenne , 150
- Picolomini* [ le Général ] retranché sur la Colmé ; il est trompé par un stratagème du Duc d'Orléans , 469
- Pleinpouvoirs*, l'échange s'en fait, 92. Ils sont trouvez défectueux de part & d'autre 93. Défaut de celui des Espagnols, *ibid.* Défaut de celui des François , 96. Défaut de celui des Impériaux, 99. Les François ont permission de la Cour de réformer le leur au gré de ennemis , 104. Les Impériaux & les Suedois déposent les leurs chez un Bourgeois d'Osnabrug , 157. Nouvelles difficultés des François sur celui des Espagnols , 139. Difficultés des Impériaux & des Espagnols sur celui des François, 160. Minute des pleinpouvoirs réformés , déposée entre les mains des Médiateurs , 188. Avec promesse d'en représenter la ratification dans deux mois , *ibid.* Projet de cet acte ou promesse, dressé par les Médiateurs , rejeté par le Comte d'Avaux , 179. On le réforme, & on le présente aux Impériaux qui l'admettent , 180. Les François le rejettent, 183. Ils proposent une formule qui est admise de tout le monde , 186
- Plénipotentiaires.* Leurs attention à maintenir le bon ordre , malgré leurs démêlés sur le cérémonial, 276
- Plénipotentiaires* Espagnols. Ils n'ont point le titre d'Ambassadeurs , 95. Raison pour les François de rejeter leurs pleinpon-

voirs, 96. Ils font ôter par supercherie le nom du Pape du pleinpouvoir des François, 116. Ils sont obligés de le retrancher aussi du leur, *ibid.* Ils refusent de montrer leur pleinpouvoir réformé, après le temps marqué pour cela 427. Ils le montrent, & il est aussi défectueux que le premier, 328

*Plénipotentiaires* Impériaux; ils n'ont que le titre de Commissaires, sujet de contestation, 99. Ils refusent à Osnabrug de communiquer leur pleinpouvoir aux Suedois, 100. Leur artifice pour faire naître la division entre la France & ses Alliés, 102. Ils accordent aux François tous les articles préliminaires que ceux-ci avoient demandés pour commencer la négociation, 384. Leurs plaintes sur la proposition des François & celle des Suedois, 450. 454

*Plénipotentiaires* François; leur embarras causé par les délais affectés des Impériaux, & la résolution des Suedois de se retirer, 143. Ils sont retrancher les termes qu'ils dé-

saprouvoient dans les pleinpouvoirs des ennemis, 168. Ils vont à Osnabrug, & les Suedois viennent à Munster alternativement pour conférer *incognito*, 201. Ils refutent les plaintes des Impériaux, & des Espagnols, & justifient leur première proposition, 229. Ils offrent de commencer la négociation, quand il sera arrivé un nombre suffisant de Députés, 236. Leur projet pour une seconde proposition exposé à la Cour, 301. Leur réponse aux objections du Cardinal Mazarin sur cette seconde proposition, 308. Ils l'adoucièrent, & elle est agréée tant de la Cour que des Suedois, 311. Ils conviennent avec Oxenstiern de quatre points qui doivent faire le fond de cette seconde proposition, 313. Ils rejettent le projet d'une trêve en Italie avant la paix, & pourquoi, 376, 377. Le onze Juin jour de la Trinité, il envoient leur proposition pour être présentée aux Impériaux, 421. La proposition 423. Ils veulent rejeter sur les

- Suedois la cause de la défaite du Vicomte de Turenne, 481. Leurs proposition aux Députés du Duc de Baviere, 553
- Plénipotentiaires Suedois.* Leur zèle pour la Religion Protestante, 321. Ils refusent aux François de les soutenir contre l'Espagne, consentant qu'ils traitent seuls avec eux, 403. *Suiv.* Ils n'approuvent pas la négociation de la France avec le Duc de Baviere, 409. Ils tendent à un Traité favorable à la Religion Protestante, 420. ils envoient leur proposition de Paix aux Impériaux par un Secrétaire d'Ambassade, 423. Le contenu de cette proposition, 432. Leurs plaintes sur la proposition présentée par les François, 450
- Plessis - Praslain* ( le du ) destiné à conduire le siège de Rose, 475. Il est fait Maréchal de France, & envoyé en Italie pour y commander l'Armée, 477
- Polonois* [ les ] ne donnent point de secours à l'Empereur, 18. Ils sont les seuls avec l'Angleterre & la Moscovie qui n'en voyent point d'Ambassadeurs à Munster ou à Onabrug, 79
- Portugal*, Allié de la France, ses intérêts, 72. Les Portugais battent les Espagnols sur les frontières de Castille, 154. Ils remportent sur les mêmes une victoire complète proche Elvas, 378
- Proposition* ( premières ) présentées aux Médiateurs par les partis opposés, 207. Celle des François ne plaît pas aux Impériaux, ni aux Espagnols, 221. Les Médiateurs en sont aussi mécontents, 223, 224. La Cour de France même la désapprouve, 240
- Autre proposition présentée par les François le 11. Juin 1645. Jour de la Trinité, 423. Celle des Suedois, présentée le même jour, 432. Elle contient des articles contraires à la Religion Catholique, 450
- Propositions* du Duc de Baviere à la France après la journée de Nordling, 540. Réflexions des Ministres François sur ces avances, 544
- Proposition* d'un Traité de suspension avec la Ba-

Viere faite par les François, 560

*Provinces - Unies.* Elles secondent la France par une diversion, en faisant la guerre aux Espagnols, 16. Elles exigent les mêmes honneurs que les Rois, 247. Elles l'obtiennent, 253. Leurs succès en Flandres 28. Leurs intérêts, 69

## R

**R**AGOTSKI refuse les propositions d'accommodement proposées par l'Empereur, 17. Moins redoutable que Torstenfon, 153. Il est attaqué sans succès par Goetz Général d'une Armée Impériale, *ibid.* Il signe un Traité d'alliance avec la France 347. La France demande pour lui un sauf conduit, 455. Cette demande est mal reçue, 456. Il rompt son Traité avec la France, & en fait un autre avec l'Empereur, 449. Il n'est plus fait mention de lui dans le Traité, 463

Réponse des François, aux objections des Impériaux, sur trois articles de leur proposition, 507

*Richelieu* [ le Cardinal ] semble après sa mort préférer encore aux Conseils de la France, 40. Ses desseins sur la guerre, 41

*Ripperda* M. ) Plénipotentiaire des Provinces-Unies, 70

*Roncalli*, Envoyé de Pologne fait entendre que les Espagnols ne veulent qu'une trêve, 531

*Rorté* ( le Baron de ) avoit fait des plaintes contre les François, au nom des Suedois, 109

*Rose* ( le Général Major ) renverse Païlle droite des Bavaois, à la journée de Mariendal, 481. Il est fait prisonnier, *ibid.*

*Rosenhan* [ M. de ] Résident de Suede à Munster, fait de grandes plaintes sur un écrit du Cardinal Mazarin, 334

*Rosetti* [ le Cardinal ] nommé par le Pape pour être Médiateur, mais exclus par la France, 7. Pourquoi, *ibid.*

S

**S**AAVEDRA. Voyez Diego.

*Saint Chaumont* [ M. de ] Ambassadeur de France à

- Rome, 109, 110. Il s'acquiesce mollement d'une commission qui lui avoit été donnée, *ibid.* Il est révoqué, *ibid.*
- Saint Romain* [ M. de ] Secrétaire d'Ambassade envoyé à Osnabrug, 417
- Salamanque* [ Dom Miguel de ] Envoyé en Flandres, ses artifices en passant par Paris, & leur peu de succès, 134
- Salvius* [ M. ] Plénipotentiaire de Suede, 66. Il s'accorde mal avec son collègue Oxentjern, 68. Il vient d'Osnabrug à Munster, 117. Il y vient déguisé, 119. Il confere avec les Plénipotentiaires François, plaintes mutuelles, *ibid.* Succès de cette conférence, 124. Il propose aux François d'abandonner la négociation, 126
- Sas-de-Gand* [ le ] assiégé & pris par le Prince d'Orange, 158
- Savoie*, unie à la France contre l'Espagne, 18. Duc de Savoie allié de la France, 72. Son principal objet, 76
- Saxe* [ l'Electeur de ] ne secouroit point l'Empereur, 17. Ce qui lui fait signer un Traité de neutralité avec les Suedois, 37
- Servien* [ Abel ] Comte de la Roche-des-Aubiers, Plénipotentiaire de France, 60. Il va de Munster, à Osnabrug, 138. Ses démêlés avec le Comte d'Avaux, 170. Ses démêlés avec les Députés des Villes Hanséatiques, 269. Il écrit en Cour contre le Comte d'Avaux, 334. Diverses fautes qu'il a faites dans le Cours de la négociation, 337. Il va à Osnabrug conférer avec les Suedois, 392. Il fait supprimer aux Suedois ce qu'ils demandoient en faveur de la Religion Protestante, 393. Il fonde leur sentiment sur une trêve au lieu de paix, 402. Il n'insiste pas voyant leur opposition pour cet avis, 403
- Spinola* [ le Marquis de ] pour avoir négligé son avis, le Roi d'Espagne se voit sur le point de tout perdre, 28
- Suede*, [ la ] Ce qu'elle occupoit en Allemagne avant de traiter à Munster, 20. Ses intérêts, & ses prétentions, 62

T

**T** A B O R , près de la  
les Impériaux sont  
vaincus par les Suedois ,  
351. Suite de cette victoi-  
re , 352

*Thuillerie* [ M. de la ]  
reçoit ordre à Osnabrug  
de travailler secrètement  
à faire ceder Benfelt à la  
France , 516

*Tiers - Parti* entre la  
France & l'Empire , 77

*Torstenson* Général des  
Troupes Suedoises , repa-  
roit sur l'Elbe après avoir  
repoussé les Danois , 23.

Il demeure dans le Jut-  
land, 123. Il présente deux  
fois la Bataille aux Impé-  
riaux sans qu'ils osent l'ac-  
cepter , 152. Il ruine le  
pays où l'ennemi doit pas-  
ser , *ibid.* Il atteint Gallas  
à Niemeck & raille en pie-  
ce la Cavalerie Alleman-  
de, & l'Infanterie Saxone,  
153. Il contre contre les  
Impériaux la bataille de  
Jan witz, 342. Il remporte  
sur les mêmes une victoire  
complète proche Tabor ,  
351. Il négocie un Traité  
avec l'Electeur de Saxe ,  
sans le conclure , 373. Il

est sollicité par l'Empe-  
reur , 466

*Trêve* [ l'Electeur de ]  
soulevé contre l'Empe-  
reur, 17. Allié de la Fran-  
ce, 72. Prisonnier à Vien-  
ne, il demande sa liberté ,

77. Elle lui est accordée ,  
443. Il étoit convenu se-  
crètement avec l'Empe-  
reur de tenir le Traité de

Prague, 344. Il s'excuse  
sur cela à la Reine de Fran-  
ce, & la confiance mutuel-

le se rétablit, 345. Il est  
mis en possession de la Ville

de Treves par le Vicomte  
de Turenne , 571

*Turenne* [ le Vicomte ]  
de ] surprend deux Régim-  
ens Bavaurois auprès des

Hohentwiel, 144. Il passe  
le Rhin à Spire, & ensuite  
le Neckre , 478. Il divise

ses troupes en quartiers ,  
& prend le sien à Marien-  
dal , 479. Il est battu , &

se retire vers le Main, 480.  
Il détermine la victoire  
pour les François à Nord-

linghen , 533. Il se retire  
avec beaucoup d'habileté  
d'Hailbron , 565. Il prend

Trêves & y introduit l'E-  
lecteur , 71

- V** **A U T O R T E** [ M. de ] chargé par la France de découvrir les sentimens de l'Electeur de Treves , 57
- Venise* [ la République de ] intéressée au traité, 72
- Werth* [ Jean de ] Général. Parce qu'on ne suit pas son avis, le Vicomte de Turenne passe les défilés, & échappe aux Bavarois, 565
- Vervaux* [ le P. ] Jesuite, Confesseur du Duc de Baviere, envoyé à Paris pour négocier secrettement un Traité d'alliance avec la France, 366. Il arrive à Paris sans être connu, 368. Ce qu'en pense le Cardinal Mazarin & M. de Brienne. Il obtient audience des Ministres, mais sans succès, *ibid.* Il est mieux écouté dans une autre Audience, mais tout aboutit à s'en retourner sans rien obtenir, *ibid.* § 369
- Villequier* [ le Marquis de ] conduit heureusement un corps de troupes à travers un Marais, 469. Il est attaqué par les Espagnols, & soutenu par le Maréchal de Gassion, *ibid.*
- Villeroy* [ le Marquis de ] succède à Magalotti dans la conduite du Siège de la Mothe, 467
- Vitgenstein* [ le Comte de ] Député de l'Electeur de Brandebourg à Munster, 261. Ses contestations avec les François sur le cérémonial, 261
- Volmar* [ Isaac ] Plénipotentiaire de l'Empereur à Munster, 25. Il n'apporte que des instructions générales, & des pouvoirs limités, 26. Il déclame publiquement contre la proposition de paix des Suédois, 454
- Z**
- Z** **A P A T A** [ le Comte de ] Plénipotentiaire Espagnol à Munster, la mort, 30

*Fin de la Table du Tome III.*



# A P P R O B A T I O N .

**J**'AI lû par ordre de Monseigneur le Chancelier, *l'Histoire du Traité de Westphalie, par le P. Bougeant*, & j'ai crû que l'impression en seroit agréable au Public. A Versailles le 12. de Mars 1743.

HARDION.

---

## P R I V I L E G E D U R O I .

**L** O U I S , par la grace de Dieu , Roi de France & de Navarre ; A nos Amez & feaux Conseillers les Gens tenans nos Cours de Parlement , Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel , Grand Conseil , Prevôt de Paris , Baillifs , Sénéchaux , leurs Lieutenans Civils , & autres nos Justiciers qu'il appartiendra , SALUT. Notre bien amé PIERRE-JEAN MARIETTE , Libraire à Paris , nous a fait exposer qu'il désireroit faire imprimer & donner au Public un Manuscrit qui a pour titre : *Histoire du Traité de Westphalie , & des Guerres & Négociations qui ont précédé ce Traité , par le P. Bougeant de la Compagnie de Jesus* , s'il Nous plaisoit de lui accorder nos lettres de Privilege pour ce nécessaires. A CES CAUSES , Voulant fa-

vorablement traiter l'Exposant, Nous lui avons permis & permettons par ces présentes, de faire imprimer ledit Ouvrage en un ou plusieurs Volumes, & autant de fois que bon lui semblera, & de le vendre, faire vendre & débiter par tout notre Royaume, pendant le tems de douze années consécutives, à compter du jour de la date desdites Présentes. Faisons défenses à toutes sortes de personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de notre obéissance; comme aussi à tous Libraires & Imprimeurs, d'imprimer, faire imprimer, vendre, faire vendre & contrefaire ledit Ouvrage, ni d'en faire aucun extrait, sous quelque prétexte que ce soit, d'augmentation; correction, changement ou autres, sans la permission expresse & par écrit dudit Exposant, ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiscation des Exemplaires contrefaits, de trois mille livres d'amende contre chacun des contrevenans dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, & l'autre tiers audit Exposant, ou à celui qui aura droit de lui, & de tous dépens, dommages & intérêts; à la charge que ces Présentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, dans trois mois de la date d'icelles; que l'impression dudit Ouvrage sera

faite dans notre Royaume , & non ailleurs ; en bon papier & beaux caractères , conformément à la feuille imprimée attachée pour modèle sous le contre scel desdites présentes , que l'Impétrant se conformera en tout aux Réglemens de la Librairie , & notamment à celui du 10. Avril 1725. & qu'avant que de l'exposer en vente , le Manuscrit ou imprimé qui aura servi de copie à l'impression dudit Ouvrage , sera remis dans le même état ou l'approbation y aura été donnée , ès mains de notre très cher & féal Chevalier le Sieur d'Aguesseau , Chancelier de France, Commandeur de nos Ordres; & qu'il en sera ensuite remis deux exemplaires dans notre Bibliothèque publique , un dans celle de notre Château du Louvre , & un dans celle de notre dit très cher & féal Chevalier le Sieur d'Aguesseau , Chancelier de France , le tout à peine de nullité des Présentes. Du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit Exposant & ses ayans causes , pleinement & paisiblement , sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie desdites Présentes, qui sera imprimée tout au long , au commencement ou à la fin dudit Ouvrage, soit tenue pour dûment signifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amez & feaux Conseillers & Secrétaires, soit ajoutée , comme à l'Original. Comman-

donc au premier notre Huissier ou Sergent sur ce requis, de faire pour l'exécution d'icelles tous actes requis & nécessaires, sans demander autre permission, nonobstant Clameur de Haro, Charte Normande, & Lettres à ce contraires : CAR tel est notre plaisir. DONNÉ à Versailles le cinquième jour du mois d'Avril, l'an de grace mil sept cens quarante-trois, & de notre Regne le vingt-huitième. Par le Roi en son Conseil. SAINSON.

*Réglé sur le Réglé XI. de la Chambre Royale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N. 172. fol. 146. conformément aux anciens Réglémens confirmés par celui du 28. Février 1723, A Paris le 29. Avril 1743.*

SAUGRAIN., Syndic.







